OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

la normalisation linguistique

actes du colloque international de terminologie

Lac Delage, Québec
16, 17, 18 et 19 octobre 1973

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

104-00799/

LA NORMALISATION LINGUISTIQUE

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE TERMINOLOGIE

Lac Delage, Québec

16, 17, 18 et 19 octobre 1973

Septembre 1974

Rédactrice: Monique HÉROUX

P R O G R A M M E

Mardi, 16 octobre 1973

20 h 30 CONFÉRENCE D'OUVERTURE

- M. Jean-Claude CORBEIL
  Directeur linguistique de l'Office de
  la langue française

- Thème: La normalisation linguistique: définition, aspects de la question, procédures actuelles.

Mercredi, 17 octobre 1973

9 h EXPOSÉS LIMINAIRES

- Thème: La synonymie en matière de terminologie technique et scientifique.

  - a) Exposé théorique: M. Jean-Claude CORBEIL

    Revue des opinions en ce domaine, manière dont la question se pose sur le terrain, causes possibles de la synonymie, tâche de la normalisation.

  - b) Cas-type n° 1: M. Pierre AUGER
    Agent culturel linguiste
    OLF

    Observation de la synonymie dans la terminologie minière.

  - c) Cas-type n° 2: M. Bruno de BESSÉ
    Agent culturel linguiste
    OLF

    Observation de la synonymie dans la terminologie de la métallurgie.

Mercredi, 17 octobre 1973

10 h 30 PAUSE

11 h QUESTIONS ET DISCUSSION

15 h ATELIERS

17 h PAUSE

17 h 30 SÉANCE PLÉNIÈRE

- Rapports des ateliers et discussion

Jeudi, 18 octobre 1973

9 h EXPOSÉS LIMINAIRES

- Thème: Procédure de normalisation technique, retombées linguistiques de cette activité.

- a) Cas-type nº 1: M. Guy RICHARD
AFNOR

Manière dont l'AFNOR procède pour établir une norme; évaluation des retombées linguistiques.

- b) Cas-type nº 2: M. Jacques LAPALME
Bureau de normalisation du Québec

Manière dont le BNQ procède pour établir une norme; évaluation des retombées linguistiques.

- c) Cas-type nº 3: M. Robert AUCLAIR
Conseiller spécial
Bureau des sous-ministres
Ministère du Travail

La normalisation linguistique par voie de lois et règlements: témoignage et essai d'évaluation.

Jeudi, 18 octobre 1973

10 h 30 PAUSE

11 h QUESTIONS ET DISCUSSION

15 h ATELIERS

17 h PAUSE

17 h 30 SÉANCE PLÉNIÈRE

- Rapports des ateliers et discussion

Vendredi, 19 octobre 1973

9 h EXPOSÉS LIMINAIRES

- Thème: Comment assurer la normalisation linguistique?

- a) Cas-type n° 1: M. André KEMMLER
Société nationale
industrielle aérospatiale

et

M. Jean-Michel PLOTON
CILF

Manière dont les commissions françaises de terminologie, créées par le décret 72-19 ont procédé dans leurs travaux de normalisation.

- b) Cas-type n° 2: M. Gaston DULONG
Professeur de linguistique
Université Laval

Le rôle du linguiste dans le processus de normalisation.

- c) Cas-type n° 3: M. Marc LÉVESQUE
Ingénieur métallurgiste
SIDBEC

La normalisation linguistique assurée par un comité formé de linguistes et de spécialistes du domaine visé.

Vendredi, 19 octobre 1973

10 h 30	PAUSE
11 h	QUESTIONS ET DISCUSSION
14 h	ATELIERS
16 h	PAUSE
16 h 30	SÉANCE PLÉNIÈRE

- Rapports des ateliers et discussion

18 h	PAUSE
19 h	COCKTAIL ET DÎNER

- offerts par l'Office de la langue française, sous la présidence de M. Gaston CHOLETTE, sous-ministre adjoint, ministère de l'Education et directeur de l'Office de la langue française

21 h	SÉANCE DE CLÔTURE

COLLOQUE INTERNATIONAL DE TERMINOLOGIE

Lac Delage, Québec
16, 17, 18 et 19 octobre 1973

SÉANCE D'OUVERTURE

L'Office de la langue française tenait son deuxième Colloque international de terminologie les 16, 17, 18 et 19 octobre 1973. C'est au Lac Delage, à quelques kilomètres au nord de Québec, que s'est réuni le groupe de spécialistes, linguistes et non-linguistes, appelés à examiner la question de la normalisation linguistique en matière de vocabulaires spécialisés, thème issu de la rencontre de Baie Saint-Paul, à l'automne de 1972. On se souviendra, en effet, que lors ce de premier Colloque, les discussions portaient sur les données terminologiques, ou plus précisément sur le contenu de la fiche terminologique.

Le mardi 16 octobre, à 20 h 30, se faisant l'interprète du ministre de l'Éducation, M. François CLOUTIER, du sous-ministre et directeur de l'Office de la langue française, M. Gaston CHOLETTE, et de tous ses collègues, le directeur linguistique de l'Office et président du Colloque, M. Jean-Claude CORBEIL, souhaitait la plus cordiale bienvenue à tous les participants dont la liste détaillée figure à l'Annexe I. De nouveau, cette année, il leur exprima sa joie de les voir réunis afin de réfléchir sur un sujet d'intérêt commun.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de monsieur CORBEIL, dans laquelle il expose l'objet, la forme et la structure du Colloque.

"1. OBJET DU COLLOQUE

Les travaux de terminologie que poursuit sur le terrain l'Office de la langue française, soit dans des usines, soit dans des secteurs comme l'alimentation, le vêtement, la gestion ou les assurances, nous mettent souvent en présence d'un fait d'expérience courante: plusieurs mots spécialisés peuvent désigner la même chose. Phénomène banal et de peu de conséquence pour le commun des mortels,mais fort embarrassant sur le plan théorique, quand, pour des raisons très variables, on est mis en demeure de se prononcer sur chacun de ces mots et de choisir. Les questions, alors, s'enchaînent: les divers mots désignent-ils vraiment la même chose, sont-ils vraiment synonymes; faut-il les garder tous, quels inconvénients y a-t-il à le faire; faut-il en privilégier un seul dans l'usage officialisé (par exemple,dans les documents de gestion ou dans les textes des lois et règlements); si oui, comment le choisir et qui le choisira, d'après quels critères?

Ce problème du choix des mots, s'il est plus aigu au Québec, de par l'ampleur de ses manifestations et la complexité de ses racines sociologiques, ne nous est cependant pas particulier. Nous le voyons se poser en France, par exemple, où la création par décret de commissions de terminologie manifeste le besoin de mettre de l'ordre dans l'usage linguistique. Nous le voyons également en Allemagne où le Gouvernement a créé, depuis longtemps, un Bureau fédéral des langues, dont l'une des tâches les plus importantes est d'aménager le contact de l'anglais et de l'allemand provoqué par les échanges USA-Allemagne, tout particulièrement en fournissant des équivalents allemands pour ainsi dire officiels aux mots américains: seuls les mots proposés par le Bureau des langues ont cours dans l'administration et dans les contrats passés avec les sociétés privées installées sur le territoire.

Enfin, depuis que je suis à l'Office, j'observe comment des organismes ou des rouages administratifs, qui n'ont en soi aucune vocation linguistique, ont cependant une influence très grande sur le comportement langagier des citoyens, des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers. Je ne donnerai que quelques exemples. Dans chaque pays existent des organismes responsables de la normalisation technique: en France,c'est l'AFNOR; au Québec, c'est le Bureau de normalisation; au Canada, c'est la Canadian Standard Organisation; sur le plan international, c'est l'ISO (International Standard Organisation). Or, une évidence saute aux yeux: il est impossible de normaliser les choses sans normaliser du même coup les mots dont on se sert pour les désigner: la norme de l'AFNOR sur les boulons est, en même temps, le dictionnaire français des boulons et le fabricant qui respecte la norme se plie aussi au vocabulaire de la norme. Ou encore, lorsqu'une entreprise organise un cours de formation destiné à ses nouveaux employés, elle ne leur apprend pas seulement les secrets de leur nouvelle activité, elle leur apprend le vocabulaire de la maison et de l'activité: c'est ainsi que les ouvriers québécois unilingues ont appris le vocabulaire technique anglais.

Ces observations me suggèrent une manière dynamique d'aborder la question de l'usage, en m'amenant à me demander non pas ce qu'il est, mais la manière dont il se fait. La thèse est la suivante: la société aménage l'usage linguistique comme elle aménage l'économie ou le territoire. Se demander si c'est une bonne ou une mauvaise chose que de vouloir orienter l'usage linguistique est une question strictement académique, qui confond la conscience que l'on a du phénomène avec l'existence de celui-ci. Depuis toujours, sans qu'on le sache, et sans qu'on sache comment, l'usage linguistique a sans cesse été orienté par les forces de pression sociale dans chaque cellule et dans chaque strate du corps social, de même que les sociétés ont toujours fait prévaloir une forme linguistique sur les autres. Ces faits ressortent de la nature même de la langue qui est un phénomène d'abord et avant tout social et qui, d'une part oblige constamment l'individu à se définir par rapport à chacun des groupes où il pénètre, et, d'autre part, manifeste la co-existence difficile ou la lutte de ces groupes au sein de la société. Si nous n'avons pas encore pris conscience de tout cela, si nous ne l'avons jamais étudié, décrit, c'est uniquement parce que personne, ni les linguistes, ni les sociologues, ne s'y est intéressé de très près, avec sérieux et persévérance.

Nous entendons par "normalisation linguistique" le fait de favoriser, d'une manière consciente ou inconsciente, une forme linguistique par rapport aux autres formes existantes ou possibles. Elle implique un choix linguistique, des agents qui procèdent au choix et des moyens d'imposer ce choix au reste des usagers. D'où trois directions de recherche: comment et d'après quels critères choisit-on ou doit-on choisir; qui participe ou doit participer au choix; quels sont les moyens dont on use ou dont on veut user pour favoriser l'usage de la forme choisie.

Nous croyons qu'il convient de poser une distinction entre "normalisation linguistique appliquée à la langue commune" et "normalisation linguistique appliquée aux langues spécialisées". Cette distinction découlerait de la différence des conditions sociales où se manifestent l'une et l'autre langue. Pour les fins de notre Colloque, nous avons restreint le thème à la normalisation des vocabulaires spécialisés, d'abord parce que la langue technique est un univers plus restreint, plus clos, où l'observation des faits est plus aisée; ensuite, parce que c'est le domaine où nous avons le plus d'expérience, un domaine où la nécessité de la normalisation est plus consciente depuis plus longtemps, et enfin parce que la normalisation en langue commune, comme le suggère la lecture du numéro de Langue française consacré à la norme, et tout particulièrement l'article d'Alain REY, est extrêmement complexe, très difficile à concevoir et à observer, et qu'elle se heurte à des préjugés profondément ancrés d'orientations diverses qu'il faudra d'abord extirper, et éveille en outre des réactions ou des émotions qu'il faudra calmer.

Enfin, nous rappelons que la normalisation linguistique ne se confond pas avec la normalisation technique. Celle-ci porte sur les choses,tandis que celle-là porte sur les mots et les autres aspects de la langue.

Les procédures actuelles de normalisation linguistique dans le domaine des vocabulaires spécialisés sont très variables. Tantôt, on la confie à des organismes officiels dûment mandatés, comme l'Académie des sciences: la représentativité, la compétence et les méthodes de travail de ces organismes varient beaucoup. Tantôt, on la confie à des linguistes qui s'en acquittent avec plus ou moins de sérieux, selon la qualité des recherches qu'ils mènent avant de donner une opinion. Tantôt, ce sont des spécialistes du domaine visé qui s'en occupent: des ingénieurs, des techniciens se réunissent, confrontent leurs usages et choisissent ou inventent une forme nouvelle. Tantôt ce sont des équipes mixtes, composées de linguistes et de spécialistes qui s'en chargent. Chaque fois, on peut s'interroger sur la compétence de ces gens, sur leur représentativité du milieu, sur la qualité des recherches qui conduisent à un choix et sur les méthodes de travail utilisées.

Les objectifs que nous poursuivons en organisant ce Colloque sont à la fois simples et ambitieux. Nous vous proposons de réfléchir pendant trois jours sur la normalisation linguistique, en ayant en tête les préoccupations suivantes:

a) préciser les aspects de la question;

b) esquisser la ou les solutions possibles;

c) étudier l'opportunité d'uniformiser les procédures, du moins au sein d'organismes de nature semblable, comme les commissions de terminologie.

2. FORME DU COLLOQUE

Le Colloque que nous nous apprêtons à vivre ensemble en est un de travail et d'exploration.

L'Assemblée est constituée, grosso modo,de deux types de personnes: des linguistes et des spécialistes de différents domaines. Elle est peu nombreuse, à dessein: afin de favoriser l'intensité et la qualité des travaux, tout particulièrement des discussions en atelier.

Enfin, pour les mêmes motifs, nous vous avons réunis à la campagne, dans une même auberge. Nous espérons ainsi nous mieux connaître, favoriser les échanges et créer un climat intellectuel et affectif favorable.

3. STRUCTURE DU COLLOQUE

Chaque journée du Colloque comprendra deux activités bien distinctes:

a) l'avant-midi sera consacré à des exposés ayant pour objet d'expliciter le thème de la journée;

b) l'après-midi sera occupé par un atelier de deux heures.

Nous attachons une très grande importance à ces ateliers: c'est là que le Colloque prend son sens, c'est là que nous pouvons être créateurs, c'est là que chacun doit apporter sa contribution.

La composition de chacun des cinq ateliers a été fixée à l'avance et figure à l'Annexe II. Chaque équipe devra se nommer un secrétaire ou rapporteur, dont le rôle sera de communiquer à l'Assemblée l'essentiel des propos et des conclusions de son atelier."

À la suite de ce bref exposé sur l'allure générale du Colloque, le Président indique succinctement l'objectif de chacune des trois journées de cette rencontre internationale:

a) au cours de la première journée, soit le mercredi, il sera question de l'existence et du statut des synonymes dans les vocabulaires spécialisés;

b) le jeudi, les participants seront appelés à inventorier les divers moyens d'assurer à la fois la normalisation et la diffusion des vocabulaires spécialisés;

c) enfin, les discussions de la troisième et dernière journée seront axées sur le thème suivant: comment normaliser et qui doit normaliser.

Le Président communique ensuite à l'Assemblée quelques renseignements d'ordre administratif concernant la bonne marche du Colloque. Il signale, entre autres, que tous les participants pourront bénéficier, tout comme par le passé, des services d'un Secrétariat permanent et que les Actes du Colloque, dont la rédaction a été confiée de nouveau cette année à mademoiselle Monique HÉROUX, agent culturel à l'Office de la langue française, leur seront remis en temps et lieu.

Enfin, après avoir présenté chacun des invités inscrits sur la liste figurant à l'Annexe I, le Président déclare la séance levée non sans avoir, au préalable, réitéré à tous et à chacun d'entre eux ses voeux de franc succès à l'occasion de cette deuxième rencontre internationale organisée par l'Office de la langue française.

La séance est levée à 22 h.

Mercredi 17 octobre

PREMIÈRE SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h, sous la présidence de monsieur Jean-Claude CORBEIL qui informe les participants que les trois exposés inscrits au programme de la journée leur seront présentés successivement et sans interruption, la période des débats ayant été placée immédiatement après la pause qui suivra.

Le premier exposé, qu'il doit présenter lui-même, est avant tout théorique, alors que les deux autres traitent de cas-types puisqu'ils sont, en fait, l'examen de cas de synonymie rencontrés dans des vocabulaires techniques en cours de préparation à l'Office de la langue française. Cette façon de procéder permettra, dit-il, de mieux cerner le thème de cette première séance, à savoir:

- l'existence et le statut des synonymes dans les vocabulaires spécialisés.

Avant d'amorcer son exposé, le Président fait observer, avec une pointe d'humour, qu'il cumulera exceptionnellement deux fonctions, soit celle de conférencier et celle de directeur des assises, ou de président du Colloque pour reprendre la terminologie des Actes du Colloque de Baie Saint-Paul, d'octobre 1972.

I. EXPOSÉS LIMINAIRES

Exposé de M. Jean-Claude CORBEIL
Directeur linguistique de l'OLF

- Problématique de la synonymie en vocabulaire spécialisé

Mesdames, Messieurs,

Je me propose d'aborder la question de la synonymie en vocabulaire spécialisé d'une manière théorique et dans l'esprit du géologue qui examine un terrain pour en découvrir et en décrire les composants et caractéristiques.

Je le ferai en partant d'un point de vue linguistique. Le public que vous êtes, composé de linguistes et de non-linguistes, m'oblige à chercher une forme d'exposé compréhensible de tous, à rappeler des connaissances linguistiques qui seront élémentaires pour les linguistes et nouvelles pour les non-linguistes, à utiliser une terminologie que les linguistes trouveront discutables ou trop élémentaires alors que les non-linguistes la jugeront ésotérique, à me situer à un certain niveau d'abstraction que les uns diront superficiel et les autres trop loin du réel, à recourir à des exemples évidemment spécialisés qui risquent d'apparaître gratuits ou difficilement vérifiables, à moins qu'il n'y ait un expert dans la salle. Conscient de cette situation, je m'excuse auprès de chacun d'entre vous des désagréments que vous ressentirez au cours de cet exposé.

Je traiterai successivement les points suivants: quelques mots sur la nature du signe linguistique; les types de rapports entre les trois pôles: signifiant/signifié/référent; les causes éventuelles de la synonymie en vocabulaire spécialisé; enfin, la classification des mots spécialisés en genres.

1. Nature du signe linguistique

Lorsqu'on veut dire quelque chose, on fait face à trois éléments:

a) la chose à dire, telle qu'elle existe dans le réel. Nous utiliserons le mot "référent" pour désigner cet élément;

b) le concept, l'idée de la chose, que nous désignerons sous le terme de "signifié";

c) le moyen propre à exprimer le concept et à désigner la chose, que nous appellerons le "signifiant".

Les linguistes ont l'habitude de représenter ces éléments par un triangle, dit triangle d'Ogden et Richards, du nom des logiciens anglais qui ont proposé cette forme de représentation. Pour sa simplicité et sa commodité, nous partirons de ce triangle, même si, à la suite des travaux de Hjelmslev (1), on peut le modifier en poussant plus loin l'analyse du signifié, ce qui provoque l'éclatement du sommet du triangle (2). Le voici:

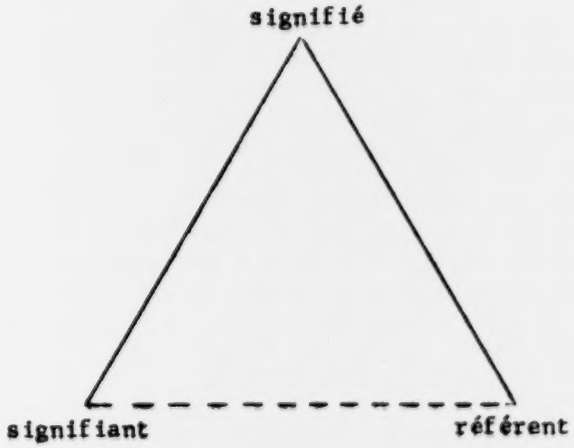

Vous retrouvez donc dans ce triangle, au sommet, le signifié qui est le concept que nous avons dans l'esprit, à la base, du côté droit, le référent, c'est-à-dire la réalité et, du côté gauche, le signifiant. Il est impossible de passer directement du référent au signifiant, c'est-à-dire de passer de la chose au mot sans passer par le sommet du triangle, soit le signifié ou le concept. Il s'ensuit donc que la linguistique présente les relations de ces trois pôles en disant que la réalité se cristallise dans l'intelligence, sous forme d'une idée qu'on appelle "concept",et c'est précisément ce même concept que l'homme nomme ou exprime avec un moyen linguistique quelconque.

Les chiffres entre parenthèses,dans le texte, renvoient aux ouvrages cités dans la bibliographie qui figure à la fin du présent exposé.

Le signifiant peut prendre des formes très variées. Ce peut-être:

a) un arrangement syntaxique, c'est-à-dire une phrase syntaxique avec des relations entre les groupes qui constituent la phrase elle-même, par exemple le groupe sujet exprime quelque chose par rapport au verbe;

b) un arrangement morphologique: par exemple, le son õ ou la graphie "ons" qui marque la première personne du pluriel des verbes français;

c) un arrangement de mots, que nous désignerons sous le terme de "syntagme". Exemple: clé à molette. Cela va de ceux qui sont indissolubles (que cette indissolubilité soit marquée ou non par l'orthographe, exemple: oeil-de-boeuf, pomme de terre) à ceux dont la rencontre est fortuite,chaque élément conservant son entière autonomie, exemple: releveur automatique du pied presseur (machine à coudre), chalumeau à basse pression (soudage);

d) un mot seul, exemple: oxygène. Les linguistes ont du mal à définir ce qu'est le mot et à trouver une manière de nommer cette réalité. Dans notre exposé, nous utiliserons le mot "lexème".

Nous restreindrons notre attention aux deux derniers types de signifiants: les syntagmes (les expressions) et les lexèmes (les mots isolés). Nous pensons que pour les besoins du Colloque, la partie syntaxique n'est pas pertinente et que la partie morphologique ne crée pas de problème de normalisation.

2. Types de rapport entre signfiant,signifié et référent

La manière dont nous avons classé ces types de rapport s'inspire de l'acquis de la linguistique et des travaux de terminologie que nous poursuivons à l'Office de la langue française.

Notre intention est de cerner de plus près la notion de "synonyme" appliquée au vocabulaire spécialisé et de vous proposer une typologie qui permette à nos discussions d'être plus intenses et moins ambiguës.

La représentation graphique de ces rapports est difficile et aléatoire. Il faut donc les prendre pour ce qu'ils sont, des tentatives de visualiser des phénomènes abstraits.

Type n° 1:

Un signifiant qui exprime un seul signifié qui correspond à un seul référent:

- un signifiant ⟶ un signifié ⟶ un référent

En langage ordinaire, on parlerait d'un mot ou d'une expression qui n'a qu'un seul sens, donc qui correspond à une seule réalité.

On dit alors que le mot est univoque (univocité), ou encore monosémique (monosémie), ou encore monovalent (monovalence).

Ce serait, d'après l'opinion la plus répandue (4), la principale caractéristique des vocabulaires spécialisés, l'idéal vers lequel ils tendraient.

Type n° 2:

Un signifiant qui peut exprimer plusieurs signifiés qui correspondent à des référents différents:

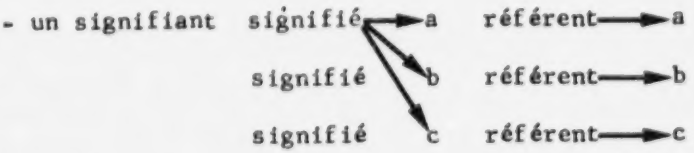

En d'autres mots, il s'agit d'un mot ou d'une expression qui peut avoir différents sens selon les contextes, qui correspondent à autant de référents différents.

On dit alors que le mot est polysémique (polysémie) ou polyvalent (polyvalence). Ce serait généralement le cas en langue commune.

La polysémie pose aux lexicographes des problèmes ardus: comment identifier les différents signifiés; comment les représenter dans un article de dictionnaire; comment décider qu'il s'agit effectivement du même mot et non d'un homonyme. Par exemple, le Petit Robert considère qu'il n'y a qu'un seul mot "fuseau" et, en conséquence, ne fait qu'un seul article, alors que le Dictionnaire du français contemporain en distingue quatre et rédige autant d'articles.

Pour ROBERT, il n'y a qu'un seul mot "fuseau" et il est polysémique; pour DUBOIS, il y a quatre mots "fuseau" et chacun est monosémique. Cette discussion est pertinente à notre propos, car, au lieu de considérer qu'un mot spécialisé a plusieurs sens, donc qu'il est polysémique, on peut affirmer qu'il ne s'agit pas du même mot, mais d'homonymes sémantiques, et maintenir ainsi le caractère du mot spécialisé.

C'est le cas du mot "taffetas" qui désigne:

a) "un genre de croisement ou d'armure très simple, dans lequel les fils lèvent et baissent alternativement par moitié." (5);

b) un tissu de soie (terme textile connu surtout du public et des vendeurs);

c) une sorte de pansement;

d) sous l'influence de l'anglais, un tissu moiré, à reflets changeants.

On peut se demander combien il y a de mots "taffetas":

a) un seul (sens a, b, c, d);

b) deux (le premier: sens a,b,d,; le second: sens c, c'est-à-dire le sens médical);

c) ou trois (le premier: sens a, soit la manière de tisser; le deuxième: sens b et d; le troisième: sens c, sens médical).

Type n° 3:

Plusieurs signifiants qui expriment le même signifié qui correspond à un seul référent:

Donc, plusieurs mots pour dire la même chose. On dit alors que les signifiants sont synonymes (synonymie).

En principe, les linguistes affirment qu'il n'y a pas de synonymes réels. En général, on dit qu'il se peut que la dénomination soit la même, c'est-à-dire que l'objet désigné soit le même, mais qu'alors il existe des variations dans la connotation, c'est-à-dire des nuances différentes.

La synonymie serait un phénomène de surface, un phénomène apparent qui masquerait:

a) ou bien des variations de niveaux de langue ("foin" ou "oseille" par rapport à "argent");

b) ou bien des variations régionales ("foin" au Québec par rapport à "oseille" en France);

c) ou bien des variations temporelles (les vieux mots par rapport aux mots d'aujourd'hui: ros (ou rot) pour peigne, pièce d'un métier de tisserand);

d) ou bien des variations occupationnelles, le signifiant changeant selon les métiers, les occupations, les spécialistes. Exemple: les maçons appellent "acide muriatique" ce que la chimie moderne nomme "acide chlorhydrique";

e) ou bien des variations statistiques (un mot rare par rapport à un mot fréquent).

Quant à nous, nous nous demandons si la synonymie, en vocabulaire spécialisé, ne serait pas surtout une synonymie de dénomination, les différents signifiants désignant exactement le même signifié, sans variation de connotation. Autrement dit, en vocabulaire technique, et surtout là, il existerait de véritables synonymes de dénomination, sans variation de connotation.

Type nº 4:

Plusieurs signifiants qui expriment un concept imprécis, qui correspond à des référents dont on arrive mal à dire s'ils sont identiques:

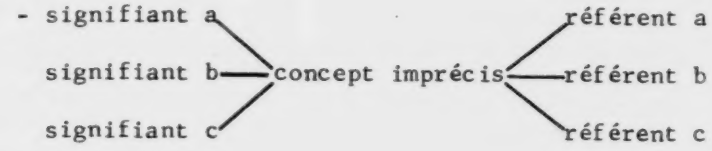

On se trouve donc en présence d'une réalité mal cernée, mal découpée, dont, en conséquence, le concept est flou, imprécis, d'où la concurrence de plusieurs termes, selon la perception des locuteurs. D'après notre expérience, les cas les plus fréquents sont ceux où le concept est d'abord nommé en anglais, tout particulièrement en anglo-américain.

Nous donnerons un seul exemple: les mots "convoyeur" et "transporteur". Malgré nos recherches dans les dictionnaires, les dictionnaires spécialisés, les volumes traitant de manutention, les catalogues d'appareils, la publicité des fabricants, nous n'arrivons pas à cerner la différence sémantique entre les deux termes. Nous ne réussissons pas à savoir en quoi un "transporteur" est différent d'un "convoyeur". Nous avons même relevé un cas (6) où le mot "transporteur" apparaît dans le texte, mais où, sous chaque illustration correspondante, est écrit le mot "convoyeur". Nous considérons, pour l'instant, que les mots "convoyeur" et "transporteur" sont en concurrence pour désigner les mêmes types d'appareils de manutention, jusqu'à ce que ou bien l'un disparaisse, ou bien l'un et l'autre voit son sens se préciser et se distinguer.

Type n° 5:

Un référent qui est considéré de plusieurs points de vue différents, d'où différents signifiants:

- un référent ⟶ (point de vue a) ⟶ signifiant a

⟶ (point de vue b) ⟶ signifiant b

C'est le cas où la même réalité est observée par différents spécialistes qui y voient des choses différentes. Par exemple, le même défaut de laminage soumis à l'examen d'un physicien éveillera, disons, des idées de rupture causée par une élasticité trop restreinte, d'où un mot ou une expression pour le désigner; soumis à un chimiste, ce dernier pensera en termes de composition chimique du métal, d'où un mot ou une expression différente pour le désigner, bien que le défaut soit toujours le même. La concurrence des deux termes proviendrait alors de la vision même de l'observateur.

Pour l'examen de la synonymie en vocabulaire spécialisé, les rapports entre signifiant/signifié/référent qui nous intéressent sont ceux des types trois, quatre et cinq.

3. Causes éventuelles de synonymie en vocabulaire spécialisé

L'inventaire des causes de synonymie que nous vous présentons est un premier essai que nous soumettons à votre attention.

3.1 Equivalence des expressions (syntagmes) soit par rapport à un mot simple (lexème), soit par rapport à une autre expression.

Les vocabulaires spécialisés comportent deux types de signifiants: des mots simples (lexèmes), des expressions ou groupes de mots (syntagmes).

Il peut arriver qu'un mot simple ait comme équivalent synonymique une ou plusieurs expressions qui sont des paraphrases, des explicitations du mot simple. Le signifié semble alors se défaire en ses éléments constitutifs (appelés sèmes), chacun cherchant sa propre voie d'expression, son propre signifiant. L'exemple le plus simple est celui des machines, où l'on trouve souvent des paires de signifiants

synonymiques de type "machine à laver/laveuse", "machine à sécher/sécheuse". Dans les compteurs d'électricité, on trouve "molette" et "bouton de réglage", les deux expressions étant parfaitement synonymiques dans leur contexte. En tissage, pour désigner le "ros", on trouve "peigne/peigne à tisser/peigne du battant/peigne de métier à tisser". En mécanique, "contrepoids" et "masse d'équilibrage".

Il peut aussi arriver que plusieurs expressions soient synonymiques. La synonymie des syntagmes est due ou bien au fait qu'on choisit des constituants différents, ou bien que les mêmes constituants puissent s'exprimer par des termes eux-mêmes synonymiques. Nous tirerons nos exemples du vocabulaire de la machine à coudre industrielle: "broche à bobine/broche porte-bobine", "dégageur de fil/tire-fil", "point bâti/point de bâti/point de bâtissage", "relève-presseur/releveur du pied presseur", "pied ganseur/pied passepoileur".

3.2 Concurrence des théories, des techniques, des procédés, des établissements ou entreprises.

Voici quelques exemples. Dans la machine à coudre, la compagnie PFAFF désigne une certaine partie sous le terme "plaque frontale" (7), la compagnie SINGER utilise l'expression "plaque de face" (8), tandis que le Comité européen de liaison des industries de la machine à coudre (9) préconise "couvercle frontal" et que Jean DUSY, dans son vocabulaire textile trilingue (10), propose "couvercle pour tête".

Dans la publicité des appareils électro-ménagers, on observe une abondance d'expressions pour les mêmes réalités, surtout celles qui peuvent varier d'une année à l'autre; exemple: "bras gicleur" qui a pour concurrents: "bras de lavage/bras d'aspersion/bras rotatif/bras à jet rotatif/bras arroseur rotatif/bras d'arrosage", ou encore: "l'oeufrier" qui se dit: "casier(à oeufs)/bac (à oeufs)/panier (à oeufs)/tiroir (à oeufs)/plateau (à oeufs)/plateau à alvéoles/compartiment à alvéoles/balconet à alvéoles/moule (à oeufs)/tablette (à oeufs)/porte-oeufs/galerie moulée(pour les oeufs)/niche (à oeufs)/alvéoles (à oeufs). Même variation pour le "bac à viande", le "bac à glaçons", le "garde-beurre", le "thermomètre à rôti".

3.3 Nouveauté du référent.

Chaque nouvelle invention, chaque nouvelle technique, chaque nouveau procédé, chaque amélioration apportée aux connaissances humaines peut provoquer l'apparition de signifiants synonymiques en

concurrence. Il s'agit ici, selon l'expression de GUILBERT, de "vocabulaire en gestation" (11).

Nous donnons comme exemple "la nouvelle technique financière imposant aux monnaies européennes un mouvement de "va-et-vient de part et d'autre d'un étiage fixé". Devrait-on dire flottement, fluctuation , flottaison , flottation ou flottage de la monnaie"? (12)

3.4 Imprécision du concept.

Le phénomène se produit souvent dans les périodes de transformation des techniques et des procédés, ou dans les cas de super-spécialisation d'une activité autrefois globale.

Le cas le plus connu est celui du mot "marketing" et ses proches parents "commercialisation" et "merchandising". Le mot "marketing", de l'avis même des spécialistes, est ambigu et difficile à définir, le sens variant beaucoup selon les points de vue (13). Les définitions que l'on en risque sont très générales, pour ne pas dire évasives (4). Marcel LAGRENADE a fait une excellente étude de cette question à l'intention de l'entreprise DOMTAR (15). Nous lui empruntons le schéma que l'on trouve en annexe (Annexe IV), surtout parce qu'il a l'intérêt de montrer la séquence des opérations entre l'étude des marchés et l'analyse des réactions de la clientèle une fois le produit fabriqué, distribué et vendu. C'est lorsqu'il s'agit de découper et de nommer les étapes de cette séquence que surgit le problème. Pour les uns, surtout les Français, le "marketing" désigne les études préliminaires: la connaissance du consommateur et de ses besoins, la définition des caractéristiques optimales des produits, l'étude des marchés. Certains y ajoutent la détermination des canaux de vente et l'organisation des services après-vente (16). Pour les autres, surtout les Américains, le "marketing" englobe toute la séquence. La commercialisation désigne tout ce qui se passe entre le moment où le produit sort de l'usine et celui où on assure le service après-vente. Le mot est alors distinct et du "marketing" au sens français et du "marketing" au sens américain, dont il devient une partie constituante.

Le "merchandising" serait une méthode qui consiste à offrir la marchandise qu'il faut, en bonne place, en quantité voulue et au prix convenable. Ce concept coïnciderait avec l'expression "mise en vente", mais ne correspondrait pas au mot "commercialisation", dont il serait une partie. On le voit, toute la question tourne autour du concept, de l'idée que l'on se fait de la chose.

3.5 Contact avec une autre langue, tout particulièrement l'anglais.

Deux cas se présentent:

a) ou bien le mot étranger entre en concurrence avec un mot français existant, qui pourrait,même avec extension de sens, lui servir d'équivalent. Nous citons comme exemple le mot "design" qui est entré en concurrence avec l'expression "création industrielle" et "designer" pour "créateur industriel" ou "concepteur". La mode et le snobisme favorisent souvent le mot étranger;

b) ou bien le mot étranger est un néologisme que l'on cherche à remplacer. On observe alors une période de flottement durant laquelle plusieurs propositions d'équivalents sont avancées, chacune défendue par un groupe de partisans. C'est le cas connu de "software", de "hardware", de "by-pass", de "bulldozer".

3.6 Renouvellement du vocabulaire technique.

GUILBERT (17) signale que le vocabulaire technique se renouvelle d'une manière accélérée, si l'on en juge par l'observation du mouvement général du lexique français, alors que le lexique général serait plus stable.

Cette remarque suggère qu'on pourrait observer, dans une science ou une technique, des vagues successives de terminologie selon le rythme des transformations. Si les vagues sont très rapprochées dans le temps, ou si elles se manifestent de manière différente selon les régions ou les établissements, on pourrait alors observer une synonymie qui serait l'indice de la coexistence de deux vagues terminologiques.

Nous n'avons pas eu le temps de vérifier cette hypothèse. Mais si nous avions à la vérifier, je pense que nous le ferions dans le vocabulaire de l'électronique, où les vagues successives de terminologie se succèdent d'une manière très rapprochée.

3.7 Existence de niveaux de langue.

Existe-t-il, dans les vocabulaires spécialisés, des niveaux de langue, c'est-à-dire des cas où l'ingénieur et l'ouvrier, par exemple, utiliseraient des signifiants différents pour désigner le même référent?

Les avis, là-dessus, sont partagés et nous n'avons procédé à aucune étude systématique de la question. Il est trop tôt pour se prononcer.

On le voit, les causes éventuelles de synonymie en vocabulaire spécialisé sont nombreuses. Il serait donc surprenant de n'en point observer, même si le phénomène était peu fréquent.

Le contraste entre l'orientation de nos réflexions, provoquées par les travaux en cours à l'Office, et l'opinion généralement acceptée, ou du moins rarement contestée, qu'il n'y a pas de synonymie en vocabulaire spécialisé, nous a beaucoup intrigués et nous avons alors commencé à examiner de plus près ce que l'on peut entendre par les expressions: "mot scientifique", "mot technique", "vocabulaire scientifique et technique". Nous en sommes venus, peu à peu,à distinguer différents types de mots spécialisés, qui se comporteraient d'une manière distincte à l'égard de la synonymie.

4. Essai de classification des mots spécialisés.

La classification que nous vous proposons est intuitive. Elle constitue une hypothèse de travail que nous n'avons pas vérifiée. Nous l'avons formulée à partir de nos travaux de terminologie. Le vocabulaire dont nous nous servirons est provisoire.

4.1 Cas A:

Il s'agit de situations où les référents sont:

- des choses (animaux,substances,objets, phénomènes);
- très bien identifiés (concept d'une haute précision scientifique);
- très facilement distinguables les uns des autres;
- des ensembles structurés où chaque élément a une place définie par l'opposition des sèmes pertinents, c'est-à-dire selon les différences spécifiques par rapport aux éléments environnants.

Nous nous proposons, pour l'instant, d'appeler "nomenclature" les ensembles de mots qui servent à désigner ces ensembles de référents.

Nous diviserons le cas "A" en deux catégories, selon que les référents sont "primaires", c'est-à-dire existant en

soi dans la nature, indépendamment de l'activité cognitive et technique de l'homme, ou qu'ils sont "secondaires", c'est-à-dire créés par l'homme, produits par l'activité cognitive et technique de l'homme, donc susceptibles de se transformer, sans nécessairement provoquer une modification de signifiant correspondant.

D'où deux catégories de nomenclature:

a) les nomenclatures primaires:

- exemples: la nomenclature chimique, la nomenclature des plantes, des oiseaux, des animaux, des maladies;

b) les nomenclatures secondaires:

- exemples: la nomenclature des tissus, la nomenclature des appellations commerciales des fruits et des légumes, la nomenclature des coupes de viande.

Les signifiants de ces nomenclatures :

a) sont univoques;

b) ne permettent aucune commutation, c'est-à-dire ne peuvent pas être substitués l'un à l'autre;

c) donc ne donnent pas lieu à la synonymie.

4.2 Cas B:

Il s'agit ici des situations où les référents sont:

- des choses, des procédés, des opérations;
- en général, très bien identifiés quoiqu'on y remarque parfois des cas d'imprécision provoquée, le plus souvent, par la difficulté du découpage de la réalité;
- susceptibles de varier d'une entreprise à l'autre, d'un laboratoire à l'autre.

Nous nous proposons d'appeler "vocabulaires" les ensembles de mots qui servent à désigner ces référents.

Nous distinguerons deux types de vocabulaires:

a) les vocabulaires scientifiques, en général à l'usage des hommes de science, dont la pénétration dans la langue commune est liée à la vulgarisation de ces sciences ou provoquée par des phénomènes de mode; exemple: le vocabulaire de la fission nucléaire, le vocabulaire de la bactériologie;

b) les vocabulaires techniques, manipulés par les ingénieurs, les techniciens, les ouvriers spécialisés, les manoeuvres, dont la pénétration dans la langue commune est très variable, selon la familiarité du grand public avec les techniques en question. Par exemple, une partie du vocabulaire des métiers traditionnels, surtout les noms d'outils, ou encore une partie du vocabulaire de la mécanique automobile, est passée dans la langue commune, alors que le vocabulaire de la cryologie est ignoré de tous, sauf des spécialistes de cette technique.

Les mots de ces vocabulaires:

a) tendent à être univoques;

b) présentent des cas de synonymie, avec commutation rigoureuse ou stylistique.

5. Conclusion

De tout ce qui précède, nous tirons les conclusions suivantes:

5.1 Les connaissances linguistiques en matière de vocabulaire spécialisé sont trop peu étendues, le plus souvent superficielles. Tout particulièrement, nous aurions besoin de pousser plus loin l'analyse de ce qu'est un mot technique, l'analyse de son comportement dans le discours, l'examen de la typologie des mots spécialisés, l'examen d'hypothèses comme celle de l'existence de niveaux de langue ou celle de la variation diachronique rapide de ces vocabulaires.

5.2 L'analyse des causes de la synonymie et l'observation des divers types de mots spécialisés nous amènent à affirmer que les objectifs et les degrés de la normalisation linguistique de ces mots varient selon les types de mots, donc de référents. La normalisation tend à être absolue dans les nomenclatures primaires et devient de plus en plus relative au fur et à mesure qu'on se rapproche des vocabulaires techniques à grande diffusion.

BIBLIOGRAPHIE

1- Voir surtout Prolégomènes à une théorie du langage.

2- Voir Klauss HEGER. Les bases méthodologiques de l'onomasiologie et du classement par concepts, in travaux de linguistique et de littérature, Strasbourg, 1965.

3- Voir Bernard POTTIER, Introduction à l'étude des structures grammaticales fondamentales, Nancy, 1964.

4- Voir Louis GUILBERT, La spécificité du terme technique et scientifique, in Langue française n° 17, Paris, Larousse, 1973.

5- Grand Larousse encyclopédique, Paris, Librairie Larousse, 1961, 10 volumes.

6- Yves LUGE, La manutention automatique, Paris, Eyrolles, 1969.

7- Publications de la maison PFAFF: Information pour l'industrie de la couture; Machine à boutons automatique; Instructions pour le mécanicien; Manuel technique des machines 260 et 360; Mode d'emploi de la machine 463, avec instructions pour le mécanicien.

8- Publications de la maison SINGER: Dictionary of Technical Terms as applied to Singer Sewing Machines, English-French (1947); Couture et tricot (documentation Singer à l'intention du corps enseignant (1967); Instructions concernant l'entretien et la remise en état des machines Singer de la classe 418 K (document confidentiel).

9- Comité européen de liaison des industries de la machine à coudre (CELIMAC). Nomenclature de la machine à coudre. Nomenclature for sewing machine. Frankfurt/Main (Germany), CELIMAC, 1965, 2 tomes.

10- Jean DURY, Vocabulaire textile trilingue français-allemand-anglais, in Bulletin du centre de recherches de la bonneterie, numéro spécial hors abonnement, 1962.

11- GUILBERT, article cité plus haut.

12- L'Actualité terminologique, publiée par le Bureau des traductions, Ottawa, août-septembre 1973.

13- Voir MATTHEWS, BUZZELL, LEVITT, L. FRANCK, Marketing, an Introductory Analysis, Paris, Publi-Union, 1971.

14- Voir le Dictionnaire commercial de l'Académie des sciences commerciales, Paris, 1973; ou encore Ralph S. ALEXANDER, Marketing Definitions, Chicago, 1960; Philip KOTLER, Marketing Management, Paris, Publi-Union, Prentice Hall, New Jersey, 1967.

15- Marcel LAGRENADE, Marketing et merchandising, Montréal, DOMTAR, Service de traduction, 1971.

16- CHARBONNET et GAUDRIAULT, Encyclopédie des techniques de gestion, Paris.

17- GUILBERT, article cité, paragraphe 1.5, p.

Exposé de M. Pierre AUGER
Agent culturel linguiste à l'OLF

- Cas-type nº 1

  Observation de la synonymie dans la terminologie minière

Mesdames, Messieurs,

À la suite de l'exposé général de Monsieur CORBEIL, nous vous présentons un aperçu de la synonymie dans la terminologie minière. D'une façon générale, nous avons tenté de nous situer dans un contexte le plus international possible en éliminant systématiquement les exemples trop régionaux qui demeureraient difficiles à comprendre hors du Québec. Cependant, les exemples que nous apporterons font référence à des réalités minières québécoises sans être pour autant exclusives au Québec. Aussi, notre exposé prendra-t-il une allure plus descriptive qu'analytique, ce qui ne nous empêchera pas de tenter une typologie des synonymes dits absolus (1), c'est-à-dire une typologie des termes théoriquement commutables les uns avec les autres dans tous les contextes miniers. Pour ce faire, nous avons dû adopter comme hypothèse de départ qu'il existait des synonymes absolus dans la terminologie minière et nous croyons que cette hypothèse a résisté à l'examen que nous avons fait des cas observés.

Les exemples que nous apporterons ici sont tirés du Lexique de l'industrie minière (I - L'exploitation), préparé à l'OLF et actuellement sous presse. En une première étape, nous avons dépouillé l'entier du manuscrit en ne relevant que les emplois spécifiques à l'industrie minière. Nous avons aussi laissé de côté les exemples peu attestés dans les documents, ces exemples présentaient d'ailleurs bien souvent un caractère douteux de lexicalisation. Pour chacun des termes relevés, nous avons revu les fiches terminologiques correspondantes qui ont servi à faire le lexique pour nous assurer qu'il s'agissait bien de synonymes absolus. Ces synonymes, nous les avons séparés et classés selon la répartition du lexème-syntagme en concurrence pour obtenir trois classes principales:

---

(1) Ullmann définit comme suit ces synonymes: "... les mots qui peuvent se substituer les uns aux autres dans n'importe quel contexte, sans qu'il y ait le moindre changement dans la signification objective et la nuance affective de l'énoncé." (PSF, 1959, 180).

1° les synonymes représentés par deux (ou plusieurs) lexèmes en concurrence;

2° ceux représentés par un (ou plusieurs) lexème(s) et un (ou plusieurs) syntagme(s) en concurrence;

3° ceux enfin représentés par deux (ou plusieurs) syntagmes en concurrence.

Classe 1: Concurrence 2 (ou plusieurs) lexèmes

1er cas:

Il y a concurrence entre deux (ou plusieurs) lexèmes qui n'ont aucune parenté formelle entre eux. C'est le cas le plus fréquent. Il s'agit là de synonymes absolus utilisés indifféremment l'un pour l'autre dans les écrits techniques de mines. Nous ne croyons pas cependant que ces synonymes se situent de façon absolue à des niveaux de langue identiques. Dans d'autres cas, plus rares, c'est le domaine de spécialité de l'utilisateur qui motive le choix d'une forme plutôt qu'une autre. Ainsi, nous pensons qu'il existe un écart de vocabulaire entre un géologue minier et un ingénieur des mines. Il demeure toutefois que les synonymes relevés sont tous utilisables dans des textes techniques soutenus.

agglomérat-agrégat	(aggregate)
amorce-détonateur	((blasting) cap)
approfondissement-raval (d'un puits de mine)	(deepening)
berline-wagon	(car)
couronne-toit	(back)
dépôt-gisement-gîte	(deposit)
distributeur-alimentateur	(feeder)
drainage-épuisement-exhaure	(drainage)
fossé-rigole	(ditch)
fragmentation-comminution	(comminution)
mousse-écume	(froth)
mur-éponte-parement-paroi	(wall)
palier-accrochage-recette	(landing)
rejet-résidus-stérile	(residue)
revêtement-blindage	(lining)
serrement-barrage	(dam)
tamisage-criblage	(screening)

Les mots ou expressions entre parenthèses sont les équivalents anglais des termes cités à titre d'exemples.

On remarque tout de suite à la lecture de cette liste qu'à chacun des synonymes-lexèmes français correspond en anglais une forme simple.

La plupart des exemples énumérés sont des termes polysémiques (mais non dans la terminologie minière) qui ne sont synonymes que dans le vocabulaire minier selon le schéma suivant:

Terme polysémique (p. ex. couronne)	S 1 S 2 S 3...	synonymie
Terme polysémique (p. ex. toit)	S 1 S 2 S 3...	

Plus rarement, la concurrence s'établit entre un terme polysémique (mais non dans la terminologie minière) et un terme monosémique (p. ex.: berline - wagon - wagonnet). Le schéma s'établit alors comme suit:

Terme polysémique (p. ex. wagon/ wagonnet)	S 1 S 2 S 3	synonymie
Terme monosémique (p. ex. berline)	S 1	

Dans ce dernier exemple, berline est le mot de la tradition, wagon et wagonnet sont plus modernes.

2ème cas:

Il y a concurrence entre un mot anglais (anglicisme, emprunt à l'anglais) et un mot français.

p. ex.: racloir (à air)
scraper (à air)

Il est à noter que le mot scraper est aussi polysémique en anglais. L'emprunt s'est probablement fait pour éviter le terme polysémique racloir.

3ème cas:

Il y a concurrence entre deux formes apparentées morphologiquement.

p. ex.: foudroiement-foudroyage "action de foudroyer".

Dans ce cas le deuxième terme peut être considéré comme une simple variante du premier.

wagon - wagonnet "berline"

On observe ici une neutralisation du suffixe diminutif dans wagonnet.

Classe II: Concurrence 1 (ou plusieurs) lexème(s) et 1 (ou plusieurs) syntagme(s).

1er cas:

Le syntagme est la paraphrase pure et simple du lexème.

p. ex.: culot - fond de trou: "le culot est un fond de trou" (bootleg)
canar - conduite d'air: "le canar est une conduite d'air" (air duct)

On peut présumer dans ces cas que le syntagme est utilisé pour pallier à l'hermétisme de la forme simple. En effet, conduite d'air est compréhensible pour la majorité des sujets parlant, canar, au contraire, est peu connu.

2ème cas:

Un anglicisme concurrence le syntagme français, il s'agit de réalités qui ne sont pas nommées comme telles en français:

p. ex.: jumbo - chariot de perforation ((drill) jumbo)
dyke - filon rocheux (dyke)

Ici l'emprunt vient pallier à l'inconvénient de la paraphrase française. Ainsi le dyke est un filon rocheux, le jumbo un chariot de perforation.

3ème cas:

Un élément du mot simple revient dans le syntagme.

arrêtoir-taquet d'arrêt	(car stop)
boulonnage-soutènement par boulons d'ancrage	(rock bolting)
remblai-matériaux de remblayage	(backfill material)
perforatrice-marteau perforateur	(drill)
autobroyeur-broyeur autogène	(autogenous mill)
dépoussièreur-filtre à poussières	(dust filter)

Ici également le syntagme paraphrase le mot simple.

4ème cas:

Le lexème et le syntagme désignent la même réalité mais tiennent compte d'une différence de perception. Ici encore le syntagme paraphrase la forme simple.

boulonnage-soutènement suspendu	(rock bolting)
cuvelage-revêtement de puits	(shaft lining)

5ème cas:

Le lexème n'est que la forme abrégée du syntagme, on peut alors considérer celui-ci comme une simple variante.

coffret interrupteur (de tir)-interrupteur	(blasting box)

6ème cas:

Il n'existe aucune parenté formelle entre le lexème et le syntagme. C'est le cas le plus fréquent. Là encore le syntagme est une paraphrase du mot simple.

secousse-coup de terrain	(rock burst)
soubassement-roche de fond	(bed rock)
fendue-galerie d'avancement	(drift)
encageur/receveur-préposé à la recette	(deckman)
explosif-agent de tir	(blasting agent)

morts-terrains - roches de recouvrement	(burden)
plafond/toit-éponte supérieure	(hanging wall)
bure-puits intérieur/puits souterrain	(underground shaft)
poudrière-dépôt d'explosifs	(explosive magazine)

On verra plus loin que ces synonymes sont parfois utilisés avec des niveaux de langue différents (p. ex.: différence de langue entre un géologue et un ingénieur minier: soubassement et roche de fond).

Classe III: Concurrence entre 2 (ou plusieurs) syntagmes.

1er cas:

On n'observe qu'une différence syntaxique entre les deux syntagmes: soit le jeu des variantes à/de/ou, soit l'alternance verbe/subst., subst./adj. Notons qu'au moins un élément revient dans l'autre syntagme.

abattage en gradin-abattage par gradins	(mining in benches)
bouchon en pyramide-bouchon pyramidal	(pyramid cut)
pince à purger-pince de purgeage	(scaling bar)
boulon à ancrage-boulon d'ancrage	(anchor bolt)
charge d'explosifs-charge explosive	(blasting charge)
lampe au chapeau-lampe de chapeau	(cap lamp)
zone de faille-zone faillée	(fault area)
couronne au diamant-couronne de diamant-couronne diamantée	(diamond bit)

Il s'agit donc plus de variantes syntaxiques que de différences de mots comme telles.

2ème cas:

Au moins un élément du 1er syntagme revient dans l'autre. C'est le cas le plus fréquent.

abattage par mines longues abattage par trous profonds	(longhole blasting)

aérage soufflant-ventilation soufflante	(blowing ventilation)
amorce à retard-détonateur à retard-détonateur à retardement	(delay blasting cap)
amorce électrique-détonateur électrique	(electric blasting cap)
bande transporteuse-convoyeur à bande-convoyeur à courroie	(belt conveyor)
barre de purgeage-pince à purger-pince de purgeage	(scaling bar)
béquille pneumatique-pousseur pneumatique-poussoir pneumatique	(air leg)
cage à cordées équilibrées-cage avec contrepoids	(counterbalanced cage)
cage à deux étages-cage à deux planchers	(double deck cage)
cloison d'aérage-toile d'aérage	(air brattice)
couronne en croix-taillant en croix	(cross bit)
plan de tir-schéma de tir	(blasting pattern)
trou de couronne-trou de voûte-trou de toit	(back hole)
trou de forage-trou de mine	(drill hole)
flottation collective-flottation globale	(bulk flotation)
flottation sélective-flottation différentielle	(differential flotation)

Notons que tous les exemples cités dans le cas #1 peuvent également être apportés ici.

3ème cas:

Souvent dans les exemples cités en #2, on retrouve des syntagmes composés:

a) d'une forme identique qu'on retrouve dans le syntagme #1 et dans le syntagme #2.
b) de deux formes différentes synonymes dans le syntagme #1 et dans le syntagme #2.

p. ex.: abattage par mines longues
abattage par trous profonds
aérage soufflant
ventilation soufflante
couronne en croix

taillant en croix
trou de couronne
trou de toit
trou de voûte

En repassant ces différentes listes de synonymes, on peut arriver de façon générale à découvrir les causes de cette synonymie. Parmi ces causes entraînant une synonymie en vocabulaire technique nous avons noté:

1° Les hésitations inhérentes à la langue elle-même:
- hésitations entre deux suffixes par exemple, du type foudroiement/ foudroyage ou wagon/wagonnet.
- hésitation dans la formulation syntaxique, du type abattage en gradins/ abattage par gradins ou bouchon en pyramide/bouchon pyramidal.
- hésitation dans les formulations syntagmatiques due à une synonymie interne, du type trou de couronne/ trou de voûte/ trou de toit (ces synonymes sont générés à partir de la série synonymique (couronne-voûte-toit).

2° La modernisation des techniques: Sur le plan diachronique nous avons trouvé et la forme ancienne et la forme moderne.
p. ex.: berline, wagon, wagonnet
La série wagon-wagonnet est probablement issue de la modernisation de la berline traditionnelle.

3° Les niveaux de langue: Nous avons été à même d'observer des différences entre le vocabulaire d'un géologue minier et celui d'un ingénieur de mine.
p. ex.: gisement (g.) - dépôt (m.)
Ces synonymes tiennent compte bien souvent d'une saisie différente de la réalité.

4° Les contacts avec l'anglais: La mise en commun des techniques sur le plan international a donné à l'anglais une place importante comme langue-véhicule de l'information technique.
p. ex.: jumbo - chariot de perforation
dyke - filon rocheux
scraper (à air) - racloir (à air)

5° La nouveauté du référent: Le mot anglais d'origine voisine bien souvent avec des formes françaises multiples et sporadiques.
p. ex.: down-the-hole-drill / foreuse à marteau plongeur - marteau au fond du trou - perforatrice trou-en-bas

6° Les variantes géographiques: Nous donnons ici un exemple de variante canadienne qui est passée dans certaines mines françaises.
p. ex.: grizzly - grille (qu'on place au dessus d'une trémie pour éviter l'engorgement par des roches de diamètre trop important)

claimer (klemé) - marquer un terrain en vue d'un permis de mise en valeur.

Toutefois tous les exemples apportés n'entrent pas dans les six catégories énumérées ci-dessus (p. ex.: tous les exemples où l'on retrouve deux lexèmes en concurrence) et alors il devient difficile d'expliquer pourquoi deux formes continuent à vivre côte à côte pour désigner une même réalité sans vraiment gêner le système de la langue. Cette observation démontre bien qu'une langue technique ne fonctionne pas toujours selon le principe de l'économie.

En terminant ce bref exposé sur la synonymie dans la terminologie minière, nous tenons à préciser que nous l'avons conçu au départ comme une simple amorce à une discussion plus poussée du problème que nous devrions avoir ensemble lors d'un colloque sur la normalisation comme c'est le cas ici aujourd'hui.

Exposé de M. Bruno DE BESSÉ
Agent culturel linguiste à l'OLF

- Cas-type n° 2
  Observation de la synonymie dans
  la terminologie de la métallurgie

Mesdames, Messieurs,

L'objectif de cette étude de la synonymie dans le lexique de la métallurgie est d'éclairer le débat sur la normalisation. La première chose qu'il faut se demander est de savoir ce qu'est un synonyme. Il n'est pas facile,en effet, de se mettre d'accord sur ce qu'est la synonymie. L'objet de cet exposé va être de poser le problème de savoir ce qu'est la synonymie.

Avant d'étudier la synonymie, il s'agit de délimiter des ensembles synonymiques à l'intérieur d'un lexique et de les localiser. En effet, les unités (nous entendons par "unités", les mots, les termes, les lexèmes, les syntagmes) sont intégrées dans un ensemble de mots propres à un système, que ce soit le lexique de la métallurgie, que ce soit le lexique de tel ou tel domaine technique.

1° Le corpus, c'est-à-dire l'ensemble de ce qui nous a servi à faire cet exposé. Nous avons utilisé essentiellement deux lexiques: le Lexique des défauts de la métallurgie, qui compte 782 entrées, et le Lexique de l'aciérie, qui en compte 1992, tous deux préparés par l'Office de la langue française. Ces lexiques ont été faits à partir d'enquêtes linguistiques dans les entreprises québécoises en consultant manuels et ouvrages techniques dans les deux langues, en français et en anglais. Ils ont, par la suite, passé le cap de la normalisation, c'est-à-dire qu'ils ont été examinés par des comités d'experts, composés d'ingénieurs ou d'universitaires. Monsieur RIGAUD, ici présent, faisait partie de ces comités. Le but de la normalisation était de supprimer les erreurs des lexiques et, dans certains cas, de choisir le terme le plus approprié s'il y avait synonymie.

2° Le choix des cas étudiés. Les cas qui ont été retenus pour cette étude de la synonymie sont toutes les entrées anglaises, qui comportaient plusieurs sorties françaises. Autrement dit, en anglais un mot ou groupe de mots correspondant à plusieurs expressions ou mots en français. Donc: une entrée anglaise avec plusieurs sorties françaises. Il y a, en effet, des occasions privilégiées pour rencontrer des cas de synonymie. Évidemment, il y a aussi de la polysémie. On ne traitera pas de la polysémie dans le cadre de cette étude.

3° Remarques linguistiques préliminaires. Il est nécessaire de faire un certain nombre de remarques linguistiques qui vont situer le cadre de cet exposé.

L'étude des mots, des entrées, des unités est faite hors-contexte. C'est une étude mot à mot. Ce n'est pas une étude dans des énoncés achevés, dans des énoncés prononcés. Ce qui peut fausser un peu, linguistiquement parlant, la perspective de l'exposé. Mais, on peut considérer que les mots de la langue technique ont une fonction de dénomination et que la relation entre le concept et la chose est beaucoup plus stable, quelles que soient les situations, autrement dit quelle que soit la phrase linguistique ou le contexte situationnel. Le mot scientifique est un mot référentiel dont la fonction essentielle est de désigner le dénommé et l'étude de la signification est relativement indépendante de la construction syntaxique ou de la référence contextuelle. C'est pour cette raison que l'insertion de ces mots scientifiques dans un texte est beaucoup plus secondaire et l'étude de ces mots hors contexte linguistique est par conséquent concevable.

Il s'agit d'une étude dans un contexte bilingue. Nous sommes en situation de traduction. Notre point de départ est un lexique qui va de l'anglais au français. L'étude de la synonymie est de ce fait un peu faussée. Néanmoins, notre étude porte sur la synonymie en français. Nous sommes, d'autre part, dans un contexte de normalisation. C'est-à-dire que ces lexiques sont passés par des révisions, par des observations de techniciens, ce qui fausse peut-être aussi en partie l'observation.

Il fallait se donner une définition du mot "synonyme" pour travailler. Nous avons défini le synonyme par trois critères: une forme différente, un sens rigoureusement identique et une même situation. Évidemment, le mot doit appartenir à une langue technique. On peut dire que ces trois critères devraient être réunis pour avoir un cas de synonymie. Au moins deux, en tout cas: les deux premiers, à savoir: la forme différente et le sens identique. Le troisième critère est peut-être plus aléatoire. On considérera que, lorsqu'on a les deux premiers critères, on a une synonymie relative.

4° La méthode d'observation. À partir d'un certain nombre de cas de synonymie, il s'agissait de proposer une classification et d'essayer de faire apparaître l'organisation d'un système.

Nous avons surtout étudié des unités complexes; en effet, en langue technique, on rencontre beaucoup d'unités complexes.

5° Remarques statistiques.

A. Lexique des défauts de la métallurgie

Nous avons fait quelques comptages sur le lexique des défauts en ce qui concerne la synonymie. Dans ce lexique, nous avons 782 entrées et 276 cas où il y a plusieurs sorties pour une seule entrée.

a) Comptage par parties du discours (Annexe III, page 208). On note une prédominance de la synonymie dans la catégorie du nom, mais qui correspond au fort pourcentage de la catégorie de noms dans l'ensemble du lexique. Le pourcentage de synonymes est le même dans toutes les parties du discours, seulement le nom est beaucoup plus fortement représenté par rapport au verbe ou à l'adjectif, les autres catégories traditionnelles du discours n'étant pas représentées.

b) Comptage du nombre d'unités graphiques dans l'entrée anglaise pour les cas où il y a plusieurs sorties françaises (Annexe III, page 209). Autrement dit, lorsqu'on a quatre synonymes en français, si on se reporte à l'anglais, combien a-t-on de mots? Pour un seul mot anglais: 142 cas de synonymie relevés sur les 276; pour deux mots anglais: 109 synonymes, etc. Ceci simplement pour montrer que plus l'expression anglaise est complexe, plus on a de déterminations, d'expansions, d'explications, plus la synonymie est rare. On a de plus en plus de chances d'avoir des cas de synonymie quand on a une seule unité graphique en anglais. Quand on a une expression complexe à trois ou quatre éléments, pratiquement la synonymie disparaît. L'importance des déterminations lève automatiquement les possibilités de synonymie. Il faut préciser que cette analyse reste grossière en ce sens que le comptage est purement graphique, et que nous n'avons pas fait une véritable analyse des morphèmes, (les morphèmes sont des unités beaucoup plus précises).

B. Lexique de l'aciérie

Dans le lexique de l'aciérie, nous avons fait également quelques comptages avant et après le travail de normalisation. Dans le lexique de départ, on avait 1992 entrées et 644 de synonymie, soit 32%. Il faut noter l'analogie entre le lexique des défauts et celui de l'aciérie. Après le travail de normalisation, il ne reste plus que 16% de cas de synonymie ou de cas où il y a plusieurs sorties pour une seule entrée. Quelles sont les causes de cette diminution? Vraisemblablement des erreurs - on verra qu'il y en a - et sans doute aussi des choix.

a) Distribution des entrées par lettres de l'alphabet. Le tableau n° 2 (Annexe III, page 211), a pour but d'essayer de montrer la répartition des entrées selon les lettres. On voit tout de suite qu'il y a des lettres qui sont beaucoup plus riches, plus productives et que d'autres, au contraire, sont peu fonctionnelles. Opposons, par exemple, la lettre "C", qui compte 259 entrées à la lettre "X", qui n'en compte qu'une seule. Si on veut donc constituer un échantillon, il n'est évidemment pas question de prendre des lettres au hasard ou, alors, il sera nécessaire de corriger ce hasard. Nous avons essayé de retenir un certain nombre de lettres, l'objectif était d'essayer d'étudier environ 200 unités pour avoir un échantillon propre à faire une étude de la synonymie.

b) Essai de constitution d'un échantillon. Il semblait assez lourd, en effet, de faire une étude complète de la synonymie à travers un lexique, c'est pour cette raison que nous avons essayé de constituer des échantillons par lettre. Pour arriver à constituer un échantillon d'environ 200 termes, on a regroupé un certain nombre de lettres, (voir tableau n° 3, Annexe III, page 212). À partir de cinq groupements comptant une, deux ou même trois lettres dans certains cas, on arrive à une fourchette d'environ 196 à 259 entrées; il y avait là des ensembles comparables. À l'intérieur de chacun de ces ensembles, nous avons compté les cas de synonymie. On voit apparaître dans ce comptage des différences assez énormes. La moyenne doit se situer autour de 35%; mais ce qui est intéressant de noter c'est que nous avons un minimum qui est de 21%, c'est le cas de l'ensemble L, M, N, et au contraire un maximum de 40%, O, P, donc presque du simple au double, ce qui fait bien apparaître les difficultés qu'il y a à constituer un échantillonnage. Par conséquent, à l'issue de ces comptages, nous avons préféré ne pas étudier la synonymie à travers une seule lettre ou à travers un ensemble de lettres. Il semblait effectivement illusoire, sans doute dangereux, de ne retenir que quelques lettres et nous aurions vraisemblablement eu une vue partielle de la synonymie.

Nous avons donc décidé d'étudier la synonymie uniquement dans le lexique des défauts de l'acier qui a été préparé par nos soins pour le compte de l'Office de la langue française. À partir de ce lexique des défauts, nous avons essayé de faire l'inventaire des synonymes et, une fois cet inventaire effectué, de procéder à une classification.

6° Essai de classification. Nous avons essayé de classer les synonymes de plusieurs façons.

a) Aspects sémantiques (Annexe III, page 213).

1. Archilexèmes. Il y a des cas que l'on peut prendre pour des synonymes et qui, en fait, sont des archilexèmes. En effet, un terme qui semble synonyme d'un autre présente les traits communs sémantiques qui sont communs à toute série. C'est le cas, notamment, dans la langue courante, du mot "siège" par rapport à "chaise". "Siège" et "chaise" ne sont pas synonymes; "siège" regroupe tous les éléments de la série chaise, fauteuil, tabouret. Dans ces cas-ci, nous avons une forme identique, mais un sens qui est différent. Il n'y a donc pas, à proprement parler, de synonymie, compte tenu des critères que nous avons fixés au préalable.

2. Opposition général/particulier. On a également ici un point de vue sémantique des oppositions entre le général et le particulier et nous avons un sens qui est différent. Il n'y a donc pas davantage de synonymie.

Sur l'ensemble de ces deux séries, à peu de choses près, nous avons le même problème dans les exemples 1 et 2, seule la forme change dans le cas n° 2. Ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a une relation univoque. Si on prend une phrase dont le verbe "être" est le pivot, on se rend compte qu'elle n'est pas réversible et qu'on ne peut pas placer ce qu'il est convenu d'appeler "l'attribut" à la place du sujet. Si l'on prend ainsi la phrase suivante: "Le laitier est une scorie.", cette phrase n'est pas réversible: la scorie n'est pas un laitier et toutes les scories ne sont pas des laitiers. Il est d'autres éléments qui sont également des scories, par conséquent il n'y a pas de synonymie.

b) Aspects lexicologiques. (Annexe III, page 214). Dans la série d'exemples qui vont être étudiés, les bases sont communes.

1. Base constante + expansion variable. La base est constante, l'expansion est variable: la détermination est essentielle, c'est sur elle que porte la synonymie, si l'on suppose que les syntagmes que nous allons étudier sont des syntagmes non lexicalisés. Cette étude permettra de vérifier si on a une synonymie d'unité à unité ou si on a une synonymie de partie d'unité à partie d'unité. Le fonctionnement de la synonymie sera un élément qui permettra de mesurer le degré de lexicalisation des unités. Le sens de l'expansion est modifié par la base; néanmoins, il y a des possibilités de substitution. Dans le cas d'"accidentelle" et d'"occasionnelle", la synonymie est un problème de langue commune et il n'y a pas de syntagme lexicalisé. "Arête" et "angle" ne sont pas des synonymes dans

la langue commune; néanmoins, en langue technique il s'agit de la même chose. Dans ces exemples, et dans les autres, on voit assez bien qu'il y a une synonymie d'éléments à éléments, même si le sens de l'expansion modifie la base. Dans l'essentiel de ces cas, il y a donc une synonymie qui nous renvoie à la synonymie de la langue commune, c'est-à-dire une synonymie de mot à mot.

Nous étions partis d'une étude de la synonymie dans les expressions complexes; on se rend très vite compte qu'on peut, finalement, par le jeu des substitutions revenir à la synonymie de la langue commune ou à la synonymie des unités simples. Bien souvent, les unités complexes peuvent être éclatées, leur degré de lexicalisation est très fragile. Il y a synonymie dans cette série d'exemples, mais c'est une synonymie d'unités simples de langue commune.

2. Base variable + expansion constante (Annexe III, page 215). Il s'agit dans ce deuxième cas de synonymie considérée du point de vue lexicologique, d'un autre type d'éléments communs. On remarquera dans la série d'exemples que nous avons une base qui est variable et une expansion qui est constante, c'est-à-dire le cas inverse de celui que nous avions précédemment: la synonymie ne porte plus sur l'expansion, mais elle porte sur la base. C'est la base qui va être le point de mire, les éléments d'expansion étant rigoureusement identiques.

Le sens de la base est modifié par l'expansion et réciproquement,comme on l'a vu, mais les substitutions sont possibles. L'interaction entre la base et l'expansion n'empêche pas de séparer les éléments composant l'unité. Il faut donner quelques exemples de la langue commune pour poser le problème en général. Si l'on compare "sécurité sociale", "assurance sociale", "bien-être social", où l'on a des syntagmes lexicalisés, à"situation sociale", on peut dire que "situation sociale" n'est pas une unité lexicalisée. Par contre, les trois syntagmes que nous venons de citer sont des unités parfaitement lexicalisées.

Dans les exemples que nous donnons, il y a une synonymie d'éléments à éléments et on arrive à la même conclusion. Il y a synonymie, mais c'est une synonymie d'unité simple, une synonymie de langue commune.

Les éléments qui ne sont pas des synonymes de la langue commune le sont dans le contexte d'une langue technique, mais ce sont des unités simples. On a donc des synonymes qui sont des unités simples de la langue technique ou de la langue commune; on n'a pas une synonymie qui concerne des syntagmes complexes.

c) Aspects lexicographiques (Annexe III, page 216). Nous avons regroupé sous cette rubrique les éléments synonymes qui sont liés au type du discours dans lequel nous avons travaillé. Les lexiques appartiennent évidemment aux discours lexicographiques. Le discours lexicographique est un discours métalinguistique, un discours à propos d'un discours. Et tous les exemples qui suivent sont des descriptions ou des paraphrases synonymiques du terme. Elles sont dues au style d'écriture des auteurs qui veulent expliquer ce dont ils parlent et pour l'expliquer ils emploient des phrases qui décrivent l'objet. C'est une synonymie relative que nous avons: le sens est le même, la forme est différente, mais la situation est différente. En effet, le troisième élément de synonymie, la situation, varie. Nous sommes dans le cas d'ouvrages lexicographiques, dans un discours explicatif ou pédagogique, dans un langage "métalinguistique". Nous parlons à propos de la langue. Par conséquent, on pourra dire qu'il y a une synonymie relative.

Ces rubriques ne sont ni des murs, ni des frontières. Un certain nombre d'éléments peuvent se retrouver dans plusieurs rubriques.

d) Aspects stylistiques (Annexe III, page 217).

1. Métaphores. Il y a synonymie parce qu'il y a des variantes métaphoriques, ou des références à des situations différentes. L'un verra des "diamants", l'autre des "gouttes", un autre des "traces d'écoulement", d'autres des "fleurs"; il y a finalement des différences de style, d'auteurs et il y a sans doute synonymie, mais la situation diffère.

2. Différence de perception. Elle est essentiellement liée au contexte socio-culturel ou psycho-linguistique de chacun des locuteurs. L'un voit une "peau", l'autre une "coquille"; l'un, des "pailles", l'autre des "écailles." "Oeil de chat", "oeil de tigre": il y a une différence de perception pour une même réalité. La réalité ne change pas,mais les observateurs la perçoivent différemment.

3. Nom commun/nom savant. On note des oppositions entre un nom commun et un nom savant, le nom savant étant bien souvent le nom même de l'inventeur. La "retirure", "effet Léonard": l'appelation est liée au nom de celui qui a identifié ce défaut.

Nous pouvons dire que, dans l'ensemble de ces exemples, il y a un sens qui est le même, la forme est différente; il y pourrait y avoir synonymie. Néanmoins, c'est une synonymie relative

parce que la situation diffère en ce sens qu'il y a des façons stylistiques ou métaphoriques d'écrire qui sont différentes et parce qu'il y a des perceptions qui sont aussi différentes, et qu'il y a également des niveaux de langue, des termes beaucoup plus soutenus opposés à des termes plus courants, plus familiers.

e) Aspects morphologiques (Annexe III, page 218). Nous avons regroupé dans cette partie toutes les différences morphologiques qui finalement sont des différences qui, bien souvent, n'entrent pas dans les cadres de cette étude.

1. Disparition de la base. Le syntagme complexe prend ici une existence autonome. À partir de l'unité de départ "moyen antirouille", on forme "antirouille". Il y a là un exemple de raccourcissement nécessité par l'économie de la communication. Un adjectif est devenu un nom par disparition de la base. À partir de cette disparition, nous assistons à la création d'une autre expression et, par conséquent, de deux expressions synonymes.

2. Disparition de l'expansion. Il peut y avoir disparition de l'expansion et la base fonctionne alors comme un substitut de l'unité toute entière. Ce type de substitution de la base, d'un élément de la base ou de la base elle-même pour l'ensemble des expressions, est un phénomène assez courant, le locuteur dans la langue courante n'ayant pas la possibilité, pour des raisons d'économie, d'employer l'ensemble de l'unité, d'autant plus que la situation linguistique et la situation extralinguistique lui permettent de faire cette économie. De même, quand on parlera à un lamineur de "pailles", il comprendra très bien; point n'est besoin de lui parler de "pailles de laminage", ces notions sont parfaitement familières à un technicien.

La forme est tellement voisine qu'il n'y a pas synonymie. Nous avions posé au départ comme condition qu'il fallait une forme radicalement différente. Nous avons simplement une simplification de la forme qui reste fondamentalement la même, la structure de base étant identique.

3. Variation des moyens grammaticaux. Nous rencontrons une série de variations des moyens grammaticaux qui sont utilisés dans les unités de type base plus expansion; ces variations peuvent être des variations du type: adjectif opposé à "de + nom"; "de + le" opposé à "de + un", "de" opposé à "sur", etc. La suffixation opposée à un nom + le radical de base de l'élément suffixé, c'est le cas d'"écaillage" opposé à "formation d'écailles"; -age, le suffixe est équivalent à "formation". Les formes varient, mais le contenu est identique.

4. Hésitations morphologiques. Nous relevons également une série d'hésitations, des hésitations morphologiques parce que les unités sont flottantes et non stabilisées. Nous voyons apparaître des oppositions entre préfixes: "ébavurer", "débavurer"; entre suffixes: "ure" et "ment"; exemple "gaillette", "gailleterie", "gailletin". Un paradigme suffixal est possible, la multiplicité est possible, sans doute l'usage ne retiendra qu'un seul suffixe.

Le suffixe n'a pas de rôle lexical. Il n'y a pas la valeur qu'on retrouve dans l'opposition "raffinage" et "raffinement" où véritablement le suffixe permet de distinguer deux unités différentes. Du point de vue lexical, le suffixe ne joue pas son rôle.

Le suffixe ne joue pas non plus son rôle d'"indicateur de structure lexicale", il ne précise pas le domaine d'emploi du lexique dans lequel il se trouve. On ne rencontre pas un suffixe propre à la métallurgie. Encore que le suffixe "ure" qu'on retrouve, par exemple, dans "bavure", "barbure", "pliure" est un suffixe qui a un certain rendement dans la série du lexique de la métallurgie est des défauts de la métallurgie. Le suffixe n'indique pas le domaine d'emploi. Il n'a pas de valeur connotative comme dans "maison"/"maisonnette".

Le suffixe joue seulement son rôle d'"indicateur de classe", il est simplement là pour nous dire qu'on a un nom, il n'a pas de rôle.

Nous pouvons donc dire que le suffixe n'a pas de valeur lexicale, qu'il n'a pas de rôle d'indicateur de structure lexicale et qu'il n'indique pas non plus la valeur d'emploi. Le suffixe indique seulement la classe, qui est la classe des noms.

Nous avons donc une forme qui est identique ou voisine, un sens qui est identique; il n'y a pas véritablement synonymie. En effet, quand la forme est identique, que ce soit la base, le radical ou l'essentiel de l'expression, il n'y a pas de synonymie. La différence suffixale n'est pas suffisante pour qu'on puisse dire qu'il y a forme différente. L'élément fondamental du syntagme est le même. La variation porte uniquement sur les morphèmes, sur les copules. Ces variantes morphologiques sont du type "yaourt"/"yogourt", qui, du point de vue sémantique, sont rigoureuesment identiques et dont les formes sont si voisines qu'on ne peut pas dire qu'elles entrent dans une étude de la synonymie. Ces variations morphologiques sont secondaires, les radicaux eux ne varient pas.

f) Aspects socio-linguistiques (Annexe III, page 221). Nous voyons sous cette rubrique un peu le même problème que sous la rubrique "Aspects stylistiques". L'aspect stylistique se situe dans une perspective linguistique, alors que l'aspect socio-linguistique concerne des données extra-linguistiques. Il s'agit de différences essentiellement subjectives qui varient selon les locuteurs.

1. Variations géographiques. Ce sont des variations de société à société, les variations stylistiques étant plutôt des variations d'individu à individu. Ici, c'est l'ensemble des groupes sociaux qui est en cause. Dans l'étude stylistique, il s'agissait simplement des variations individuelles, d'idiolectes. Par exemple, on notera quelques différences entre la Belgique et la France.

2. Variations de niveau de langue, de situation de niveau de langue. Un certain nombre de termes sont des termes littéraires. On les retrouve dans la littérature scientifique, par opposition à d'autres qui sont des termes de la langue du travail. Exemple: "laitier", qui n'est pas un défaut, mais qui permet de faire apparaître le sens qu'ont donné spontanément les ouvriers au mot "slag", ils l'ont appelé "pizza". Ce sont des niveaux de langue et jamais ce mot-là ne figurera dans un ouvrage scientifique en langue écrite. Les niveaux de langue sont souvent en même temps des variations géographiques. Le mot "pizza" est un mot propre à une usine et n'a pas d'extension géographique.

3. Fréquence d'emploi. Il serait intéressant de faire une étude systématique. Des termes sont plus employés que d'autres et, par conséquent, ne sont pas forcément substituables. Il n'est pas faux de dire "tapure" ou "fente", mais "tapure" est tellement moins employé que "fente" que l'on aura peut-être un peu l'air fossile en employant un mot qui n'est pas faux, mais qui n'est presque plus employé. C'est une question d'usage et de fréquence d'emploi. Par exemple, il n'est pas faux d'employer "automobile" pour "voiture", mais l'usage veut qu'on emploie plus fréquemment "voiture". C'est une question de fréquence.

Les contraintes de la société (l'usage) font que des mots sont plus employés que d'autres, ont un rendement plus fort. Dans les exemples que nous venons d'étudier, le sens est identique, la forme est différente, mais la situation varie. Nous aurons donc une synonymie relative.

g) Effets normatifs ou rôle de la normalisation (Annexe III, page 221). Le lexique qui a été soumis à des ingénieurs a subi un certain nombre de corrections.

Les effets normatifs ont fait disparaître un certain nombre de cas de fausse synonymie, par les corrections d'erreurs ou les choix. Ce que l'on peut retenir de ces exemples, c'est qu'on pouvait avoir des synonymes, mais qu'en réalité il y avait simplement des erreurs. Ces erreurs sont dues au travail lexicographique d'un certain nombre d'auteurs et qui sont véhiculées dans plusieurs ouvrages. Elles peuvent faire croire à une synonymie au premier abord. En réalité, il n'y a pas de synonymie du tout. Dans la série d'exemples, le sens est différent et il n'y a absolument pas synonymie.

h) Précision des domaines d'emploi (Annexe III, page 223). On peut croire, pour un certain nombre de mots, qu'il y a synonymie si l'on envisage l'emploi de ces mots à l'intérieur du lexique de la métallurgie. Mais, si on procède à une classification pour un domaine d'emploi dans le lexique des défauts, on voit apparaître des emplois spécifiques. C'est ainsi que "gauchissement" s'emploiera uniquement en soudage et "flambage", en formage et qu'il n'y a pas possibilité de les interchanger pour le spécialiste. Dans une approche plus grossière et plus schématique, on peut dire que c'est la même chose; mais les techniciens ont spécialisé chacun de ces termes dans des domaines d'emploi propres. La forme est différente et le sens est également différent. Ces mots ne peuvent pas s'employer toujours de la même façon. Ils ne sont pas interchangeables à l'intérieur de chacune des branches des défauts; il n'y a donc pas de synonymie à l'intérieur de cet ensemble lexical technique.

La synonymie est éliminée par une analyse beaucoup plus précise du sens si on va véritablement au bout de l'analyse. C'est par un affinage du classement, de l'analyse sémique que nous avons levé la synonymie. La connaissance technique de la chose permet effectivement de lever la synonymie, ce qui n'est pas possible pour un non-spécialiste.

La synonymie s'est levée par une précision de la recherche technique et notamment par la localisation du domaine d'emploi. Il n'y a pas de substitution selon le type de défauts dans lequel on se retrouve impliqué.

i) Cas de synonymie de la langue commune (Annexe III, page 224). Nous remarquons dans cette série qu'il y a un certain nombre de mots qui, finalement, ne sont pas synonymes dans la langue technique. L'objectif de ce travail était d'étudier la synonymie dans la langue technique, par conséquent, tous les mots qui, dans cette langue technique, étaient synonymes entre eux. Ceux qui, après étude, sont apparus comme des mots de la langue commune et dont nous donnons quelques exemples sont à exclure de cette étude.

j) Unités simples (Annexe III, page 225). Ce sont celles qui n'entrent pas dans les cadres précédents et qui n'ont pas été étudiées parce qu'elles ne correspondaient pas aux rubriques que nous avons énumérées. Il reste trente-huit unités dont le domaine d'emploi est soit le laminage ou le formage, soit le soudage, soit le traitement thermique, soit la corrosion. Nous n'étudierons pas ce groupe d'unités.

Il reste également quarante-cinq unités simples dont l'emploi est général. Ces éléments sont communs à l'ensemble de la série des défauts ou appartiennent au domaine de la fonderie. À partir de ces unités simples, nous avons procédé à des regroupements pour arriver à quatorze ensembles synonymiques (voir Annexe III, page 226).

Dans les groupes 15, 16, 17 et 18 (à la même page) on retrouve des dérivés: "criquage", fissurage", "fissuration", qui renvoient à "crique", "fissure" et "fissuration". Dès lors que "crique" et "fissure" sont synonymes, il est évident que "criquage" et "fissurage" ou "fissuration" seront synonymes, de même que "criqué" et "fissuré"; par conséquent c'est une synonymie au deuxième degré. Les bases essentielles de cette synonymie sont les quatorze premiers exemples.

Pour conclure, on notera qu'il n'y a pas véritablement de synonymie absolue en langue technique. Dans le premier exemple que nous avons étudié, nous avons simplement affaire à des archilexèmes ou une opposition du général au particulier, le sens est différent et la forme parfois la même, par conséquent on ne peut pas dire qu'il y a synonymie.

Dans la deuxième partie, il y a synonymie, mais cette synonymie nous renvoie soit à la synonymie de la langue commune, soit à la synonymie des unités simples.

Dans l'étude des aspects lexicographiques, on relève une synonymie relative qui est due aux différences de situation. De même, dans l'étude stylistique, des différences de situation nous amènent à conclure à une synonymie relative. Dans l'analyse morphologique, la forme étant tellement voisine, il n'y a pas de synonymie. Les connotations socio-linguistiques sont du domaine de la synonymie relative.

En ce qui concerne les erreurs, il n'y a pas de synonymie, le sens étant différent. Les domaines d'emploi font apparaître une situation différente, il n'y a pas non plus de synonymie. La synonymie en langue commune ne fait pas partie de notre propos, l'objectif étant d'étudier la synonymie en langue technique.

La synonymie des unités simples mériterait sans doute une étude particulière. On peut donc dire qu'il n'y a pas de synonymie dans les unités complexes. Il n'y a pas de synonymie véritable, elle est toujours relative, il y a toujours une série de nuances situationnelles qui font que la synonymie n'est jamais absolue. La synonymie est donc apparente et, pour peu qu'on pousse l'analyse, on fait disparaître tout ce qui était synonymie.

La synonymie est rare, on ne trouve que peu ou pas de synonymie dans les unités complexes. Quand il y a synonymie apparente, il y a toujours un élément situationnel qui empêche une synonymie absolue. La synonymie est toujours relative, quand il y en a.

Mercredi 17 octobre

II. SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 11 h.

Le premier interlocuteur, M. DUBUC, félicite les trois conférenciers; un tel effort de réflexion sur le problème extrêmement complexe qu'est la synonymie en terminologie était nécessaire et vient à son heure. Il fait ensuite les quelques remarques suivantes qui lui sont suggérées par les exposés de MM. CORBEIL et DE BESSÉ.

1° Tolérance de la polysémie. Bien que, dans leurs exposés respectifs, MM. CORBEIL et DE BESSÉ signalent d'une part que les langues techniques pourraient idéalement arriver à la monosémie de la normalisation et, d'autre part, que plus l'expression devient articulée et plus son contenu est élaboré, moins le problème de la synonymie se pose, il est plutôt d'avis que, fonctionnellement, sur le plan du langage, c'est tout le contraire qu'il faudrait souhaiter. Il lui paraît impossible, en effet, de réaliser une monosémie rigoureuse, d'autant plus qu'en situation contextuelle, la polysémie ne pose pas de problème très grave et que les "expressions à tiroirs" deviennent très difficilement maniables dans la pratique quotidienne. Il conclut donc en faveur d'une plus grande tolérance à l'égard de la polysémie.

2° Revalorisation des suffixes. Sa deuxième observation ressort de l'exposé de M. DE BESSÉ et concerne le "vidage du sens des suffixes" en français. Dans la langue technique, les suffixes ayant perdu leur signification, il en résulte une double utilisation des suffixes d'agent et de machine. N'y aurait-il pas moyen, dit-il, d'aller un peu à l'inverse de cette tendance, de façon à revaloriser les suffixes et à leur donner une signification.

3° Préservation des synonymes. Enfin, M. DUBUC déclare souscrire entièrement à la conclusion de M. DE BESSÉ, étant persuadé, tout comme lui, qu'il ne faut pas se faire trop vite les "exécuteurs des synonymes", mais tenter plutôt d'établir une espèce de typologie qui permettrait de mieux les différencier.

À la suite de M. Dubuc, M. AGRON se dit en faveur d'une certaine polysémie. L'expérience lui a constamment démontré que, même en France et indépendamment du niveau de culture, malheureusement trop de gens déplorent la polysémie qui, selon lui, n'est jamais gênante, sauf peut-être pour les lexicographes.

En ce qui concerne les suffixes, M. AGRON regrette que même des linguistes rejettent ou refusent d'utiliser certains suffixes - le suffixe "ure" par exemple - sous prétexte qu'ils ne sont plus productifs ou encore en perte de vitesse. Il faudrait, tout au contraire, s'en servir, justement parce qu'ils sont libres, disponibles.

Il avoue ensuite être très impressionné par le vocabulaire simple des exposés et félicite les conférenciers, tout en souhaitant qu'à l'avenir les textes soient remis aux participants avant la tenue du Colloque, de façon à faciliter la discussion.

M. AGRON ajoute enfin quelques mots sur la diachronie des termes techniques et la vie des concepts ou des notions. Il est évident qu'il y a diachronie en vocabulaire spécialisé, témoin l'expression "acide muriatique" entendue au cours de l'exposé de M. CORBEIL et qui appartient d'abord et avant tout au langage de l'alchimie. "Acide muriatique" et "esprit de sel" qui correspondent à "acide chlorhydrique" dans la nomenclature de Lavoisier, étaient en fait les termes utilisés avant Lavoisier. Quant à la vie des concepts ou des notions, M. AGRON dit partager l'avis de M. CORBEIL à ce sujet et rappelle le sort qui a été fait au néologisme "ingénierie" qui devait remplacer "engineering". Les deux termes ayant vécu chacun de leur côté, "engineering" aux Etats-Unis et "ingénierie" en France, il en est résulté une divergence de sens inutile et regrettable.

M. GOFFIN intervient brièvement sur le problème de la diachronie des termes techniques auquel s'est arrêté récemment le Bureau de terminologie de l'EURATOM. On a constaté, dit-il, en particulier de la part des ingénieurs sans doute pressés par les instances de normalisation, une tendance au compactage qui risque de rendre la terminologie plus ambiguë. Le traducteur, lui, aura plutôt la tendance contraire et sera porté à décomposer le mot pour donner plus de clarté à sa traduction. Reprenant ensuite le thème de la problématique de la synonymie développé

par M. CORBEIL, M. GOFFIN estime que, malheureusement, il n'est pas toujours possible, pour un traducteur en tout cas, de passer du "signifiant" au "référent" sans passer par le "signifié". Il faut quelquefois passer directement par le "référent". Il arrive, en effet, que le traducteur ne pouvant cerner exactement un texte doive partir de ce qu'il appelle des "signifiés amoindris". C'est, de l'avis de M. GOFFIN, le rôle du terminologue que de se porter au secours du traducteur en se préoccupant, non seulement du terme lui-même, mais également de sa définition.

M. REY revient à la charge sur le problème de la synonymie qui vient d'être posé dans sa plus grande généralité, dit-il, d'abord par M. CORBEIL et ensuite par M. DE BESSÉ qui a tout de même rassuré les participants sur le danger de la prolifération des synonymes en leur permettant de constater que ce qui était considéré par les uns comme des synonymes en puissance, pouvait en fait être traité par levée de synonymie et considéré comme des expressions non absolument équivalentes. Nous avons jugé préférable de reproduire ci-après, presque intégralement, l'intervention de M. REY.

M. REY:

"Je pense qu'il faudrait peut-être reposer le problème dans sa généralité et se demander ce qu'est un synonyme et si, tous, nous entendons la même chose quand nous parlons de synonymes. Je ne pense pas que ce soit le cas.

"Le problème est en fait celui d'un certain niveau d'abstraction. Le gros problème, c'est effectivement les relations entre, d'une part, le "signe" et, d'autre part, le "référent". (Je ne dirai pas le "signifiant", parce que lorsqu'on parle de "signifiant" et de "signifié", on fait déjà une opération d'une extrême abstraction puisque dès qu'un "signe" est donné comme tel, ni son "signifiant", ni son "signifié" ne peuvent être isolés. D'ailleurs, quand on dit "référent" on opère aussi une relation et lorsque vous dites, dans votre exposé, M. CORBEIL: "Un signifiant qui exprime un seul signifié qui correspond à un seul référent", vous pensez évidemment à un seul "signifié" qui correspond à une seule "classe de référents").

"Qu'est-ce, en fait, qu'une "classe de référents"? Si, par exemple, je désigne un cendrier dans cette salle, si je prononce le mot "cendrier" dans sa plus grande généralité, je fais une cascade d'opérations d'abstraction successives, étant donné qu'il y a un certain nombre de cendriers individuels qu'on peut comparer les uns aux autres. Pour l'utilisateur courant, tous ces cendriers sont identiques; ils forment une

classe qui est identique parce qu'ils sortent de la même usine, qu'ils ont été fabriqués d'après le même modèle et donc se ressemblent tellement qu'ils correspondent à une classe d'objets qu'on ne peut séparer les uns des autres. Mais, il est évident que pour un chimiste, si l'un de ces cendriers est cassé, il n'est plus identique aux autres, l'usure fait qu'il y a des différences individuelles. Il y a donc des phénomènes individuels "cendriers" qui sont en nombre X et qu'on peut regrouper sous une même "classe de cendriers". Cette classe est déjà abstraite, mais elle n'est pas assez abstraite pour correspondre au mot "cendrier" puisqu'il y a tous les modèles possibles de cendriers, dans un très grand nombre de matières, avec un très grand nombre de formes. Finalement, on en arrive à un "signifié" ou à un "concept" qui est beaucoup plus abstrait qu'il n'en a l'air.

"Il est bien évident que, au moment où l'on emploie un lexème unique ou un mot hors d'un contexte quelconque, ce mot a un tel niveau d'abstraction que les possibilités de synonymie, c'est-à-dire de deux signes différents pour désigner le même concept, et que les possibilités d'ailleurs de polysémie, en sens inverse, sont très grandes. C'est donc pour cette raison que, dans cette mesure, on peut dire qu'on a constamment des possibilités de synonymie et des possibilités de polysémie ou d'homonymie dans la langue. On se trouve alors à un niveau d'abstraction qui n'est pas tellement intéressant et pour l'utilisateur et, forcément, pour celui qui va chercher une normalisation. Il faut donc se mettre à un niveau intermédiaire entre cette abstraction, entre le niveau du mot utilisé hors contexte et le niveau concret qui est celui de la communication.

"Ces différents niveaux d'abstraction, je crois qu'il faut les avoir présents à l'esprit parce que se sont eux qui rendent compte du fait que, lorsqu'on emploie des termes comme "polysémie" ou "homonymie", ou encore comme "synonymie", on ne parle pas forcément toujours de la même chose. J'en reviens finalement à la vieille distinction qui est battue en brèche, mais qui est quand même indispensable, entre le système abstrait ou langue, si l'on veut, et l'utilisation concrète de la langue, c'est-à-dire le discours. Et je pense que, suivant qu'on se place à un point de vue ou à un autre, le problème change complètement. Ainsi, par exemple, nous avons ici plusieurs cas qui rendent la synonymie possible, cette "synonymie absolue" que les linguistes prétendent extrêmement rare, extrêmement difficile à rencontrer. Ils ont raison sur le plan théorique, sur le plan de l'abstraction; mais ils se mettent à avoir tort si on commence à prendre les choses dans leur fonctionnement réel, c'est-à-dire si l'on passe du système abstrait de la langue à son utilisation concrète, à une situation concrète de communication.

"Il y a, par exemple, une première abstraction, qui est celle du mot, de l'unité lexicale. Il est bien évident que si l'on sort de ce système dans lequel on ne considère comme synonymes que les unités lexicales isolées et qu'on commence à prendre en considération des unités complexes, y compris les syntagmes et les paraphrases, la synonymie devient générale ou universelle et on la rencontre absolument partout. On peut toujours paraphraser une unité lexicale d'une manière synonymique: c'est le travail que le lexicographe fait sans arrêt quand il fait des définitions. Il y a dans le Petit Robert 45 000 entrées qui ont, en moyenne, je dirais cinq ou six définitions différentes, sinon dix, donc à peu près 500 000 paraphrases dont le propre est d'être des synonymes parfaits de l'entrée paraphrasée. Dans ce cas, la synonymie est illimitée. Si l'on passe dans le domaine de la définition de la langue courante, c'est le cas du gamin qui demande à son père: "Papa, qu'est-ce que c'est ce truc-là?", on a alors une courte explication qui est une sorte de définition, généralement imparfaite, mais enfin qui a pour objet de constituer un synonyme parfait à l'unité lexicale qui peut être ignorée des deux communicants. À ce moment-là, la synonymie est dans un domaine universel, complètement général et qu'il est impossible de maîtriser. Sinon, comment, s'il n'y avait pas de possibilité synonymique, arriverait-on à enseigner le lexique d'une langue; c'est la synonymie qui rend l'apprentissage possible. La synonymie, sur ce plan-là, est non seulement une chose qui n'est pas à combattre, mais elle est une nécessité absolue de la langue. Mais alors, on n'est plus dans le lexique et les exposés précis sur des domaines particuliers ont bien montré que, dans les cas de synonymie technique, on avait très souvent, le plus souvent d'ailleurs, des synonymies entre unités lexicales et syntagmes, ou entre syntagmes différents, lesquelles d'ailleurs entre syntagmes différents peuvent amener à des synonymies sous-jacentes, comme l'a dit M. DE BESSÉ.

"À part cette opposition entre unités lexicales et toute unité possible, c'est-à-dire toute paraphrase, tout syntagme possible qui change complètement le problème, il y a évidemment le problème des emplois. Quand les linguistes disent qu'il y a très peu ou pas du tout de synonymes absolus, ils veulent dire par là qu'il n'y a pas de synonymie lexicale pour tous les emplois possibles dans la langue, pas pour un sous-ensemble d'emplois car, bien entendu, si on commence à spécifier les possibilités d'emplois, soit les possibilités de contextes - et c'est le cas dans les langues technique et scientifique - on est dans une espèce de pyramide renversée où les possibilités sont de plus en plus précises et l'on rend de plus en plus possible la synonymie. Les possibilités contextuelles sont de plus en plus petites et les différences de connotation, de plus en plus faibles. À la limite, si par exemple l'on se trouve dans un atelier entre deux personnes qui ont à faire fonctionner une machine-outil, il est certain que si l'un des ouvriers emploie une métaphore

cocasse, on aura effectivement une synonymie absolue. Je me souviens qu'à la SNCF, à un moment donné, on appelait certains autorails dont l'avant était pointu et décoré de couleurs vives des "picassos". Il n'y a pas de doute que si les deux personnes qui parlaient entre elles savaient de quoi il s'agissait, il n'y avait aucun problème. Mais, supposons que l'une d'entre elles l'ignorait, vous aviez un synonyme parfait, mais un synonyme avec, dans un cas, une nuance stylistique différente, et dans l'autre cas, un emploi neutre. Dans une situation comme celle-ci, on a effectivement une synonymie qui est absolue, qui est une synonymie de fonctionnement. Seulement, on peut dire que c'est une synonymie absolue au niveau du rapport avec le référent, parce qu'il s'agit du même type d'objets, de la même classe d'objets. Mais, peut-on dire qu'il s'agit d'une synonymie au sens où les linguistes l'entendent, au niveau sémantique? Ce n'est pas évident, parce que chacun des termes différents a, avec lui, une charge différente, ne serait-ce que parce qu'il appartient à un paradigme différent.

"Le problème des suffixes. Je crois que l'on peut dire que, même si les suffixes ont tendance en français à être permutables - ce qui est très gênant effectivement et ce qui rend tout à fait judicieuse la remarque de M. AGRON qui demandait qu'on reprenne les suffixes qui ne sont plus productifs pour leur affecter une valeur un peu plus stable - c'est peut-être un peu moins grave que n'avait l'air de le penser tout à l'heure M. DUBUC, parce que les suffixes entrent quand même dans des séries analogiques qui ne sont peut-être pas bien explicitées, mais qui sont implicitement senties par les gens. Entre "age", "ation" et "ement", avant de dire que les trois emplois sont parfaitement synonymiques, il faudrait voir si le fait d'employer tel suffixe plutôt que tel autre, telle morphologie plutôt que telle autre, n'entraîne pas l'entrée du mot qui vient d'être créé et confronté à un quasi-synonyme dans une série analogue se terminant par un même suffixe et qui l'entraîne dans une direction plutôt que dans une autre.

"Je pense donc que le problème général de la synonymie devrait être considéré sous cet angle, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'opposition entre la théorie qui veut qu'il n'y ait pas de synonymes absolus et une certaine pratique; quand on est dans le domaine de l'intervention ou de la réglementation, ou encore de "l'aménagement" pour employer le terme qui est préférable et qu'emploie Jean-Claude CORBEIL, on est effectivement dans une situation où la synonymie fonctionne - et je dirais même, doit fonctionner.

"S'il y a des synonymies souhaitables, par exemple celle des paraphrases d'explications de dictionnaires, il y a des synonymies qui sont parasitaires, je dirais, parce qu'elles créent une ambiguïté à l'intérieur

de la même situation de communication. Or, c'est celle-là qu'il faut combattre, mais celle-là seulement parce que les synonymies qui sont celles de deux désignations différentes de la même classe de référents, mais pour des situations contextuelles différentes ou pour des gens qui communiquent à des moments différents, présentent des problèmes beaucoup moins graves. (On a bien vu dans la classification des exemples que les problèmes de fréquence moindre étaient liés à des problèmes d'archaïsme, que les problèmes d'archaïsme entre un mot un peu ancien, comme "berline", et un mot plus récent, comme "wagon" ou "wagonnet", étaient les mêmes que ceux qui se produisent entre deux régions différentes). Toutefois, ils peuvent le redevenir parce que si, par exemple, il y a un contact actif entre l'industrie française de la France, l'industrie francophone du Québec et l'industrie, disons, francophone de la Suisse romande, à ce moment-là, les différences régionales il faudra bien les résoudre; il faudra bien que les problèmes de synonymie qui n'étaient pas graves quand il n'y avait pas de relations le deviennent."

En terminant, M. REY fait observer à M. DE BESSÉ qu'il a constaté qu'il partait du terme anglais pour déterminer des séries de "synonymes", le terme "synonyme" étant, bien entendu, entre guillemets. Il considère cette hésitation tout à fait justifiée en l'occurence puisque, à son avis, la pluralité des traductions dans ce domaine relèvent souvent d'une hésitation au niveau de la néologie ou au niveau de l'explicitation. Certains syntagmes sont là, dit-il, pour expliquer de quoi il s'agit et d'autres donnent une traduction brutale, en supposant qu'on est déjà au courant de la conceptualisation de l'ensemble. Il estime que le problème serait sans doute différent si l'entrée était différente ou si on procédait à l'inverse, c'est-à-dire si l'on partait du terme français. Il reconnaît toutefois se trouver en présence d'un contexte socio-culturel bien précis puisque, justement, la technologie a tendance à tenir de l'anglophonie.

M. CORBEIL répond que, si la plupart des publications de l'OLF partent de l'anglais et vont vers le français - ce qui amène le terminologue à proposer deux ou trois équivalents pour un même terme - on n'a pas encore poussé la rigueur jusqu'à indiquer la zone d'emploi de chacun des termes proposés. Il ne cache pas ses craintes à lancer un lexique avec trois équivalents pour un même mot, tout en laissant au locuteur le soin de choisir celui qui convient le mieux à la situation. Il aimerait, comme le suggère d'ailleurs M. REY, trouver une solution théorique au mode de présentation de ces deux ou trois termes.

Dans cette optique, M. REY est d'avis que, plus on raffinera la définition ou la description d'un terme et plus on trouvera de moyens théoriques de préciser soit le domaine, la zone ou le temps d'emploi, plus la notion de synonyme, telle qu'elle apparaît aux participants et telle qu'ils tentent actuellement de la maîtriser et de la traiter, se rapprochera de la situation prévalant en linguistique théorique et abstraite;

plus on s'apercevra, enfin, qu'il faudrait presque un autre mot que "synonyme" pour désigner la réalité à laquelle ils sont confrontés.

M. KEMLER se rallie à M. REY au sujet de l'altération des suffixes. Comme lui, il ne juge pas la situation aussi grave que le laissait supposer M. DUBUC. Dans certaines branches de l'industrie et en particulier dans l'industrie mécanique, dit-il, les suffixes ont un sens bien précis pour les spécialistes; il n'y a par exemple aucune espèce d'ambiguïté entre "soudage", qui est l'opération de souder et "soudure", qui en est le résultat, ou entre "soudeuse", soit la machine à souder et "soudeur", l'agent qui exécute la soudure.

M. VINAY signale que la remarque de M. DE BESSÉ au sujet des différentes possibilités d'équivalents suivant le contexte - très bien illustrée d'ailleurs par l'exemple cité à la page 223, à l'Annexe III: "barbure, bavure, bavure de joint, barbe" - lui rappelle ce que M. DARBELNET et lui-même ont appelé des "différences d'extension". Il suffit de donner le contexte ou le domaine dans lequel le terme apparaît pour obtenir une définition assez nette qui exclut naturellement la synonymie. Cependant, il serait peut-être opportun, dit-il, de savoir si ces équivalents sont très universels ou si, au contraire, ils ont des sens particuliers, ce qui pourrait amener des subdivisions à l'intérieur des domaines eux-mêmes.

Pour sa part, M. DARBELNET avoue avoir jusqu'ici tenté de freiner la tendance à donner beaucoup d'équivalents. Il craint qu'une prolifération de termes ne soit plus nuisible qu'utile. Il pense, par exemple, aux termes "astronaute" et "cosmonaute", le premier d'origine américaine et le second d'origine russe, employés indifféremment pour désigner un même concept et qui, au départ, ont donné lieu à des interprétations différentes. Il y a danger, croit-il, à conserver deux équivalents pour une même réalité parce que justement les gens peuvent y voir des différences qui, en fait, sont imaginaires.

À propos du dernier exemple cité par M. DARBELNET, M. KEMLER signale qu'il pourrait y avoir une raison "politique" dans un certain sens au maintien des deux termes en question. Dans le cas de "cosmonaute", il s'agit, dit-il, d'un décalque du russe, dérivé bien entendu de "cosmos". Par contre, le terme "astronautique" ayant été inventé en France par Esnault-Pelterie, en 1920, il va sans dire que les Français attachent une certaine coquetterie au maintien de ce terme qui a permis de construire de nombreux dérivés, dont "astronaute" entériné d'ailleurs par les commissions officielles de terminologie. Néanmoins, il convient, avec M. DARBELNET, que le terme "cosmonaute" n'est effectivement pas utilisé en France et qu'il ne devrait pas l'être.

En l'absence de nouvelles questions, le PRESIDENT remercie les participants. Il les informe que les séances d'atelier débuteront à quinze heures et qu'il assumera lui-même la direction de l'atelier que devait animer M. Bernard SALVAIL retenu chez-lui à la suite d'un décès survenu dans sa famille.

La séance est levée à 12 h 15.

Mercredi 17 octobre

III. SÉANCE PLÉNIÈRE: RAPPORTS D'ATELIERS ET DISCUSSION

A. Rapports d'ateliers

La séance est ouverte à 17 h 30. Le PRÉSIDENT invite les secrétaires d'ateliers à présenter leurs rapports.

Atelier nº 1:

Le rapporteur, M. BEAUCHEMIN, informe les participants que la discussion a porté sur les points suivants:

1º Genre de synonymie. Reprenant une idée de M. REY exprimée au cours de l'avant-midi, les membres de l'atelier de M. AUGER ont essayé de bien situer le genre de synonymie qui les intéressait, soit celui qui s'attacherait immédiatement à l'usage par opposition au problème de la synonymie envisagée au strict point de vue linguistique et donc abstrait ou, à l'opposé, le problème de la synonymie en situation concrète, à partir de contextes précis, où il serait aussi difficile d'en arriver à des conclusions pratiques. En définitive, il leur a paru qu'il fallait se placer entre les deux extrêmes d'une synonymie abstraite, présentant peu d'intérêt pour les fins de la discussion en cours, et d'une situation très ou trop concrète où il serait également impossible de généraliser.

2º Genre de motivation. Les membres de l'équipe de M. AUGER ont ensuite cherché à mettre en relief deux éléments ou deux aspects importants concernant le genre de motivation, soit d'une part le choix de la forme ou des formes à privilégier dans une série synonymique et, d'autre part, les motifs qui permettraient d'inciter les usagers à employer telle forme plutôt que telle autre. Il s'agit là, selon eux, de deux problèmes tout à fait différents et qu'il ne faudrait jamais confondre.

a) Choix de la forme ou des formes. Ce choix devra s'appuyer sur les critères suivants:

i. la fréquence ou l'intensité de l'emploi, même si cela doit poser des problèmes d'échantillonnage au point de vue statistique. Faut-il tenir compte de la région, du domaine d'emploi, de la spécialité dans laquelle on emploie telle ou telle forme? À la limite, les membres de l'atelier recommandent de s'en remettre à une sorte d'intuition de l'intensité de l'emploi de la forme à privilégier;

ii. l'examen des inconvénients que telle forme peut présenter par rapport à telle autre, comme par exemple le risque d'ambiguïté;

iii. la considération de l'écrit et du parler, élément qui serait, il va sans dire, plus important en langue commune qu'en langue technique;

iv. l'examen du domaine plus ou moins spécialisé de l'emploi de la forme à privilégier;

v. les réactions possibles du public.

b) Motifs. Les motifs qui seraient de nature à inciter les usagers à utiliser telle forme plutôt que telle autre sont, en général, des motifs politiques qui, de l'avis des membres de l'équipe, sont différents des motifs d'ordre plutôt linguistique ou socio-linguistique dont il a été question plus tôt.

3o Modèle de communication. Un autre élément important sur lequel se sont arrêtés les membres de l'équipe, c'est le modèle de communication; plus le modèle de communication est large et plus la normalisation est difficile à proposer au point de vue politique. En d'autres termes, plus il y a d'usagers, plus il devient difficile de convaincre tout le monde, ce qui, selon eux, poserait des problèmes d'ordre pratique du point de vue de la motivation politique.

4o Problèmes pratiques. Enfin, à travers ces grands schèmes de discussion, se sont posés un certain nombre de problèmes très pratiques, entre autres:

a) les problèmes de traduction auxquels donnent fréquemment lieu les séries synonymiques correspondant à une seule expression anglaise;

b) le problème de la normalisation au niveau de la francophonie, la terminologie québécoise de certaines réalités nord-américaines étant souvent impossible à exporter à l'intérieur de l'hexagone. Certains membres de l'atelier semblaient même, sinon vexés, du moins regretter qu'il ne soit pas possible de normaliser d'une façon générale pour l'ensemble de la francophonie.

Atelier nº 2:

Les membres de l'atelier de Mme DE VILLERS-SIDANI, selon le rapport présenté par M. ROUSSEAU, se sont d'abord mis d'accord sur une définition de la synonymie, pour ensuite en examiner les causes possibles et tenter de formuler des solutions.

1º Définition de la synonymie. Sont considérés comme synonymes deux ou plusieurs unités lexicales se rapportant à un même référent, au même niveau d'abstraction, qui sont interchangeables dans tous les contextes, à l'intérieur d'un vocabulaire donné. À partir de cette définition, les membres de l'atelier ont établi les deux distinctions suivantes:

a) il y a synonymie absolue lorsqu'il n'y a aucune nuance de signification entre les deux termes;

b) il y a synonymie relative lorsque le référent est perçu différemment par le locuteur, c'est-à-dire lorsqu'il y a soit une nuance technique, soit une nuance de précision, etc.

Enfin, l'équipe de Mme DE VILLERS-SIDANI estime que, même si la synonymie existe dans les langues techniques, il s'agit somme toute d'un phénomène marginal et qu'il convient de noter la tendance à la restriction des synonymes à mesure qu'une langue devient plus spécialisée. (C'est ainsi, par exemple, que la synonymie en vocabulaire technique peut représenter environ 5% de la terminologie générale).

2º Causes possibles de synonymie. Selon le rapporteur, M. ROUSSEAU, ces causes seraient entre autres:

a) la technique, soit le cas où un appareil identique lancé par deux individus ou deux sociétés différentes reçoit deux appellations différentes. Il y a là, effectivement, deux mots "en gestation", deux mots en concurrence qui, avec le temps, peuvent ou disparaître ou demeurer, selon l'usage;

b) la publicité qui peut également imposer deux ou plusieurs termes pour une même réalité, comme par exemple lorsque, pour éviter la répétition d'un même terme pour des questions de stylistique, un spécialiste décide d'utiliser deux ou plusieurs synonymes.

3o Solutions. En principe les membres de l'atelier de Mme DE VILLERS-SIDANI encouragent la tendance à privilégier un terme à l'intérieur d'une série synonymique, tout en signalant l'existence des autres. Par contre, dans tous les cas où il devient nécessaire de ne retenir qu'un seul terme pour une seule réalité, pour des raisons de sécurité ou encore lorsqu'il y a danger de confusion, ils suggèrent de n'en conserver qu'un seul. Enfin, et bien qu'ils ne se soient pas mis d'accord sur les critères de sélection quant au choix du synonyme à privilégier, ils en sont venus à la conclusion que, pour le lexique, il fallait ne retenir qu'un seul terme parmi une série synonymique plutôt que d'en donner toute la série.

Atelier nº 3:

Les membres de l'atelier de M. FORTIN, signale le rapporteur M. CLÉMENT, ont examiné de plus près le texte des exposés de MM. CORBEIL, AUGER et DE BESSÉ. De l'examen de ces textes et de la discussion qui s'en est suivie se dégagent les idées maîtresses, les propositions et les voeux suivants:

1º Classification des critères de différenciation compte tenu de la technicité. Les membres de l'atelier de M. FORTIN estiment que le problème de la synonymie ne se pose pas de la même façon à mesure que s'affine la technicité; en effet, la synonymie a tendance à diminuer au fur et à mesure que s'accroît la technicité. Il y a donc, à leur avis, aux divers paliers de la technicité, des critères de différenciation qu'il serait souhaitable d'étudier en vue d'en faire une classification adéquate.

2º Évaluation et classification des sources. Une évaluation et une classification des sources permettraient également de l'avis des membres de l'atelier, d'éliminer un certain nombre de synonymes. Il est donc suggéré d'établir une évaluation quantitative des sources et d'en faire la classification.

3º Atténuation et élimination des synonymes. Afin de combattre les causes de confusion et même, selon certains membres de l'atelier, d'appauvrissement de la langue, les membres de l'atelier proposent qu'on évite de multiplier inutilement les signifiants en se gardant bien de créer une expression ou un terme nouveau lorsqu'il en existe déjà un pour désigner la notion que l'on veut exprimer. Un membre de l'atelier signale qu'en France on a tendance à atténuer ou à éliminer la synonymie au niveau de l'enseignement. Cette tendance, ajoute M. CLÉMENT, ne s'est pas encore manifestée au Canada.

4° Classification et "exploitation" des suffixes. De l'avis des membres de l'atelier, il est impossible de faire une étude valable des suffixes sans disposer d'abord de listes complètes de mots classés par suffixes, tout en spécifiant le sens des suffixes pour chacun des domaines d'emploi en cause. L'atelier estime, en outre, qu'en général les possibilités du suffixe ne sont pas "exploitées" comme elles pourraient l'être à l'heure actuelle.

Atelier n° 4:

Une bonne partie des discussions de l'atelier qu'animait M. CORBEIL a porté sur l'existence des synonymes. Le groupe s'est demandé si, en poussant très loin l'analyse, il n'était pas possible, en fin de compte, d'éliminer une bonne partie de ce qu'il croyait au départ être des synonymes. Si bien qu'à la fin de cette recherche, il est apparu, selon le rapporteur M. GAUMOND, que les vrais synonymes étaient très rares.

Le groupe a d'abord établi des distinctions entre "synonymes" et "équivalents", entre "synonymie diachronique" et "synonymie synchronique", entre "synonymie d'utilisation", "synonymie régionale" et "synonymie sectorielle", en posant comme principe que l'approche analytique de ces diverses catégories devait varier dans chaque cas.

1° Synonymes/équivalents. Les membres de l'atelier de M. CORBEIL font une première distinction entre les véritables synonymes et ce qu'il est convenu d'appeler les "équivalents", les synonymes étant deux ou plusieurs mots absolument interchangeables dans un même contexte, tandis que les équivalents, eux, sont des mots à peu près semblables, ou du moins qui semblent être des synonymes, mais qui ne peuvent être employés l'un pour l'autre sans ambiguïté que dans un contexte ou dans des conditions très déterminées.

2° Synonymie diachronique/synonymie synchronique. Les membres de l'atelier ont également été amenés à distinguer certaines synonymies qui, étant différentes, exigent également des analyses différentes. Ainsi, il a été question de la différence entre:

a) la synonymie diachronique, c'est-à-dire la synonymie née de l'évolution d'une technique ou d'une science pour laquelle, souvent par souci de précision, il y a lieu de changer ou de préciser un mot; et

b) la synonymie synchronique, soit la concurrence qui peut exister entre deux termes servant à identifier une même

réalité, comme on l'a vu, par exemple, dans le vocabulaire de la machine à coudre des sociétés PFAFF et SINGER. Il peut s'agir, non seulement d'un même appareil, mais également de mêmes procédés, comme c'est le cas pour certains fabricants d'ordinateurs.

3° Synonymie de niveau d'utilisation. Il a été question également de "synonymie de niveau d'utilisation", c'est-à-dire que, dans une même usine, par exemple, très souvent ingénieurs et ouvriers emploieront un terme différent pour désigner une même réalité. Cette synonymie exigerait aussi une analyse différente de celle des autres synonymies.

4° Synonymie régionale. Il s'agit ici de la concurrence qui existe souvent entre deux termes utilisés par deux pays différents pour désigner une même réalité.

5° Synonymie sectorielle. Les membres de l'atelier entendent par cette expression la concurrence qui se situe au niveau du domaine d'emploi; ainsi, pour désigner une même réalité, il arrivera que le physicien et le médecin emploieront chacun un terme différent.

Après avoir passé en revue ces différentes catégories de synonymie, les membres de l'atelier de M. CORBEIL se sont demandé s'il ne serait pas souhaitable de recommander aux linguistes de pousser davantage l'étude linguistique de la synonymie.

Au moment de conclure, le groupe de M. CORBEIL a abordé le problème de la normalisation sur lequel le Colloque doit effectivement déboucher, ce qui l'a amené à se poser certaines questions. Par exemple, la question du choix: en présence de véritables synonymes, y a-t-il lieu de faire un choix, ou de les indiquer tous en laissant le choix à l'utilisateur? Toutefois, une chose lui a paru évidente: avant de conclure à la synonymie, le terminologue devrait toujours pousser très loin, et la recherche documentaire, et l'analyse des termes proposés.

Enfin, en concluant, le groupe a reconnu que, même si sur le plan linguistique, il ne fallait pas nécessairement rejeter les synonymes pour des considérations autres que celles d'ordre linguistique, pour des raisons d'économie par exemple, le normalisateur pouvait être amené à proposer un choix parmi ces synonymes.

Atelier nº 5:

Le rapporteur, M. ADLERBLUM, signale que les membres de l'équipe de M. DE BESSÉ se sont surtout attachés à distinguer deux catégories de synonymie:

1º La synonymie interne, qui groupe les synonymes selon des critères métalinguistiques, c'est-à-dire sociaux, historiques, géographiques, culturels; exemples: "bolet" et "cèpe" pour la répartition géographique, "goupil" et "renard" pour la répartition historique et culturelle, "argent", "foin", "fric", "oseille", pour la distribution sociale, soit celle correspondant aux niveaux de langue. L'action du linguiste dans ce domaine, de l'avis des membres de l'atelier, doit se borner aux recherches sur la distribution. Il s'agit en sorte d'enregistrer des différences, sans jamais légiférer.

2º La synonymie externe ou, selon l'excellente expression de M. BIBEAU, l'"allonymie", qui groupe les synonymes selon des critères subjectifs. Ils témoignent alors d'une hésitation et d'une ambiguïté qui proviennent de l'adaptation d'un concept étranger, sans vision claire du signifié, ni du référent. C'est le cas, par exemple, d'un grand nombre de termes techniques dont les acceptions ne sont pas tout à fait fixées: "circuit d'accord", "bloc d'accord", "synthonisateur", "réglage d'accord", en électronique; "astronaute", "cosmonaute", "spacionaute", en aéronautique; "pergélisol", "permagel" ou même "merzlota" (emprunté du russe), en géomorphologie. Dans ce domaine, c'est l'usage, plutôt que le bon usage, qui doit prévaloir. L'équipe de M. DE BESSÉ est d'avis qu'il faut éviter toute forme de dirigisme et laisser sa chance, pour ainsi dire, au meilleur coureur.

De façon générale, cependant, les membres de l'atelier estiment que tout bon dictionnaire, ou même lexique, doit rendre compte des conditions d'existence des synonymes. En d'autres termes, il ne doit pas se contenter d'indiquer les termes, mais tenter d'expliquer ou de suggérer le pourquoi des différences.

Le groupe a fait une dernière remarque au sujet des "faux synonymes", soit ceux qui proviennent d'un manque de précision dans la détermination de la distribution. À son avis, ce serait plutôt l'absence de recherche et le manque de documentation qui expliqueraient les différences. Il va sans dire qu'il convient de combattre un tel manque de recherche ou de précision.

B. Discussion

Avant de céder la parole à l'Assemblée, le PRÉSIDENT lui fait part de certaines conclusions qu'il a pu tirer des rapports d'ateliers. D'une façon générale, tous les participants ont semblé côtoyer de très près le problème de la normalisation. Certains se sont pratiquement préoccupés uniquement de ce problème, alors que les autres ont plutôt tenté d'aborder la question de la synonymie d'une manière plus linguistique. Toutefois, la même question s'est posée constamment, à savoir: Faut-il ou non choisir entre deux ou plusieurs synonymes?

Le PRÉSIDENT a noté, en outre, la même hésitation chez tous les participants face au concept même de "synonymie". Il lui est apparu évident qu'il était actuellement trop flou, trop "englobant" sur le plan linguistique pour qu'il soit possible d'utiliser le terme "synonyme" avec un minimum d'efficacité, au niveau des discussions en cours. Il faudrait, à son avis, que la recherche soit poussée beaucoup plus loin pour permettre une définition plus rigoureuse du "synonyme", afin d'en arriver même à une espèce de typologie des différents cas de synonymie, également rigoureusement vérifiée à la fois sur le terrain et en recherche fondamentale. En conclusion, il incite les linguistes à poursuivre cette recherche par le truchement des thèses de maîtrise ou de doctorat.

À la suite de ces observations, le PRÉSIDENT ouvre le débat.

M. DARBELNET soulève d'abord la question du critère de fréquence d'emploi et suggère que l'Assemblée en discute en temps et lieu. Il n'est pas absolument convaincu, en effet, qu'il soit toujours nécessaire de s'y fier. Il peut très bien arriver que, dans un contexte donné, il soit préférable, pour une raison quelconque, de privilégier un terme d'usage moins fréquent qu'un autre. Poursuivant ses remarques sur les comptes rendus d'ateliers, il soulève ensuite les points suivants:

1° Différence entre la synonymie en langue courante et la synonymie en langue technique. Certains rapports d'ateliers ont fait état de la synonymie en dehors des vocabulaires spécialisés, ce qui, selon M. DARBELNET, pose un problème différent. Dans la langue courante, dit-il, il existe des nuances assez diverses et assez délicates pour créer certaines ambiguïtés. Dans la langue technique, soit celle des vocabulaires spécialisés, étant donné la possibilité d'utiliser la notion de "référent", le problème se pose plus simplement. Si deux termes ont le même référent, ils sont interchangeables; il n'existe

alors aucune différence de "registre", c'est-à-dire aucune différence d'ordre stylistique et ils sont vraiment synonymes. Ainsi l'exemple "chaîne de traitement" et "réogramme", cité au cours des exposés; il s'agit là, dit M. DARBELNET, de deux expressions apparemment interchangeables et que, pour des raisons de commodité de rédaction, il pourrait être intéressant de conserver.

2° Différence de spécialisations, de régions et mêmes de niveaux de langue. C'est le cas de termes qui sont "équivalents" parce qu'ils se rapportent à la même chose, mais avec des différences d'emploi; appartiennent à cette catégorie, par exemple, "dépôt" et "gisement" qui désignent la même réalité exprimée par des spécialistes de disciplines différentes. Il s'agit là d'une différence de spécialisations. Il peut s'agir aussi de différences de régions ou même de niveaux de langue, bien que la coloration de niveaux de langue soit généralement absente des vocabulaires spécialisés.

Somme toute, M. DARBELNET estime que le problème de la synonymie devrait être beaucoup plus facile à résoudre dans le cas des vocabulaires spécialisés que dans celui de la langue courante où il y a une infinie diversité de différences souvent subtiles. Il rappelle le principe déjà énoncé au cours des discussions que plus une langue avance dans la technicité, moins elle devrait avoir besoin de synonymes. Le point extrême, dit-il, c'est le code; le code morse n'a pas et ne peut pas avoir de synonymes. Il croit, en fait, que les langues techniques, sans y atteindre, tendent à cet objectif et que, souvent à la suite d'entente entre les spécialistes, il est possible de simplifier certaines synonymies qui sont vraiment une redondance plutôt qu'une aide à la pensée.

3° Causes de synonymie. M. DARBELNET ramène à deux les causes de synonymie en signalant qu'elles ont déjà été évoquées soit au cours des exposés, soit au cours des discussions. Ce sont:

a) la publicité qui, malheureusement, tend à créer des synonymes, alors que l'entente ou la rationalisation opérée par les spécialistes au niveau scientifique cherchait plutôt à les réduire;

b) les mots en gestation ou les tentatives de désignation de réalités nouvelles qui se traduisent très souvent par une juxtaposition inutile de termes. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps que le choix se fait entre ces termes en concurrence, soit par décision administrative, soit par l'instinct de la communauté linguistique.

À ce propos, M. DARBELNET évoque les deux notions de "convergence" ou "confluence" et de "relève", auxquelles se réfèrent parfois certains linguistes. Dans le premier cas, il s'agit de plusieurs mots qui convergent d'abord sur un même référent pour enfin disparaître avec l'usage au profit d'un seul d'entre eux. Quant à la notion de "relève", elle lui paraît fort bien illustrée dans un roman qu'il croit être de POURRAT, publié en 1940 au moment de la guerre, alors que les gens étaient avides de nouvelles, où l'on peut lire à deux pages d'intervalle les termes "T.S.F." et "radio". C'est évidemment là, dit-il, un cas de relève: c'était à l'époque-charnière où le mot "radio" était en train de remplacer "T.S.F." et s'imposait à l'usage français.

Sans vouloir se plaindre, M. DE BESSÉ se dit quelque peu déçu que les rapports de certains ateliers n'aient pas répondu davantage à ses aspirations. Il lui est apparu, en effet, qu'au lieu de chercher à définir la synonymie, on en ait plutôt fait le procès, ou du moins qu'on ait porté à son endroit des jugements qu'il considère prématurés. Il conviendrait, à son avis, de retenir comme étant les plus intéressantes les deux propositions suivantes:

1° une première proposition formulée respectivement par l'atelier de M. CORBEIL et celui de M. FORTIN, en faveur d'une classification, soit géographique, sociale ou autre, des différents critères de levée de synonymie;

2° une seconde proposition, présentée par M. CORBEIL, invitant les participants, et plus particulièrement les linguistes à la poursuite de la recherche théorique sur la synonymie.

Dans cette optique, M. DE BESSÉ estime qu'il serait peut-être intéressant d'établir une grille assez souple pour permettre de faire apparaître des critères nouveaux, de façon à conserver du moins certains synonymes.

M. DE BESSÉ déclare enfin n'être pas tout à fait d'accord avec l'observation de M. DARBELNET à l'effet qu'il n'y a pas ou peu de différences de niveaux de langue en vocabulaires spécialisés. Au contraire, son expérience de deux années de travail terminologique en usine l'a amené à constaterde très grandes différences dans ce sens. Il y a effectivement, dit-il, différents paliers de communication à l'intérieur d'une entreprise et il existe véritablement un "argot" technique.

À ce stade de la discussion, M. CORBEIL fait observer à l'Assemblée qu'il a délibérément écarté la question des niveaux de

langue en vocabulaire spécialisé. Toutefois, le problème s'étant posé à plusieurs reprises dans l'atelier qu'il animait, il a pu constater une nette tendance des membres de l'équipe en faveur de l'existence de niveaux de langue technique. Étant donné que, selon lui, aucun des linguistes présents n'aurait eu jusqu'ici l'occasion de mener une enquête systématique pour relever les emplois de termes donnés, avec en référence la classe d'individus qui les utilisaient, toute affirmation dans ce sens lui apparaît plutôt comme le résultat d'impressions qui pourraient fort bien se justifier par une opération de recherche systématique. Mais il n'en reste pas moins, dit-il, que la linguistique ne dispose pas encore d'arguments scientifiques probants à cet effet.

Dans le même ordre d'idées, M. CORBEIL évoque un autre concept qu'il a vu apparaître dans la plupart des discussions d'ateliers et qui ne manque pas de l'inquiéter. C'est celui de la "commutation", appliqué aux vocabulaires techniques. Jusqu'à quel point cet appareil utilisé en phonologie est-il applicable aux vocabulaires techniques? Est-il vraiment nécessaire, pour qu'il y ait synonymie, que différents termes "commutent" dans toutes les situations et dans tous les emplois? Faut-il absolument que la commutation intervienne pour qu'il y ait synonyme, c'est-à-dire que des termes différents soient utilisables dans toutes les circonstances? Ce sont là, dit-il, autant de questions qui sont demeurées jusqu'ici sans réponse et qu'il se pose fréquemment, n'étant pas du tout convaincu que le concept de la commutation soit un critère valable de synonymie en langue technique.

M. DARBELNET demande à faire quelques mises au point au sujet des dernières remarques de MM. DE BESSÉ et CORBEIL. Tout en reconnaissant qu'il n'a jamais eu de contact avec l'entreprise, il signale qu'il a souvent eu l'occasion, comme Président de la Commission consultative de l'OLF, de participer à l'élaboration de vocabulaires spécialisés. Il ne se rappelle pas avoir rencontré beaucoup de synonymes dans les répertoires qui lui ont été présentés. Il arrive, dit-il, qu'à un mot anglais correspondent deux ou trois termes français pouvant être considérés comme synonymes. Dans certains cas, cependant, le terminologue précisera ou explicitera la différence entre ces termes par une note entre parenthèses.

En ce qui concerne la remarque qu'il a faite sur la commutation, sans avoir toutefois employé le terme, elle ressort, dit-il, des échanges de vues des membres de l'atelier auquel il appartient.

Enfin, pour ce qui est des niveaux de langue, M. DARBELNET explique qu'en énonçant qu'il y avait peu de niveaux de langue ou que ce problème n'était pas très aigu en langue technique, il n'a pas fait

intervenir l'argot ou les tournures familières, ou même les mots de métier. Il se rallie à l'idée que cette question pourrait faire l'objet d'une étude "in situ", étant entendu que les ouvriers qui travaillent en usine n'emploient pas nécessairement, en parlant, les termes techniques quasi officiels de leur spécialité.

Avant de clore le débat, M. REY propose aux participants une réflexion générale sur l'ensemble des discussions de la première journée.

A. Constatations

Des rapports d'ateliers et des commentaires qui ont suivi se dégagent les constatations suivantes:

1° Une certaine déception de la part des linguistes venus assister au Colloque dans l'intention de discuter de synonymes à partir de concepts précis, à savoir:

a) une conception très claire de la synonymie; et

b) l'idée qu'il n'y avait pas de synonymes parfaits.

Il a fallu peu de temps, néanmoins pour s'apercevoir:

a) qu'on ne savait pas ce qu'était un synonyme; et

b) qu'on ne savait pas d'avantage s'il y avait ou non des synonymes parfaits.

Il n'y a pas là matière à s'alarmer, cependant, à en juger par l'état psychologique des participants, c'est-à-dire par la vivacité des discussions.

2° Un léger ferment d'opposition entre les participants désireux de donner une définition générale, scientifique ou linguistique à la synonymie, et ceux qui préfèrent se soucier d'intervention, de réglementation, de prise de position.

M. REY n'entretient pas davantage de craintes à cet égard. En fait, dit-il, si certains ateliers ont préféré faire l'économie d'une discussion sur la synonymie, c'est qu'ils se sont rendu compte qu'il

n'était pas possible, en une heure et demie, de reprendre la totalité des propos qui ont été tenus sur la synonymie en linguistique, d'en faire la critique, de les commenter ou encore de tenter d'arriver à des résultats positifs. Compte tenu de l'objet du Colloque - la normalisation en vocabulaires spécialisés - M. REY estime assez sage l'attitude des participants qui ont essayé de restreindre la question aux vocabulaires techniques.

3° Une convergence profonde que M. REY a pu déceler derrière cette opposition "apparente". En général, dit-il, les rapports d'ateliers ont fait état du même phénomène, à savoir: si, en apparence ou en surface, on préférait utiliser la terminologie suggérée par le thème des débats, on pouvait également essayer de bannir le mot "synonyme". Cela tient, de conclure M. REY, à des raisons profondément théoriques. Lorsqu'un linguiste parle de synonymie, il parle en principe d'une réalité abstraite qui concerne le langage, alors que l'objet de la réflexion en cours, soit d'une part la synonymie en vocabulaires spécialisés et, d'autre part, les possibilités de normalisation, a amené les participants à se situer à un autre niveau, celui des usages et donc des réalités. Il s'agit pour eux d'un type de réalités linguistiques dont ils tentent de dégager les types.

B. Propositions

À la lumière de ces observations, M. REY formule ensuite les propositions suivantes:

1° Dresser d'abord une typologie socio-linguistique de communication. Ce genre de typologie lui semble préférable à la typologie linguistique à laquelle il y aurait peut-être lieu de penser, parce qu'elle permettrait justement de faire apparaître la réalité ou la non-réalité de la présence simultanée de termes qui sont gênants ou non pour la communication. Si le besoin de normaliser se fait sentir, dit-il, c'est qu'il y a un inconvénient, et un inconvénient qu'il reste encore à découvrir. Est-ce un problème d'ambiguïté ou d'économie informationnelle? C'est là, à son avis, où se situe le problème. Néanmoins, étant donné le modèle de communication à l'intérieur duquel fonctionnent les vocabulaires qui intéressent les participants, M. REY estime la situation privilégiée et ce, de deux façons:

a) Le modèle de communication des vocabulaires techniques étant effectivement celui d'une partie restreinte de locuteurs, d'une partie qui, loin d'être aléatoire, est très souvent organisée autour

d'une activité professionnelle, il en résulte un modèle d'utilisation plus restreint, plus hiérarchisé, plus codifié où la synonymie a peu de place. À la limite, et comme le faisait observer M. DARBELNET, on en arrive à l'idée du code absolu: l'argot, par exemple, est un code dans lequel une unité précise est remplacée par une autre unité. Dans ce cas, il y a évidemment des synonymes, mais ils sont de fabrication volontaire et systématique. En définitive, M. REY se rallie à l'idée que, dans un vocabulaire hautement spécialisé, la synonymie est très rare et quelquefois même quasi impossible.

b) Non seulement les vocabulaires techniques fonctionnent-ils dans des modèles de communication appauvris, donc simplifiés, mais ils fonctionnent en rapport avec une certaine conceptualisation. Si cette conceptualisation est cohérente, il y a une quasi-impossibilité de synonymie. C'est le cas, par exemple, de la nomenclature chimique internationale contemporaine où il serait difficile de trouver des synonymes. On pourrait effectivement rencontrer des synonymes pour un référent donné, entre le terme utilisé dans la nomenclature chimique et celui utilisé par d'autres spécialistes - des médecins ou des pharmaciens - mais il y aurait à l'origine des conceptualisations différentes.

2° Laisser aux spécialistes, non pas de la langue, mais de la discipline concernée, le soin de normaliser. Le problème se complique, malheureusement, dès que la conceptualisation devient de moins en moins certaine. S'il y a des domaines scientifiques qui sont complètement conceptualisés, tels que la chimie post-lavoisienne, la géométrie euclydienne et, d'une façon générale, les mathématiques, par contre, il en existe d'autres, les mathématiques modernes, par exemple, ou encore les sciences dites de l'homme, qui sont en cours de constitution ou de reconstitution et dont les conceptualisations sont incomplètes, fragmentaires, plurielles, contradictoires. Il s'agit donc, dans ce cas, non seulement de batailles entre signes ou entre signifiants, mais essentiellement de batailles entre concepts. C'est effectivement à ce stade que, de l'avis de M. REY, se fait la normalisation; plus la conceptualisation est poussée, moins le problème de normaliser se pose. La normalisation ne peut donc pas se faire par des normalisateurs, elle ne peut se faire - et M. REY insiste sur ce point - que de l'intérieur, c'est-à-dire par les spécialistes qui sont en train de constituer la science et de fournir les concepts qui la font agir.

C. Solutions

La simplification au niveau de la communication évoquée précédemment ne peut pas et ne doit pas être considérée comme une solution au problème de la synonymie. En fait, dit M. REY, en dehors de la logique formelle ou des mathématiques, c'est-à-dire dès qu'il ne s'agit plus de choses qui peuvent être décrites par le biais d'une conceptualisation qui possède ses propres signes, plus précisément lorsqu'il s'agit de techniques qui sont des activités concrètes, il n'y a plus de conceptualisation et les problèmes deviennent de plus en plus délicats, de plus en plus compliqués. Il y a sans contredit des synonymies qu'il faudrait sans doute lever, mais comment les lever? M. REY propose les solutions suivantes:

1° Une typologie exhaustive des conditions d'emploi des unités: différences contextuelles, régionales, diachroniques ou autres. Ce genre de typologie, proposé par deux des ateliers, est précisément d'ordre socio-linguistique, comme le recommandait d'ailleurs plus tôt M. REY. Toutefois, étant donné que dans un monde comme celui de la technique où les réalités sont en perpétuel changement, il y aura toujours la possibilité d'emploi de plusieurs signes pour désigner une même réalité, M. REY fait certaines réserves quant à l'entière efficacité de cette typologie.

2° Une évaluation des retombées des vocabulaires techniques dans la langue générale. Il s'agit ici d'une simplification, non plus au niveau du concept, ce qui est le propre de la science, mais au plan des possibilités d'utilisation concrète. En effet, lorsque le normalisateur aborde des techniques qui sont en rapport direct avec la vie courante de la totalité des locuteurs, comme l'alimentation ou le vêtement, sa tâche est infiniment plus difficile qu'au niveau strictement scientifique ou même technique. Ce sont en somme des langages qui sont techniques à un certain niveau, mais dont la raison d'être est justement d'être en relation avec la totalité des locuteurs qui ont chacun des attitudes contradictoires et des opinions différentes sur les mots qu'ils emploient, ou du moins pas toujours cohérentes, ni compatibles. Il s'avère donc alors extrêmement important de savoir dans quelle mesure ces vocabulaires ont des retombées dans la langue générale. Il n'y a pas, selon M. REY, de cloison étanche entre langue technique et langue courante; c'est une osmose perpétuelle. Toute technique, même la plus abstruse, à cause de la médiation souvent lamentable mais inévitable de la finance, de l'économie, de la publicité, finit par déboucher sur des termes qui sont immédiatement sortis de leur conceptualisation initiale. À ce moment-là, il peut y avoir des synonymes et c'est également à ce moment-là qu'intervient l'action du normalisateur.

D. Conclusions

La situation est moins dramatique qu'elle le paraît,bien qu'elle soit aussi grave qu'on serait tenté de le croire si on s'imaginait que la linguistique pouvait apporter des solutions toutes prêtes. Au fond, les linguistes n'ont pas grand chose à apporter; c'est là, dit M. REY, un des enseignements qu'il a tirés des discussions de cette première journée.

M. REY croit, en effet, que la terminologie au sens strict du terme,c'est-à-dire correspondant à des concepts précis, est un problème assez particulier à l'intérieur du problème socio-linguistique. Il ne faudrait toutefois pas trop développer cette particularité ou ce particularisme, parce qu'il y a toujours des relations entre le particulier et le général, ce qui permet d'espérer une action assez efficace dans le domaine de la normalisation, à condition cependant que l'aspect politique soit maîtrisé. En effet, lorsqu'un choix s'impose entre deux ou plusieurs équivalents, quel que soit ce choix, il peut être bon ou mauvais, mais il doit être aussi efficace. Il peut être excellent et complètement inefficace. Il peut être médiocre et assez efficace et l'efficacité, dans ce cas, relève d'une étude purement sociologique,qui n'est plus du tout linguistique. Un fait est assez clair, c'est que les incitations à un changement d'usage linguistique au Québec sont plus efficacement répercutées par le public qu'en France, mais c'est là un autre domaine, de conclure M.REY.

M. CORBEIL remercie M. REY. Avant de clore le débat, il propose aux participants de réfléchir sur la distinction suivante qu'il a pu faire au sujet de la normalisation:

1° Une première phase strictement linguistique, du ressort des terminologues ou des linguistes, qui consisterait:

a) à faire d'abord l'inventaire des termes possibles par le truchement de techniques documentaires ou de techniques d'enquêtes déjà éprouvées;

b) à rechercher, en second lieu, le statut de ces termes les uns par rapport aux autres.

Ce serait là la frontière de l'action du linguiste.

2° Une deuxième phase "technique", celle-là, qui consisterait à demander aux spécialistes du domaine visé de trancher ce que le linguiste a pu identifier comme étant des termes synonymes.

Il se peut que les critères du spécialiste, pour des considérations autres que celle du linguiste et qu'évoqueront au cours des prochains exposés les spécialistes de la normalisation, soient complètement différents de ceux du linguiste. M. CORBEIL estime, en effet, qu'il y a un très grand avantage à mettre en présence les concepts des linguistes et ceux des spécialistes, de manière à éviter soit de donner aux premiers un rôle ou des tâches qui ne leur appartiennent pas, soit de permettre aux seconds de s'arroger des décisions mal informées sur la plan linguistique.

Dans l'intention de M. CORBEIL, cette démarche devrait déboucher sur une sorte de partage des tâches symbolisé d'ailleurs par la constitution même de l'Assemblée, telle que voulue par lui, et qui réunit à la fois des linguistes et des non-linguistes. C'est là le mot de la fin.

La séance est levée à 19 h.

Jeudi 18 octobre

DEUXIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h. Le PRÉSIDENT fait d'abord le bilan de la première journée du Colloque, pour préciser ensuite le programme de la deuxième journée qui s'amorce.

Les premières séances, dit-il, ont été consacrées à une question que, personnellement, il considère fondamentale en matière de normalisation, c'est-à-dire l'existence éventuelle ou constatée de choses qui semblent être soit des synonymes, soit des équivalents. Le deuxième volet de cette importante réflexion devrait correspondre à une prise de conscience du fait que, dans la société telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, il existe des instances normalisatrices chargées d'étudier la terminologie en général, mais qui ne sont pas, en définitive, vouées à la normalisation linguistique. En d'autres termes, le PRÉSIDENT invite les participants à réfléchir très sérieusement à partir de leur propre connaissance de la société et à partir, également, de la connaissance qu'ils possèdent d'organismes dits à vocation normalisatrice et autres, afin de pouvoir mieux orienter le comportement linguistique des individus.

C'est donc en fonction de ce schème de travail que les participants entendront les trois prochains exposés qui leur présenteront trois types d'organismes dont la vocation première n'est pas de faire de la normalisation linguistique, mais dont il est possible de penser que l'agir quotidien a une certaine influence sur le comportement linguistique des individus. Il s'agit en fait:

1° de l'Association française de normalisation ou AFNOR, dont parlera M. Guy RICHARD et dont la vocation première n'est pas d'ordre linguistique;

2° du Bureau de normalisation du Québec, BNQ, organisme à vocation technique et dont, de prime abord du moins, il n'y a pas lieu d'espérer d'action linguistique, que présentera M. Jacques LAPALME;

3° d'un troisième type d'action plutôt que d'organisme, soit celui de l'action législative réglementaire du gouvernement considérée comme possibilité de phénomène de normalisation linguistique au niveau des individus ou de la population globale, et qui fera l'objet de l'exposé de M. Robert AUCLAIR.

Jeudi 18 octobre

I. EXPOSÉS LIMINAIRES

Exposé de M. Guy RICHARD
Ingénieur, Association française de normalisation

- Procédure de normalisation technique,
  Retombées linguistiques de cette activité

Mesdames, Messieurs,

Après les brillants exposés et les analyses pertinentes que nous avons entendus hier, le thème des débats de la présente journée "Procédure de normalisation technique, retombées linguistiques de cette activité" vous paraîtra sans doute bien prosaïque. Il s'inscrit, cependant, très exactement dans la ligne de notre Colloque et nous devons remercier ses organisateurs d'avoir eu la bonne pensée de faire sa part à la normalisation technique dans les réflexions qu'il provoque.

Il m'échoit, en tant que représentant de l'Association française de normalisation, de vous parler de la manière dont cette Association procède pour établir une norme technique et d'évaluer, autant que possible, les "retombées" de cette activité sur le plan linguistique.

Je le ferai très simplement, en étudiant successivement les deux thèmes mentionnés dans le texte même de mon sujet et en priant par avance ceux qui connaissent déjà le rôle et le mode de fonctionnement de l'AFNOR de me pardonner de devoir répéter ce qu'ils savent déjà, car le normalisateur, hostile par principe à la synonymie, n'a pas même la ressource de "mettre des mots nouveaux sur des pensers anciens".

Voyons donc d'abord comment l'AFNOR procède pour établir une norme. En premier lieu, signalons, car ceci n'est pas sans intérêt quant à l'autorité qui s'attache à sa mission, que l'AFNOR est un organisme ayant le statut d'association privée, mais qui a été reconnu d'utilité publique, qui est soumis au contrôle de l'État et qui a reçu, par textes réglementaires, la charge d'élaborer et de publier les seules normes qu'on puisse à juste titre appeler "nationales" c'est-à-dire les normes françaises.

Ensuite, indiquons que la "norme française", a été définie comme étant une "donnée de référence, résultant d'un choix collectif raisonné, en vue de servir de base d'entente pour la solution de problèmes répétitifs".

En fait, concrètement, une norme NF est un document d'une ou plusieurs pages, et contenant des définitions, caractéristiques, dimensions, expression de qualité, méthodes d'essais, règles d'emploi etc..., ces différents éléments pouvant être formulés séparément ou être combinés dans une même norme.

Ces normes, qui ont pour but de servir la productivité nationale, sont réparties en différentes classes désignées chacune par un indice alphabétique et correspondant à un ou plusieurs domaines techniques ou économiques. Ces classes sont elles-mêmes subdivisées en sous-classes, désignées par un indice numérique à deux chiffres, permettant de sérier les questions dans chaque domaine, lequel est suivi d'un indice numérique à 3 chiffres donnant le numéro d'ordre de la norme dans la sous-classe. L'indice alpha-numérique complet de la norme est, avec son titre, le moyen d'identification de la norme: sa carte d'identité en quelque sorte. L'ensemble des classes et des sous-classes constitue la grille de classement, ou plus exactement

le système de classification, de toutes les normes françaises en même temps que celui des domaines où elles sont appliquées. À noter que ce système n'est pas sans rappeler celui du classement des notions en "arbre généalogique". À ce jour, quelque 10 000 normes AFNOR existent et sont répertoriées dans le "Catalogue des normes françaises".

Il est certain que cette classification peut être encore affinée par les moyens modernes d'analyse, le traitement de l'information notamment, mais telle qu'elle se présente actuellement, elle répond bien aux besoins de mise en ordre des données pour lesquelles elle a été créée et nous ne pensons pas la réviser dans un avenir immédiat, sur le plan national tout au moins.

Dans ces divers domaines, sur ces multiples sujets, comment s'élaborent les normes? Selon une procédure et au moyen d'organes de travail bien définis. L'organe de travail principal est ce que nous appelons la "Commission de normalisation", c'est-à-dire un ensemble d'une quarantaine de personnes venant d'horizons différents, mais toutes intéressées par les travaux entrepris et qui sont tout à fait qualifiées pour y participer. Car, et nous touchons là une des règles fondamentales de l'AFNOR, l'élaboration des normes françaises se fait toujours par voie d'études en commun.

Pour garder à l'élaboration de la norme le plus grand caractère d'objectivité et aussi pour tenter de rassembler sur le sujet traité le plus d'avis possible, la Commission de normalisation est constituée de producteurs, de distributeurs, d'usagers (en particulier, de consommateurs), de représentants d'Administrations publiques, d'organismes scientifiques ou techniques et, souvent, de personnalités particulièrement compétentes dans le domaine en cause. La constitution de cette Commission est du ressort de l'AFNOR et l'obtention de la participation volontaire de ses membres aux travaux est une des tâches les plus importantes de l'ingénieur de normalisation. De la capacité, de l'esprit de coopération, de l'activité constante des membres de cette Commission dépend pour une grande part le succès de la normalisation dans un domaine donné. Il existe, à ce jour, 730 Commissions de ce type travaillant dans les domaines les plus divers et représentant au total 25 000 sièges de participants, étant entendu, toutefois, qu'une même personne peut siéger dans deux ou trois Commissions différentes lorsque celles-ci travaillent dans des domaines voisins. Ajoutons, enfin, pour être tout à fait précis, qu'il arrive assez souvent qu'une Commission pour sérier l'étude des questions ou même pour étudier un problème particulier, constitue une sous-commission ou un Comité d'étude de composition plus limitée (10 à 20 membres), comprenant, évidemment, les spécialistes de la question traitée.

Toutes les réunions de ces organes de travail se tiennent à l'AFNOR qui a la responsabilité de leur organisation et de leur secrétariat.

C'est grâce au concours de leurs membres et en fonction du résultat de leurs délibérations que s'élaborent les normes, selon un processus qu'il convient maintenant d'exposer et qui résulte à la fois de textes et instructions officiels et de l'expérience acquise au fil des ans pour adapter toujours mieux la procédure d'élaboration à l'évolution technique et aux nécessités économiques du moment.

Le schéma habituel de la création d'une norme est le suivant:

1ère étape - Travaux techniques préparatoires.
- Mise au programme des travaux de normalisation sur suggestion reconnue valable par le Commissaire à la normalisation;
- Rédaction d'un document de base par un rapporteur ou un organisme qualifié.

2ème étape - Préparation du projet de norme.
- Examen du document préparatoire par la commission compétente dont il vient d'être question;
- Études techniques approfondies, pouvant comporter recherches de laboratoire, essais pratiques, mise en harmonie avec normes préexistantes, comparaison avec normes étrangères, etc...;
- Mise au point d'un projet de norme accepté provisoirement par la commission et par l'AFNOR.

3ème étape - Enquête publique de l'AFNOR et mise au point du texte final.
- Diffusion par l'AFNOR du projet de norme auprès des établissements, organismes ou personnes désireux de participer à l'enquête;
- Communiqués de presse;
- Envoi aux pays étrangers membres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- Examen par la Commission de normalisation de l'AFNOR de chacune des réponses à l'enquête, leurs auteurs pouvant être admis à la discussion;
- Rédaction du texte final.

4ème étape - Homologation.
- Établissement par l'AFNOR d'un rapport de présentation à l'homologation (où sont mentionnées en particulier les observations non retenues);
- Vérification par le Commissaire à la normalisation de ce qu'il n'y a pas d'opposition de la part des départements ministériels directement intéressés;
- Signature par le ministre compétent de l'arrêté d'homologation publié au J.O.

Variantes: Normes françaises enregistrées, fascicules de documentation, extraits de normes, normes expérimentales.

En règle générale, la durée moyenne d'élaboration d'une norme française est d'un an environ.
La norme, une fois établie, est enregistrée au Catalogue des normes françaises, éditée, annoncée dans la presse technique et diffusée par le Service de ventes de normes de l'AFNOR.

À souligner qu'une norme n'est pas une chose figée, qu'elle évolue avec les progrès de la science ou de la technique et que, selon le cas, elle est complétée, révisée, remplacée, suivant une procédure identique à celle qui vient d'être décrite. Parfois même, elle est purement et simplement annulée. Un réexamen de toutes les normes présentant une certaine ancienneté (5 à 10 ans) est d'ailleurs fait systématiquement.

Après cette description, malgré tout sommaire, du fonctionnement d'un organisme de normalisation en mal de gestation de normes, essayons de voir quel rôle, quelle influence peut avoir cet organisme sur le plan de la langue, ou, comme le dit le programme du Colloque, quelles "retombées linguistiques" peut avoir son activité.

Posons d'emblée, les limites du débat. Il est évident qu'un organisme de normalisation qui a vocation de s'occuper de questions techniques n'aura à prendre en considération et ne pourra éventuellement influencer que le "langage" de cette technique, au sens large du terme. Son action se limitera donc essentiellement à ce niveau de "langue", qui est constitué par les "langues de spécialités" mais qui, dans la mesure où celles-ci rejoignent la "langue de travail" et, par un phénomène d'osmose de plus en plus important, la langue de l'homme de la rue, finit par représenter une couche non négligeable de la langue commune.

Sans entrer dans une discussion qui a fait l'objet du précédent colloque, nous rappellerons simplement ici que la principale caractéristique du langage technique est la spécificité des termes qu'il emploie, ou plus exactement du sens de ces termes: (le "gâteau" ou le "ruban" du filateur, par exemple).

C'est la raison pour laquelle le normalisateur, établissant sa norme, s'est trouvé confronté de prime abord au problème de la signification de mots, c'est-à-dire de leur définition.

Il en est résulté que la décision a été prise d'introduire dans le plan-type des normes, un chapitre "Terminologie ou vocabulaire" dans lequel était précisé pour chaque terme important qui allait être utilisé dans la norme le sens dans lequel il devait être entendu.

Parfois, quand l'étendue du domaine étudié s'y prêtait, une ou plusieurs normes entières ont été consacrées à la terminologie du domaine en cause et c'est ainsi que sont nées ce que nous avons appelé des "normes de vocabulaire", ce dernier mot étant lui-même défini comme "recueil de termes contenant obligatoirement termes et définitions correspondantes". Nous citerons, à titre d'exemples, le "Vocabulaire des couleurs, de l'énergie nucléaire, de l'acoustique, de l'électrotechnique, des papiers et cartons, du tamisage, des textiles, des peintures et celui, publié en normes successives, du traitement de l'information".

À ce jour, plusieurs centaines de normes (500 en janvier 1973) contiennent des vocabulaires techniques et le recensement en cours par les moyens informatiques des éléments terminologiques figurant dans l'ensemble des normes nous amènent à penser que 20 000 notions et les termes correspondants constitueront sous peu le dictionnaire des termes techniques normalisés français.

Ces normes de terminologie, totales ou partielles, ont été élaborées, tout comme les normes strictement techniques, selon la procédure exposée plus haut et avec le concours des spécialistes des domaines considérés, appartenant le plus souvent à des Bureaux de normalisation, mais aussi à des Services de documentation, de traduction ou d'édition de vocabulaire très organisés en eux-mêmes, tels que ceux de l'Électricité de France, de l'Aéronautique et l'Espace, de l'Institut textile de France ou du Commissariat à l'Énergie atomique.

Si le problème des critères permettant le choix des termes n'a pas fait l'objet d'une étude systématique, néanmoins, nous nous efforçons d'observer certains principes généraux:

- En ce qui concerne les termes synonymes, nous posons comme règle que le langage technique a moins besoin de variété que de clarté et nous choisissons un seul terme pour exprimer une notion (les autres, s'ils sont d'usage courant, n'étant mentionnés qu'à titre documentaire).

- En ce qui concerne les termes équivoques, nous posons comme principe qu'à une notion doit correspondre un terme et un seul et, inversement, qu'un terme ne doit exprimer qu'une seule notion. Corollaire: nous nous efforçons de trouver des termes différents pour exprimer les sens différents d'un terme polysémique. Il faut noter qu'en technique, les cas de véritable équivoque sont tout de même assez rares.

- Pour ce qui est des termes étrangers, nous nous refusons à les admettre dans une norme française et nous les remplaçons (non sans peine, parfois) par un mot ou par une expression de notre langue (Exemples: "craquage" pour "cracking", "conteneur" pour "container"), au besoin en francisant le terme ("ingénierie" pour "engineering"), ou par un vieux mot français auquel nous insufflons un sémantisme neuf ("feuil" (latin: foglia) pour "film", en peinture), ou par un mot nouveau, un néologisme, créé pour les besoins de la cause (ictomètre).

- Aux notions nouvelles, nous essayons de faire correspondre des mots nouveaux ou des expressions nouvelles forgées de toutes pièces à partir du vieux fonds linguistique national, par exemple: réacteur, ordinateur, fibranne, alunissage même (bien que ce terme soit discuté), ou à l'aide de racines savantes latino-grecques ou de mots auxquels sont attribués des sens modifiés par transfert d'un domaine dans un autre lorsqu'aucune équivoque n'est à craindre ("fusée à tête chercheuse", "ogive nucléaire", "jeu d'orgue" d'un théâtre).

Faites par des ingénieurs et des techniciens, pour des ingénieurs et des techniciens, donc à un "niveau de langue" précis, a priori sans visée encyclopédique (sauf rares exceptions), ces normes semblent généralement atteindre le but qui leur est fixé: clarifier et préciser le vocabulaire technique, en assurant l'entente entre les techniciens d'un même domaine d'abord, en aidant à l'entente entre ceux-ci et ceux des autres domaines ensuite.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler ici l'importante "retombée linguistique" que représente aussi la participation de l'AFNOR aux travaux de l'Organisation Internationale de Normalisation ou ISO, chargée de l'élaboration des normes internationales.

Dans cette Organisation, en effet, les travaux sont menés dans les trois langues officielles: anglais, français et russe. Pratiquement, l'AFNOR est responsable de la rédaction des textes en langue française (nos collègues de la BSI de celle des textes en langue anglaise). Il s'ensuit, pour elle, la recherche constante de l'équivalence des termes et des notions dans les deux langues dans des milliers de textes et, en ce qui concerne la langue française, l'approvisionnement par ses soins en termes techniques de 150 Comités techniques, 500 Sous-Comités et 700 Groupes de Travail oeuvrant au sein de l'ISO. Aujourd'hui, 120 normes internationales environ fournissent des équivalents français - anglais, rigoureusement définis et bon nombre de normes françaises reprennent à côté du terme français le terme équivalent anglais (6 000 notions ont été enregistrées à ce titre dans notre fichier "informatique"). Les textes de l'ISO atteignent, à ce jour, 70 pays; la langue française trouve donc par ce canal une aire de diffusion mondiale.

Si l'on ajoute que, sur le plan français, nous espérons diffuser cette année 600 000 normes environ, il n'est donc pas exagéré de dire que, même si toutes ces normes françaises ou internationales ne traitent pas de terminologie, plusieurs centaines de milliers de personnes dans le monde auront été atteintes par le vocabulaire technique normalisé.

Le rôle de la normalisation, sur le plan linguistique, n'est donc pas, semble-t-il, négligeable.

D'autant moins que tout organisme de normalisation d'une certaine importance, (et c'est le cas de l'AFNOR), possède un Centre de documentation qui devient ipso facto un Centre de terminologie technique vis-à-vis des correspondants privés ou publics (INPI, CEE, OMS),

qui l'interrogent ou vis-à-vis des Instituts de normalisation des autres pays qu'il renseigne sur les problèmes de vocabulaire qui se posent à eux.

L'existence de termes techniques normalisés est aussi signalée à des organismes défenseurs et promoteurs de la langue française tels que le Comité d'étude des termes techniques français, le Conseil International de la Langue Française, les Commissions de terminologie des Ministères à vocation technique (dont on vous parlera demain) aux travaux desquels l'AFNOR participe assidûment.

Évidemment, il est impossible de faire une évaluation certaine, ni dans le temps ni dans l'espace, de l'impact que peut avoir telle ou telle norme de vocabulaire dans un milieu professionnel, a fortiori sur les individus. La chose est d'autant moins aisée que, dans la plupart des cas, la norme française n'est pas d'application obligatoire. Seules, réglementairement, les Administrations publiques sont tenues de faire recours aux normes nationales dans les marchés qu'elles passent, le secteur privé en faisant usage volontairement en fonction des avantages qu'il y trouve, eux-mêmes résultant de la valeur de la norme française.

Néanmoins, en nous appuyant comme nous l'avons fait sur le chiffre de diffusion des normes et sur les résultats d'enquêtes restreintes qui peuvent être menées dans certains cercles particuliers: celui des écoles techniques, par exemple, nous pouvons affirmer qu'on constate une influence assez nette de la normalisation sur l'évolution du vocabulaire technique, au niveau international (ISO) et au niveau français (NF) même si, à quelques exceptions près, celle-ci apparaît le plus souvent comme ponctuelle et limitée à un domaine donné. À notre avis, d'ailleurs, cette influence est particulièrement sensible dans le milieu industriel, dans celui de l'enseignement technique et commercial, où son moindre mérite n'est pas d'assainir les tractations en éliminant les appellations ambiguës ou même frauduleuses, tout en assurant la compréhension générale.

Nous ne voudrions pas cependant que cet exposé apparaisse uniquement comme un chant de victoire, à la gloire de la normalisation, car s'il est vrai que son bilan est positif quand il s'agit de préciser le langage technique, (rayonnement - radiation; spectroscopie - spectrométrie), de créer parfois des néologismes pour dénommer de nouvelles notions (ictomètre, pictogramme), de chercher à simplifier la grammaire (maximal, minimal, optimal), elle rencontre aussi des difficultés à faire admettre certains termes ("feuil" (de peinture) pour remplacer "film") et subit parfois des

échecs: "programmerie" ne parvient pas à supplanter l'irritant "software" en France. Mais, somme toute, cette situation est logique et montre bien que le "consensus" qui est le fondement même de la norme française n'est pas toujours complet lorsque celle-ci commence à vivre de sa vie propre. Rejoignant en cela le langage commun, le langage technique, le seul que l'on puisse tenter de "diriger" quelque peu, subit lui aussi l'épreuve de l'usage.

Qu'il nous soit permis de penser, en conclusion, que la norme, sous son aspect linguistique, contribue à clarifier les rapports de communication entre tous les ingénieurs et techniciens oeuvrant dans le monde, en leur donnant l'assurance de parler le même langage, qu'elle contribue aussi à introduire, dans une certaine mesure, une éthique dans les échanges entre producteurs et consommateurs, qu'elle justifie en cela la notion de "service rendu" qui lui est foncièrement attachée.

Exposé de M. Jacques LAPALME
Directeur, Bureau de normalisation du Québec

- La norme du Bureau de normalisation du Québec et ses retombées linguistiques

Mesdames, Messieurs,

La norme est essentiellement pour nous un document technique. Elle définit un produit, une technique, un mot dans une langue simple et tellement claire et précise qu'elle ne laisse pas voie à l'interprétation. Ce résultat n'est pas possible dans un usage très prudent des mots et expressions utilisés, c'est pourquoi la terminologie revêt une telle importance pour le normalisateur.

La langue utilisée doit être accessible au technicien moyen, non spécialisé, c'est-à-dire que, pour celui qui possède des notions techniques de base, la norme ne devrait pas renfermer de secrets. Sa précision devrait éviter toute équivoque entre le producteur et le consommateur et, en cas de litige, la norme sera le texte auquel les parties se référeront pour trouver un règlement. Pour atteindre ce degré de clarté et de précision, le normalisateur doit disposer d'un vaste choix de termes dont le sens est bien défini. Ces termes se trouvent naturellement, dans les dictionnaires, dans les lexiques courants ou dans les ouvrages spécialisés. Il a de plus à sa disposition les normes de terminologie qui ont fixé les définitions.

S'il lui arrive de recourir à un néologisme ou d'utiliser un mot dans un sens qui n'est pas usuel, ou encore s'il doit donner à un mot un sens particulier pour les fins de la norme en élaboration, le normalisateur en donne la définition dans le paragraphe "terminologie", prévu à cet effet. Ce paragraphe contribue à conférer à la norme la clarté souhaitée et facilite la tâche du lecteur.

Élaboration de la norme

Comment la norme BNQ est-elle élaborée? La question devrait être plus générale et comprendre toutes les normes, car que ce soit la norme ISO, la norme AFNOR ou la norme BNQ, les principes d'élaboration sont les mêmes. Elle résulte de l'accord des parties intéressées: producteurs, consommateurs, spécialistes concernés et parfois pouvoirs publics réunis en un comité qui en assure l'élaboration. Il faut savoir distinguer entre "norme" et "règlement". La norme n'a en soi aucun caractère obligatoire; le comité qui l'a élaborée et le BNQ qui l'a publiée n'ont aucun pouvoir à cet effet. Elle n'acquiert son caractère obligatoire que lorsqu'elle est incluse dans un contrat ou encore qu'une autorité compétente le lui confère, par exemple, en l'incluant dans un règlement.

Pour engager la discussion en comité, le normalisateur a préparé un projet qui est proposé; chaque exigence est discutée par les différentes parties, chacune a ainsi l'occasion de défendre son point de vue ou ses intérêts. La discussion ne porte pas seulement sur les exigences proposées, chaque participant peut aussi proposer des exigences additionnelles qui seront discutées comme les premières.

Cette participation de diverses disciplines à l'élaboration de la norme fait que le produit:

a) répond au besoin;
b) est réalisable localement;
c) aura la qualité et la durabilité désirées;
d) sera d'un coût avec lequel l'acheteur est en accord;
e) sera exportable.

Les séances du comité ont permis à l'utilisateur d'indiquer au fabricant le besoin qu'il a à satisfaire, le produit dont il a besoin, la qualité pour laquelle il lui semble avantageux de payer et les accessoires utiles. Par ailleurs, le fabricant a montré ce qu'il peut fabriquer, ainsi que le prix qu'il aura à demander pour satisfaire aux besoins. Il a pu commenter l'usage qu'on veut faire du produit, suggérer des modes d'utilisation, et, avec les spécialistes présents, suggérer des modifications à lui apporter.

Au cours de ces travaux de normalisation, le comité pourra requérir des résultats d'expertises, des données de laboratoire, des recherches particulières, soit pour définir une qualité souhaitable, soit pour déterminer les limites de tolérance requises pour les essais prévus, soit pour vérifier si les limites proposées sont acceptables.

À la suite des critiques et corrections du comité, le texte initial est remanié en conséquence et, après corrections, il devient une norme présentée au comité d'approbation.

Approbation de la norme

Au sein du Bureau de Normalisation, un comité d'approbation est formé, dont le rôle est de vérifier:

a) La forme. Une norme doit avoir une présentation définie, pour permettre aux utilisateurs de retrouver rapidement ce qu'ils cherchent dans le texte. Aussi, existe-t-il une "norme" de norme dont le but est de fixer la présentation. La forme comprend également la forme littéraire et le comité d'approbation devra vérifier si, de fait, les qualités dont on a parlé précédemment se retrouvent dans le texte proposé.

b) Le contenu scientifique et technique. La norme qui fait appel aux connaissances scientifiques et techniques ne doit pas contenir d'erreurs, ni

grossières, ni mineures. Aussi, doit-elle être vérifiée par des spécialistes des disciplines concernées afin de déceler toute méprise qui pourrait s'y être glissée.

c) La non-discordance avec les normes étrangères. Il faut, de toute évidence, que le produit fait chez nous puisse être exporté; c'est un facteur de viabilité de notre industrie. Prenant en considération ce principe, le Comité d'approbation se doit de vérifier qu'aucune exigence de la norme ne soit en contradiction avec une norme des pays susceptibles d'importer le produit. Le Comité d'approbation vérifie seulement le respect de ce principe car, de toute évidence, c'est une préoccupation du fabricant, qui a lui-même veillé à défendre ses intérêts au comité de normalisation.

On doit noter que ce dernier comité n'a qu'un rôle de vérification; il n'a pas à changer ce que le comité de normalisation a déterminé. Toutefois, il peut, s'il le juge à propos, retourner le projet au comité de normalisation pour étude supplémentaire.

La norme, une fois son contenu et sa forme approuvés est imprimée et distribuée aux intéressés.

Notons ici que le BNQ ne fait pas de travail original en terminologie. Il n'a ni le personnel, ni la compétence pour le faire. Il publie cependant des normes avec la permission des auteurs; c'est ainsi qu'il reproduit les normes AFNOR avec la permission du Commissaire à la Normalisation de France.

Résultats

En pratique, nous n'atteignons pas la qualité que nous souhaitons. Malgré les efforts réels de tous les membres du Bureau qui veulent produire des normes aussi parfaites que possible. La qualité du style laisse souvent à désirer. Nous aurions un grand besoin de lecteurs qualifiés, dont le rôle serait de vérifier les textes à chaque étape de l'élaboration. L'engagement de tels spécialistes fait partie du développement prévu du BNQ.

Il ne faut quand même pas être trop pessimiste. Nous sommes convaincus, par l'expérience que nous avons, que la norme a eu et a encore des retombées du point de vue linguistique.

Portée de la norme

À qui s'adresse la norme BNQ?

Soulignons d'abord que la norme est distribuée gratuitement à tous ceux qui en font la demande. De plus, nous avons les listes de correspondants qui reçoivent, aussitôt qu'elles sont publiées, les normes dans le domaine qui les touche.

Les milieux que nous touchons se classent par professions et par le milieu de travail.

Par professions: ce sont les fabricants, les ingénieurs, les architectes, les techniciens, les acheteurs, les commerçants et les conseillers techniques.

Par le milieu de travail: on les trouve dans l'industrie, les gouvernements provincial et municipaux et quelquefois le gouvernement fédéral, les organismes parapublics tels que les commissions scolaires, les hôpitaux, les foyers, etc., les bureaux d'ingénieurs-conseils ou d'architectes-conseils, les laboratoires, etc.

Le public qu'elle atteint est donc très vaste. Nous avions fait imprimer 5 000 copies du répertoire de nos normes, il ne nous en reste, après 6 mois que 200 copies. Au cours de l'année financière 1972-73 nous avons distribué près de 150 000 copies de nos normes. Actuellement, après 6 mois, nous en avons distribué 160 000. Ces chiffres ne sont fournis ici que pour permettre d'apprécier la portée de nos normes.

Retombées

Milieu. On sait que le vocabulaire technique, même chez les universitaires, est anglais. C'est malheureux, mais c'est un fait. Qu'il y ait déjà eu amélioration, je le crois. Cependant, il y a place, et elle est considérable, pour davantage d'amélioration. Même chez la gent médicale, qui traditionnellement cultivait la qualité de la langue, le vocabulaire technique anglais a été accepté largement; nous connaissons tous le phénomène historique qui en est la cause et nous devons en constater le fait.

Nous baignons donc dans une atmosphère technique anglaise: cela explique les réactions que nous allons voir.

Lorsque nous avons commencé la publication de normes sur les meubles, les fabricants ont jeté les hauts cris, en constatant que nous utilisons le vocabulaire technique français pertinent; on nous assurait que personne ne comprendrait et que nous manquions, par le fait même, le but de notre travail de normalisation. Après avoir subi les sarcasmes de quelques-uns, le vocabulaire utilisé a fait son chemin et il est aujourd'hui d'usage courant au moins dans les réunions et très souvent dans les usines.

Ainsi en est-il pour le vocabulaire pertinent dans le domaine des tapis ou encore dans les ateliers mécaniques, les termes presque totalement méconnus au début sont devenus courants dans les secteurs où nous avons normalisé. En hydraulique, par exemple, où l'introduction des termes pertinents a rencontré une certaine opposition, nous avons fait une concession temporaire que nous sommes à corriger actuellement.

À côté de ces succès ou demi-succès, on trouve des échecs ou quasi-échecs. Ainsi, dans l'automobile, nos normes utilisent les termes français pertinents, cependant il serait faux de prétendre que c'est devenu le vocabulaire courant. Même si aujourd'hui les termes français sont généralement compris, et nous ne revendiquons pas l'exclusivité de ce résultat, il n'en reste pas moins que le langage des techniciens reste farci d'anglicismes.

Comment expliquer que des causes semblables produisent des effets aussi différents? Nous proposons l'explication suivante:

Dans les domaines où notre industrie est autonome (ex. meuble, atelier mécanique, tapis, etc.) le vocabulaire est moins dépendant de l'extérieur. En effet, il pénètre par l'intermédiaire des revues, au stade de l'information seulement, mais les développements techniques se faisant ici, la pression du vocabulaire ne se fait sentir que par contamination.

Par ailleurs, dans les domaines où l'industrie québécoise est faible ou inexistante, l'automobile, par exemple, non seulement les revues d'information en majorité de provenance des Etats-Unis introduisent le vocabulaire, mais les connaissances sont en blocs importées d'outre 45^{e}, donc en anglais, et souvent il n'y a pas d'équivalents français au moment de l'importation. Avant qu'un équivalent français ne soit trouvé, la connaissance s'est implantée et il est plus difficile de regagner le terrain perdu. Il est vrai que depuis quelques années, dans bien des cas, les feuillets publicitaires sont rédigés en français, il n'en reste pas moins, cependant, que les publications techniques à l'intention des commerçants et des techniciens sont encore en anglais, ce qui donne le ton à leur langue.

En conclusion, on voit qu'en terminologie, la norme du BNQ ne sert que de véhicule aux termes techniques qui pénètrent par ce moyen les milieux qu'elle touche. Elle n'est pas le seul véhicule. En effet, des moyens modernes de communication, radio, télévision, y participent grandement. La norme est cependant un moyen qui, à notre avis, n'est pas négligeable.

Exposé de Monsieur Robert AUCLAIR
Conseiller spécial au Bureau des sous-ministres
Ministère du Travail, Gouvernement du Québec

- La normalisation linguistique par voie de lois et règlements: témoignage et essai d'évaluation

Mesdames, Messieurs,

J'ai accepté de participer à ce Colloque avec appréhension, d'abord parce que cette réunion groupe des personnes très compétentes en matière de langue; ensuite,parce que je n'ai rien d'un expert en terminologie et, enfin, parce que je n'avais pas tellement remarqué, jusqu'ici, que je pouvais avoir fait de la normalisation linguistique dans le passé.

Toutefois, j'ai accepté de vous parler, sinon de mes prouesses, du moins de mes efforts isolés pour améliorer la qualité de quelques lois et de quelques règlements au Québec, avec l'espoir de vous convaincre que l'on pourrait beaucoup si l'on voulait un peu.

Au départ, je tiens à préciser que je suis un Québécois comme un autre. J'ai passé mon enfance dans une ville minière et j'ai vécu dans une famille ouvrière où l'on m'a répété que je devais apprendre l'anglais pour pouvoir travailler au "bureau de la mine", en anglais.

Par la suite, j'ai eu la chance de venir à Québec faire mon "cours classique" (mes humanités) - alors seule voie royale de l'éducation au Québec. J'ai pu enfin étudier à la Faculté des Sciences sociales et à la Faculté de Droit.

Comme tous les "gens instruits" de ma génération, je me suis gavé de littérature française pendant plusieurs années, même si certains auteurs étaient alors mal vus, pour ne pas dire "pas vus du

tout". À la Faculté des Sciences sociales, j'ai failli être noyé dans la littérature américaine; mais à la Faculté de Droit, j'ai revu les auteurs français. Mes études terminées, il est évident que je ne me posais pas de questions sur la qualité de ma connaissance de la langue française. C'était là une chose qui allait de soi.

Équipé de ce bagage de connaissances, je suis entré à la CTCC devenue la CSN. Là, j'ai réussi à faire du syndicalisme pendant plusieurs années sans m'interroger sur la qualité de la langue des conventions collectives que je négociais. J'étais fier de ces conventions et il ne me venait même pas à l'esprit de me poser la question de savoir si elles étaient bien rédigées. J'étais en possession tranquille de la vérité, tout était parfait.

Il a fallu que je négocie dans l'industrie du papier journal (ce fut mon chemin de Damas) pour découvrir des conventions collectives tellement calquées sur l'anglais que j'avais des difficultés à en comprendre la version française. Bien plus, j'étais choqué par le fait que les appellations d'emploi étaient uniquement anglaises et que je devais me les faire expliquer par les travailleurs pour savoir ce qu'elles voulaient dire.

C'est à ce moment que j'ai réussi à mettre la main sur la Convention collective pour les ouvriers de la production des papiers, cartons et celluloses de la région parisienne et à me procurer le "Dictionary and Encyclopedia of Paper and Paper-making" de E. J. LABARRE. J'ai aussi découvert la revue La Papeterie avec ses annonces d'équipement de compagnies américaines. J'ai découvert alors que le papier se fabriquait aussi bien en français qu'en anglais. Pourtant, diable! j'aurais dû m'en douter.

À partir de ce moment, j'ai commencé à me poser des questions sur tous les mots que j'utilisais dans les conventions collectives. J'ai vite compris que les conventions au Québec étaient, en fait, des traductions ou des adaptations des conventions collectives américaines et, qu'au surplus, il s'agissait de traductions faites par des gens dits bilingues. J'ai alors commencé à épurer les conventions collectives que je négociais; là j'ai rencontré toutes sortes d'oppositions qui se sont manifestées par les apostrophes suivantes: "On n'est pas en France ici. D'où vient ce mot? Il n'est pas dans le Larousse. Les gars ne comprendront pas. C'était français avant vous, ça ne l'est plus. Ce mot là est bon, il est bien français; ton mot est un mot anglais; tu changes le sens, etc.".

J'ai dû alors négocier les modifications au niveau de la langue avec les employeurs et les ouvriers, utiliser par exemple le terme courant ici, entre parenthèses, à côté du terme français. Ce travail m'a fait conquérir des titres comme celui de "maniaque", de "puriste" ou encore de "linguiste" ou de "Petit Robert", pour ne pas dire de "maudit Français".

Si j'ai tenu à vous faire part de ces détails de ma petite vie, c'est que je suis convaincu, qu'en matière de langue, bon nombre de Québécois - et je suis de ceux-là - doivent à un moment donné recevoir un choc pour se réveiller, c'est-à-dire pour prendre conscience de leur degré d'ignorance du français dans certains domaines, en particulier, celui du syndicalisme, par exemple, et des appellations d'emploi en général. Il leur faut un choc pour sentir qu'ils ne possèdent pas une maîtrise naturelle de l'outil que constitue leur langue. Vous comprenez maintenant qu'il pourra arriver que le texte de ma communication sente l'huile!

C'est une inconscience qui explique que nombre de Québécois qui ont séjourné en France assez longtemps, qui y ont étudié même, reviennent et badinent sur les "parkings", les "drug stores", les "tickets", les "drinks", le "software", le "gas-oil" et les "containers". Mais, il continuent de parler de leur "poêle électrique", de leur "bicycle", de leur "plancher de tuiles", des "vidanges", du "système d'aqueduc", des "unions", en autant qu'ils sont concernés évidemment, qui prétendent que leur occupation c'est d'être un "professionnel", qui mettent des "items à l'agenda" et qui "secondent des motions" à des réunions spéciales de leur union. Parce qu'ils emploient des mots français, ils ne se posent plus de questions. Il leur faut donc un choc pour se réveiller.

Ce choc peut venir des suggestions amicales d'un copain, des remarques cinglantes d'un adversaire, des sourires narquois d'un inconnu en public. Mais il ne faut pas oublier l'État qui peut provoquer ce choc sauveur en adoptant au moins une terminologie correcte dans les lois et les règlements qu'il passe. Si, par exemple, un entrepreneur en bâtiment doit prendre connaissance d'un appel d'offres rédigé en français et qu'il se reprend à deux ou trois reprises pour comprendre le sens de certains termes, je vous jure qu'il va s'en souvenir, même s'il maugrée sur le moment. J'oserais dire que plus il sera dépaysé, plus il apprendra vite; il se réveillera pour de bon.

Je me bats actuellement pour faire disparaître du décret de la construction l'expression "monteur d'acier de structure" qui est calquée sur l'anglais "structural steel erector". J'ai d'abord fait des recherches pour savoir si on utilisait déjà quelque part au

Québec une expression française correcte et acceptable pour rendre l'appellation anglaise ci-dessus, mais je n'en ai pas trouvé une qui soit vraiment en usage. J'ai alors poussé mes recherches de l'autre côté de l'Atlantique et j'ai trouvé l'expression "monteur de charpentes métalliques", qui me paraît bonne. C'est sûrement une expression qui ne surprend pas un Québécois, même s'il l'entend pour la première fois, et qui correspond mot pour mot à l'appellation anglaise. J'ai envie de l'accepter.

J'ai cependant trouvé aussi l'expression "monteur-levageur" qui m'a surpris, croyez-moi, mais c'est l'expression que je préfère maintenant. Pourquoi? Elle est courte, ça compte pour un "Américain" francophone. Elle va bien avec l'expression "montage-levage" qui est courante dans le bâtiment. Je la vois dans la Convention collective du Bâtiment de la Seine, dans l'Annuaire général du Bâtiment en France de Sageret, dans le Moniteur du Bâtiment et des Travaux publics et dans des revues techniques. De nombreuses entreprises spécialisées du bâtiment indiquent leur spécialité par l'expression "montage-levage". L'Organisme professionnel de qualification et de classification du Bâtiment en France mentionne également cette spécialité de la construction métallique. C'est aussi l'expression contenue dans le Dictionnaire des métiers et appellations d'emplois. Je continue jusqu'à Genève et là je trouve l'expression "monteur-levageur" tout comme celle de "monteur de charpentes métalliques" dans la Classification internationale type des professions.

Lorsque j'ai fini cette tournée (non électorale), je trouve que les expressions "montage-levage" et "monteur-levageur" ne sont pas si bêtes que ça. Après tout, les ouvriers montent ou assemblent des profilés, puis ils les hissent avec des appareils de levage, ils font réellement le levage. Je n'ai plus peur de l'expression. Au contraire, plus j'y pense, plus je la trouve juste et commode, même si je prévois qu'il y en a qui me diront que j'ai copié les Français et, ce qui est pire, les Parisiens. À partir de là, il n'y a plus d'hésitation c'est "monteur-levageur" envers et contre tous. Tant mieux si ça fait choc, si ça heurte le milieu, même si actuellement les employeurs et les syndicats s'y opposent farouchement comme si c'était la peste et ne veulent pas le voir dans le décret de la construction. Le mot fera mieux son chemin un jour ou l'autre.

Voici un exemple pour illustrer cette dernière affirmation qui vous choque. Il y a quatre ans dans une convention collective étendue (appelée ici décret), il était question du "dynamiteur", mot bien français, que j'ai alors remplacé au niveau de l'extension juridique, par le mot "boutefeu". Les avocats des parties (l'un d'eux

est devenu un homme politique bien connu aujourd'hui) ont alors bondi dans mon bureau, les bras en l'air pour me dire: "dynamiteur" c'est français, c'est dans le dictionnaire. "Boutefeu", d'où ça sort? (Sais-tu ce que les gars vont dire dans les chantiers de construction? - "Bout de c...") L'orage a passé! Le terme "boutefeu" a été imposé par le ministère du Travail dans cette convention collective, puis utilisé dans d'autres règlements. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire que le mot "boutefeu" est sur toutes les lèvres, mais il se porte bien.

La langue de la législation et de la réglementation au ministère du Travail:

La langue de la législation et surtout de la réglementation est atteinte du même mal que celle des conventions collectives, le mal qui frappe la langue de notre peuple, devrais-je dire. Il s'agit de la "traductivite", c'est-à-dire de la manie de la traduction. Pour être juste, il faut préciser que, dans nos lois et nos règlements, il y a du mauvais, mais également du bon et même du très bon. Mais nous sommes loin de la perfection.

En matière de législation du travail, on s'est inspiré à quelques reprises de la législation française, par exemple pour la Loi des syndicats professionnels, mais on s'est inspiré bien plus souvent de la législation du Gouvernement fédéral ou de celle des autres provinces, quand ce n'est pas de celle des Etats-Unis. On a donc été amené, par la force des choses, à traduire ou à adapter des textes anglais. C'est là un procédé dangereux pour une langue, si on en abuse, et surtout si les traducteurs ont comme principale qualité de bien parler anglais et qu'ils ne se sont jamais mis le nez dans un ouvrage français. Heureusement, le nombre et la qualité des traducteurs ont bien changé, mais la traduction faite dans le passé pèse de tout son poids sur notre langue juridique et administrative actuelle.

Comme bien des rédacteurs de lois et de règlements (je devrais ajouter de statuts de sociétés et d'associations, de contrats et d'actes de procédure de toutes sortes) ont la conviction toute naturelle de bien connaître leur langue et qu'ils n'ont pas eu leur "chemin de Damas", ils ont rédigé dans le passé des textes sans être aux aguets pour la qualité du français. Cela a donné par exemple des résultats comme ceux qui suivent dans un domaine que je connais:

- la Loi <u>des</u> accidents du travail

  - réhabilitation
  - compensation

- maladie industrielle
- cédule
- dépendant
- industrie au sens de branche d'activité

- Le Code du travail

  - officiers de compagnie, emprunté à la Loi des compagnies
  - camp pour désigner un baraquement
  - décision finale
  - accréditation
  - unité de négociation
  - grief au sens de réclamation
  - union au sens de syndicat
  - suspension au lieu de mise à pied
  - à l'emploi de
  - procédure au lieu d'acte de procédure

- La Loi des décrets de convention collective

  - décret
  - prix chargés au public
  - juridiction au sens de champ d'application
  - bénéfices de sécurité sociale

- diverses lois relatives à la sécurité des travailleurs ou du public, soit la Loi des établissements industriels et commerciaux, la Loi des édifices publics, la Loi des électriciens et la Loi des mécaniciens en tuyauterie

  - bureau des examinateurs
  - émission des licences moyennant le paiement d'honoraires
  - aqueduc
  - pouvoir électrique
  - système pour installation
  - contracter au sens d'entreprendre, de s'engager à faire quelque chose
  - bâtisse pour bâtiment
  - l'arrière installation des siphons (back air vent)
  - employé qui qualifie une entreprise pour avoir une licence (to qualify)

- mécanicien en tuyauterie au lieu de tuyauteur. Notez que le mot "fumiste" n'a jamais eu droit de cité au Québec. Il attend son visa!
- pouvoirs des officiers du ministère
- affidavit

Ce que je dis des lois est évidemment encore plus vrai des règlements qui eux sont très nombreux et qui vont beaucoup plus dans le détail, particulièrement dans le domaine technique et dans les conventions collectives étendues.

Il est évident que, si quelques cadres, ingénieurs ou techniciens sans aucune préparation particulière pour la traduction, s'attèlent à la traduction d'un règlement de l'Ontario avec les seuls dictionnaires Harrap's ou Larousse français-anglais, les résultats ne peuvent être que médiocres. Je veux bien pardonner à nos ancêtres qui ont rédigé le Code civil en 1866 d'avoir traduit "newspaper" par "papier-nouvelles". Eux, ils avaient vu les Français quitter le pays en 1760 et ils avaient dû attendre leur retour...symbolique jusqu'en 1855, année de la venue de "la Capricieuse" à Québec.

Alors qu'on peut téléphoner à Paris, il est impensable que l'on traduise un document rédigé en langue anglaise sans se poser la question: les Français (à ce moment j'embrasse les Belges, les Suisses et tous les autres groupes francophones du monde) ont-ils écrit quelque chose sur le sujet? Y a-t-il des documents bilingues des Nations Unies, de l'OIT, de l'UNESCO, de l'OACI, de l'OCDE ou de l'OTAN sur la question?

Voici une petite expérience que je viens de vivre il y a deux mois, au cours de la préparation d'un règlement sur les appareils à pression. À un moment donné, il était question d'un appareil appelé "compresseur à déplacement positif". Je ne comprenais pas. Je demande à l'auteur où il a pris cette expression et il m'apprend que c'est la traduction de "positive displacement compressor". Je prends le Dictionnaire international du froid et, en un rien de temps, j'apprends qu'il s'agit d'un "compresseur volumétrique"; j'ai même une définition de l'appareil sous les yeux.

Les gens qui travaillaient à ce règlement auraient pu en faire autant que moi, s'ils avaient été sensibilisés. D'ailleurs s'ils l'avaient été, ils auraient demandé que le Ministère soumette d'abord le document à un traducteur reconnu. Une semaine plus tard, ces mêmes gens sont venus dans mon bureau avec une traduction faite en France d'une régle-

mentation américaine sur les "pressure vessels" que les Français ont appelé "récipients sous pression" et qu'ils appellent maintenant "appareils à pression". Dorénavant, ces ingénieurs vont au moins jeter un coup d'oeil sur ce qui a déjà été fait en français avant de s'aventurer eux-mêmes dans une traduction. Ils sont sensibilisés un peu!

Évidemment, il ne faut pas exagérer et dire que tous les règlements sont rédigés de la même façon. Mais on peut dire sans se tromper qu'il y a place pour beaucoup d'amélioration.

Modifications:

a) Lois:

J'ai eu l'occasion il y a quelques années de participer à la rédaction de deux lois qui ont bien des défauts, mais dont la facture a été soignée. J'ai fait au moins des efforts du côté langue et j'ai consulté l'Office de la langue française au besoin.

Au point de vue du vocabulaire, cela a donné une Loi sur les relations du travail. Dans celle loi, il est question de "métiers et d'emplois" et non d'"occupations", du "champ d'application" du décret et non de la "juridiction", d'une "présomption irréfragable" au lieu de "juris" et de "jure" (mot qui a stupéfait plusieurs ministres), des "membres du bureau" d'un syndicat au lieu des "officiers", d'une commission "mixte" et non "conjointe", d'un différend "déféré" à l'arbitrage (non "référé") avec décision "sans appel" (non "finale"), des "canalisations d'eau" et non de l'"aqueduc", d'une "exploitation" forestière et non des "opérations" forestières, etc.

De plus, les principaux articles qu'une convention collective doit contenir sont indiqués correctement dans cette loi, par exemple les "heures supplémentaires", les "jours fériés", les "congés spéciaux", le "précompte" des cotisations syndicales (mot nouveau ici qui a surpris tout le monde) accompagné d'un "bordereau nominatif" (autre expression insolite), d'une "mise à pied" au lieu d'une "suspension", du "bulletin de paie", etc.

Il y a eu également la Loi sur la "formation et la qualification professionnelles" de la main-d'oeuvre (non l'"entraînement") qui a été également soignée au point de vue de la langue. Voici quelques exemples d'expressions que l'on y rencontre et que l'on ne trouve pas de façon générale dans nos lois du travail. On fixe des "droits exigibles pour la délivrance d'un certificat", il y a un "jury d'examen" et non un

"bureau d'examinateurs". On y parle du "conseil d'administration" et du "bureau" (officiers) d'une commission de formation professionnelle. En matière de formation, il y a des preuves suffisantes "à première vue" et non "prima facie", l'"intéressé" est un mot que l'on rencontre. Voilà quelques exemples d'expressions que contient cette loi et qu'on retrouve dans les règlements adoptés pour son application.

b) Règlements :

Actuellement, au ministère du Travail (je pense que c'est la même chose dans les autres ministères), le service intéressé prépare lui-même un projet de règlement. Les avocats du Ministère étudient ce projet et font des recommandations. J'envoie alors le texte remanié à l'Office de la langue française où un réviseur-correcteur me fait part de ses observations sur le texte au point de vue du français. De cette façon, il y a quelques chances que le projet de règlement ait finalement de l'allure.

Comme vous le voyez, la langue s'en tire pas trop mal au ministère du Travail parce que j'ai pris l'initiative (non interdite par mes supérieurs souriants) de tout soumettre à l'Office, qui ne régimbe pas trop. Voici quelques exemples des résultats que peut avoir donné ce travail.

En matière de décrets, le décret de la "sacoche" est devenu le décret du "sac à main". Le décret du "fer ornemental" est devenu le décret de la "serrurerie et de la menuiserie métallique". Dans la coiffure, les "Règles communes" (à tous les décrets) sont devenues le "statut du coiffeur". De plus le contenu des décrets a été revu de fond en comble et les appellations d'emplois ont été remplacées dans un grand nombre de cas malgré les rires et les protestations. Maintenant, n'importe quel francophone du monde se reconnaîtra dans nos décrets, alors que je ne suis pas sûr qu'il aurait pu le faire facilement il y a quelques années.

Ainsi, la Convention collective du bâtiment de la Seine a des ressemblances avec notre décret de la construction, même si ce dernier contient certaines monstruosités sur lesquelles les parties n'ont pas voulu démordre. Pour les appellations d'emplois c'est la même chose; alors qu'autrefois vos "carreleurs" étaient nos "poseurs de tuiles", vos "ferrailleurs" étaient nos "poseurs d'acier d'armature", vos "cimentiers applicateurs" étaient nos "finisseurs de ciment", vos "granistes" étaient nos "poseurs de terrazzo", maintenant nous utilisons des termes que j'appelle français. Ces mots sont utilisés sur les certificats de qualification, dans les statistiques, dans les poursuites judiciaires, dans les études sur les taux de salaire et ils font leur chemin.

Dans ce même décret de la construction, j'ai réussi à bannir, sans opposition de la part des parties, les expressions "Montréal métropolitain et Québec métropolitain" et à les remplacer par "agglomération montréalaise" et "agglomération québécoise". Il me faudra aller plus loin et faire changer le nom de la Commission de formation professionnelle du Montréal métropolitain. Les autres ministères abandonneront cette expression et le ministère des Institutions financières cessera de constituer légalement des sociétés ayant cette expression dans leur nom (je rêve). Enfin, le Gouvernement bannira cette expression des conventions collectives auxquelles il est partie (je continue de rêver). On aura alors donné un coup presque mortel à cette expression.

Plusieurs règlements qui ont un contenu très technique ont été refaits. Je pense par exemple au règlement qui a baptisé les "pistolets de scellement" appelés autrefois de toutes sortes de façons, au règlement sur les "monte-pentes" devenus les "remontées mécaniques", au règlement sur l'"étaiement des coffrages à béton", aux "échafauds" qui sont devenus des "échafaudages", etc.

Je ne peux oublier le Code de plomberie et le Code d'électricité (ce dernier a 400 pages) qui ont été refaits, le dernier au point d'être méconnaissable après une année de travail. Je dis qu'ils sont épurés à 80 p. 100. Vous sentez que je raisonne en termes de pollution! Dans ces deux cas, il y a eu des difficultés du fait que l'Office n'avait pas d'expert en électricité ou en plomberie. Bien des questions auraient été résolues d'elles-mêmes si nous avions pu compter sur un technicien dans ces domaines alors que nous avons dû fonctionner avec des télex au CILF et des appels à l'Hydro-Québec ou ailleurs. Il ne faut pas voir là une critique malveillante à l'endroit de l'Office, mais une simple constatation. J'aurais d'ailleurs mauvaise grâce à me plaindre parce que l'Office a mis pratiquement à ma disposition un réviseur-correcteur compétent et dévoué, M. Philippe BENOÎT d'ENTREVAUX, qui a fait un travail de bénédictin en révisant ce code et d'autres règlements au cours de l'année.

De toute façon, je crois que le nouveau Code de l'électricité avec toutes les imperfections qu'il contient, constituera vraiment une grande amélioration sur le précédent au point de vue du français. Il ne faut pas oublier que près de 2 000 entrepreneurs et plus de 10 000 travailleurs sont directement touchés par ce code sans compter les architectes, les dessinateurs et tous les gens du bâtiment, quoi! sans oublier les fabricants d'appareils électriques.

Voilà un règlement qui a une grande portée pratique; il n'est pas indifférent qu'il soit bien ou mal rédigé.

Avant de terminer sur ce point, je tiens à souligner que cette façon de procéder n'est pas normale parce qu'elle est l'initiative d'un individu, non une décision d'un ministère ou de l'État.

C'est une politique établie que des juristes doivent vérifier l'aspect juridique des projets de lois et de règlements, mais je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait une politique de vérification de ces lois et règlements au point de vue de la langue quand on sait (ou qu'on devrait savoir) qu'il y a de grandes déficiences de ce côté. Comment voulez-vous que le Bureau de la législation déléguée (il s'agit d'un organisme chargé de vérifier toute la réglementation du gouvernement) puisse vérifier l'aspect juridique de centaines de règlements, ce qui est sa première préoccupation, et qu'il en vérifie également l'aspect linguistique? Ainsi, peut-on demander à des avocats de s'assurer que les 150 définitions de termes techniques du Code de l'électricité sont justes et correctes en français? C'est tout simplement impossible.

D'ailleurs, dans l'état actuel des choses au Québec, on ne peut pas prendre pour acquis qu'un texte est nécessairement bien rédigé lorsqu'il a été revu par un avocat, parce que les avocats sont une partie de notre peuple et que leur langue, comme celle des autres "professionnels", porte les cicatrices des coups reçus au combat. Nous sommes tous plus ou moins des blessés de guerre à ce point de vue.

Il faut donc que le ministère intéressé fasse ce travail de vérification lui-même, ce qui suppose qu'il a un personnel affecté à cette tâche. Il y a au Gouvernement des traducteurs dont l'unique fonction est de traduire en anglais les textes français. Il faut également des réviseurs dont l'unique fonction soit de s'assurer que les textes français sont corrects.

En terminant sur cette question des règlements, je peux dire une chose: les suggestions que l'Office me fait ne dorment pas dans les tiroirs. Je les accepte, même si je discute, et je les fais accepter aux intéressés. Finalement, elles ont l'honneur d'être décrétées par le Conseil des ministres et publiées dans la Gazette Officielle du Québec.

Les autres ministères du Gouvernement:

Le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre voit à l'application de quelques lois et de nombreux règlements (près de 50 p. 100 de toute la réglementation du Gouvernement), il en reste donc un peu pour les autres ministères au sein desquels il y a sûrement des gens qui font

des efforts pour améliorer la langue de la législation et de la réglementation, mais ils n'ont pas d'échanges sur cette question. Ils sont isolés comme moi, du moins, je le présume.

En d'autres termes, il y a probablement des missionnaires un peu partout, mais pas de vie de communauté. Aussi, ne vous surprenez pas qu'on dise oui et non sur un même sujet selon les ministères, qu'un ministère bannisse un terme qu'un autre utilise couramment et que des expressions fautives réussissent à se perpétuer dans les textes de lois récentes. Voici quelques exemples de ce que cet isolement peut donner.

a) les lois:

- Loi de la qualité de l'environnement et Loi concernant la confection des listes électorales permanentes
- Loi de la protection du consommateur et Loi sur les impôts
- Loi des transports et Loi sur les Biens culturels
- Loi de l'aide juridique et Loi sur l'évaluation foncière
- Loi de la Place des Arts et Loi relative à la Ville de Québec
- Loi de la Fonction publique et Loi concernant les explosifs

Comme vous le voyez, les mots "Loi de, Loi sur, Loi concernant, Loi relative à", tout cela est synonyme.

Si l'on jette un coup d'oeil sur les expressions utilisées dans nos lois récentes, on trouve:

- bâtisse pour bâtiment
- permis émis
- pouvoirs additionnels, membres additionnels
- juridiction d'une Commission d'urbanisme
- une Commission accrédite une corporation locale
- si requis
- tel qu'exigé
- des procédures
- systèmes d'aqueduc
- vidanges
- rencontrer les exigences

- professionnel
- liste d'éligibilité
- comité conjoint
- travailleurs sociaux
- la constitution d'une association, au sens des statuts

b) les règlements:

En matière de règlements, je constate que les autres ministères n'utilisent pas une terminologie qui concorde avec celle qui est mise de l'avant au ministère du Travail avec la bénédiction de l'Office de la langue française. Il serait trop long d'énumérer des exemples ici. Je me limite au vocabulaire des conventions collectives et aux raisons sociales.

Les conventions collectives que le Gouvernement signe avec ses employés, ou les conventions dont il est co-signataire avec les associations patronales dans les hôpitaux ou les établissements d'enseignement, à tous les niveaux, renferment une foule d'expressions incorrectes qui sont bannies des conventions collectives étendues (nos décrets).

Du côté des raisons sociales, c'est affolant. Quantité de raisons sociales bâtardes reçoivent une consécration officielle par l'État. Comment veut-on que les gens s'expriment correctement quand on a des sociétés constituées comme Place des Arts, Place Ville-Marie à Montréal, Place Québec, juste à côté de l'édifice de l'Assemblée nationale; que partout on a des centres d'achats incorporés sous divers noms, des centres, coins, royaumes ou ateliers du bicycle, l'Institut de data-processing du Québec, Vente d'auto Rotative (Québec) Ltée; que la plupart de nos "paper compagnies" ont décidé de s'appeler "compagnies de papier" quand elles ont voulu franciser leur raison sociale; que le stationnement au complexe G est confié à la Société parc-auto du Québec métropolitain? Je pourrais continuer cette litanie indéfiniment.

Il ne faut pas se surprendre lorsque l'État ne donne pas le bon exemple, que les "corporations" ne fassent pas mieux. C'est peut-être ce qui explique que l'Université Laval et l'Université de Montréal, l'Hydro-Québec, SIDBEC, la Société des alcools, et nos grandes villes qui étaient autrefois des cités, soit Montréal et Québec, n'aient pas décidé, de concert avec les syndicats, d'examiner sérieusement la langue de leurs conventions collectives.

Il y a donc du travail à faire. Si quelqu'un faisait l'inventaire des fautes que contiennent les conventions collectives dont je viens de parler et si tous les intéressés se rencontraient, il y aurait du changement assez vite.

Si l'État décidait de refuser de constituer légalement une association ou une société qui veut se donner un nom fautif en français, ça changerait également vite.

Effets de ces modifications:

Il est difficile d'apprécier le chemin que font les mots qu'on introduit dans le texte de quelques lois, règlements ou conventions collectives étendues. Je n'ai pas fait d'enquête; de plus, je ne suis pas seul à avoir fait des efforts dans ce sens. D'ailleurs, à part l'État, il y a la presse, la radio, la télévision, les panneaux publicitaires, l'annuaire téléphonique de Bell Canada et les catalogues de EATON et de SIMPSONS-SEARS qui font ou défont la langue. Le seul fait dont je sois conscient dans le domaine qui m'intéresse, c'est qu'il y a des mots qui étaient tout à fait inconnus il y a quelques années, qu'on n'avait jamais vus ni entendus, et qu'on entend aujourd'hui.

Il y a un certain nombre d'années, tout le monde parlait de la "pulpe et du papier", on faisait "flotter" du bois de pulpe, on avait des "moulins de pulpe", on fabriquait de la "pulpe", on avait des "travailleurs de la pulpe" qui étaient groupés en "syndicat de la pulpe et du papier", tout le monde vivait de la "pulpe", jusque dans les statistiques de nos deux gouvernements. Aujourd'hui, les syndicats internationaux et les syndicats nationaux qui sont implantés au Québec ont changé leur nom et sont devenus des syndicats des travailleurs des "pâtes et papiers". Dans les publications du Gouvernement, des entreprises et des syndicats, il est question de façon générale de "pâtes et papiers" de même que dans les conventions collectives. Voilà une expression qui a du succès.

Il y a des mots dont je crois, à tort ou à raison peu importe, avoir été le premier importateur au Québec; c'est pourquoi je m'intéresse au sort qui leur est fait. Certains de ces mots font leur chemin plus vite que d'autres. Il y a quelques mois je voyais à la télévision un chef syndical bien connu au Québec, monsieur Michel CHARTRAND pour ne pas le nommer, parler des conditions de travail des "calorifugeurs". J'avais peine à en croire mes oreilles. J'étais agréablement surpris il y a quinze jours d'entendre des représentants patronaux et syndicaux négocier et parler tout bonnement du salaire des "frigoristes".

Par ailleurs, le mot "carreleur" a de la difficulté à supplanter les "poseurs de tuile" qui survivent dans les conventions collectives en dehors de la construction. Ce pauvre mot de "carreleur", tout comme le mot "carreau" ou "carrelage", n'a pas encore eu l'honneur des pages jaunes de l'annuaire téléphonique de Bell Canada, même si j'ai déjà demandé à quelques reprises à cette Société de l'inscrire dans son annuaire. Si vous voulez vous renseigner sur les "poseurs de carrelages" au Québec, n'oubliez pas de chercher au mot "tuile" dans l'annuaire de Bell Canada, à moins que cette Société ne se convertisse dans un avenir rapproché.

Je voyais ces jours-ci dans un petit village une station-service qui affichait en grosses lettres au dessus du mot "gaz" le mot "essence". J'ai félicité le propriétaire de l'établissement en lui disant que c'était la première fois que je voyais le mot "essence" avoir autant d'importance dans une station-service. Ce dernier m'a répondu: "Monsieur! Vive la bonne langue".

Par ailleurs, quand je vois que la Fédération des ingénieurs et cadres a décidé de changer son nom pour devenir la Fédération des professionnels salariés, j'en veux un peu à la Loi de la fonction publique. De même, quand je vois que le Bureau du Commissaire-enquêteur en chef a reçu il y a quelque temps une requête en accréditation du Syndicat des employés non cléricaux de tel établissement, cela me fatigue!

Des mots comme "champ d'application", "majorations" pour "heures supplémentaires", "jours fériés", "taux majoré", "décision sans appel", "mutation", "primes d'équipes" ou même "de poste" sont de plus en plus fréquents dans les conventions collectives. Là, mon moral remonte.

Par ailleurs, la loi est parfois impuissante parce que l'État lui-même ne la respecte pas. Il y a au Québec une ville que tout le monde moins un, appelle "Valleyfield". Pourtant, cette ville s'appelle légalement "Salaberry-de-Valleyfield". Elle a été baptisée Salaberry en l'honneur du colonel de Salaberry qui a vaincu les Américains à Châteauguay en 1813. Plus tard, on a ajouté le mot "Valleyfield" parce qu'une société anglaise, la Valleyfield Lumber Company s'y est implantée. Comme nous sommes des gens fiers, nous avons imité les anglophones et opté pour Valleyfield. Même Charles Trenet a dû choisir d'y aller sur un fil dans sa chanson. D'ailleurs, les cartes routières, les panneaux de signalisation ignorent Salaberry, ils ne connaissent que Valleyfield!

Les efforts en vue d'améliorer la langue administrative ne donnent pas toujours les résultats qu'on pourrait espérer. Mais, c'est déjà beau qu'il y ait des résultats quand on sait, comme je viens de l'exposer, dans quelles conditions le tout se déroule.

La solution:

Pendant 150 ans nous avons vécu isolés des autres francophones du monde et notre langue n'a pas évolué de la même façon qu'ailleurs. Maintenant que nous avons noué des relations avec les autres pays francophones, nous devons faire un effort de modernisation ou de rattrapage en matière de langue, sans quoi nous serons toujours en arrière.

Si nous voulons que la langue juridique et administrative soit à l'heure de 1973, il nous faut prendre les bouchées doubles. Concrètement, cela veut dire que l'État ne doit pas se contenter de la seule vérification au point de vue juridique de ses lois et règlements, mais qu'il doit y ajouter une vérification au point de vue linguistique. C'est là une décision qu'il doit prendre.

Il y a déjà des juristes répartis dans tous les ministères qui voient à l'aspect juridique des lois et des règlements. Il faudra doubler cette équipe d'une équipe de spécialistes de la langue, qu'on les appelle linguistes, correcteurs-réviseurs ou autrement, répartis dans tous les ministères. Il est clair que ces experts de la langue devront avoir leur place au Bureau de la législation déléguée et à la Division de la législation proprement dite et qu'ils devront avoir un pouvoir de décision en matière de langue, pouvoir qu'il faudra évidemment concilier avec celui des juristes en matière de droit.

J'ajoute, et c'est important, que ces spécialistes devront avoir dans la Fonction publique un rang et un traitement à la mesure de l'importance et de la qualité du travail qu'ils seront appelés à faire, c'est-à-dire être sur un pied d'égalité avec les juristes. Si tel n'était pas le cas, s'ils étaient traités en parents pauvres, ce serait un signe que l'État n'est pas sérieux et qu'il ne veut pas trop se forcer pour Sa Majesté la langue française.

Par ailleurs, lorsque l'État posera le geste qu'il doit poser, on n'aura plus de missionnaires de la langue éparpillés un peu partout, plus ou moins combattus, tolérés ou soutenus par leur milieu, plus ou moins équipés, mais on aura une équipe qui remplira une fonction que l'État aura jugée essentielle.

Jeudi 18 octobre

II. SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 11 h 15.

M. DUBUC pose d'abord une première question à M. RICHARD au sujet des retombées terminologiques des normes de l'AFNOR, en particulier de l'impossibilité que rencontre souvent cet organisme à faire triompher une expression, même jugée la meilleure selon des critères de sélection judicieux. Il est intéressé de savoir,d'une part, à quel moment l'AFNOR décide de rendre les armes en pareil cas et, d'autre part, si justement il n'y aurait pas moyen d'assurer le triomphe du terme qu'elle souhaite voir implanter, par une meilleure artillerie de distribution.

Il est certain, répond M. RICHARD, qu'il s'agit d'abord d'un problème de vulgarisation et donc de diffusion et que, si la norme technique se répand en premier lieu dans le milieu professionnel auquel elle est destinée, une meilleure diffusion sur le plan linguistique servirait davantage les intérêts de la langue technique. Sans toutefois donner aucun détail, il signale que c'est là justement un moyen que l'AFNOR tente actuellement d'exploiter.

En ce qui concerne la période de rodage ou de probation d'un terme, M. RICHARD estime qu'elle peut aller jusqu'à dix ans. Bien qu'en principe l'AFNOR préfère ne jamais rendre les armes, elle n'hésite pas à retirer un terme qui, au bout d'une décennie, n'a pas encore été accepté ni du public en général, ni surtout des spécialistes du domaine visé. Les cycles de révision des normes de l'AFNOR - qui vont de cinq à dix ans - sont aussi des cycles de révision linguistique, la norme étant réexaminée tant du point de vue linguistique que technique et sujette à des mises à jour constantes.

M. DUBUC s'adresse ensuite à MM. LAPALME et AUCLAIR au sujet du problème de l'usage québécois que M. AUCLAIR a d'ailleurs posé de façon fort colorée et fort éloquente, dit-il.

1° L'organisme que représente M. LAPALME prévoit-il, pour sa part, retenir, en plus des services de spécialistes responsables de la portée technique des normes, ceux de personnes compétentes qui en vérifieraient systématiquement la forme, de façon à les rendre plus accessibles au public auquel elles s'adressent? LE BNQ, répond M. LAPALME, espère effectivement embaucher un personnel compétent à cet effet au cours de l'année 74-75.

2° Dans le même ordre d'idée, M. AUCLAIR, de son côté, estime-t-il qu'à l'heure actuelle, les diplômés des Écoles de traduction formés par les universités québécoises pourraient, moyennant un supplément de formation, fournir le personnel capable de répondre à une telle exigence?

M. AUCLAIR avoue ne pas pouvoir répondre à cette question, n'étant pas suffisamment au courant de la formation que reçoivent à l'heure actuelle, dans les universités québécoises, les étudiants en traduction. Il estime néanmoins que, sur le plan de la traduction et de la rédaction, il serait dangereux pour les Québécois de s'isoler. Il ne voit pas pourquoi effectivement des organismes tels que l'AFNOR, l'ISO ou l'OLF travailleraient seuls soit à Paris, soit à Genève, soit au Québec et se dit, au contraire, très favorable à un échange d'idées ou même à un échange au niveau des personnes avec la France ou la Belgique par exemple.

M. RICHARD est de nouveau mis à contribution au sujet des retombées terminologiques des normes de son organisme. À M. DULONG, préoccupé de savoir si, au cours des quinze dernières années, l'AFNOR a eu l'occasion de constater que les termes proposés par ses soins avaient pénétré dans les dictionnaires d'usage courant, il répond que, bien que l'AFNOR n'ait pas fait de dépouillement systématique à cet effet, il est à peu près assuré que certains d'entre eux sont entrés du moins dans la partie technique de ces ouvrages. En fait, dit-il, il arrive très souvent que leurs auteurs les consulte, justement pour s'inspirer de ces normes techniques dans le libellé de leurs descriptions de termes.

M. REY enchaîne sur cette question pour ajouter qu'il n'est possible, dans ce genre de dictionnaires, d'enregistrer les termes de l'AFNOR que dans la mesure où la retombée a été complète, qu'elle a touché le sol. Dans une optique plus générale, cependant, il aimerait que M. RICHARD lui fournisse quelques éclaircissements sur les rapports existant entre:

a) d'une part, la normalisation notionnelle, c'est-à-dire le travail de base de l'AFNOR qui consiste à normaliser des activités technologiques, techniques ou industrielles; et

b) d'autre part, la normalisation proprement dite de vocabulaires.

Ces rapports se traduisent par une double démarche que M. RICHARD définit comme suit:

1° Une étude à la fois technique et lexicologique. Du point de vue de la procédure d'établissement dans le temps, l'AFNOR procède en effet à une première étude technique du sujet donné dans laquelle vient s'intégrer l'étude lexicologique. Dans le cas de la norme sur la fabrication des tapis, par exemple, à partir du moment où les spécialistes abordent l'étude de la contexture, des différents modes d'implantation dans la fibre ou le velours, des méthodes d'essai de contrôle de la qualité, etc., ils commencent également à élaborer le vocabulaire correspondant qui, s'il est assez limité, est introduit dans la norme.

2° Une étude strictement terminologique. Dans certains grands domaines - notamment l'électricité et le papier - il est jugé préférable d'étudier le problème du vocabulaire dès le départ et tout à fait à part, c'est-à-dire sans mener en même temps l'étude technique ou technologique. La norme de terminologie est alors étudiée en elle-même, à partir d'un arbre généalogique des notions qui va du général au particulier.

Pour résumer, dit M. REY, il s'agit:

1° d'une part d'une procédure à la fois lexicologique et documentaire qui consiste à exploiter les signes servant à décrire des opérations qu'on cherche à nommer, et

2° d'autre part, d'une procédure lexicographique qui consiste à maîtriser le vocabulaire.

Il serait intéressant, de l'avis de M. REY, pour l'utilisateur et surtout pour le linguiste, de comparer les résultats de ces deux types d'opération de façon à vérifier si, dans le cas de la procédure technique, ils correspondent à des normes plus homogènes ou si les choix sont plus stricts que dans le cas de la seconde opération où il doit probablement y avoir une différence dans la qualité linguistique du produit final.

C'est là une chose possible et même vraisemblable, répond M. RICHARD. Toutefois, il estime que, dans l'ensemble, les différences qui pourraient se manifester entre les deux types d'opération ne porteraient que sur des nuances puisque, en principe, la norme est toujours élaborée à partir d'une espèce d'archétype et la partie définition construite sur un même modèle et en s'inspirant des mêmes principes que le vocabulaire général. Il y a donc, malgré tout, une certaine parenté entre les deux documents.

Dans le même ordre d'idée et compte tenu de la structure des comités de normalisation AFNOR, qui groupent des personnes d'horizons très divers - techniciens, vendeurs, représentants des parties gouvernementales, enseignants - M. CORBEIL est curieux de savoir s'il y a, dès le début de l'élaboration d'une norme, une très grande homogénéité de vocabulaire ou si, au contraire, le vocabulaire technique qu'utilisent ces personnes peut varier au point de créer des ennuis qu'il y a lieu de régler en cours de travail.

En général, il n'a a pas d'ennuis majeurs, répond M. RICHARD. S'il s'en présente, ils sont effectivement réglés au cours de la séance de travail. Par contre, dit-il, en ce qui concerne l'homogénéité ou, si l'on préfère, l'homogénéisation à donner au texte d'une norme, c'est là plus spécialement le travail des ingénieurs AFNOR qui doivent donner une même forme aux résultats bruts des discussions qui ont eu lieu en commission.

Abordant un autre aspect de la question, à savoir l'opposition de certains milieux professionnels à des termes normalisés par l'AFNOR, comme dans le cas du mot "feuil" employé en peinture, M. KEMMLER semble quelque peu étonné que cette opposition ne se soit pas déjà manifestée au stade de la rédaction initiale de la norme, étant donné que le Comité comportait des représentants de la profession visée. Le cas échéant, l'AFNOR ne préfèrerait-elle pas passer outre cette opposition dans l'intérêt général?

M. RICHARD répond à M. KEMMLER qu'il a effectivement fourni la réponse à sa question. Il peut se faire, dit-il, que l'unanimité ne se fasse pas dès le départ et que "certains" professionnels ligotés par de vieilles habitudes ou engoncés dans une certaine routine ne soient pas d'accord avec la majorité qui se dégage de la consultation faite au sein du Comité. Toutefois, si cette majorité s'appuie sur des motifs valables, c'est précisément l'un des rôles du Comité AFNOR que d'essayer de faire craquer ce corset pour mettre en usage ou lancer, tout au moins, un terme qui apportera une amélioration au point de vue de l'expression et de la communication.

M. LAPALME, que M. DARBELNET vient d'interroger à ce sujet, ajoute quelques mots au sujet de l'opposition que son organisme, le BNQ, a rencontré au moment où il a voulu lancer le vocabulaire de l'hydraulique. Il a fallu, dit-il, conserver le terme anglais qui apparaissait entre parenthèses à la suite du terme français. Éventuellement, le terme anglais disparaîtra lors de la prochaine édition du vocabulaire.

Parmi les questions de résistance, M. AGRON, pour sa part, évoque celle de la "résistance aux néologismes". Alors qu'il s'avère généralement extrêmement difficile de faire accepter un terme nouveau par les spécialistes, il s'étonne encore du succès immédiat qu'a connu, par exemple, le terme "ictomètre" fabriqué par le CETTF à la demande du Commissariat à l'Énergie atomique, pour remplacer l'expression anglaise "counting rate meter". C'est là, dit-il, l'un des rares cas où un néologisme a été accepté d'emblée et aussi rapidement par les spécialistes. Il souhaite, enfin, que les linguistes en arrivent un jour à expliquer "psychologiquement" les raisons de tels succès.

M. AGRON soulève ensuite la question de la langue ou du langage technique. Il se rallie à ceux de ses collègues qui établissent une distinction entre la langue commune et la langue dite de spécialités englobant les domaines scientifique et technique. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle sont arrivés les responsables de l'étude menée dans ce sens par le CRÉDIF, à Saint-Cloud. À la suite de cette étude, on a pu constater qu'il existait effectivement une sorte de concentration de certains procédés d'expression - l'emploi d'infinitifs ou d'impératifs, l'absence d'articles - alors que certains autres procédés expressifs étaient bannis de ces domaines spécialisés. Il est donc raisonnable, de conclure M. AGRON, de parler dans ce sens d'une sorte de langage technique qui n'a pas de procédés propres, mais qui utilise de préférence certains procédés de la langue commune et en exclut totalement certains autres.

M. DE BESSÉ s'adresse à M. RICHARD à qui il pose les deux questions suivantes:

1° La première, d'ordre statistique, concerne les retombées linguistiques des normes de l'AFNOR. Selon l'inventaire que vient de faire M. RICHARD, cet organisme aurait défini à partir de ses normes et au cours de quelque vingt à quarante ans, près de 20 000 termes. Or, selon ses propres calculs, en comparant ce chiffre avec le nombre de 30 000 termes qui sont à définir en métallurgie, par exemple, l'AFNOR aurait défini depuis sa création, dans une discipline donnée et en faisant intervenir le nombre de réunions des groupes de travail intéressés, environ 300 termes. Ces chiffres correspondent-ils à ceux de M. RICHARD?

Tout en reconnaissant les talents de statisticien de son interlocuteur, M. RICHARD craint qu'il ne soit un peu trop facile ou trop rapide de faire une simple division en nombre d'années. D'autant plus, dit-il, que même si l'AFNOR existe depuis cinquante ans, ce n'est que depuis vingt, tout au plus, qu'elle s'attache au problème de la

terminologie. En fait, l'orientation vers l'étude des terminologies, même partielles, n'a pas été entreprise de façon suivie et fructueuse dès le début; c'est précisément sous la pression des circonstances et afin d'éviter des malentendus au niveau de l'interprétation des termes qu'il a été jugé nécessaire de les préciser. La démarche a donc été progressive.

Néanmoins, M. RICHARD reconnaît que le chiffre de 20 000 qu'il a mentionné correspond effectivement au nombre de termes sortis des normes AFNOR et déjà enregistrés ou en voie de l'être, étant entendu que n'entrent pas dans cette catégorie les termes qu'on trouve normalement dans les dictionnaires courants ou encore ceux qui ne sont pas strictement spécialisés.

2° La deuxième question de M. DE BESSÉ concerne le vocabulaire des procédés de fabrication ou des opérations qui entourent la fabrication d'un produit, les opérations de laminage par exemple. Est-ce là un aspect qui intéresse aussi l'AFNOR et peut-on espérer avoir un jour une normalisation du vocabulaire de ces opérations?

M. RICHARD n'est pas en mesure de répondre affirmativement à cette question. Il est difficile de systématiser à ce point car, comme il le faisait remarquer plus tôt, l'entreprise d'élaboration d'une norme doit d'abord répondre à un besoin. L'AFNOR ne normalise pas comme but de l'esprit: c'est uniquement à la demande d'une profession, en fonction des besoins ou encore dans l'intérêt national - comme par exemple dans le cas des récents travaux concernant les filets de sécurité dans l'industrie du bâtiment qui lui ont été demandés à la suite d'un accident assez pénible dans ce secteur - qu'elle entreprend l'élaboration d'une norme. Ceci explique, de fait, le très large éventail de ses travaux et permet même d'espérer qu'un jour l'étude du vocabulaire du laminage, dont M. DE BESSÉ déplore l'absence, sera entreprise.

Au moment de terminer son intervention, M. DE BESSÉ ne cache pas un certain scepticisme à l'égard de la nécessité de mener une lutte de mots du genre de celle dont a parlé M. AUCLAIR dans son exposé, comme dans le cas des termes "aqueduc" et "bâtiment". M. AUCLAIR ne croit-il pas, dit-il, qu'il existe tout de même des variantes de la langue technique au Québec qui rendent justement ce combat inutile?

Il est évident, dit M. AUCLAIR, qu'il y a lieu d'employer des termes québécois lorsqu'on se réfère à des réalités québécoises, telles que "sirop d'érable" ou "tire d'érable"; mais lorsque dans un domaine comme celui de la technique il existe une terminologie universelle.

ou internationale, il ne voit pas pourquoi le Québec normaliserait des termes autres que ceux normalisés par l'AFNOR ou l'ISO. Cette façon de procéder n'aboutirait en somme qu'à un "dépaysement" inutile.

M. CHOLETTE soulève une question à laquelle, comme directeur de l'Office, il est constamment confronté lorsqu'il s'agit soit d'obtenir des crédits additionnels, soit d'engager du personnel supplémentaire, à savoir: quelle est l'étendue de la terminologie qui circonscrirait tous les domaines de l'activité industrielle et technologique au Québec? On a déjà tenté, dit-il, de répondre à cette question: d'aucuns ont parlé de 500 000 termes, d'autres ont même avancé le chiffre de 1 million - la terminologie médicale compterait à elle seule, dit-on, 300 000 termes. M. CHOLETTE est donc intéressé de savoir si l'un des spécialistes présents est en mesure de lui fournir un ordre de grandeur qui lui permettrait de faire une prospective des recherches terminologiques que doit poursuivre l'Office.

M. REY souligne d'abord la complexité du problème que vient de soulever M. CHOLETTE. C'est là, croit-il, une question à laquelle personne ne peut donner de réponse simple, mais il tentera de fournir certains éléments qui permettront d'apprécier justement à la fois la complexité du problème et la difficulté à répondre à une telle question.

Pour reprendre l'exemple concret de M. CHOLETTE, quand on parle de 300 000 termes en médecine, le mot "terme", dit M. REY, est utilisé dans un sens qui est parfaitement acceptable. Il signifie toute unité signifiante qui est destinée à désigner un concept et cette définition englobe non seulement les unités simples, mais aussi les unités complexes et surtout les syntagmes. Sur les 300 000 unités dont il est question, il n'y a en fait probablement pas plus de 40 000 unités et ce serait même là un strict maximum.

À partir de ces données, on pourrait donc, selon M. REY, proposer l'ordre de grandeur suivant:

1° si l'on s'en tient aux unités lexicales, le langage courant ou banal correspond à environ 20 000 unités;

2° si l'on ajoute les termes techniques et scientifiques utilisés dans les ouvrages de vulgarisation d'usage courant, à caractère didactique, on peut compter jusqu'à 50 000 unités;

3° si l'on ajoute également les termes des vocabulaires techniques et scientifiques - sans entrer toutefois dans les

taxinomies scientifiques - le total des unités de la langue technique et scientifique pourra effectivement atteindre le chiffre de 300 000 et même de 500 000;

4° si l'on compte en plus les unités lexicales qui n'ont cours qu'à l'intérieur d'une classification et qui ne sont pour ainsi dire jamais employées - telle que la terminologie de Paris en matière d'anatomie qui fait foi en matière scientifique - on se retrouve alors avec des termes complexes, très facilement combinables, ce qui fait que le chiffre des unités peut se multiplier très rapidement.

En somme, M. REY estime à 500 000 environ la totalité raisonnable des termes de la langue technique et scientifique, pourvu qu'on s'en tienne aux seules unités lexicales fonctionnelles.

À l'instar de M. REY, M. BERNER avoue s'être livré à une opération mathématique qui l'amène à soulever le problème des classifications et à mettre en cause la classification décimale. Il n'est pas certain que ce soit celle qu'utilise l'AFNOR, bien qu'elle réponde très bien aux besoins du normalisateur, mais il signale qu'en Allemagne où il a été expérimenté, ce système de classification s'est avéré peu applicable à ceux du linguiste. Si on considère, dit-il, que la classification décimale comporte environ 300 domaines et qu'on les multiplie par les 20 000 unités dont parlait M. REY, on pourra obtenir un chiffre de l'ordre de 6 millions.

M. GOFFIN intervient alors au sujet d'une question qui a semblé préoccuper à la fois M. DE BESSÉ et M. REY, soit le problème des catégories de normes. Ayant eu lui-même l'occasion de pratiquer les normes AFNOR, ISO et EURONORM, à des fins de dépouillement, il a pu distinguer trois catégories de normes sur lesquelles il suggère que les participants réfléchissent au cours des discussions de l'après-midi. Ce sont:

1° Les normes du groupe ISO TC-37 intitulées "vocabulaires de la terminologie", les plus intéressantes pour le linguiste précise M. GOFFIN, car elles traitent, entre autres, de notions telles que la "synonymie", la "terminologie" et "la nomenclature". Elles constituent, toutefois, dans leur état actuel un outil de travail assez grossier que des recherches en linguistique permettraient justement d'affiner.

2° Les normes traitant des préfixes utilisés dans les langues de spécialités. Cette deuxième série de normes étudie la terminologie des procédés dont semblait s'inquiéter M. DE BESSÉ; il y a, par

exemple, une norme EURONORM sur le traitement thermique de l'acier. Il ne s'agit pas dans ce cas d'une classification rigide puisqu'on traite essentiellement de procédés. Il y aurait donc là aussi, de l'avis de M. GOFFIN, une étude intéressante à faire sur les possibilités de former des composés à partir des préfixes. Toutefois, ces normes n'existent qu'en allemand.

3° Les normes de qualité, de dimensions et d'essai qui, par contre, présentent moins d'intérêt pour le linguiste puisqu'il s'agit plutôt de données mathématiques. Cette dernière catégorie se subsidivise en sous-catégories qui correspondent à une vingtaine de types de normes.

En résumé, M. GOFFIN estime qu'il serait probablement intéressant:

a) de tenter d'associer davantage les linguistes à la confection des normes dites de terminologie, de même qu'à celle des normes sur les procédés; et

b) de laisser aux linguistes la possibilité d'affiner les normes déjà existantes.

Mais la question se pose alors de savoir dans quelle mesure les associations de normalisation font actuellement appel aux linguistes et par quel moyen associer davantage au travail très constructif de ces deux séries de normes, sinon les linguistes, du moins les terminologues.

En réponse, M. RICHARD rappelle d'abord un point d'histoire au sujet des normes ISO TC-37 que vient de mentionner M. GOFFIN. Ces normes, dit-il, ont été établies autour des années '60 et si, en fait, elles ont maintenant quelque peu vieilli, elles ont quand même le mérite d'avoir posé le problème de la normalisation pour la première fois. C'est d'ailleurs précisément l'intention du Comité ISO TC-37 d'en reprendre l'étude, en se servant effectivement des études allemandes menées dans ce domaine en liaison avec l'organisme autrichien intéressé, afin de les "affiner", pour reprendre l'expression de M. GOFFIN. Il est vraisemblable, d'ajouter M. RICHARD, que les responsables feront alors appel aux linguistes.

En l'absence de nouvelles interventions et avant de clore le débat, le PRÉSIDENT en profite pour apporter les quelques précisions suivantes sur le programme des ateliers de l'après-midi.

Il invite tout particulièrement les participants à approfondir davantage les exposés du matin, en étudiant de plus près le concept de la normalisation technique, et en tentant d'épuiser presque l'inventaire des organisations ou des activités collectives qu'ils estiment capables d'influencer le comportement linguistique des individus.

En d'autres termes, il leur suggère qu'à partir des deux cas-types qui leur ont été présentés, soit la normalisation en langue technique et la normalisation en langue juridique et administrative, et en se basant à la fois sur leur expérience personnelle et sur leur propre perception de la vie sociale, ils en arrivent à un inventaire quasi exhaustif des "choses" qui, selon eux, peuvent avoir une influence sur l'usage linguistique de la collectivité. Il songe, par exemple, à l'enseignement technique et au rôle qu'il peut jouer en matière de vocabulaires spécialisés.

En orientant ainsi les discussions, le PRÉSIDENT espère pouvoir mieux saisir le concept réel de la normalisation linguistique actuellement beaucoup trop réduit, à son avis, à une sorte d'activité consciente d'un groupe d'individus qui ont reçu ou qui se donnent pour mission de normaliser. En réalité, dit-il, ce concept devrait être infiniment plus étendu et englober toute la série des phénomènes qui sont en marche à l'intérieur de la structure sociale, et qui font que l'usage linguistique d'une population donnée est normalement et continuellement orienté.

Si donc, de conclure le PRÉSIDENT, chacun des participants amorçait cet inventaire, même provisoire, de tous les facteurs qui pourraient avoir une portée linguistique sur l'agir quotidien de la collectivité, ils amorceraient par la même occasion une opération intellectuelle extrêmement importante qui les amènerait peu à peu à définir avec plus de rigueur ce nouveau concept qu'il a baptisé "l'aménagement linguistique". C'est précisément l'une des grandes préoccupations de l'OLF, où l'on est convaincu, dit-il, de l'existence de forces vives qui canalisent l'agir linguistique des individus, et où l'on tente de comprendre la manière dont l'usage linguistique est aménagé à l'intérieur de la collectivité.

La séance est levée à 12 h 30.

Jeudi 18 octobre

III. SÉANCE PLÉNIÈRE: RAPPORTS D'ATELIERS ET DISCUSSION

A. Rapports d'ateliers

La séance est ouverte à 16 h 30. Le PRÉSIDENT invite les secrétaires d'ateliers à présenter leurs rapports.

Atelier nº 1:

Le rapporteur, M. Claude APPEL signale qu'à partir des deux questions suivantes, les membres de l'atelier de M. AUGER ont été amenés à faire diverses distinctions et constatations, pour ensuite s'interroger sur les critères d'acceptation de la norme et dresser enfin la liste des forces qui, selon eux, agissent sur le phénomène de la normalisation:

a) La normalisation existe-t-elle en soi?

b) Quelles sont les forces qui agissent sur le phénomène de la normalisation?

1º Distinctions. Les membres de l'atelier ont d'abord distingué deux sortes de normalisation qui correspondent chacune à une catégorie de norme:

a) une normalisation spontanée, qui a comme corollaire la norme dite de l'usage courant, soit celle qui exprime une réalité moyenne représentant effectivement l'usage existant;

b) une normalisation dirigée qui, elle, correspond à la norme idéale, à un idéal à atteindre. C'est en fait celle que veut imposer le normalisateur; elle a donc un aspect prescriptif. L'un des membres de l'équipe s'est alors demandé si ce même souci d'un idéal à atteindre existait dans les langues autres que le français, l'anglais par exemple, ou s'il n'y avait pas plutôt coïncidence parfaite entre la norme idéale et l'usage courant.

2º Constatations. Les membres de l'atelier ont ensuite constaté les phénomènes suivants:

a) une tendance à l'élitisme; il leur est apparu que l'usage des couches privilégiées de la société tendait généralement à devenir la norme de l'ensemble de la société;

b) une certaine action coercitive, chacun, selon eux, sentant le besoin d'être accepté par l'ensemble de la société et ce, à tous les niveaux aussi bien à partir de la famille, que du quartier, de la région ou du pays;

c) une fluctuation de l'usage en fonction du milieu, causée surtout, selon eux, par le désir de se conformer à un modèle social élevé;

d) un avantage certain dans le domaine technique où, à leur avis, la normalisation cause beaucoup moins de heurts qu'en langue courante. Tout en reconnaissant l'influence de processus de normalisation non dirigés, les membres de l'atelier se sont prononcés nettement en faveur d'une normalisation dirigée ou d'un certain interventionnisme. M. APPEL souligne que l'atelier a beaucoup insisté sur cette dernière question, estimant en fait que l'interventionnisme suppose et choisit une certaine norme spontanée;

e) des variations possibles dans un même milieu technique ou professionnel, soit entre le vocabulaire des techniciens formés aux Etats-Unis, et celui des techniciens qui ont étudié en France.

3° Critères d'acceptation de la norme. En ce qui concerne la normalisation dirigée, les membres de l'atelier de M. AUGER ont distingué deux genres de critères:

a) des critères linguistiques, qui sont d'ordre sémantique, étymologique ou même phonétique;

b) des critères non linguistiques, correspondant surtout aux besoins du locuteur ou du groupe de communication et qui, eux, sont d'ordre socio-linguistique.

Pour ce qui est de la normalisation spontanée, il ne fait pas de doute, de l'avis général, que le critère essentiel c'est l'économie de la communication.

À l'intérieur de ces critères, deux questions de détail ont semblé retenir l'attention des membres de l'atelier. Ce sont d'une part, l'uniformité d'appellation et, d'autre part, le schéma d'intervention au Québec.

a) L'uniformité d'appellation leur est apparue plutôt comme une option politique, à telle enseigne qu'ils ont même mis en doute le bien-fondé de cette pratique. En se référant à l'exemple de la "clé fermée", considérée comme une désignation correcte et d'usage courant au Québec de l'outil nommé "clé hexagonale" dans les catalogues français, ils se sont demandé quel était, dans ce cas particulier, le critère de choix entre deux termes aussi corrects l'un que l'autre.

La question fondamentale se poserait donc de savoir où situer l'intermédiaire entre un dirigisme total et coercitif et un certain laisser-aller ou un laxisme intégral. Les membres de l'atelier ont estimé qu'effectivement l'OLF se situait ou semblait du moins chercher à se situer entre ces deux pôles. L'un des membres de l'atelier, signale son rapporteur M. APPEL, a voulu faire une mise en garde contre le danger que pourrait présenter, selon lui, l'adoption de normes françaises, soit celui de remplacer un certain "colonialisme linguistique" existant déjà au Québec par un autre genre de "colonialisme" qui favoriserait la norme française au détriment de la norme québécoise.

b) Le schéma d'intervention. À ce propos, les membres de l'atelier ont convenu de la nécessité:

i. de définir la situation actuelle au Québec;

ii. de déterminer la politique générale la mieux appropriée au contexte québécois, soit s'orienter vers une différenciation des usages québécois et français, soit tendre plutôt à une harmonisation des deux usages;

iii. de s'entendre enfin sur les moyens d'intervention.

4° Forces. À la suite de cet examen des critères d'appellation de la norme, les membres de l'atelier de M. AUGER ont finalement dressé la liste des forces qui, selon eux, agissent sur la normalisation dirigée, artificielle et coercitive. Ce sont:

a) l'enseignement à tous les niveaux (secondaire, CEGEP, université) y compris les manuels techniques ou autres;

b) les "mass-media": radio, télévision, presse, édition;

c) l'État, les corps intermédiaires et les groupes constitués;

d) les communications à l'intérieur d'une entreprise;

e) la publicité et la distribution;

f) les organismes de normalisation: le BNQ, l'OLF, les banques de terminologie, etc.

Atelier nº 2:

S'inspirant du principe que dès qu'il y a collectivité, il y a forcément établissement d'une série de conventions dont fait partie la langue d'une communauté, l'atelier de Mme DE VILLERS-SIDANI en est arrivé pratiquement aux mêmes conclusions que celui de M. AUGER en ce qui concerne les moyens d'intervention en langue commune. Ces conventions étant établies et transmises par la famille, l'enseignement, le milieu de travail, les "mass-media", l'État et ses prolongements, la normalisation de la langue commune qui relève de ces mêmes conventions est donc forcément établie par ces mêmes moyens.

En général, les discussions au sein de cette équipe ont surtout porté sur la normalisation en langues spécialisées, ses membres ayant jugé inopportun de discuter de la langue commune qu'ils situent à un autre niveau de discussion, signale le rapporteur M. ROUSSEAU. Il a donc été successivement question des agents de normalisation en langue technique, des cas où la normalisation doit intervenir et, enfin, de la définition à donner à la norme terminologique.

1º Les agents de normalisation. Ils sont, à peu de choses près, identiques aux forces de normalisation énumérées précédemment. Il s'agit des maisons d'enseignement spécialisé, des manuels ou autres documents scientifiques et techniques, de la presse spécialisée, des organismes de terminologie et des traducteurs, et enfin, bien entendu, de l'État et des organismes qui en dépendent.

2º Les cas de normalisation. Afin de pouvoir mieux définir la normalisation et plus précisément la norme terminologique, les membres de l'atelier ont ensuite passé en revue les cas où, selon eux, la normalisation s'impose, à savoir:

a) lorsqu'il y a lieu de corriger un terme inopportun, un anglicisme, par exemple;

b) lorsqu'il y a lieu de faire un choix entre deux termes différents désignant une même notion, pour ne pas dire deux termes "synonymes";

c) lorsqu'il y a lieu de préciser le sens d'un terme en rétablissant, par exemple, le domaine d'emploi respectif de deux ou plusieurs termes qui prêtent à confusion à l'intérieur d'une même spécialité. M. ROUSSEAU évoque le cas des mots "broyeur" et "concasseur" qui correspondent à deux réalités complètement différentes, c'est-à-dire à deux étapes différentes du traitement des minerais, bien qu'ils semblent désigner la même réalité;

d) lorsqu'il y a lieu de lancer un néologisme qu'il a fallu créer pour remplacer un terme étranger indésirable ou désigner une réalité nouvelle.

3º Définition de la norme terminologique. Enfin, se basant sur la définition de la norme technique proposée par M. RICHARD, les membres de l'atelier de Mme DE VILLERS-SIDANI ont élaboré la définition suivante qu'ils soumettent à l'examen des participants:

> "Norme terminologique. Donnée de référence résultant d'un choix collectif et raisonné, destinée à assurer l'uniformité du vocabulaire technique utilisé par les usagers d'une même langue".

Atelier nº 3:

Le rapporteur, M. DUBUC, fait d'abord observer aux participants que les membres de l'atelier de M. FORTIN se sont posé les deux mêmes questions fondamentales qui ont servi de point de départ aux discussions de l'atelier nº 1, soit:

a) La normalisation existe-t-elle en soi?

b) Quelles sont les forces qui jouent dans le sens de la normalisation?

L'examen de la première question les a amenés à réfléchir, bien sûr, sur l'existence de la normalisation, mais également sur les effets et les modalités de cette pratique.

1º L'existence de la normalisation. Si, d'une part, les membres de l'atelier ont constaté un besoin et même un désir très certain de normalisation au niveau des "choses" à normaliser, il leur est apparu, d'autre part, que ce besoin et ce désir étaient beaucoup moins évidents au niveau des "appellations".

2° Les effets de la normalisation. Il a paru difficile aux membres de l'atelier de les apprécier sous l'aspect positif. Par contre, ils ont semblé unanimes à constater, en particulier, l'aspect négatif des décrets divergents émanant d'organismes normalisateurs, qui proposent des solutions contraires.

3° Les modalités de la normalisation. Les membres de l'atelier ont reconnu que la normalisation pouvait s'exercer aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, soit:

a) d'une part, selon la dynamique interne de la langue, par une tendance naturelle des locuteurs à chercher une certaine cohésion dans le discours, ou encore une tendance à simplifier leur façon de s'exprimer;

b) et d'autre part, par une impulsion externe indéniable résultant soit d'un mandat officiel, comme dans le cas des organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux, soit d'un mandat non officiel, pour ce qui est des chroniqueurs linguistiques ou des personnes qui, à l'intérieur de certaines structures ou à titre individuel, oeuvrent pour une normalisation.

4° Les forces normalisatrices. Quant aux forces qui agissent sur la normalisation et qui font l'objet de la deuxième question que se sont posé les membres de l'atelier de M. FORTIN, elles se définiraient, selon eux, comme suit:

a) le besoin de communication et de compréhension des individus d'un même groupe social;

b) l'hétérogénéité du groupe social qui fait appel aux facteurs quantitatif et qualitatif, les membres de l'atelier étant d'avis, en effet, que plus le nombre des individus en situation de communication est élevé et plus les rapports qui s'établissent entre eux sont complexes, plus le besoin de normalisation est susceptible de se faire sentir;

c) la hiérarchisation de l'action normalisatrice qui tend à s'exercer en "marche descendante", dit M. DUBUC, en ce sens que ce sont toujours les agents en position d'influence qui agissent davantage sur l'usage linguistique. En réfléchissant sur la portée de ce dernier facteur, les membres de l'atelier en sont venus à classer les agents de normalisation par ordre d'influence, à savoir:

i. au premier rang, les media, à cause de leur prestige social, de leur omniprésence et aussi de leur action répétitive;

ii. en second lieu, le Gouvernement, compte tenu de l'étendue de ses champs d'action, de la puissance économique dont il dispose et également de la puissance législative qui est à sa portée en ce qui concerne les lois, les règlements, les codes de professions, etc.

iii. au troisième rang, les grandes sociétés commerciales, compte tenu de leur puissance économique et, conséquemment, de leur force de communication;

iv. ensuite l'enseignement dont l'influence s'exerce à la fois par les manuels et le prestige des maîtres;

v. enfin, les syndicats qui touchent le monde du travail.

4º Les éléments fondamentaux du concept de normalisation. Une fois ce tour d'horizon terminé, dit M. DUBUC, les membres de l'atelier se sont interrogés sur les éléments fondamentaux du concept ou de la notion de normalisation pour découvrir qu'ils pouvaient, en somme, se ramener aux deux facteurs suivants:

a) le choix: l'action normalisatrice reposant essentiellement sur le choix à faire entre plusieurs usages concurrents afin d'en privilégier un seul, ou entre plusieurs termes en vue d'imposer un nouvel usage dans le cas d'une réalité nouvelle;

b) le pouvoir de diffusion auprès d'un public-cible d'usagers: la normalisation ne pouvant être considérée comme opérante qu'à la condition que l'organisme normalisateur dispose des outils nécessaires pour faire connaître ses conclusions.

Atelier nº 4:

À l'instar des autres ateliers, les membres de cette équipe ont abordé la discussion en essayant d'abord de définir la normalisation, pour en passer ensuite en revue les véhicules ou agents, et déboucher enfin sur l'aspect purement socio-linguistique de cette question.

1º La définition de la normalisation. Il est apparu aux membres de l'atelier que le concept de normalisation était un peu trop large ou trop flou, en tout cas, pour leur permettre de le cerner complètement. En effet, les notions de "correction", d'"épuration", d'"uniformisation", de "choix des mots" sont revenues constamment dans la conversation, si bien que l'équipe s'est demandé s'il était logique de coiffer tous ces différents modes d'action sous l'étiquette "normalisation", ou s'il ne s'agissait pas plutôt d'autant d'actions différentes ou isolées.

2º Les véhicules de la normalisation. L'atelier s'est ensuite interrogé sur les "véhicules" de normalisation que d'autres groupes ont appelés "influences normalisatrices" ou encore "agents" ou "forces" de normalisation. Ils en ont retenu cinq, à savoir:

a) la langue administrative et juridique: imprimés de vulgarisation des diverses lois, entre autres;

b) l'enseignement et plus particulièrement la formation professionnelle: apprentissage en usine ou formation permanente. À cet égard, les membres de l'atelier ont tenu à faire une distinction entre, d'une part, le rôle de l'État qui, au Québec comme dans bien d'autres pays, exerce un très grand contrôle sur l'enseignement et, d'autre part, celui de l'entreprise, les efforts de normalisation de ces deux agents étant, à leur avis, souvent fort différents;

c) les communications professionnelles: journaux d'entreprises,bulletins hebdomadaires diffusés dans les usines, revues et journaux spécialisés, communications présentées lors de réunions ou de colloques réunissant des spécialistes, ingénieurs, techniciens, etc.

d) les "mass-media";

e) la langue de la gestion, soit celle qui véhicule le vocabulaire des données de fabrication d'un produit, par exemple, dans une entreprise.

3º L'aspect socio-linguistique de la normalisation. En terminant, les membres de l'atelier de M. CORBEIL ont soulevé la question du lien qui pourrait exister entre la normalisation d'une part, et la lutte des classes, d'autre part, phénomène auquel d'autres ateliers ont référé en parlant d'"élitisme". N'y aurait-il pas, se sont-ils demandé, un certain rapport entre les deux, ou ne pourrait-on parler dans ce cas d'une certaine forme de normalisation? Les membres de l'atelier n'ont pas répondu à cette double question.

Atelier nº 5:

Les membres de l'atelier de M. DE BESSÉ, signale le rapporteur M. BIBEAU, ont d'abord distingué deux catégories ou types de normes, pour analyser ensuite les sources et les agents de la normalisation et poser finalement le problème de la raison d'être de la norme linguistique dans un pays "normal" où elle devrait se faire d'elle-même, c'est-à-dire par le cheminement normal de l'usage.

1º Les types de normes. À la suite des exposés du matin, les membres de l'atelier ont pu constater effectivement l'existence de deux types de normes:

a) une norme industrielle, qui se veut une norme de "description" ou de "dessin" des mots puisqu'en fait elle décrit l'objet en vue de sa fabrication; et

b) une norme linguistique qui, elle, est une norme de "désignation" des mots. Dans le contexte de la discussion, il a été décidé de ne retenir que cette dernière et d'en examiner les sources.

2º Les sources de la normalisation linguistique. Les membres de l'atelier ont pu distinguer là encore deux sources principales de normalisation, chacune ayant fait l'objet d'une très longue discussion. Il s'agit d'une part de l'usage, et d'autre part de l'imposition du choix. Le rapporteur, M. BIBEAU, expose d'abord les résultats de la discussion au sujet de l'imposition du choix, pour insister ensuite davantage sur l'usage, ce qui devait amener les membres de l'atelier à mettre en doute l'existence même de la norme linguistique.

a) L'imposition d'un choix linguistique (par exemple, entre plusieurs mots différents en concurrence pour des motifs sociolinguistiques variables). Ce choix se fait toujours, de l'avis de l'équipe de M. DE BESSÉ, dans des circonstances particulières qui peuvent se ramener à deux principales, soit:

i. L'amélioration d'un certain nombre d'échanges entre des communautés diverses qui ne s'entendent pas sur certains éléments lexicaux. À l'appui de cette thèse, M. BIBEAU cite le cas des mots "noix" et "taraud" utilisés au Québec par les usagers de deux communautés différentes pour désigner un "écrou". Les membres de l'atelier ne voient pas pourquoi, dans un cas comme celui-ci où il n'y a pas de situation de contact, on se préoccuperait de modifier l'usage. Il est évident, par contre, que dès que le contact se fait entre les deux communautés, la nécessité de faire un choix s'impose. Mais alors,

toute la question est de savoir quel terme privilégier et en vertu de quels critères. On s'est demandé, en effet, laquelle des deux communautés imposerait le choix à l'autre, la plus dynamique ou la plus avancée peut-être? D'aucuns ont fait intervenir la notion de "prestige social" ou encore de "classes sociales".

ii. La défense de la langue. M. BIBEAU invoque ici l'exemple de "bulldozer", d'usage courant chez les francophones et que les linguistes désirent voir remplacer par "buteur" ou "butoir". Il en va de même, dit-il, de "week-end" et "fin de semaine", de "ferry" et "traversier", et même de "design" et tous les équivalents proposés en remplacement. Les raisons qui motiveraient un tel désir seraient, selon les membres de l'atelier, toutes autres que linguistiques et même plutôt "socio-culturelles et politiques", comme ils les ont d'ailleurs étiquetées. À cet égard, M. BIBEAU insiste sur le fait que son atelier ne s'oppose pas, en principe, au remplacement de "bulldozer" par "butoir", par exemple, mais qu'il estime que les raisons à l'appui de ce changement ne sont pas proprement linguistiques, c'est-à-dire que ce ne sont pas des raisons de communication.

b) L'usage. Les membres de l'atelier de M. DE BESSÉ ont ensuite tenté de faire la genèse de la normalisation ou de la mise en place d'une norme en s'inspirant, signale M. BIBEAU, des différents stades d'apprentissage de la langue de l'enfance à l'âge adulte. Ces facteurs de normalisation sont donc, selon eux, dans l'ordre:

i. l'enseignement familial, ou la famille, où la langue est un phénomène acquis;

ii. l'enseignement proprement dit, à tous les niveaux, y compris l'enseignement technique préparatoire à la pratique d'un métier;

iii. le milieu de travail, par le truchement des notes explicatives ou directives qui renseignent les employés d'une entreprise sur la manière d'exécuter leur travail et de désigner les outils dont ils auront à se servir.

iv. la spécialisation poussée, particulièrement en recherche où il s'agit souvent de désigner de nouvelles notions;

v. la vie sociale, soit les échanges humains de toutes sortes: "mass-media", publicité, échanges d'informations, etc.

Ce sont là, conclut M. BIBEAU, autant de facteurs qui font que la norme s'établit en quelque sorte par l'apprentissage des choses.

3° La raison d'être de la norme. Les membres de l'atelier se sont finalement demandé à quoi servait la norme dans un pays "normal" où, en principe, la normalisation devait se faire par le cheminement "normal" de l'apprentissage des choses.

Toutefois, selon eux, cette question ne se pose pas au Québec où l'on constate une certaine anomalie à cet égard, étant donné l'absence totale d'homogénéité entre d'une part la langue de l'enseignement familial et scolaire et, d'autre part, celle de l'enseignement technique. C'est, effectivement, à ce stade que se situe le rôle de l'Office à qui il appartient, estiment-ils, d'intervenir dans une optique strictement linguistique ou terminologique, en remplaçant une norme déjà en place à l'intérieur d'un usage considéré comme normal et nécessaire, par une autre norme qui, elle, n'est pas encore perçue comme nécessairement utile.

Quant aux procédés d'établissement de cette deuxième norme, ils devraient, à leur avis, se conformer à ceux de la première norme, c'est-à-dire qu'elle devrait, par exemple, se transmettre par l'enseignement technique, pour ce qui est de la préparation aux métiers, et par la documentation technique en ce qui concerne le milieu de travail.

En conclusion, les membres de l'atelier de M. DE BESSÉ estiment que remplacer une norme par une autre norme équivaut en quelque sorte à imposer une norme et que, par conséquent, cette pratique ne saurait être justifiée que dans la mesure où elle vise à améliorer les échanges au niveau de la communication, ou encore à purifier une langue considérée comme menacée. Mais en fait, signale M. BIBEAU, et pour reprendre une opinion déjà exprimée à ce sujet, il n'y a là aucune justification d'ordre linguistique, mais uniquement des justifications sociales et politiques.

B. Discussion

Après la présentation du cinquième et dernier rapport d'atelier, le PRÉSIDENT ouvre le débat.

M. DARBELNET s'adresse alors à M. BIBEAU au sujet des termes dits irréfutables pour des raisons strictement linguistiques, en particulier "design" et "bulldozer". Il estime, pour sa part, que dans le cas de "design", par exemple, la seule difficulté d'assimilation phonique pourrait constituer une raison linguistique valable de réfuter ce terme. C'est aussi l'avis de Mlle FEYRIE et de M. DULONG qui mentionne d'ailleurs

la double difficulté de prononciation de "design", soit le "de" et le "gn" dont la prononciation varie de l'anglais au français.

Ces difficultés, selon M. BIBEAU, seraient essentiellement d'ordre théorique car dans la pratique, dit-il, il a pu constater que les gens réussissaient fort bien à prononcer le mot "design". Bien qu'il n'aille pas jusqu'à prétendre qu'il ne faille pas remplacer "design" ou "bulldozer", il se dit convaincu que les raisons qui motiveraient tout changement ne sauraient être autres que politiques et sociales.

Mlle FEYRIE signale, à ce propos, que la Commission de l'Équipement n'a absolument pas condamné l'adaptation graphique du terme anglais "bulldozer", pas plus d'ailleurs qu'elle n'a imposé le terme "buteur", mais qu'elle a plutôt essayé de mettre les deux termes en concurrence, laissant à l'usage le soin de trancher.

M. BEAUCHEMIN, pour sa part, doute que la difficulté d'assimilation phonique constitue un argument valable en faveur d'une modification de l'usage. Il pense, entre autres, au très vaste problème des noms étrangers, soit de villes ou autres, pour lesquels, dit-il, il n'y a pas d'usage normatif et qui sont pourtant entrés dans l'usage. En second lieu, il est aussi d'avis que c'est finalement aux usagers qu'il appartient de décider, ce qui l'amène à qualifier cet argument de "fausse raison linguistique".

M. CORBEIL fait observer à l'Assemblée que la discussion le ramène à une question qu'il a déjà soulevée, celle de la catégorie des termes qu'il a qualifiés de "concepts flous"; c'est le cas, précisément du mot "design" pour lequel La Banque des Mots atteste effectivement toute une série d'équivalents.

Quant au concept de l'usage qui semble diviser les participants, M. CORBEIL avoue qu'il ne manque pas de l'inquiéter également. Si, par exemple, on devait l'appliquer, dit-il, à la situation québécoise où la totalité du vocabulaire technique est anglicisé depuis 60 ou 75 ans, au point que s'est créé un usage farci de mots anglais plus ou moins assimilés au français, devrait-on, sous prétexte de ce passé qui est au fond un passé d'"aliénation culturelle", entériner l'ensemble des mots qui sont passés dans cet usage technique?

À ce sujet, M. DE BESSÉ tient à préciser que l'argumentation présentée par les membres de son atelier repose uniquement sur le caractère socio-linguistique ou politique de toute intervention et qu'il y aurait, selon lui, une certaine "malhonnêteté" à parler dans ce cas d'opération linguistique. Néanmoins, il se dit entièrement d'accord avec M. CORBEIL sur le fait que la question se pose tout autrement au Québec.

Enfin, pour ce qui est de l'intégration phonétique dont parlait M. DARBELNET, M. DE BESSÉ estime que toute hésitation dans ce sens ne pourrait être que très provisoire ou temporaire, témoin la France où, dit-il, l'expérience a prouvé qu'il était possible de franciser phonétiquement un mot.

L'allure que prend le débat amène M. REY à intervenir pour évoquer justement les affrontements entre puristes et laxistes dont il a été témoin en France. Il ne cache pas avoir été traité lui-même d'"affreux laxiste" acceptant n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment, et répercutant l'usage sans essayer de le freiner. Il se rappelle enfin les discussions épiques qu'il a eues avec le regretté M. LE BIDOIS, dont il a été longtemps le collaborateur, et qui se plaçait, dit-il, à mi-chemin entre le purisme et le laxisme, bien qu'il fût réellement puriste, alors qu'il était, lui, plutôt du côté de l'interventionnisme ou de la répression linguistique. C'est donc à ce titre qu'il propose aux participants la réflexion suivante sur les problèmes d'interventionnisme linguistique qui sont bien, dit-il, des questions linguistiques.

M. REY se préoccupe d'abord d'établir le rapport existant d'une part entre l'adjectif "linguistique" et le concept de "langue" d'autre part, afin de mieux démontrer le caractère linguistique de certains phénomènes d'intervention aussi bien en langue technique que courante. Dans un deuxième temps, il tente de déterminer les principes d'action dans le domaine linguistique, pour conclure sur une interrogation quant au "pont" qui devrait concilier la nécessité progressive et évidente de l'établissement de normes et la volonté d'intervention sur ces normes, particulièrement au Québec.

1° Rapport linguistique/langue. L'adjectif "linguistique" peut avoir deux sens bien différents, dit M. REY, à savoir:

a) un premier sens, soit celui de l'adjectif du substantif "linguistique" qui se rapporte effectivement à une opération en relation directe avec la science dite "linguistique"; il est évident dans ce cas, dit M. REY, que toute intervention sur la langue dans un but normatif n'aurait rien de linguistique;

b) un deuxième sens, soit celui de l'adjectif qui signifie "qui est propre à la langue" et, par conséquent, qui se rapporte à la langue ou au langage proprement dit. Il serait alors difficile, selon M. REY, de prétendre qu'une intervention de puriste, ou que la publication d'un dictionnaire, ou encore que le fait qu'une grammaire se répande ou non dans un milieu ne sont pas des phénomènes linguistiques.

À la suite de cette première observation, M. REY ne craint pas d'affirmer qu'il y a non seulement des interventions linguistiques, mais également des politiques linguistiques très déterminées et très actives, comme celle par exemple de l'État d'Israël qui a connu un résultat tellement extraordinaire qu'une langue qui était morte depuis près de deux mille ans est redevenue la langue première du pays. C'est là, constate M. REY, un fait d'observation qu'il serait difficile de ne pas intégrer dans l'étude même de la linguistique.

Pour revenir à la linguistique théorique ou à la linguistique pure, il n'y a pas de doute, dit M. REY, que si on se place dans cette optique, on ne peut que constater des usages, se rendre compte, par exemple, que le terme "design" fait son chemin en dépit des difficultés d'assimilation phonique qu'il présente mais qui, en définitive, ne sont pas fondamentales puisque tous les termes en situation de contact linguistique peuvent poser ce même genre de difficultés et qu'il faut bien à un certain moment, dit-il, maîtriser les problèmes soit d'ambiguïté, soit de polysémie ou encore de phonologie.

Cependant, M. REY ne croit pas qu'il ne faille pas, pour autant, essayer de connaître, de comprendre et de déterminer même les principes d'action dans le domaine linguistique qui sont aussi, estime-t-il, un phénomène qui peut être étudié scientifiquement. D'ailleurs, la socio-linguistique qui, finalement, est en grande partie une science d'observation est aussi, selon lui, en partie une science qui a un but normatif.

M. REY s'empresse alors de mettre les participants en garde contre le danger d'ambiguïté, sous-jacent à toutes les discussions dit-il, que présentent les termes "norme" et "normatif", la norme étant d'une part ce qui est le plus fréquent ou statistiquement le plus courant et, d'autre part, ce qui s'oppose aux pathologies. Etymologiquement et comme chacun sait, dit M. REY, le terme "norme" vient du latin "norma" qui est lui-même une traduction du grec "nomon" et qui signifie "équerre", ou "ce qui est droit", "ce qui est en angle droit". Or ce qui est droit ou en angle droit peut être interprété de deux façons, dit M. REY, d'abord comme ce qui est le plus simple et ensuite comme ce qui est le meilleur. Il est évident que dès le moment où l'on oppose quelque chose que l'on considère comme simple et bon à quelque chose qui est moins simple ou moins bon, ou même mauvais, on se trouve en présence non pas d'une observation de la réalité, mais d'un jugement sur l'avenir. C'est-à-dire, de conclure M. REY, qu'il y a un faisceau d'intentions qui veulent se réaliser et un système linguistique qui est imposé, qui fonctionne tel quel, mais qui implique un certain nombre d'attitudes, dont une attitude réactionnaire. C'est précisément à ce moment-là que se pose, selon M. REY, un problème dont il n'a pas été souvent question au cours du débat et qui l'amène à parler des principes d'action dans le domaine linguistique.

2º Principes d'action. Ces principes qui agissent sur la norme objective ou spontanée, laquelle, il va sans dire n'a rien à voir avec l'interventionnisme, sont:

- d'une part, la prise de conscience du locuteur qui se traduit par un effet de rétroaction de la langue sur elle-même aboutissant à une sorte de normalisation spontanée; et

- d'autre part, l'apprentissage linguistique de l'enfance à l'adolescence, pratiquement, qui se fait progressivement à l'intérieur de systèmes linguistiques nombreux qui, eux aussi, aboutissent à une normalisation spontanée de la langue.

a) La prise de conscience du locuteur. Le problème dont parlait précédemment M. REY et qui se pose au moment où le système linguistique se met à fonctionner, c'est précisément celui de la conscience de la langue et des attitudes métalinguistiques, c'est-à-dire celles du locuteur face à sa langue. C'est là, de l'avis de M. REY, un phénomène absolument indissoluble du fonctionnement de la langue. En d'autres termes, dit-il, il n'y a pas de linguistique théorique raisonnable qui puisse éliminer complètement l'effet de rétroaction de la langue sur elle-même, soit de l'opinion que les locuteurs ont de la langue qu'ils emploient. Il y a, en fait, dans ces opinions des éléments de normalisation spontanée, dont il a été question d'ailleurs au cours des discussions en ateliers, qui sont, en général, des arguments ou des opinions ayant tendance à renforcer la cohérence du groupe social par une certaine intégration et à économiser le système informationnel de manière à ce qu'il soit le plus rentable possible. C'est là, affirme M. REY, une normalisation que tout le monde accepte, même les laxistes.

b) L'apprentissage linguistique. Un second facteur dont il est également absolument nécessaire de tenir compte, et qui s'identifie presque avec la prise de conscience, c'est le fait que l'apprentissage linguistique du jeune enfant qui commence à balbutier des phonèmes complètement incohérents et très variés est aussi soumis à des processus de normalisation. Il est effectivement assujetti à un certain nombre de systèmes d'abord très restreints comme en fait foi la typologie proposée par M. CORBEIL dans son article sur "l'aménagement linguistique" et que M. REY reprend à l'appui de son raisonnement.

Ces systèmes très restreints sont aussi très nombreux et très différents signale M. REY, chaque enfant de deux ans, par exemple, ayant son propre système linguistique notablement différent de celui de tous les autres enfants du même âge, du moins d'une famille à une autre. Et puis, progressivement, au fur et à mesure de sa croissance, à mesure que l'intégration sociale se fait, se fait également l'intégration du

système linguistique. Les choses se normalisent graduellement, si bien que le vocabulaire de l'enfant cesse finalement d'appartenir à un système très particulier pour s'identifier enfin à des systèmes de plus en plus généraux jusqu'au moment où il est possible de dire: "Cet enfant parle français". Il est certain, dit M. REY, que les spécialistes de la linguistique commencent à étudier les "grammaires" ou plus précisément les systèmes linguistiques des très jeunes enfants qui apprennent à parler. Ce sont, il va sans dire, des systèmes très variables et qui ont très peu d'aptitude à la communication, l'abstraction qu'est la langue n'étant pas encore constituée à ce moment-là. On pourrait même aller jusqu'à se demander dans quelle mesure un petit Français et un petit Italien qui font l'apprentissage de leur langue ne se comprendraient pas aussi facilement que deux petits Français entre eux.

La norme est donc quelque chose de très progressif et de complètement intégré à toutes les manifestations linguistiques, ce qui ne peut surtout pas être négligé, conclut M. REY.

3° Manière d'assurer le lien entre la nécessité progressive de l'établissement de la norme et la volonté d'intervention sur cette norme. En terminant, M. REY demande à l'Assemblée quel serait, à son avis, le "pont" qui pourrait assurer le lien entre cette nécessité d'établissement de la norme dans une communauté linguistique et la volonté d'intervention, très partielle et même tout à fait minuscule d'ailleurs, dit-il, car s'il n'y a pas de laxiste assez laxiste pour supprimer la notion de norme, il n'y a pas davantage de puriste assez puriste pour souhaiter voir remplacer les normes d'une langue par des normes entièrement différentes. Je n'ai jamais vu, poursuit M. REY, de puriste qui dise, par exemple, qu'il faille revenir à la syntaxe du XIIIe siècle; un puriste absolu serait obligé de remonter d'abstraction en abstraction jusqu'à des choses totalement absurdes et intolérables.

Le puriste se trouverait donc, en définitive, dans une situation que M. REY qualifie d'"intermédiaire". C'est, en fait, selon lui quelqu'un qui s'illusionne sur ce qu'il fait, alors qu'il n'intervient au fond que sur des points de détail par rapport à la structure générale de la langue. Il ne peut rien toucher du tout, dit-il, il ne peut toucher ni à la phonologie, ni à la syntaxe, et c'est finalement un "lexicologue excité".

Cette comparaison risque de s'appliquer également au normalisateur qui est aussi un lexicologue puisqu'il intervient sur le lexique. Il ne devrait pas être excité, sinon par des stimulations plus raisonnables, d'où la nécessité de s'appuyer sur les forces naturelles de normalisation dans le processus courant de l'apprentissage linguistique et de la communication. C'est précisément ce qui fait que

les différents ateliers qui ont insisté sur l'économie informationnelle ou économie des échanges et sur une certaine homogénéité de structure qui permettrait d'aboutir à cette économie ont entièrement raison, dit M. REY. Toute tentative d'intervention dans ce sens est donc des plus souhaitables.

4° La normalisation au Québec. Pour terminer, M.REY aborde le problème de la normalisation sous l'aspect très particulier qu'il revêt au Québec et sur lequel beaucoup se sont arrêtés d'ailleurs. Il s'agirait alors de décider d'abord si la norme qu'il convient d'imposer doit être:

a) soit une norme constituée au sens idéal du terme, c'est-à-dire puisée dans la norme existante avec quelques modifications assez minces par rapport à la structure de l'ensemble;

b) soit une norme propre au Québec, c'est-à-dire qui viserait d'abord à assurer l'économie informationnelle et, partant, une plus grande homogénéité à l'intérieur de la communauté québécoise.

Au fond, toute la question est de savoir si l'opération de normalisation doit être une opération unique au niveau du français universel ou non, ce qui suppose, il va sans dire, des attitudes différentes, dit M. REY.

Néanmoins, il lui est apparu qu'une solution raisonnable, tenant effectivement de la différence qu'il importe d'établir entre langue courante d'une part et langue technique d'autre part, se dégageait des rapports d'ateliers.

a) Langue courante. En ce qui concerne la langue courante, M. REY est aussi d'avis que l'identité culturelle d'un groupe social, surtout d'un groupe géographique déterminé, implique une identité linguistique qui, à son tour, suppose que l'on renonce à vouloir complètement assimiler la norme de ce groupe ou de cette région à une norme plus abstraite et plus générale. Il va même jusqu'à affirmer qu'il n'y a pas de français dit "universel"; c'est là une abstraction qu'on peut trouver inutile ou encore une visée abstraite, dit-il. Personne, selon lui, ne parle le français universel, ou le "parisien" par exemple; il estime, pour sa part, parler un "auvergnat parisianisé". Dans ce même ordre d'idée, on pourrait dire également que telle ou telle personne au Québec parle un "québécois montréalisé". La question d'interventionnisme ne se pose donc pas en langue courante, conclut M. REY.

b) Langue technique. Dans ce cas, cependant, la situation est tout à fait différente, dit M. REY. Il considère en effet comme souhaitable, pour des raisons de communication et étant donné que la technique est quelque chose d'assez universel, d'élargir justement le modèle de communication. Toutefois, il prévoit une objection de la part de certains des participants: c'est que le modèle en cours au Québec est précisément ce modèle élargi dont il parle et dont on cherche effectivement à se défaire. Alors là, de conclure M. REY, la question demeure sans réponse; il se permet donc de la poser de nouveau à l'Assemblée, tout en souhaitant qu'on puisse lui proposer des éléments contradictoires ou, de préférence, une réponse.

De l'avis de M. CORBEIL, la réponse pourrait fort bien se trouver dans la distinction qu'il fait entre la normalisation appliquée à la langue commune et la normalisation appliquée à la langue technique puisqu'elles touchent chacune deux communautés linguistiques différentes. En effet, les métallurgistes, par exemple, sont surtout intéressés, dit M. CORBEIL, à la langue de la communauté scientifique des métallurgistes francophones et, à ce titre, c'est à eux qu'il appartient de choisir, selon lui, entre l'appartenance à la communauté élargie des métallurgistes francophones ou l'appartenance à la communauté québécoise. Comme le fait alors remarquer M. REY, les usagers de cette langue technique sont d'abord métallurgistes avant d'être Québécois et ce n'est, en somme, qu'en langue commune qu'ils sont Québécois.

Se référant au rapport du groupe dont il s'est fait le porte-parole et qui réflétait, dit-il, dans une bonne mesure les opinions de ses membres, M. BIBEAU rappelle aux participants la nuance que cet atelier a jugé utile d'apporter à l'intérieur de la normalisation qu'il a qualifiée d'"imposition". En effet, de l'avis des membres de cet atelier, l'intervention du normalisateur s'impose dans tous les cas où elle est souhaitée par les intéressés. Ainsi, par exemple, si pour des raisons politiques, sociales ou économiques, il était jugé nécessaire de faire un choix entre les termes "noix" et "taraud", ce serait, il va sans dire, le rôle de l'Office de la langue française d'intervenir afin de faciliter les contacts linguistiques entre les deux communautés en situation de contact, ou en tout cas d'analyser les caractéristiques sociales des deux termes en concurrence et peut-être même d'en proposer un troisième. Il en va de même, d'ajouter M. BIBEAU, pour les industries qui décident de franciser leurs cadres et qui auraient intérêt à réclamer l'assistance "technique", "linguistique" ou "informatique" de l'Office. Par contre, et c'est là où se situe la nuance, les membres de l'atelier ne voient aucune raison d'intervenir si les industries ne décident pas d'elles-mêmes de franciser leurs cadres.

M. CORBEIL réagit vigoureusement à cette dernière remarque, estimant tout au contraire qu'au moment où une collectivité se définit un bien commun en fonction d'un projet d'avenir, c'est l'intérêt de la collectivité qui doit l'emporter sur celui d'individus avides de gain. Personnellement, et sans vouloir engager l'Office de la langue française, il se refuse totalement à laisser aux sociétés industrielles le soin de décider du vocabulaire ou de la langue du travail à l'intérieur d'un pays. C'est au pays, dit-il, qu'appartient le droit le plus strict d'imposer cette langue, comme le font d'ailleurs l'Espagne, la France ou l'Allemagne.

Il redoute, en outre, qu'au nom d'une certaine conception abstraite de la linguistique, soit la pureté de l'observation scientifique, le linguiste qui refuse de participer en tant qu'individu à un projet collectif ne soit en train de trahir sa propre science. Face à une telle démission, M. CORBEIL s'inquiète de savoir qui assumera la responsabilité de l'aménagement linguistique.

Cette situation ne semble toutefois pas étonner M. REY qui considère, pour sa part, comme normal que les linguistes cherchent à se retirer afin de pouvoir mieux observer. Mais il n'est pas moins fâcheux, avoue-t-il, que ces mêmes linguistes qui sont les seuls à pouvoir corriger un certain nombre d'attitudes spontanées incohérentes ne soient en somme que des théoriciens. Il faudrait donc leur adjoindre une catégorie ou une famille de socio-politico-linguistes qu'il reste encore à inventer, dit-il.

Enfin, M. CORBEIL déplore que les linguistes véhiculent trop souvent des lieux communs sans fondement, comme le concept d'usage. Dès qu'on a affirmé, dit-il, que c'est l'usage qui fait la langue, on n'a rien dit du tout; tout au plus, a-t-on constaté son ignorance de la manière dont se fait l'usage. C'est précisément le genre d'argument qu'il reproche aux linguistes d'avoir généralisé à l'intérieur de la collectivité qui, malheureusement, en a fait une vérité. C'est donc au moment où les linguistes se mettent à répandre de telles théories qui peuvent être défendables parmi les gens d'une même "chapelle", mais qui deviennent dangereuses lorsqu'elles sont livrées à une collectivité totalement incapable d'y apporter les nuances voulues, que les linguistes deviennent eux-mêmes dangereux. Une telle situation gêne considérablement M. CORBEIL, aussi bien en tant qu'individu qu'en tant que linguiste. Le linguiste qui véhicule ainsi des théories dont il n'est pas convaincu du bien-fondé se trouve à un moment donné en porte-à-faux,dit-il. Car tout est théorique à l'intérieur d'une telle conception de la linguistique; il est impossible de trouver soit des arguments,soit des preuves ou des certitudes à un modèle aussi abstrait,si bien qu'un certain nombre d'épistémologistes de la linguistique en sont venus

à considérer que le bien-fondé des théories qu'ils élaborent n'a pas ou peu d'importance puisque seule compte leur capacité de simuler le comportement linguistique.

Tout en reconnaissant avec M. CORBEIL que la notion d'usage est effectivement théorique, M. BIBEAU soutient, pour sa part, qu'elle est relativement assez claire et nette pour la majorité des linguistes et qu'elle correspond aussi à une certaine réalité. La fonction du linguiste c'est précisément, dit-il, de "jouer" avec l'abstrait pour en arriver à des représentations abstraites, il est vrai, car la réalité comme telle, selon lui, est impossible à reproduire. Cette remarque ne manque pas d'étonner M. CORBEIL qui dit ne pas comprendre comment il est possible d'affirmer à la fois ce qu'est l'usage et de prétendre ne pas pouvoir connaître la réalité. En réalité, pour nous permettre un jeu de mots facile, M. CORBEIL n'a pas encore constaté une très grande unanimité chez les linguistes en ce qui concerne la définition de l'usage.

Partant du principe que l'usage "c'est le vocabulaire que les gens emploient pour se parler", M. BIBEAU se permet d'affirmer que dans le cas des groupes isolés - chez les communautés relativement homogènes comme les tribus amérindiennes par exemple - il existe une espèce de "pureté linguistique" due au fait que les fonctions de la langue étant remplies normalement, il n'y a aucune interférence. En d'autres termes, étant donné l'absence de contacts avec des communautés étrangères au groupe qui changeraient son mode de vie, l'intégration se fait d'une façon absolue entre d'une part, les facteurs socio-culturels et d'autre part, la langue de ce même groupe.

Il en va, néanmoins, tout autrement pour ce qui est des communautés modernes où la difficulté repose justement, dit M. BIBEAU, sur le fait que toutes les communautés étant en contact les unes avec les autres, l'usage se trouve constamment modifié. Ce qui fait que les linguistes ont actuellement du mal à établir par exemple l'usage du français. Ceci dit, il n'est pas forcément juste de conclure, de l'avis de M. BIBEAU, que la notion d'usage est en soi une notion fausse ou qui ne reproduit pas "une" réalité.

M. DUBUC, pour sa part, se dit inquiet de la cloison que les linguistes semblent vouloir dresser entre la langue technique et la langue courante parce qu'elle lui paraît, en fait, très difficile à établir. Il est intéressé, dit-il, à participer à une communauté linguistique élargie et il a nettement l'impression que la communauté québécoise serait appauvrie si sa langue commune était coupée du tronc commun français.

M. REY ne croit pas, cependant, qu'il faille dire qu'il y a véritablement coupure entre le langage technique et le langage général. Chacun sait, dit-il, que le langage technique a des retombées utiles et que son vocabulaire est alimenté par les métaphores du langage général. En ce qui concerne le problème du Québec, c'est plutôt une argumentation d'ordre politique au sujet de laquelle les linguistes n'ont pas grand chose à dire, selon lui; c'est aux Québécois qu'il appartient de se prononcer dans ce cas et non aux Français de l'hexagone.

M. CORBEIL se permet de différer quelque peu d'opinion avec M. REY à qui il fait observer que les linguistes ont tout au contraire un rôle important à jouer à cet égard. C'est à eux qu'il incombe d'abord de définir le français québécois et ensuite d'établir les points de convergence et de divergence entre, par exemple, le français québécois et le français parisien, pour reprendre une comparaison bien connue. Si ce travail était fait sérieusement, dit-il, on en viendrait probablement à la conclusion qu'il y a beaucoup plus de points de convergence que de divergence.

M. KEMMLER intervient enfin au sujet de la justification dite "purement linguistique" de certains équivalents proposés en remplacement de termes techniques anglais, particulièrement le mot "design". Il se refuse à admettre que ce terme ait été réfuté par certains linguistes par pure fantaisie. Dans une industrie comme la sienne on n'a pas cherché, dit-il, à remplacer ce terme pour une simple question de prononciation, mais bien au contraire pour des raisons d'ordre professionnel très sérieuses. En effet, le terme anglais "design" étant utilisé dans un sens différent en français entraînerait, de l'avis de M. KEMMLER et du moins dans le domaine qui l'intéresse, une certaine ambiguïté qui en aurait justifié le remplacement. Il y a donc effectivement une notion d'utilité pratique importante et la décision qu'a prise le CETTF de réfuter ce terme ne répondait pas, selon lui, à une fantaisie linguistique, mais plutôt à un besoin nécessaire de l'évolution de la langue vers un vocabulaire capable d'en éliminer toute ambiguïté.

En l'absence de nouvelles questions, le PRÉSIDENT déclare la séance levée à 19 h.

Vendredi 19 octobre

TROISIEME SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h. Le PRESIDENT signale aux participants que les discussions de la journée porteront sur la procédure de normalisation linguistique. Il a tenu, dit-il, à utiliser l'expression "procédure", en dépit des remous que son emploi pourra susciter au sein de l'Assemblée, parce qu'elle lui a paru le mieux correspondre à la question-clé à l'ordre du jour: Comment normaliser et qui va normaliser?

Dans cette optique, les participants entendront quatre conférenciers. Les deux premiers traiteront des travaux des Commissions françaises de terminologie créées par décret dans le but de trouver des équivalents français aux termes anglais en train de s'infiltrer dans la langue technique. Ce sont d'une part, M. André KEMMLER, qui a participé aux travaux de deux de ces commissions et, d'autre part, M. Jean-Michel PLOTON qui était, jusqu'à il y a quelques semaines, responsable de l'aspect administratif et de l'acheminement de tous les travaux des commissions de terminologie par l'intermédiaire du CILF. Enfin, M. Gaston DULONG, membre de la Commission consultative de l'OLF, parlera du rôle du linguiste dans le processus de normalisation des travaux de cet organisme, alors que M. Bruno DE BESSÉ, donnera lecture de l'exposé de M. Marc LÉVESQUE, qui a participé à la normalisation des travaux de l'Office concernant la terminologie de la métallurgie. M. LÉVESQUE ayant été rappelé d'urgence à son travail par suite de négociations imprévisibles, prie les participants de bien vouloir l'excuser.

Le PRÉSIDENT cède ensuite la parole au premier conférencier, M. Jean-Michel PLOTON.

Vendredi 19 octobre

I. EXPOSÉS LIMINAIRES

Exposé de M. Jean-Michel PLOTON
Délégué du Conseil international
de la langue française (CILF)

- Manière dont les Commissions françaises de terminologie créées par le décret 72-19 ont procédé dans leurs travaux de normalisation

Mesdames, Messieurs,

Les deux journées précédentes ont montré que le problème de la synonymie et le problème de la normalisation linguistique impliquaient l'existence d'une autorité responsable du choix. Ce dont je vais vous parler ce matin, c'est une solution: la solution française que nous avons adoptée sous forme de Commissions ministérielles de terminologie et la publication de décrets à l'enrichissement de la langue française.

On peut se demander pourquoi une solution aussi complexe, aussi administrative et aussi lourde a été adoptée en 1973, en France, et c'est pourquoi je voudrais commencer par vous rappeler que la tradition historique administrative française est très lourde et que c'est un système de fonctionnement qui n'est pas du tout inconnu, ni original en France.

Tradition administrative, langue française et mots nouveaux

Historiquement, la France est le résultat de la conquête romaine par Jules César au 5ème siècle. Ce double héritage s'est retrouvé tout au long des ans: l'administration gallo-romaine a donné un droit écrit alors que l'usage des tribus germaniques apportait un droit coutumier. La royauté française (et ceci dès Charlemagne avec ses "missi dominici") s'est appuyée sur une administration centrale puissante pour lutter contre les tendances centrifuges et l'attrait de l'étranger: soumission des vassaux bourguignons ou toulousains, conquête des évêchés lorrains, lutte contre les anglais en Guyenne et leur prétention à la couronne. Louis XI, François Ier, la Révolution française, Napoléon Bonaparte et bien d'autres ont poursuivi cet effort de centralisation, de création nationale sous bien des formes: l'intervention du pouvoir s'est appliquée partout où elle pouvait le faire. La langue elle-même n'a pas échappé à cette attitude.

Si le serment de Strasbourg (843) est le premier texte officiel écrit en français, il faut cependant attendre le 15 août et l'ordonnance de Villers-Cotterêts sur la réforme de la justice pour voir dans ses articles 110 et 111, le pouvoir exécutif ordonner que tous les actes et opérations de justice se feraient en français. (1)

Moins de cent ans plus tard, c'est la création de l'Académie française avec l'appui de Richelieu en même temps ou presque que la première du Cid de Pierre Corneille. Nous assistons alors au triomphe de la langue officielle: rédaction du dictionnaire dont la première édition paraît en 1694. Certes les motifs étaient davantage d'ordre politique que linguistique, il s'agissait d'avoir l'intelligentzia au service du roi plutôt que contre lui; mais les résultats furent longtemps très positifs et permirent au français d'exprimer clairement tout ce qui était nécessaire à l'époque.

Plus près de nous, au début de ce siècle, l'intervention de l'État est apparue nécessaire à nouveau au législateur. Le développement de l'instruction publique et le recrutement de fonctionnaires par concours ouverts à tous rendirent indispensable la fixation des règles grammaticales au moyen de la loi. C'est l'arrêté du 26 février 1901 relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française.

Cette liste de tolérances est en fait un appel au bon sens qui refuse "les contradictions que rien ne justifie, les règles très subtiles et de peu d'utilité et demande que les élèves et les candidats fassent preuve de bon sens dans les cas douteux". Leygues, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts conclut ainsi: "Il conviendra, dans les examens, de ne pas compter comme fautes graves celles qui ne prouvent rien contre l'intelligence et le véritable savoir des candidats, mais qui prouvent seulement l'ignorance de quelque finesse ou de quelque subtilité grammaticale".

Le propre de toute création humaine est d'être en perpétuel devenir, et bien sûr, le langage n'échappe pas à cette règle (c'est d'ailleurs peut-être la seule règle applicable sans une exception à une langue vivante).

Les nouveaux problèmes du jour sont dus à la multiplication des communications internationales qui, liée à l'augmentation généralisée du niveau de connaissance et de culture des individus, semble apparemment retirer au Français ses facultés créatrices de mots nouveaux et l'obliger à compenser ce manque en recourant à des emprunts massifs, en particulier à l'anglo-saxon.

C'est à ce mal spécifique que le législateur, suivant une tradition historique familière, a voulu s'attaquer:

- en créant des organismes spécialisés gouvernementaux: le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française, maintenant Haut Comité de la langue française;

- en favorisant le développement d'organismes nationaux ou internationaux non gouvernementaux:

  - le CETTF: Comité d'étude des termes techniques français, dont M. AGRON est ici le représentant;
  - le CETMF: Comité d'étude des termes médicaux français;
  - le CILF: Conseil international de la langue française;

- en faisant fonctionner au sein des Ministères concernés, essentiellement les ministères scientifiques ou techniques, des Commissions de terminologie à vocation linguistique, chargées de préparer les textes législatifs.

Les organismes concernés

Je citerai deux des organismes concernés par cette action:

1° Haut Comité de la langue française. Le Haut Comité a été conçu comme un bureau d'études à la disposition du Premier Ministre. À ce titre, il présente des recommandations qui, si elles sont approuvées, sont transformées en directives pour les ministres concernés. En aucun cas le Haut Comité ne se substitue aux administrations compétentes qui gardent intégralement l'exercice de leurs attributions. (2)

Le Haut Comité est donc chargé pour ce qui concerne les commissions ministérielles de terminologie de collationner leurs travaux, de les mettre sous une forme compatible avec les lois et règlements de l'administration publique, de les faire signer par le ministre concerné et le ministre de l'Éducation nationale et de les faire paraître au Journal officiel de la République française.

2° Conseil international de la langue française. Le CILF anime les travaux des commissions qui sont placées sous la responsabilité directe des ministres. Il ne s'agit pas d'assurer simplement

aux commissions la collaboration régulière de linguistes ou de grammairiens, mais aussi d'éviter que ne se manifestent des tendances divergentes dans l'évolution du français dans l'ensemble francophone. La consultation régulière des francophones de l'extérieur assure en matière de création néologique des échanges fructueux. Le CILF est donc en rapport avec d'autres organismes, nationaux ou internationaux, comme l'Office de la langue française, l'Université de Montréal, le Bundessprachenamt, la Banque de terminologie de Luxembourg, l'AFNOR, l'OMS, la Commission française pour l'UNESCO, etc.

Le CILF assure également l'homogénéité des décisions des différentes commissions. Il fait circuler l'information lorsqu'un même problème se pose à plusieurs commissions. Il indique les solutions proposées et tâche d'harmoniser les points de vue et fait la synthèse des résultats. (3)

Les Commissions ministérielles

Ces commissions ont été créées officiellement le 7 janvier 1972, par le fameux décret 72-19. Je vous donne quelques extraits de ce décret:

"Le Premier ministre,

Vu le décret nº 66203 du 31 mars 1966 portant création d'un Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française;

Vu l'avis de l'Académie française consultée,

Décrète:

"Art. 1. - Des commissions de terminologie seront instituées par arrêté ministériel auprès de toute administration centrale de l'État chaque fois que la situation l'exigera.

"Art. 2. - La commission de terminologie a pour missions:
D'établir pour un secteur déterminé un inventaire des lacunes du vocabulaire français;
De proposer les termes nécessaires soit pour désigner une réalité nouvelle, soit pour remplacer des emprunts indésirables aux langues étrangères.

"Art. 3. - Les commissions de terminologie sont composées:-

De représentants de l'administration relevant de l'autorité du ministre concerné;
De personnalités appartenant à des entreprises, institutions ou organismes publics et privés et à qui leurs fonctions confèrent une compétence particulière pour connaître le langage à enrichir et à épurer.

Aux membres ainsi désignés peuvent être adjoints un ou plusieurs représentants d'autres administrations utilisant le vocabulaire scientifique, technique ou professionnel soumis à l'étude de la commission.

Pourra être demandée la collaboration aux travaux de la commission de représentants du Conseil international de la langue française.

Le président est nommé par le ministre compétent parmi les membres de la commission.

Le secrétariat de chaque commission est assuré par un fonctionnaire désigné par le ministre.

"Art. 4. - À la diligence des présidents de commissions, les résultats des travaux menés à leur terme sont adressés au rapporteur général du Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, chargé de les coordonner.

"Art. 5. - Sur proposition des présidents de commissions, chaque ministre fixe, par arrêté contresigné par le ministre de l'Éducation, la liste des expressions et termes entérinés.

La liste 1 contient les expressions et termes nouveaux approuvés.
La liste 2, les expressions et termes dont l'emploi est suggéré par les commissions de terminologie et qui sont ainsi mis à l'épreuve.

"Art. 6. - À compter de la publication des textes prévus à l'article précédent ou des dates d'effet fixées par ces arrêtés, les termes ou expressions figurant sur les listes 1 devront seuls être utilisés:

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres et des fonctionnaires de l'État placés sous leur autorité.

2° Dans les correspondances, documents et productions de quelque nature que ce soit qui émanent des administrations, services et établissements publics de l'État (ou qui leur seront adressés).

3° Dans les marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'État sont parties.

4° Dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'État, placés sous son autorité ou soumis à son contrôle ou bénéficiant de son concours financier à quelque titre que ce soit.

Liste des Commissions:

Elles sont au nombre de 15 réparties sur 9 ministères, secrétariats d'État ou offices publics.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Commission du Vocabulaire militaire:
Président: M. le Colonel PERROT
Secrétariat: Service de l'Information
231 bd Saint-Germain Paris 7°

Commission des Constructions:
Président: M. l'Ingénieur en Chef GUERET
Secrétariat: Service de l'Information
231 bd Saint-Germain Paris 7°

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Commission du Vocabulaire de l'Economie et de la Banque:
Président: M. DEHAYE, directeur des Monnaies et des Médailles
Secrétariat: 11, quai Conti Paris 6°
Secrétaire général: M. GIOVANINETTI, Ministère des Finances
93, rue de Rivoli Paris 1er

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE .

Commission de Terminologie pétrolière:
Président: M. HURÉ, président directeur général honoraire B.P.
Secrétariat:10, quai Paul Doumer, 92 Courbevoie

Commission de Terminologie de l'Informatique:
Président: M. le Général FERRE, délégué général du SPER
Secrétariat:16, rue de Presles Paris 15°

Commission du Vocabulaire nucléaire:
Président: M. RYS, inspecteur général
Secrétariat:Commissariat de l'Énergie atomique, 29, rue de la Fédération Paris 15°

Commission des Techniques spatiales:
Président: M. le Professeur AUGER
Secrétariat:Mme BLOSSET, C.N.E.S., 129, rue de l'Université, 75 Paris 7°

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Commission du Vocabulaire de l'Urbanisme, du Bâtiment et des Travaux publics:
Président: M. HAUTREUX, inspecteur général de la Construction
Secrétariat:avenue du Parc de Passy, 75 Paris 16°

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Commission du Langage commercial des transports:
Président: Mlle LADET, inspecteur général de l'aviation civile
Secrétariat:246, rue Lecourbe, 75 Paris 15°

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Commission du Langage médical:
Président: M. le Professeur LAMY, de l'Académie de Médecine
Secrétariat:7, rue de Tilsitt, 75 Paris 17°

SECRÉTARIAT D'ÉTAT JEUNESSE ET SPORTS

Commission du Vocabulaire des Sports:
Secrétaire général: M. DURRY
Secrétariat: 34, rue de Châteaudun, 75 Paris 9°

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TOURISME

Commission du Vocabulaire du Tourisme:
Président: M. DEKETELAERE, sous-directeur, commissariat au Tourisme
Secrétariat:8, avenue de l'Opéra, 75 Paris 1er

O.R.T.F.

Commission du Vocabulaire de la Radio et de la Télévision:
Secrétaire général: M. GODIVEAU, secrétaire permanent du Langage
Secrétariat: 116, avenue du Président Kennedey, 75 Paris 16°

Commission de terminologie des Télécommunications:
Ministère des P.T.T., 20 avenue de Ségur Paris 7°
Président: M. DONDOUX, directeur général du C.N.E.T.
Rapporteur: M. VILLENEUVE, ingénieur général des Télécommunications

Commission de défense de la langue française dans les industries automobiles et annexes:
23, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8°
Président: M. Pierre LEMAIGRE
Rapporteur: M. F. DOLLET

Fonctionnement:

M. André KEMMLER donnera tout à l'heure des précisions pratiques sur le fonctionnement d'une commission, parlera des problèmes spécifiques qu'il a rencontrés et des solutions que la commission a tenté d'apporter. Je vous rappellerai brièvement, cependant, qu'une commission de terminologie se compose d'un président qui anime les réunions de travail, d'un rapporteur général, chargé d'organiser et de coordonner les travaux, et de membres qui, chacun dans sa sphère, collaborent, dans un premier temps, à la rédaction d'un corpus, puis éventuellement de définitions ou de commentaires sur les thèmes retenus.

Je voudrais simplement esquisser ici les grandes lignes d'une politique linguistique, telle que le CILF et les commissions ont été amenés à mettre au point pour établir une certaine cohérence et une certaine unité de ton. Il est bien évident qu'il existe mille façons de procéder en rapport avec chaque problème spécifique des domaines concernés.

1° Circonscrire le domaine à étudier par un examen préliminaire et théorique. Il apparaît nécessaire, en effet, de procéder à cet examen dans un premier temps.

a) Sa délimitation entraîne l'apparition de différents secteurs:

Ex.: pour l'industrie du pétrole:
- équipement d'exploitation
- techniques de production
- chimie, etc.

b) Dans ces différents secteurs, un inventaire sélectif amènera à la mise en question de termes barbares, allogènes ou impropres:

Ex.: "mixage" pour "mélange"
"calibration" pour "étalonnage" (terme absent du vocabulaire recensé dans les dictionnaires français)

"flash back" pour "retour en arrière"

"speaker" (anglais "announcer") pour "présentateur d'émissions de radio".

c) Un tel recensement implique le dépouillement, dans l'hypothèse où ils existent, de recueils de termes techniques. Mais, comme il y a peu d'ouvrages de ce genre, on doit le plus souvent recourir aux textes en usage dans la profession (ouvrages divers: dictionnaires, études pour professionnels, publications, dépliants, affiches, publicité, etc.).

Toute liberté est laissée aux membres de la commission pour présenter eux-mêmes et de leur propre initiative des thèmes qu'ils jugent intéressants, soit qu'ils aient rencontré des difficultés dans l'acception donnée à un terme, soit qu'un mot étranger leur ait paru s'insérer avec difficulté dans la phrase française. La discussion que nous avons eue hier au sujet du mot "design" montre que ce genre de problème se présente tous les jours.

2° Procéder à un classement et à un choix des termes. Une fois le corpus déterminé, il paraît intéressant de faire une espèce de spectographie des termes que l'on veut étudier. Il faut donc classer ces termes et faire un choix.

Le mot emprunté fait alors l'objet d'un classement, suivant l'urgence du danger qu'il présente. On peut, en effet, s'opposer facilement à une intrusion très récente. Au contraire, l'ancienneté de l'emploi d'un terme demande une action de longue haleine pour lutter contre le degré d'imprégnation de la langue. Un autre facteur entre en ligne de compte, c'est la fréquence d'utilisation dans la langue.

Exemples :

a) Mots d'intrusion récente:

- prepaid (dans le domaine de l'aviation) pour désigner un billet payé à l'avance qu'on appelle, d'ailleurs, dans le jargon des agences de voyage un "MCO" (miscellaneous charge order),

- hardware et software; shopping et parking; termes très récents, mais de grande fréquence.

b) Mots d'intrusion ancienne:

- week-end, football, steward, ferry-boat, tous de très grande fréquence et du vocabulaire courant.

3° Procéder à un examen des termes à plusieurs niveaux. Une fois que les commissions ont fait ce classement, l'examen des termes se fait à plusieurs niveaux.

a) Examen du terme en soi, en tant que signifiant. C'est le cas d'un mot étranger lorsque le signifiant et le signifié sont nouveaux. Il est apparu, en France, dernièrement, un système qui permet aux quatre clignotants d'un véhicule automobile de fonctionner simultanément en cas de détresse. Le mot anglais pour ce dispositif semblerait être "hasard warning" et tous les mécaniciens l'appellent le "warning".

Il y a le cas contraire où le signifiant est identique dans les deux langues, mais où les signifiés diffèrent. Un exemple banal serait "speaker" qui signifie "orateur" en anglais et "présentateur de radio" en français.

Enfin, il y a le cas où le signifié n'a pas de signifiant naturalisé, comme par exemple "computer" qui est devenu "ordinateur".

b) Examen du terme d'après sa structure linguistique. S'il s'agit d'une racine latine, nous, Français, nous pensons que le terme devrait être facilement adaptable, comme dans le cas de "pétition" dont le sens politique a été emprunté à l'anglais en 1787. Il en est de même pour "design" que nous tentons de faire revivre et qui vient de l'ancien français "desseigner".

Le cas de termes de racine germanique ou anglo-saxonne impose une traduction, ainsi: "week-end" traduit par "fin de semaine" et"hardware", par "matériel".

Les solutions possibles.

Sans aborder le cas limite de la création "ex nihilo", on peut rapidement évoquer:

a) le terme étranger qui requiert une traduction (car il n'est pas d'origine latine):

Ex.: "standard" traduit par l'adjectif français "normal" ou "normalisé".

b) le terme étranger auquel on peut trouver un équivalent ou un calque littéral:

Ex.: "calibration" - "calibrage" (modification suffixale);

"wobbulation" - "vobulation" (modification orthographique ou plus exactement adaptation phonétique du terme: W - V)

"caravan" - "caravane".

c) les problèmes les plus difficiles se rencontrent lorsqu'il s'agit de traduire des expressions appartenant au langage figuré.

Certaines qualités inhérentes à l'anglais lui permettent de créer sans fin des termes nouveaux par le biais de ses mots composés et d'user de métaphores avec facilité. Ces caractéristiques rendent plus difficile la recherche de traductions ou d'équivalents. On fait appel très souvent aux déterminants du substantif, par exemple complément de nom ou adjectif, ou adjectif de relation.

Ex.: i. expressions figurées:
(vocabulaire de la télévision)
- "key-light" - "lumière de base"
- "black-out" - "suppression" "obturation"
- "curling band" - "bande ondulée"

ii. mot composé:
- "film-pack" - "chargeur"

À la suite de ces deux opérations de sélection et de classement, nous en arrivons à la partie des débats et des propositions à l'intérieur des séances de travail.

Débats et propositions

Après la présentation sur fiche des termes mis en question par chaque sous-groupe de vocabulaire, il va de soi que les problèmes précédemment énumérés font alors l'objet d'une véritable discussion. Puis, les membres de la commission de vocabulaire proposent, lorsque cela est encore possible, une traduction ou un équivalent français et, enfin, rédigent une définition du terme chaque fois que la clarté l'exige.

Les ressources de la langue pour créer des mots sont variées: pour l'expression de la même idée, le français dispose de suffixes de valeur identique (-age -ment -tion, pour les noms d'action; -al -el -eux -if, pour les adjectifs tirés de substantifs et indiquant une qualité).

D'autre part, on peut obtenir des combinaisons différentes grâce aux radicaux divers du même mot (comme, par exemple, -adher -adhes; -opprim - oppress.).

Mais le problème se pose plus pour les motivations qui entraînent le choix de tel suffixe que pour des restrictions dues à la forme des constituants. Aussi, seuls les spécialistes et les experts des disciplines scientifiques concernées sont à même de trouver le terme propre appelé à s'imposer.

En complément, je voudrais vous lire l'exposé des motifs de deux arrêtés portant création d'une commission:

COMMISSION DE TERMINOLOGIE PÉTROLIÈRE (Ministère du Développement industriel et scientifique)

Article ler- En application de la politique de défense de la langue française définie par le gouvernement en matière de terminologie scientifique, technique et professionnelle, il est créé au Ministère du Développement Industriel et Scientifique une commission de terminologie pétrolière.

Article 2 - Cette Commission est chargée:

- De faire l'inventaire du vocabulaire pétrolier français scientifique, technique et professionnel.

- De l'enrichir, dans toute la mesure du possible, en substituant des termes français, lorsqu'ils existent ou qu'il est facile de les créer, à des termes empruntés à des langues étrangères.

La Commission se saisira immédiatement de tout problème linguistique pétrolier qui viendra à se poser et dont elle aura à connaître.

Article 3 - Outre les fonctionnaires directement concernés, cette Commission devra réunir des personnalités qualifiées appartenant tant au secteur public qu'au secteur privé. Les Membres en seront nommés par décision du Directeur des Carburants.

Article 4 - Le Directeur des Carburants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Commission du langage des transports, dont M. KEMMLER a fait partie, l'exposé des motifs est à peu près identique.

COMMISSION DU LANGAGE DES TRANSPORTS (Ministère des Transports)

Article ler - Il est créé au ministère des Transports une Commission du langage des transports ayant pour mission:

- d'établir l'inventaire des lacunes du vocabulaire français dans les différents secteurs des transports et dans les domaines de l'infrastructure aéronautique et de la circulation aérienne;

- de proposer les termes nécessaires soit pour désigner des réalités nouvelles, soit pour remplacer des emprunts indésirables aux langues étrangères.

Article 2 - Présidée par Mlle LADET, inspecteur général de l'aviation civile, cette Commission comprend:

1° des représentants du ministère des Transports et des personnalités appartenant à des entreprises, institutions ou organismes publics et privés et à qui leurs fonctions confèrent une compétence particulière pour connaître du langage des transports;

2° des représentants d'autres administrations intéressées par les travaux de la Commission:

M. HAUTREUX, ingénieur général des ponts et chaussées, président de la Commission du vocabulaire du bâtiment, des travaux publics et de l'urbanisme,

M. BARRIER, administrateur civil, sous-directeur administratif à la Direction de l'infrastructure de l'Air du ministère de la Défense nationale,

Le Commandant SIGNORET, représentant de la Direction de la circulation aérienne militaire du ministère de la Défense nationale,

M. BONNET, ingénieur en chef des ponts et chaussées au service d'études techniques des routes et autoroutes du ministère de l'Équipement.

3° des linguistes et personnalités appartenant à des organismes spécialisés dans les études linguistiques:

M. GUILBERT, professeur à la Faculté de Nanterre,

M. SANTOLINI, administrateur civil des services du Premier ministre,

Mme CARRÈRE, documentaliste à l'Académie française,

Mlle FEYRIE, rapporteur au Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française,

M. JOLY, secrétaire général du Conseil international de la langue française,

M. KEMMLER, ingénieur au service de documentation de l'Aérospatiale, représentant le Comité d'Étude des termes techniques français,

M. LAURENT, directeur du département mécanique, métallurgie et transports de l'Association française de normalisation.

Le secrétariat de la Commission est assuré par M. DESCARGUES, sous-chef de service administratif à la Direction des bases aériennes.

Article 3 - Le président pourra appeler des personnalités qualifiées à participer aux travaux de la Commission.

Celle-ci pourra se réunir soit en formation plénière, soit en groupes spécialisés.

A la suite des travaux des Commissions, ont été publiés en janvier 1973 des arrêtés de terminologie dans le numéro du Journal Officiel du 18 janvier 1973, numéro 15 de la 105e année.

Les arrêtés de janvier 1973

Six commissions ont pu par la diligence de leurs travaux proposer, dès janvier 1973, une liste d'environ 350 termes. Ces termes ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Française n° 15 du 18 janvier 1973 et également d'une petite brochure: Textes d'intérêt général: Langue française, enrichissement du vocabulaire (arrêtés du 12 janvier 1973) N° 73/21.

À l'intérieur de chaque décret on constate la présence de deux listes, une liste n° 1 et une liste n° 2.

La liste n° 1 contient des termes qui ont été approuvés par l'Académie française (l'Académie des sciences étant consultée chaque fois qu'il est nécessaire) et dont l'usage est obligatoire (vide supra).

La liste n° 2 contient des termes qui n'ont pas forcément l'agrément des Académies, et dont l'emploi,recommandé certes, est soumis à l'essai du public. Ces termes devraient normalement passer en liste n° 1 lors d'un prochain arrêté.

Il est enfin prévu qu'une circulaire ministérielle ou liste n° 3 soit publiée dans chaque secteur considéré. Les termes qui y figurent sont des termes d'usage très restreint (d'une grande technicité ou spécificité) ainsi que des traductions ou équivalents déjà anciens mais qui, pour une raison ou pour une autre, sont en concurrence avec un emprunt étranger. Je ne puis que vous lire l'introduction de M. Arthur CONTE, Président Directeur Général de l'ORTF pour vous montrer l'intérêt et les limites de cette liste 3:

"Le Journal Officiel de la République Française présentait dans son numéro du 12 janvier 1973 une série d'arrêtés portant publication de listes de mots, au nom de plusieurs ministres, et en ce qui concerne l'audiovisuel, sous la signature du Secrétariat d'État chargé des services de l'Information, tous contresignés par le Ministre de l'Éducation Nationale.

"Cette intervention se situe à un moment de l'histoire où l'évolution rapide des mots et l'apparition de termes nouveaux plus ou moins heureux, étrangers ou produits d'une néologie hâtive et souvent non contrôlée, traduisent en quelque sorte le triomphe de la technologie moderne dans le monde contemporain.

"Ces termes, fruits des travaux de la Commission de Terminologie de l'audiovisuel, créée en janvier 1970 par le Premier ministre, ont déjà fait l'objet d'une diffusion dans un numéro spécial d'HEBDO-LANGAGE.

"Reste à faire connaître à tous les membres de l'Office une troisième liste de mots, ceux qui ne sont pas revêtus de la marque officielle soit parce qu'ils constituent de simples rappels, soit parce qu'ils ne sont guère employés que dans un domaine extrêmement restreint.

"Je tiens cependant à soumettre, comme il est prévu dans un décret de 1972, aux différents personnels de l'Office ces termes de métiers, parce que l'effort entrepris pour l'amélioration du langage est un et indivisible. En la matière, rien ne doit être oublié. Pas même les mots les plus courants de la vie professionnelle, même ceux qui paraissent relever d'un vocabulaire de faible portée, voire argotique.

"Je rappelle d'autre part que le 18 février 1971, au cours d'une réunion solennelle du Haut Comité de la langue française, M. le Président de la République a invité les services publics à participer à la sauvegarde de la langue française.

"Il est indéniable que depuis lors la contribution apportée à cette action par l'ORTF a été très importante. L'accueil excellent réservé aux diverses recommandations du Secrétariat Permanent du langage et en particulier à notre publication spécialisée HEBDO-LANGAGE a révélé que les personnels de l'Office se trouvaient peu ou prou sensibilisés à ce problème délicat. Un intérêt nouveau pour l'expression même de la pensée et la forme de la communication est apparu tant sur l'antenne que dans les réunions ou conversations d'ordre professionnel, qu'il s'agisse de la langue écrite ou de la langue parlée.

"Il est indispensable que pour être bien compris les termes et le style soient simples, clairs, précis, et respectent les règles de notre langue. Tout jargon technique doit notamment être proscrit, mais sans tomber cependant dans une recherche excessive.

"C'est pourquoi j'invite tous les agents des divers métiers et professions de l'ORTF à prêter une attention soutenue aux listes de termes que vous trouverez en annexe. D'ailleurs une publication complète, comprenant les termes des trois listes, sera distribuée dans quelques semaines."

Voilà donc comment le responsable d'un grand service public s'adresse à ses fonctionnaires et je pense qu'on pourrait renouveler l'opération dans chacun des ministères concernés. Il y a donc une sensibilisation assez grande des responsables et, à un échelon plus étendu, de tous les personnels concernés à ces problèmes de langue technique.

Sensibilisation de l'opinion et formes nouvelles d'action

Pour conclure, je voudrais parler de l'accueil réservé par le public et les spécialistes à cette entreprise d'amélioration de la langue française.

La présentation des textes fut faite par M. Maurice GENEVOIX, Secrétaire perpétuel de l'Académie française et Président d'honneur du Conseil international de la langue française, lors d'une conférence de presse donnée dans les salons du CILF, à Paris, en janvier 1973.

La presse fit un compte rendu fidèle, teinté d'humour parfois et, à l'exception d'un seul, sans marquer d'incompréhension. Le public réagit peu au début, mais on a vu se dessiner un certain soutien de cette action (succès du jeu du Langage, émission de R. ARNAUT et Jean THEVENOT sur le 3^{o} programme de TV) et se développer un certain snobisme du mot français. Ce courant est à entretenir. Il ne faudrait pas cependant exagérer et c'est là-dessus que je veux terminer. Nous avons vu apparaître des extrémistes de la langue française, des ultras du purisme et du chauvinisme linguistique et a fleuri une proposition de loi visant purement et simplement à interdire toute forme de xénisme dans la langue commerciale et industrielle. Il est bien évident qu'une telle action serait nuisible, par son excès, à l'entreprise d'enrichissement qui a été commencée. Il ne s'agit pas d'appauvrir en interdisant, mais de donner au français, par un moyen un peu lourd et contourné peut-être, l'occasion de montrer qu'il est resté une langue vivante capable de dialoguer avec les langues étrangères, qu'il a gardé toutes ses facultés créatrices et que sa précision et sa clarté qui firent son renom sont intactes.

D'autre part, l'action menée se concrétise par une diffusion plus grande. Le CILF a édité une brochure de présentation soignée pour diffusion dans le public. L'ORTF, j'en ai déjà parlé, a mis au point une plaquette très visuelle, sous forme de tableau des éléments retenus, destinée à être distribuée gratuitement.

Enfin, et je m'en excuse auprès de M. REY, l'édition 1974 du Petit Larousse a mentionné tous les termes approuvés et recommandés par les décrets en les rangeant à leur place alphabétique. Le mouvement amorcé il y a maintenant trois ans semble donc recevoir un accueil favorable.

Je laisse maintenant à M. KEMMLER le soin de vous exposer avec pertinence la manière dont la Commission aéronautique a résolu les problèmes et tranché les questions qu'elle a eues à débattre.

Nota

(1) Et pour que de telles choses sont souuent aduenues sur l'intelligence des mots latins esdits arrests, nous voulons d'ores en auant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souueraines et autres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contrats commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploicts de justice, ou qui en dependent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langaige maternel françois et non autrement.

(2) Fernand HOUSSIN, La politique linguistique in Bulletin de l'Association pour le bon usage du français dans l'administration Paris 1972.

(3) Tableau montrant les différentes solutions adoptées.

Tout en s'excusant auprès de M. PLOTON, Mlle FEYRIE fait alors une brève intervention pour ajouter les précisions suivantes à son exposé.

C'est par lettre du Premier ministre de l'époque, M. Jacques CHABAN-DELMAS, en date du 14 janvier 1970 et dont les termes ont été repris dans le décret de janvier 1972, que chaque ministère à vocation scientifique ou technique a été saisi, dit-elle d'une demande de création d'une commission. Quant aux directives de travail qui, au début, avaient plutôt l'allure de "tâtonnements", elles ont été raffermies, signale-t-elle, grâce à la vigilance d'organismes comme le CILF ou encore le Haut Comité qui s'est empressé de déléguer des linguistes auprès des commissions, dont M. GUILBERT.

Mlle FEYRIE souligne enfin le rôle très utile de l'Académie française et plus spécialement du Secrétariat responsable de la Commission du dictionnaire, sans oublier de mentionner le dynamisme de M. Maurice GENEVOIX et la compétence de Mme CARRÈRE qui ont permis la publication des listes de mots à un rythme accéléré.

Exposé de M. André KEMMLER
Ingénieur documentaliste
Société nationale industrielle aérospatiale

- Des mots en l'air ou les vicissitudes de la terminologie aéronautique

Mesdames, Messieurs,

M. PLOTON vient de vous exposer excellement la genèse et le mode de fonctionnement de ces fameuses commissions ministérielles de terminologie, qui n'ont jamais tant fait parler d'elles, du moins en France, que depuis qu'elles se sont mises en sommeil - c'est-à-dire depuis que leurs travaux ont été publiés au Journal Officiel et ont ainsi été offerts à la verve caustique de tous ceux - et ils sont hélas encore nombreux - qui applaudissent à la dégradation de notre langue.

N'étant pour ma part ni un conférencier chevronné, ni un linguiste habitué à la fréquentation des congrès, mais simplement un technicien qui aime son métier, et partant, le langage qui sert à le définir, j'éviterai de vous faire souffrir trop longuement en vous faisant part simplement de quelques commentaires sur ce que représente, pour les gens d'une grande industrie française, l'effort méritoire de purification de la langue technique et scientifique entrepris par le Gouvernement.

Si ma firme, la Société Nationale Industrielle Aérospatiale, m'a désigné fin 1970 pour la représenter au sein de la commission "Constructions aéronautiques" du ministère de la défense nationale et, un an plus tard, au sein de la commission "Langage des transports" pour ce qui concerne le transport aérien, c'est que ces commissions répondaient à un besoin profond de notre industrie. Car l'aéronautique française souffre d'une contradiction ou, comme l'on dit maintenant, d'un complexe: elle a apporté il y a moins d'un siècle, avec les Ader, les Chanute, les Ferber, les Voisin, les Blériot et tant d'autres, une contribution essentielle à la conquête de l'air par l'homme, non seulement sur le plan de la technique, mais aussi sur celui de la terminologie nouvelle créée à cette occasion: ainsi les mots "aviation", "aéroplane", "hélicoptère", "aéronautique", "aérodynamique", "incidence", "fuselage", "nacelle", "empennage", "aileron", "pilote", "cabine", "parachute", "propulsion", "structure", "longeron", "câble", "rivet", "aérodrome", "navigation", "météorologie", "radiosonde", "atmosphère", "altitude", "en route", "combat", "mission", "reconnaissance", "prototype", "canard", "antenne", et tant d'autres ne figurent-ils pas toujours au vocabulaire anglo-saxon, tels quels où à peine anglicisés?

Mais à la fin de la seconde guerre mondiale, alors que nos pilotes, nos mécaniciens, nos navigateurs, qu'ils soient civils ou militaires, étaient formés aux États-Unis ou en Grande-Bretagne et que nos matériels aériens étaient tous anglais ou américains, ce fut à l'inverse un raz-de-marée de termes d'outre-Manche ou d'outre-Atlandique qui nous submergea.

Je me souviens encore d'une conversation entendue vers 1960 à Orly entre deux spécialistes d'entretien d'Air France: l'un demandait: "as-tu mis le switch de la booster sur off"?, à quoi l'autre répondait "oui, mais j'ai dû déconnecter le plug du galley qui était shorté".

Nos amis québécois comprendront aisément, je crois, la réaction de ceux qui tout en aimant l'aviation et en admirant la technologie américaine, considèrent que cela n'implique pas obligatoirement une colonisation linguistique.

Car malheureusement, cet état de fait dure toujours. Sur nos terrains, dans nos avions, on ne parle que de "briefing", de "check-list", de "clearance", de "cockpit", de "canopée" (sic), d'"avionique", de "crash", de "trim" et de "trimmer", de "range", d'"airways", de "flutter", de "buffeting", de "fan", de "kit", de "jumbo-jet", de "charter", de "pitch-up", de "wing dropping", de "pressurization", de "reverse", de "vortex", de "senseur", de "transpondeur" et j'en passe des centaines!

Tout pilote doit, s'il veut pouvoir aller d'un aéroport français à un autre aéroport d'Europe apprendre l'anglais, essentiel pour se faire comprendre des contrôleurs du trafic aérien, qui lui donneront son altitude en pieds, sa vitesse en noeuds, sa distance en milles, en dépit de l'adoption par l'Angleterre - et bientôt sans doute par les États-Unis - du système métrique international.

Nos ingénieurs, nos chercheurs sont soumis à un véritable matraquage de termes anglo-saxons quand ils lisent des textes aéronautiques, même imprimés en France; ils n'osent plus, lorsqu'ils vont à l'étranger, donner leurs communications en une autre langue que l'anglais, de peur de ne pas se faire comprendre. Certains même, pris d'un zèle louable, rédigent directement leur exposé dans cette langue, puis le font traduire en français par le service de traduction de leur firme afin de pouvoir le diffuser en France!

Voilà où nous en sommes!

Remarquons en passant que le pourcentage de termes anglo-saxons est actuellement beaucoup plus élevé dans le domaine aérospatial

que par exemple dans les chemins de fer ou l'industrie nucléaire, où des organismes comme la SNCF ou le CEA ont agi énergiquement pour assainir la langue technique.

Le brassage de techniciens et d'industriels - par ailleurs extrêmement bénéfique - entraîné par de nombreux programmes menés en coopération européenne tels que Concorde, l'Airbus, les hélicoptères franco-britanniques, le satellite Symphonie, le lanceur spatial Europa, les missiles franco-allemands, etc., loin de généraliser l'emploi du français n'a fait qu'accentuer la prédominance de l'anglais. Déjà des voix s'élèvent pour dire que ce dernier est "l'espéranto de la technique", "la langue internationale de l'aéronautique", que pour le français c'est un "Waterloo linguistique", etc. Un polytechnicien a récemment écrit que "Toute technique nouvelle, tout matériel nouveau devrait être baptisé dans sa langue par celui qui l'a inventé, puis le terme adopté tel quel par les autres langues". Si l'inventeur est un Chinois, un Scandinave ou un Arabe, vous voyez d'ici ce que cela donnera, surtout si le terme est imprononçable pour un Français ne connaissant pas la langue! Il suffit pour s'en rendre compte d'entendre un Parisien des faubourgs prononcer "design", "software", "yacht" ou "fuel oil"!

Il était donc grand temps de réagir. Car si l'ingénieur ou le directeur français, qui se frotte au cours de nombreuses conférences de travail à ses homologues Britanniques ou Allemands, préfère, pour se faire comprendre rapidement et éviter de recourir à un interprète, utiliser l'anglais, ce qui peut à la rigueur s'admettre dans un souci de rentabilité, il n'en est pas de même pour les rédacteurs de documents techniques ou de contrats, les traducteurs, les journalistes spécialisés, les interprètes, qui s'adressent à une clientèle française ne pratiquant pas, en principe, une langue étrangère. Ceux-là doivent rédiger des textes ou faire des exposés clairs et précis, en une langue qui a été celle de Malherbe et de Descartes, donc qui se prête aussi bien à l'expression scientifique qu'à l'expression littéraire. Comme leurs collègues Canadiens-français, ils ont, selon l'expression imagée employée ici même l'an dernier par M. CHOLETTE, "une grande soif de mots".

Comment satisfaire efficacement cette soif, ce besoin? Divers organismes privés ou publics ont été constitués depuis la fin de la guerre pour se pencher sur le problème de la normalisation de la langue technique: le Comité consultatif du langage scientifique de l'Académie des sciences, l'Association française de normalisation, le Comité d'étude des termes techniques français, le Conseil international de la langue française, etc. Mais ces organismes, bien qu'ayant fait un excellent travail, n'ont qu'un pouvoir de recommandation: ils proposent des équivalents aux utilisateurs qui ne les prennent pas toujours en considération.

Le décret du 7 janvier 1972 créant les commissions de terminologie a apporté l'appui officiel et la large diffusion sur le plan national qui manquaient à ces initiatives méritoires, certes, mais dispersées et de portée trop limitée. Sans vouloir tomber dans les excès d'un "dirigisme langagier", l'obligation d'utiliser des termes ou expressions figurant dans les listes prioritaires dressées par chaque commission dans tout texte établi par un service de l'État (y compris les émissions de l'ORTF) ainsi que dans tout ouvrage utilisé dans un établissement officiel d'enseignement ou de recherche, créera un effet d'entraînement certain dans toutes les branches de l'activité du pays.

Au sein des commissions terminologiques comme dans les firmes qui, comme la mienne, doivent faire face chaque jour à des demandes d'équivalents français pour des vocables allogènes nouveaux introduits grâce aux échanges documentaires permanents existant entre pays occidentaux, le processus de substitution lexicale repose sur le schéma classique suivant:

1) Recherche d'une traduction correcte du terme ou de l'expression, par décalque direct ou par équivalence:

Afterburner	=	post-combustion
Reheat	=	réchauffe
Actuator	=	vérin
By-pass	=	dérivation
Canopy	=	verrière
Cockpit	=	poste de pilotage
Pressurization	=	mise en pression
Pressurized	=	sous pression (et non "pressurisé" proscrit par l'Académie des Sciences).
Fence	=	cloison de décrochage
Vortex generator	=	générateur de tourbillons
Whisker	=	trichite (dérivé de la minéralogie)

Ablation	=	ablation (dérivé de la chirurgie et de la géologie) avec son adjectif ablatif.
Jumbo jet	=	avion géant ou gros porteur
Business jet	=	avion d'affaires à réaction ou mieux mono ou biréacteur d'affaires, selon le cas.
Sensor	=	capteur ou détecteur (et non le barbarisme "senseur")
Area navigation	=	navigation de zone
Silent block	=	support élastique
Head up display	=	collimateur de pilotage
Bootstrap system	=	système auto-entretenu ou autogénérateur
Trim tab	=	compensateur

Parfois l'on a proposé un acronyme français correspondant à un sigle anglo-saxon:

VTOL	=	ADAV (avion à décollage et atterrissage vertical)
STOL	=	ADAC (avion à décollage et atterrissage court) avec son dérivé ADAC port pour STOL port

ou encore l'on a réussi à conserver le même acronyme dans les deux langues:

MTBF (Mean time between failure)	=	MTBF (Moyenne des temps de bon fonctionnement)

2) Lorsqu'il s'avère difficile de trouver une traduction satisfaisante, la francisation du vocable anglo-saxon est parfois une méthode heureuse de création néologique.

C'est ainsi que "floater" est devenu "flottement" et "buffetting", "buffettement"; ce sont des néologismes, évidemment. "Aeronomy" a donné "aéronomie" et "engineering", "ingénierie"; nous n'avons pas créé ce terme et j'en rends ici la paternité à son auteur, le Comité d'étude des termes techniques français. "Container" est devenu "conteneur" et "automation", "automatisation". Enfin,"feasibility" a donné naissance à "faisabilité" et "maintainability" à"maintenabilité", à partir du vieux français "maintenable".

3) Si les deux méthodes précédentes sont impraticables, il reste la création d'un néologisme pur et qui doit être bref, bien construit et surtout diffusé le plus rapidement possible après l'apparition dans notre pays du terme anglais pour avoir la chance d'être adopté par l'usage.

Nous avons été assez heureux, au Comité d'étude des termes techniques français de favoriser l'introduction du terme "hydroptère" pour "hydrofoil" ; c'est un terme qui a été adopté très facilement, y compris par la presse.

"Hovercraft" a été rendu par "aéroglisseur" qui n'est peut-être pas encore d'un emploi général, mais qui est néanmoins très avancé comme pénétration dans le domaine courant.

"Porpoising", terme spécialisé de qualité de vol, est devenu "marsouinage"; "snaking" est devenu "serpentage" et "jerk", "suraccélération".

"Reliability" a donné "fiabilité", terme dont on a beaucoup parlé et qui est maintenant très connu; "jet fuel" a donné "carburéacteur", contraction de "carburant pour réacteur".

"Hydrant system" et "servicer" ont reçu comme équivalents "oléo-réseau" et "oléo-serveur"; ces termes doivent toutefois faire l'objet d'une certaine réserve car nous avons reçu des critiques, le préfixe oléo étant employé, en général, en aéronautique pour le terme "huile" et non pas "pétrole", ce qui donne lieu à certaines confusions. Ainsi, un "amortisseur oléo-pneumatique" ne fonctionne pas au pétrole et à l'air, mais à l'huile.

Je crois que, dans certains cas, il faudra peut-être à un stade ultérieur, lorsque la Commission des transports reprendra ses travaux, présenter les objections émanant de techniciens en aéronautique qui ne sont pas, il va sans dire, sans fondement.

Toujours dans la catégorie des néologismes,"car ferry" a été rendu par "avion transbordeur", ou simplement "transbordeur" lorsqu'on est certain qu'il s'agit d'un avion.

"Fog dispersal" a donné "dénébulation"; il s'agit en fait de la dénébulation qui se produit sur les aéroports.

"Roving" a donné "stratifil", terme normalisé depuis par l'AFNOR.

"Decrab" est devenu "décrabage" ou "décrabe". Ce terme peut sans doute vous intriguer. Il se réfère au "vol en crabe", expression bien connue en aéronautique et utilisée dans le jargon des pilotes pour désigner l'attitude de vol que doit adopter un avion pour maintenir son cap lorsqu'il se trouve dans le vent latéral. Le "decrab", par conséquent, se produit lorsque l'avion va se poser; c'est le retour à l'axe de la piste car il est certain qu'un avion ne peut pas se poser en oblique. L'opération de "decrab" qui est maintenant réalisée automatiquement par un système d'atterrissage automatique devait donc être "baptisée" et nous avons proposé le terme "décrabage" ou "décrabe", qui n'est peut-être pas très élégant, mais qui est en tout cas homogène avec "crabe" et "vol en crabe".

"Slush": nous avions proposé,à la Société nationale industrielle aérospatiale,de rendre ce terme par "névasse", néologisme construit sur "bouillasse". C'est néanmoins une suggestion qui n'a pas dépassé, je crois, le domaine de notre Société.

4) Enfin, une solution extrême est l'intégration directe du vocable, s'il est assimilable graphiquement et phonétiquement.

Dans cette quatrième catégorie, nous avons "karman" et "flettner" tirés du nom de leurs inventeurs; ce sont des termes très connus.

"Fail safe" est un concept de résistance structurale pour lequel nous ne sommes pas arrivés à trouver d'équivalent. Nous y avons finalement renoncé parce que le terme "fail safe" nous est apparu extrêmement court et bref et que toutes les transcriptions que nous avions proposées n'étaient en somme que des périphrases beaucoup trop longues.

"Drone", qui est un avion sans pilote, généralement télécommandé: nous avons proposé, toujours à la Société aérospatiale, d'employer carrément le mot "drone" en français qui ne présente aucune difficulté du point de vue phonétique. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir de voir ce terme retenu par le ministère de l'Air.

"Élevon", terme que Concorde a répandu et qui est maintenant très connu. C'est la gouverne qui sert à la fois de profondeur et d'aileron.

"Spoiler", terme également bien connu et que nous avons choisi de conserver en raison de sa brièveté.

"Satellite", terme utilisé aussi bien pour l'espace que pour les aérogares.

"Facilitation", qui ne nous paraît pas très heureux, mais que nous avons préféré retenir pour indiquer toutes les facilités que l'on accorde aux passagers dans les aérogares.

"Héliport", terme très bien construit.

"Terminal", qui est très français.

"Laser", qui est un acronyme tout comme "radar" d'ailleurs; la fortune de "radar" a poussé en fait la Commission des transports à retenir "laser".

Cette intégration suppose exactement défini le terme d'origine, afin qu'il ne subisse pas de glissement de sens après sa naturalisation française. Elle permet, en outre, parfois de redonner vie à des termes obsolètes de notre langue tels que:

"Missile", "Maintenance" et "Roquette", qui sont des termes maintenant très répandus, en même temps que des mots du vieux français ayant généralement fait un "aller-retour" soit de l'autre côté de la Manche, soit de l'autre côté de l'Atlantique.

À la différence des commissions ministérielles qui ont limité jusqu'ici leurs travaux à une sélection unique de termes étrangers, les services de linguistique des firmes industrielles doivent, nous l'avons dit, fournir un effort continu de création d'équivalents. Ainsi avons-nous eu, à l'Aérospatiale, à décider ces derniers mois de la dénomination française à donner à quelques techniques très récentes:

"Supercritical airfoils", type particulier de profil d'aile, que nous avons rendu par "profils supercritiques".

"Aircraft integrated data system", soit les systèmes "enregistreurs de maintenance" que l'on rencontre maintenant dans tous les avions.

"Fly-by-wire system" ou système de "commandes de vol électro-hydrauliques"ou quelquefois même, pour simplifier, "commandes de vol électriques".

"Rain repellent system" ou "dispositif antipluie" soit, comme son nom l'indique, un dispositif servant à empêcher la pluie d'adhérer au pare-brise.

"Hush kit" ou "nécessaire d'insonorisation", c'est-à-dire le nécessaire de pièces destinées à assurer l'insonorisation d'un moteur ou d'un réacteur.

"Augmentor wing" ou "aile à volets trompes". Il s'agit ici d'une technique canadienne de De Havilland of Canada, mise au point avec le concours de Boeing.

Toutes ces propositions, accompagnées dans chaque cas d'une brève définition destinée à lever toute ambiguïté, seront soumises, il va sans dire, aux spécialistes du domaine considéré pour être ensuite intégrées au fur et à mesure dans le Dictionnaire des techniques aérospatiales de l'Aérospatiale.

Cet effort est-il couronné de succès? Les propositions faites par tant de techniciens et de linguistes aussi dévoués que bénévoles pénètrent-elles vraiment le langage courant? Si l'on peut répondre affirmativement pour certaines expressions maintenant bien ancrées, il convient de rester très modeste pour la majorité des autres qui continuent à susciter la méfiance et se heurtent à la fois à une profonde inertie conservatrice et au snobisme de l'anglais. Mais nous n'abdiquerons pas et conclurons avec Monsieur Louis LESIEUX, ancien directeur général d'Air France:

"Le français a forgé les premiers mots du langage aéronautique. Nous ne saurions renier cette tradition et encore moins lui substituer un jargon qui risque à la longue, par son extension, de dénaturer notre langue."

Exposé de M. Gaston DULONG
Professeur de linguistique
Université Laval

- Le rôle du linguiste dans le processus de normalisation

Mesdames, Messieurs,

Avant de définir le rôle du linguiste dans le processus de normalisation, je vais essayer de définir ce qu'est un linguiste en commençant par la négative, c'est-à-dire en disant d'abord ce qu'il n'est pas. Je dirai ensuite quelques mots sur le milieu particulier québécois où s'exerce la normalisation et, dans la dernière partie de mon exposé, je parlerai du rôle du Comité,où siègent des linguistes,et des principaux problèmes qui se posent au cours d'une séance de travail.

Qu'est-ce donc qu'un linguiste? Le mot "linguiste" lui-même est un terme extrêmement général et, pour ma part, j'avoue que je trouve difficile de répondre à prime abord à une telle question. Souvent, en effet, les linguistes ne s'entendent pas et, très souvent, ils donnent des étiquettes différentes aux mêmes réalités. Aucun linguiste n'est omniscient, aucun, que je sache, n'a reçu une sorte de don du Saint-Esprit ou de don des langues qui lui permette d'avoir réponse à tout. Dans leur livre intitulé Introduction à la lexicologie,publié en 1971, les frères DUBOIS rappellent que pour préparer le Grand Larousse Encyclopédique en dix volumes publié de 1960 à 1964, on avait distingué quelque treize cents vocabulaires spéciaux pour lesquels on s'est adressé à des spécialistes et non à des linguistes. Ce sont les spécialistes, oeuvrant dans leur discipline respective, qui en savent le plus et non les linguistes. Les linguistes, en dépit de leur mérite, ne sont pas des encyclopédies vivantes. Mais, somme toute, qu'est-ce que le linguiste?

Je dirais que le linguiste c'est d'abord celui qui, de par sa formation, est habitué à réfléchir sur la langue; qui a l'habitude d'en étudier le fonctionnement; qui réussit à détecter les moyens d'expression de cette langue; qui connaît, ou est censé connaître, les dictionnaires et les principaux instruments de travail concernant cette langue et qui, peut-être, sait mieux que les non-linguistes où aller

chercher les renseignements dont il a besoin pour résoudre les problèmes qui se présentent. C'est aux linguistes que l'Office de la langue française fait appel pour la normalisation des vocabulaires qu'il prépare dans des domaines aussi variés que la banque et la monnaie, l'astronautique, les assurances sociales, les produits de la pêche, les pâtes et papiers, et j'en passe.

Cette "normalisation" se fait dans un contexte bien particulier, qui est le milieu québécois. Hier, on vous a rappelé qu'ici, au Québec, l'industrialisation s'est amorcée timidement dès le début du XIXe siècle, avec la coupe du bois dans le haut de l'Outaouais pour alimenter les chantiers maritimes d'Angleterre, que cette industrialisation s'est poursuivie lentement tout au long du XIXe siècle, et de plus en plus rapidement au XXe siècle à l'aide de capitaux britanniques jusqu'en 1920, et de capitaux de plus en plus américains depuis cette date.

Or, dans le secteur industriel, la langue de travail a toujours été et continue d'être l'anglais. De plus, dans le contexte colonial vécu ici, le commerce était déjà, lors du passage d'Alexis de Tocqueville au Canada en 1830, très majoritairement entre les mains d'anglophones. Résultat: la pénétration massive de vocables anglais dans la langue des francophones et cela, à tous les niveaux de la pyramide sociale. Et c'est ce qui fait la grande différence, à mon sens, entre la pénétration de l'anglicisme disons en Europe, en France en particulier, et la pénétration de l'anglicisme au Québec. Ici même, tout à fait au bas de la pyramide, il y a eu, depuis cent cinquante ans, une pénétration massive de vocables anglais.

Depuis une dizaine d'années à peine, cette situation invraisemblable est de plus en plus sentie comme humiliante et intolérable par les Québécois francophones, parce qu'elle a comme conséquence de les placer, sur le coin de terre qu'ils habitent majoritairement, c'est-à-dire le Québec, sur le même pied que tout immigrant qui arrive ici en ignorant à la fois l'anglais et le français. D'où ce sentiment de frustration qui est né de la prise de conscience de cette situation.

En 1977, le Québécois francophone ne veut plus que sa langue continue d'être bafouée et humiliée. Il est fatigué de laisser sa langue au vestiaire, cette langue qu'on a appelée hier la langue "blessée". Il veut que sa langue soit sa langue de travail. C'est pour préparer ce changement que l'Office de la langue française prépare des vocabulaire.

Concrètement, c'est un employé de l'Office, seul ou encore à la tête d'une équipe de représentants d'une discipline donnée, qui prépare le vocablaire. Et c'est ce vocabulaire qu'il va présenter

au Comité consultatif pour la normalisation. C'est donc à ce moment précis que, d'une façon concrète, apparaît le rôle du linguiste.

Au cours des très nombreuses séances de travail des dernières années, il y a un certain nombre de choses qui sont revenues d'une façon régulière, quelques-unes plus importantes que les autres. De toute façon, je me propose de vous donner une énumération de ce qui revient le plus souvent.

Il y a d'abord le cas où, par exemple, on propose un terme, où apparaît plutôt un mot que l'on propose pour remplacer, disons, un mot anglais. Souvent le mot proposé ne contient aucun contexte. Alors, il devient extrêmement difficile de se prononcer sur la valeur du terme proposé.

Un deuxième cas, c'est celui où on néglige très souvent, en préparant le vocabulaire, de tenir compte du niveau de langage. Un exemple de la langue courante: "apéro" et "apéritif" ne sont pas des synonymes; ce sont des équivalents et le sujet parlant n'emploiera pas "apéro" ou "apéritif" n'importe quand. Il s'agit là d'une question de niveau de langage.

Un autre cas qui revient souvent, c'est lorsqu'on nous présente un mot, une expression, un syntagme en disant: "C'est au dictionnaire". Alors, nous sommes forcés de nous demander dans quel dictionnaire se trouve ce terme. Le mot a-t-il été tiré, par exemple, du Dictionnaire général de la langue française au Canada, qu'on appelle ici le "Bélisle"? Alors, cette source n'a aucune valeur, à mon avis, parce qu'il ne s'agit pas là d'un dictionnaire bien fait; il a été fait par un amateur. D'autre part, lorsqu'il s'agit d'un dictionnaire, il faut que nous sachions si c'est un dictionnaire de langue ou encore un dictionnaire encyclopédique.

On nous dira aussi quelquefois: "ce mot est tiré d'un dictionnaire technique". Mais lequel? Nous savons que, parmi les dictionnaires techniques, il y en a qui sont bien faits, d'autres qui sont mal faits et il y en a même un certain nombre qu'on ne devrait jamais consulter parce que ces dictionnaires techniques bilingues donnent en vrac deux, trois, quatre, cinq ou six termes sans aucun contexte. Ce sont des dictionnaires aide-mémoire, c'est tout.

Quelquefois encore, on nous dira: "C'est au Larousse". Quel Larousse? S'agit-il du Petit Larousse illustré ou du Grand Larousse Encyclopédique; il nous faut des précisions.

Dans certains cas, on nous dira même: "Ce n'est pas au dictionnaire". Parfois, le préparateur a consulté le dictionnaire trop rapidement.

On nous dira également quelquefois: "J'ai déjà vu ce mot quelque part". Mais alors où, dans quel contexte, dans un ouvrage technique, un journal, une revue?

Nous arrive-t-il de proposer un terme pour en remplacer un autre, on nous dit alors: "Ce mot-là se dit partout, par conséquent gardons-le. C'est faire appel à l'usage". Pourtant, nous savons tous qu'il y a un bon et un mauvais usage. Et ce n'est pas parce qu'un mot est connu de tout le monde qu'il est nécessairement bon. D'ailleurs, si dans le présent contexte québécois on accepte d'office tous les mots qui sont connus de tous, il n'y a plus rien à faire; il n'y a pas de redressement linguistique possible.

Pour vous citer quelques exemples concrets, il y a quelques années, le Gouvernement du Québec décidait de changer le mot "licence" qui s'employait alors au sens de "plaque minéralogique". Tout le monde employait "licence". Si donc on était parti du principe que le terme "licence" était d'usage universel et connu de tous, il aurait fallu laisser ce terme tel quel et ne pas essayer de le remplacer par le mot "plaque", abréviation de "plaque minéralogique". Depuis 1926 et jusqu'à il y a sept ou huit ans, la Régie des alcools du Québec s'appellait "Commission des liqueurs de la Province de Québec". Qu'est-ce que c'était que cette histoire-là? C'était effectivement une chaîne de magasins d'État où l'on pouvait acheter des alcools, vins, etc. Est-ce qu'un vin est une liqueur? À un moment donné, le Gouvernement a heureusement décidé de changer cette appellation pour "Régie des alcools du Québec.

Dans le même ordre d'idée, dans la région de Montréal qui est la région la plus peuplée,une cravate s'appellait un "col". On ignorait l'existence du mot "cravate". À partir d'un certain moment, ce mot est entré en concurrence avec le mot "col" et, aujourd'hui, dans la même région c'est le terme "cravate" qui prévaut. Cela ne veut pas dire que "col" ne s'entend plus, mais, d'une façon globale, on peut dire que le mot "cravate" a remplacé le mot "col".

Il en va de même pour "tire" , "truck" ou encore "grocerie" qui sont devenus "pneu", "camion" et "épicerie". Au départ, il est absolument certain qu'on ne savait pas si ces mots de remplacement auraient du succès. Le succès, on sait qu'on l'a après une certaine période, au bout de cinq ou dix ans, quelquefois beaucoup plus rapidement, mais quelquefois, il faut vingt ou trente ans pour pouvoir dire sans se tromper que tel ou tel mot a à peu près complètement ou complètement remplacé le terme initial. Il ne faut donc pas s'avouer vaincu au départ.

D'autre part, si on est prêt à se soumettre d'une façon aveugle à l'usage, sans distinguer le bon usage du mauvais usage, je me demande pour quelle raison existe un Office de la langue française.

J'irai même beaucoup plus loin. Je me demande ce que nous faisons dans les universités. Je me demance ce qu'on fait dans les collèges. Je me demande ce qu'on fait dans l'enseignement secondaire. À ce compte-là, ne gardons que l'enseignement primaire pour que les jeunes apprennent à lire et à écrire et puis laissons-les continuer à parler, à organiser leur langue comme ils l'entendent. À mon sens, c'est à cela qu'on aboutit; logiquement, on aboutit à une chose comme celle-là qui, de toute façon, reste une absurdité.

Une autre attitude qui dénote, à mon avis, un certain complexe: "Nous n'avons pas à nous aligner sur l'usage français. Nous sommes des Québécois, nous sommes des nords-américains. Il y a là une question de géographie, de climat; nous connaissons le Nord, nous!" Or, je suis né ici; j'ai tout de même visité un peu le pays que j'habite et que j'ai en partie habité et je n'ai pas l'impression de connaître le Nord.

Une autre chose qui revient assez souvent: c'est lorsqu'un mot, bien que parfaitement français, ne convient pas dans le texte ou dans le contexte précis où on veut l'employer. Alors on nous dit: "Mais c'est un mot français". Prenons comme exemple le mot "sacoche"; bien sûr que ce mot est français, mais il n'est pas l'équivalent de "sac à main" comme on semble le croire. Une femme ne prendra pas une "sacoche" pour aller à une soirée, à un bal.

Dans le fond, on se rend compte que lorsqu'on propose certains mots, on se trouve à aller à l'encontre de certaines habitudes. Or, les gens n'aiment pas être dérangés dans leurs habitudes. Il faut déjà un certain état d'esprit pour être prêt à accepter un changement, pour être prêt à accepter de changer un mot qu'on emploie peut-être depuis vingt ou trente ans. En somme, on refuse ou on est du moins porté à refuser parce que ça dérange.

Au cours des séances d'étude du Comité de consultation où nous siégeons, il arrive très souvent que nous ayons à proposer un mot dans le but de barrer la route à un terme nettement mauvais, ou que nous soyons amenés à proposer deux mots ou même trois mots. Alors nous établissons, de concert avec celui ou ceux qui se présentent devant nous, une certaine priorité. Nous proposons les mots dans un certain ordre: nous donnons d'abord le mot qui semble le plus acceptable. Nous offrons ainsi la chance aux meilleurs coureurs. Le choix se fera avec le temps et il ne favorisera pas nécessairement le premier mot qui figure sur la liste des équivalents. Ainsi, il y a quelques années, l'Office de la langue française avait demandé à quelques linguistes du Comité consultatif de proposer des termes pour désigner des réalités nouvelles au Québec. C'est à ce moment-là que nous avons proposé, en

les définissant, les mots "autoneige" et "motoneige", le premier désignant un véhicule à traction à chenilles, cabine, etc., pour aller sur la neige, et le second un véhicule plus petit et d'usage plus courant.

Nous avions déjà un début de série: "autoneige" et nous avons formé, dans la même série, le terme "motoneige". Cependant, comme l'un des membres du Comité semblait préférer "motoluge" à "motoneige", nous avons décidé de proposer les deux termes, laissant aux usagers le soin de faire un choix. Nous nous sommes très vite rendu compte que le mot "motoluge" n'était pas accepté du tout et que "motoneige" était retenu. En effet, aujourd'hui, vous voyez partout dans les journaux des annonces de "motoneige" de telle ou telle marque.

Il s'agissait dans le cas de "motoneige" de remplacer une marque de commerce, en l'occurrence le "skidoo". Chaque fabricant tient à sa marque de commerce et il était extrêmement gênant, dans ce cas, de ne pas avoir de générique. C'est un peu comme si, en France par exemple, le mot "automobile" n'existait pas et que, disons, le mot "Citroën" tendait à devenir un générique. C'est extrêmement gênant. Le terme "motoneige" est donc entré dans l'usage immédiatement et très rapidement, il a donné lieu à certains dérivés, entre autres "motoneigiste".

Tels sont, en bref, les principaux problèmes qui se posent et la façon dont peuvent réagir ceux qui se présentent devant le Comité consultatif où siègent les linguistes. Le travail que nous accomplissons, on l'a qualifié, au cours du présent Colloque, de travail de "normalisation". Dans le contexte québécois, la "normalisation" ne peut pas couvrir exactement ce que nous faisons. Dans bien des cas, en effet, il ne s'agit pas de normalisation, mais simplement de redressement du vocabulaire et ce travail de redressement intéresse au cours des séances, non seulement le vocabulaire spécifique d'un domaine déterminé, mais très souvent aussi une certaine partie de la langue commune, de la langue générale que nous sommes amenés à employer au cours d'une séance.

Exposé de M. Marc LEVESQUE
Ingénieur métallurgiste
Société SIDBEC

- La normalisation linguistique assurée par un Comité constitué de linguistes et de spécialistes du domaine visé

Mesdames, Messieurs,

Partant de l'accord fait avec l'Office de la langue française à l'automne de 1971, visant à faire du français notre langue de travail, SIDBEC recevait en chantier, à son usine de Contrecoeur, une équipe composée des représentants de l'OLF.

La première étape de cette implantation du français était de fournir aux travailleurs la terminologie dont ils avaient besoin pour travailler en français. En effet, comme disait un de nos chefs, préposé au laminage: "Nous avons un vocabulaire bâtard, imprécis, mi-français, mi-anglais et il est frustrant de devoir emprunter à l'anglais les mots de notre métier".

Cette situation s'expliquait cependant. Vivant dans un contexte nord-américain, où six millions de francophones sont entourés de deux cent cinquante millions d'anglophones et privés d'histoire sidérurgique québécoise, ces travailleurs avaient adopté la technologie américaine. C'est ainsi qu'ils avaient formé des mots repris de l'anglais: "scrapper" pour "rebuter", "mill" pour "laminoir" et "temper mill" pour "écrouisseur", et j'en passe. Il fallait donc créer un vocabulaire qui permettrait à l'usine de fonctionner.

L'équipe de l'Office passa des heures dans l'usine pour recueillir les mots utilisés couramment par nos travailleurs, consultant, en outre, tableaux d'affichage, formulaires et ouvrages techniques. Il est résulté de ce travail une cueillette d'environ six mille termes qui couvraient l'aciérage et le laminage. Il fallait donc normaliser tous ces mots.

En juin 1972, un groupe de travail était formé en vue de l'élaboration d'un lexique technique appliqué à la sidérurgie québécoise. Cette équipe se composait de trois linguistes,neuf ingénieurs dont six du domaine de l'enseignement universitaire et

collégial et trois de l'industrie sidérurgique. La première séance n'eut qu'un succès mitigé, le groupe étant trop élaboré (douze personnes) et la majorité ne vivant pas dans le milieu. L'objectif à atteindre était de mettre au point une terminologie complète et très fonctionnelle. Si nous avions continué dans cette veine, le premier lexique, celui de l'aciérage, nous aurait pris un temps inestimable et nous en serions arrivés à un lexique qui n'aurait pas cadré avec la réalité de l'usine.

Cet état de choses n'a pas passé inaperçu, si bien qu'au cours des séances subséquentes l'équipe se composait de six personnes uniquement, soit deux linguistes, deux ingénieurs du domaine universitaire et deux ingénieurs sidérurgistes. C'était une amélioration marquée, quoique ce n'était pas encore là l'équipe idéale car la majorité des membres de l'équipe n'appartenaient pas au milieu visé et trop de termes leur étaient inconnus, leur usage n'étant courant que dans notre usine. Ne croyez pas, cependant, que nous nous imaginons être les seuls, nous spécialistes de la profession, à posséder la vérité et le savoir. Toutefois, nous vivions dans la réalité de l'usine et notre formation technique nous avait amenés à chercher auprès de confrères français la similitude des termes du métier. Il ne faut pas oublier que la sidérurgie française se paie l'usage de maints mots anglais: "slabbing", "bloming", scarfing", etc.

À mon avis, l'équipe idéale a été celle qu'on a réunie pour la normalisation du deuxième lexique, soit celui du laminage. Elle se composait effectivement de trois ingénieurs lamineurs, deux ingénieurs métallurgistes, un traducteur technique et un terminologue.

Nous donnions la traduction typique d'un terme technique, d'une composante de machine par exemple, et le terminologue surveillait l'aspect purement linguistique. Prenons comme exemple un mot comme "off gauge" qui pourrait se traduire, selon les dictionnaires que nous avons consultés, "écart effectif", "en dehors des tolérances de mesure", "hors cotes", surépaisseur", "dimension manquée", "manque d'épaisseur", "épaisseur en dehors de la norme". Sept synonymes pour un même terme, quoique deux soient spécifiques à une condition: "surépaisseur" et "manque d'épaisseur". Pour nous, lamineurs et ingénieurs, c'est simplement "hors-épaisseur".

Si on considère le but visé, soit la réalisation et l'utilisation d'un vocabulaire réaliste et efficace, on doit aussi considérer que le travail purement technique ne peut être évalué que par des spécialistes de la profession, c'est-à-dire, dans notre cas, des lamineurs, des métallurgistes, des calibreurs, des aciéristes, etc., sous la surveillance d'un linguiste pour en évaluer l'aspect linguistique et les habitudes de langue (néologismes valables, "briqueleur" pour "briqueteur" par exemple).

L'expérience vécue à la SIDBEC a servi le but qu'on se proposait. Il est entendu que nous utiliserons nous-mêmes, dans nos communications orales et écrites, la terminologie à l'élaboration de laquelle nous avons participé. Les mots sont familiers et les travailleurs suivront notre exemple, sentant bien jusqu'à quel point nous sommes impliqués, de même que la valeur "réaliste" des termes que nous emploierons.

Pour notre part, nous de l'équipe de SIDBEC, pensons que cette session d'étude sur la terminologie de l'aciérage et du laminage a été un franc succès et nous souhaitons que la même collaboration et la même réussite se répètent dans des conditions identiques et selon les mêmes directives.

Vendredi 19 octobre

II. SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 11 h 15.

M. LABELLE fait alors les observations suivantes à l'intention de M. DULONG d'une part, et de M. PLOTON, d'autre part.

En premier lieu, en tant que membre du Comité consultatif de l'OLF à Montréal, il tient à signaler, à la suite des propos de M. DULONG, que la documentation fournie par l'Office s'est considérablement améliorée depuis quelque temps. Tout en déplorant, cependant, que les terminologues de l'Office n'aient pu mener jusqu'ici, dans les milieux de travail touchés, les enquêtes en profondeur qui leur permettraient de résister à toute critique scientifique possible, il estime en effet que, sur le plan scientifique, les fiches de terminologie de l'Office se défendent beaucoup mieux qu'autrefois.

Par contre, M. LABELLE ne considère pas que la langue franco-québécoise soit une langue malade, mais il est tout à fait d'avis qu'elle est différente du français dit "universel". Une communauté linguistique se donne toujours les moyens d'expression qui lui conviennent, dit-il, et ce n'est pas en changeant la qualité de ces moyens d'expression qu'on changera la qualité de ses rapports sociaux, ajoute-t-il. Il se dit enfin convaincu que si, en tant que linguiste, il a le devoir de renseigner les usagers, il n'a cependant pas pour autant celui de les soigner s'ils se jugent, eux, en bonne santé.

La troisième remarque de M. LABELLE, qui fait suite aux propos de M. DULONG, concerne la normalisation proprement dite et, par extension, le rôle que doit jouer l'Office à cet égard, en tant qu'organisme officiel. Pour sa part, en sa qualité de linguiste, il estime n'avoir reçu de l'Office aucun mandat à cet effet; il est consulté au même titre que les techniciens ou les spécialistes du domaine concerné.

Quant à l'exposé de M. PLOTON, M. LABELLE dit avoir été étonné et même quelque peu "agacé" d'apprendre que certains termes normalisés par les usagers sont considérés comme "allogènes" alors que d'autres, empruntés aux langues étrangères, sont dits "barbares". Il n'a pas manqué de noter également la mission ou le mandat qu'aurait confié le législateur français au Haut Comité, mission et mandat qu'il serait tenté, lui, de qualifier d'"impérialisme" et de "colonialisme culturel" même si ces termes lui paraissent un peu "forts". Or un organisme qui a une mission aussi impérieuse devrait posséder, à son avis, des moyens ou des pouvoirs de contrôle bien définis et, éventuellement, un système de sanctions efficace. Quels sont donc, alors, dit M. LABELLE, les pouvoirs de contrôle du Haut Comité et quelles sont également les sanctions qui peuvent être servies aux contrevenants?

Avant de répondre à la double question de M. LABELLE, M. PLOTON juge à propos de préciser que le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française est devenu le Haut Comité de la langue française et que, dans un autre ordre d'idée, s'il a effectivement écrit le mot "barbare" dans son texte, il s'est surtout bien gardé de le prononcer au cours de sa communication pour échapper justement aux critiques du genre de celle que vient de faire M. LABELLE.

En ce qui concerne d'abord le "mandat" ou la "mission" du Haut Comité, M. PLOTON répond à M. LABELLE que ces expressions relèvent d'un certain jargon administratif qui se retrouve dans tous les décrets, publications ou arrêtés officiels de la République française. En conséquence, il ne croit pas qu'il faille attacher trop d'importance à une telle phraséologie, uniquement juridique en somme.

Pour ce qui est de la réglementation et des pouvoirs coercitifs du Haut Comité, M. PLOTON choisit de lire in extenso, en guise de réponse et afin de donner davantage de précisions à son interlocuteur, le texte de l'arrêté du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, publié au Journal Officiel et que nous reproduisons ci-après:

"Le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme,

Vu le décret no 72-19 du 7 janvier 1972 relatif à l'enrichissement de la langue française;

Vu l'arrêté du 14 mars 1972 créant auprès du ministre de l'équipement et du logement une commission de terminologie pour l'enrichissement du vocabulaire du bâtiment, des travaux publics et de l'urbanisme;

Sur proposition du président de ladite commission,

Arrêtent :

Art. ler - Les expressions et les termes inscrits, après avis de l'Académie française, sur la liste nº 1 annexée au présent arrêté, sont approuvés.

Ils seront obligatoirement utilisés:

a) À compter d'un délai de trois mois suivant la publication du présent arrêté, dans les textes, énumérés au premièrement de l'article 6 du décret susvisé du 7 janvier 1972;

b) À compter d'un délai de six mois suivant la publication du présent arrêté, dans les correspondances, documents et productions mentionnés au deuxièmement du même article 6;

c) À compter d'un délai de six mois suivant la publication du présent arrêté, dans les marchés et contrats définis au troisièmement dudit article 6;

d) À compter d'un délai de six mois suivant la publication du présent arrêté, dans les éditions ou les rééditions des ouvrages visés au quatrièmement de l'article 6 susmentionné.

Art. 2. - L'emploi des expressions et des termes inscrits en liste 2, annexée au présent arrêté, est recommandé".

Dans le but d'apaiser les inquiétudes, Mlle FEYRIE avait d'abord donné lecture de l'article ler du Décret de création du Haut Comité, en 1966, non sans avoir souligné au préalable l'aspect consultatif du rôle que cet organisme est appelé à jouer auprès du Premier ministre. Nous reproduisons cet article ci-après:

"Le Haut Comité a pour mission d'étudier les mesures propres à assurer la défense de la langue française, d'établir les liaisons nécessaires avec les organismes privés compétents, notamment en matière de coopération culturelle et technique".

À la suite de M. LABELLE, M. AUGER se dit désireux de faire, lui aussi, une mise au point au sujet des propos de M. DULONG qui lui ont paru être une excellente parodie de ce qu'était à l'Office de la langue française, il y a plus de six ans déjà, une séance de normalisation. Il s'est fait, néanmoins, beaucoup de chemin depuis et l'Office peut maintenant compter sur une équipe de linguistes qui font, à son avis, un véritable travail de normalisation. En outre, de la façon dont sont menés leurs travaux, on ne saurait les accuser, selon lui, de "dirigisme" linguistique. Les remarques de M. DULONG, dit enfin M. AUGER, ne lui paraissent évidemment pas très pertinentes et ne rendent surtout pas justice au personnel de l'Office dont les travaux, depuis bientôt trois ans, ont largement dépassé le stade de l'amateurisme.

Se référant au vocabulaire utilisé par M. KEMMLER en parlant des communications radio entre pilotes et contrôleurs aériens, M. BIED-CHARRETON juge utile de rappeler que les expressions "altitude en pieds","distance en milles", "vitesse en noeuds" sont maintenant des unités du système international auquel souscrit et qu'utilise la France.

M. KEMMLER fait observer à M. BIED-CHARRETON que ce n'est pas tout à fait exact car le système métrique international est en principe un système-mètre basé effectivement sur le mètre et ses dérivés. Par contre, il a raison en ce qui concerne la navigation aérienne en particulier, qui est régie par les décisions de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) qui, en 1949, faisait adopter internationalement "noeud" et "pied". C'est là, cependant, d'ajouter M. KEMMLER, un système international à orientation anglo-saxonne parce qu'à l'époque l'OACI avait une prédominance anglo-saxonne. Mais le système métrique international ne reconnaît, dit M. KEMMLER, ni le noeud, ni le pied.

Cherchant à concilier le point de vue de M. DULONG et celui de M. AUGER sur la qualité de la documentation présentée par les terminologues de l'Office aux membres du Comité consultatif, M. DARBELNET reconnaît avoir constaté, pour sa part, une nette amélioration dans ce domaine. Il existe encore, dit-il, des différences dans la qualité de certains travaux, mais ces différences, selon lui, vont tendre à s'amenuiser au fur et à mesure que la présentation de la documentation va s'uniformiser. À cet égard, il a pu observer, à la suite d'une

certaine transformation des méthodes de travail de l'Office, la création d'une nouvelle école de terminologues. À côté des agents culturels qui fonctionnent sur l'ancienne base et qui obligent les membres du Comité à les soumettre à un interrogatoire poussé sur les sources en particulier, il y a ceux de cette nouvelle école qui, eux, leur présentent, dit M. DARBELNET, des dossiers complets. Il ne peut donc que juger quelque peu sévères les propos de M. DULONG qui ne tiennent pas compte justement d'un tel état de choses, d'ailleurs très facile à remarquer dans la succession des travaux qui sont actuellement soumis à l'examen du Comité.

M. VINAY, qui dit s'intéresser particulièrement en ce moment à la diffusion des néologismes et à la manière dont ils sont généralement reçus ou rejetés - ce qui lui paraît très intéressant au point de vue socio-linguistique - interroge M. PLOTON sur les sanctions qui pourraient s'attacher à la non-utilisation des termes proposés par les arrêtés ministériels français. Comment peut-on par exemple contrôler, dit-il, si dans les correspondances adressées aux ministères concernés ou émanant de ces ministères, les signataires ont ou non utilisé les termes en question et qu'arrive-t-il dans le cas où ils ne l'auraient pas fait? Les contrevenants sont-ils passibles d'une amende ou se voient-ils retourner leur correspondance? Là où le problème paraît davantage prendre d'importance pour M. VINAY et où il y aurait peut-être lieu de parler d'impérialisme, dit-il, c'est en ce qui concerne la publication des manuels d'auteurs canadiens. Ces derniers se verront-ils refuser la publication de leurs ouvrages en France, sous prétexte qu'ils n'ont pas employé la terminologie imposée par le décret 72-19? En d'autres termes, comment le législateur peut-il appliquer ce décret? C'est là la question que M. VINAY pose à M. PLOTON.

Il est bien évident, répond M. PLOTON, que la possibilité de vérifier si les textes sont en conformité ou non avec les arrêtés ministériels est beaucoup plus grande dans le cas de correspondances émanant d'un ministère ou d'une administration publique que dans celui des correspondances qui lui sont adressées. Dans la pratique, toutefois, les autorités gouvernementales n'ont pas prévu de sanctions, dit-il, sinon le calendrier relatif à l'application du règlement d'administration. Il ne croit pas, cependant, comme le suggère M. VINAY, qu'elles iraient jusqu'à retourner la correspondance, mais il est plutôt d'avis qu'elles adresseraient une lettre très courtoise aux personnes délictueuses, leur signalant les termes litigieux et les invitant à les remplacer par ceux proposés par les Commissions de terminologie.

À titre purement anecdotique, M. PLOTON signale ensuite que s'il existe, comme le disait M. REY, des "lexicographes excités", il existe aussi en France des "impérialistes excités du langage" qui

ont voulu proposer certains projets de lois plus ou moins farfelus sur l'utilisation commerciale des anglicismes par exemple. Dans le débat qui a suivi ces propositions, ces mêmes ultras ont établi un barème d'amendes prévoyant, pour une première infraction, des sanctions allant de 31F50 à 54F. Ce sont là des sommes peu considérables dans le cas d'infractions individuelles mais qui, multipliées par autant de produits en circulation, pourraient atteindre des proportions énormes, dit M. PLOTON.

En fait, et pour revenir aux choses sérieuses, l'autorité dont est investi le législateur est plutôt une autorité morale et il obéit en somme beaucoup plus à une volonté de normalisation au niveau de l'esprit qu'au niveau des faits.

Pour ce qui est des manuels au sujet desquels M. VINAY s'inquiète, M. PLOTON croit pouvoir affirmer qu'ils ne feront pas davantage l'objet de sanctions, du moins pas pour l'instant. Il peut se passer dix ans peut-être, dit-il, avant que le règlement d'administration qui doit suivre la publication du décret ne soit lui-même publié.

Appelée à confirmer les dernières remarques de M. PLOTON, Mlle FEYRIE précise que tous les manuels qui seront publiés sous le patronnage du Ministre de l'Éducation nationale utiliseront la première liste, étant donné que les arrêtés relatifs à ces publications ont été approuvés par lui. Pour ce qui est des autres manuels, cependant, elle ne croit pas, tout comme M. PLOTON, que le législateur impose une sanction quelconque aux contrevenants. Quant au projet de loi sur les marques de fabrication et les raisons sociales, il est de nouveau à l'étude et va exiger, d'ajouter Mlle FEYRIE, une étude linguistique très sérieuse.

Poursuivant son intervention, elle communique ensuite aux participants certaines remarques que lui ont inspirées les discussions depuis le début du Colloque. Elle a d'abord nettement l'impression que le point de départ des discussions correspond à une situation extrêmement complexe de la langue courante dans laquelle la recherche d'un mot nouveau peut avoir à satisfaire un besoin objectif, psychologique ou parfois même affectif, comme le besoin d'imaginer un terme pour désigner un nouvel élément chimique ou mécanique, ou encore celui de mettre de l'ordre dans une situation chaotique, ou enfin le besoin de purifier une langue des "invasions étrangères", comme le suggérait M. DULONG et comme cela s'est d'ailleurs produit en Allemagne et en Hongrie à la fin du XVIIIe et au début de XIXe siècle. Or, à son avis, la situation est à peu près la même dans le domaine scientifique et technique, sauf peut-être au Québec où tous ces éléments semblent être présents à la fois,

en même temps qu'existe une contamination à la fois ancienne et persistante d'une langue aux structures étrangères. Mais la réaction du normalisateur, de l'avis de Mlle FEYRIE, devrait être la même et il ne s'agirait au fond que de réviser, d'élaguer ou de rationaliser dans l'un et l'autre cas.

Par ailleurs, poursuit-elle, il s'est dégagé des discussions un certain souci d'harmonisation dans le domaine industriel, témoin les quantités énormes de termes publiés dans différents pays par des organismes officiels ou "corps nationaux" autorisés à définir et à normaliser tous ces termes. Face à une telle situation de désordre, dit Mlle FEYRIE, il existe des réactions de rationalisation qui nécessitent, comme l'ont d'ailleurs reconnu les participants, l'alliance des utilisateurs des langages techniques et des linguistes. En fait, dit-elle, il n'est pas permis, lorsqu'on s'attaque à la tâche de normaliser ou de forger des mots nouveaux, de négliger certains principes élémentaires de clarté et de cohérence qui pourraient s'énoncer comme suit:

1° Le principe de la non-ambiguïté d'un terme, c'est-à-dire, dit Mlle FEYRIE, sa capacité à ne représenter qu'une seule notion et qui répond, à son avis, à un besoin d'unité de signification assez précis. Elle oppose à ce principe le danger de la synonymie, par exemple, et le cas qui lui vient immédiatement à l'esprit est celui de l'adjectif "cellulaire" qui, outre son acception en biologie, correspond à la notion de "petite prison". La même ambiguïté se retrouve, dit-elle encore, dans la forme latine "nervus" qui signifie à la fois "nerf" et "tendon", termes qui ont heureusement reçu chacun une signification bien précise en terminologie médicale grâce à l'emploi des préfixes "neuro" et "névro". Pour remédier à ce danger, Mlle FEYRIE suggère de recourir aussi à l'emploi des suffixes et cite, à titre d'exemple, le cas des adjectifs "sulfureux" et "sulfurique".

2° Le principe de l'uniformité, en vertu duquel une acception donnée devrait toujours être exprimée par le même terme, d'où la nécessité de réduire les synonymes, signale Mlle FEYRIE. Elle songe en particulier à la botanique où le terme savant voisine parfois avec un terme d'origine populaire qui est souvent métaphorique ou encore qui tient compte des associations mentales. Le besoin de commercialiser constituerait, à son avis, un risque de synonymie qui nuit à l'uniformité. Aussi, n'est-elle pas étonnée de constater que le désir de réduire les synonymes exprimant des notions identiques pour en arriver à une terminologie uniforme est plutôt particulier aux techniciens.

3° Le principe de la cohérence qui exige qu'un mot nouveau soit compatible avec les structures phonétiques et morphologiques

de la langue, d'où le souci que manifeste Mlle FEYRIE de faire correspondre ou d'obtenir un parallélisme entre, par exemple, le "er" anglais et le "eur" français dans des mots comme "reporter". Mais alors là, souligne Mlle FEYRIE, on se heurte au problème de la tradition ou de l'héritage social dont parlait plus tôt M. DULONG, qui rend difficile l'élimination d'un terme, même lorsqu'il est informe ou inapproprié, dit-elle. Il y a, en outre, le double danger du moindre effort et de la brièveté. En fonction de la loi du moindre effort, on cherchera par exemple à franciser la prononciation anglaise d'un mot, on écrira un même son de la même manière; c'est ainsi que le suffixe anglais "ics" deviendra "ique" alors qu'en remontant aux formations faites à partir d'adjectifs comme "mathématique", "problématique", qui dérivent de noms grecs finissant en "ma", on aurait plutôt traduit ce suffixe par "atique". Enfin, au nom de la brièveté, on télescopera ou on fera se rencontrer deux termes.

Au moment de conclure, Mlle FEYRIE ne cache pas son étonnement face à l'attitude de certains participants qui prétendent que la norme québécoise ne devrait pas être calquée automatiquement sur la norme française. Il y a tout de même, dit-elle, la loi de la priorité qui exige qu'on se réfère en principe à la personne qui la première identifie une notion, la décrit et la nomme. Il est bien évident qu'au moment où un pays lance une technique ou découvre un nouveau concept scientifique, il les a déjà définis et nommés. En conséquence, elle ne voit pas pourquoi, si la science et la technique québécoises l'emportaient sur la science et la technique françaises, la France n'utiliserait pas le terme proposé par le Québec et vice-versa.

Les propos de Mlle FEYRIE et de M. PLOTON suscitent certains commentaires de la part de M. REY. Il s'adresse d'abord à M. PLOTON qui, dit-il en plaisantant, l'a mis directement en cause en signalant la réaction du Petit Larousse qui s'est montré favorable aux efforts des Commissions de terminologie en intégrant dans son édition de 1974 tous les termes sujets à plus que recommandation par ces Commissions puisqu'il n'est pas exclu qu'un jour, souligne-t-il, des amendes soient prévues pour les contrevenants. Avant d'exposer l'attitude de la rédaction du Petit Robert face aux propositions des Commissions, il dit trouver extravagant qu'on essaie de sanctionner l'absence d'un acte puisque c'est en somme la non-présence des termes prescrits qui sera sanctionnée, dit-il. Aussi, s'empresse-t-il de réconforter M. VINAY en l'assurant que le risque d'application de sanctions lui paraît très faible. Il en va de même pour le cas des manuels qui supposerait une étude synonymique qu'aucun linguiste n'est encore arrivé à faire, dit enfin M. REY.

Pour ce qui est de l'attitude de la rédaction du Petit Robert à l'égard des listes en question, il la conçoit, a priori, toute autre que celle des auteurs du Petit Larousse dont la décision a été avant tout une décision politique et donc sans aucune motivation "linguistique". C'est d'ailleurs, commente M. REY, une attitude parfaitement défendable qui tend à donner une impulsion supplémentaire ou à servir en quelque sorte la cause d'une décision gouvernementale.

L'attitude qu'il aurait, pour sa part, et à laquelle il ne croit pas que ses collaborateurs soient hostiles, est entièrement différente. Elle répond à une réaction "linguistique" qui consisterait à vouloir s'assurer d'abord que les unités proposées ne sont pas déjà employées ou ne figurent pas au dictionnaire, à chercher à savoir ensuite si elles sont susceptibles d'être employées ou si encore elles ne seraient pas en cours d'acceptation, et enfin si elles se rencontrent dans des textes autres que ceux émanant des ministères français. Il y aurait peut-être la possibilité de présenter ces unités par une abréviation conventionnelle ou une sorte de cote de pondération indiquant qu'elles ne figurent qu'à titre de "propositions". Mais là n'est pas, dit M. REY, le but d'un dictionnaire de langue qui est censé refléter ou aménager l'usage. À son avis, ce serait adopter une attitude anti-linguistique, c'est-à-dire anti-scientifique et tout à fait dommageable pour un dictionnaire qui se dit descriptif de la langue, que de considérer qu'un terme proposé, quelle que soit la qualité de la proposition, doit figurer automatiquement et sans discussion aucune au dictionnaire.

Il existe tout de même, dit enfin M. REY, une politique générale qui doit présider à tout interventionnisme linguistique et qui fait qu'il n'est pas permis de considérer une réalité nouvelle au simple niveau du souhait, mais qu'il faut plutôt la traiter sur le même plan que celles qui sont déjà passées dans l'usage. Il en va de même, ajoute-t-il, pour certains présupposés de cette politique d'intervention tels que la clarté et la rationalité dont a parlé Mlle FEYRIE. Il est certain que lorsqu'on parle de clarté et de rationalité, d'ordre et de désordre, on est en droit de se demander, dit alors M. REY, de quel ordre il s'agit et quel sens on veut donner au mot "clarté". Car la langue, poursuit-il, a ses lois et ses habitudes et on est vite amené, dès qu'on cite des exemples, à constater que l'ambiguïté linguistique est une règle absolue. Il ne pense pas, par exemple, qu'un biologiste soit gêné parce que le terme "cellule" s'emploie aussi dans l'administration pétitentiaire. L'efficacité de la communication étant, selon lui, un phénomène qui doit s'étudier à l'intérieur même de situations concrètes, il est bien évident que si l'on prend des exemples isolés dans le dictionnaire, où les mots sont placés justement en

situation abstraite et par conséquent donnent une idée très fausse de la langue à ceux qui ne sont pas prévenus, il y aura toujours des polysémies. Il ne faut donc pas comparer, dit enfin M. REY, les propositions ou les tentatives d'intervention en langue technique au processus de normalisation spontanée qui se fait par le fonctionnement de la communication, si bien qu'il n'y a dans ce domaine que les scientifiques eux-mêmes qui soient capables d'obtenir la cohérence et la rationalité que souhaite Mlle FEYRIE.

M. REY s'adresse en tout dernier lieu à M. KEMMLER au sujet de la série de termes qui entrent dans la catégorie dite "solution extrême", soit "l'intégration directe d'un vocable s'il est assimilable graphiquement et phonétiquement" (page 159 du présent rapport) pour reprendre la définition qu'il en a faite dans son exposé. Il met assez fortement en cause la pertinence de cette définition dans certains cas qui sont, à son avis, beaucoup plus des cas de "constat d'échec" que des cas de "solution extrême". Il propose d'adopter une telle solution lorsqu'elle est souhaitée et même choisie, dans le cas d'un nom propre facilement prononçable en français comme "Karman", ou encore lorsque la phonétique d'un terme anglais comme "drone" ou "élevon" est complètement passée dans l'usage, ou dans le cas d'acronymes comme "laser" et "radar" qui ont le mérite d'être à la fois bien formés et utilisés partout. Mais il s'oppose énergiquement à ce que des termes soient rejetés ou disparaissent sous prétexte qu'il n'a pas été possible de leur trouver des équivalents satisfaisants, ce qui ne veut pas dire, dit-il, qu'il n'en existe pas ou qu'il ne faille pas en chercher. M. KEMMLER est entièrement d'accord avec cette remarque.

Au moment de clore le débat, le PRÉSIDENT demande aux participants de bien réfléchir au cours des séances de l'après-midi sur la question "cible" du Colloque, à savoir: Comment normaliser? Cette question vient, dit-il, d'un pragmatisme absolu; ce ne sont pas, de fait, des considérations théoriques qui l'ont amené à la poser, mais simplement l'agir quotidien d'individus confrontés, par nécessité ou par goût, avec la responsabilité de choix linguistiques à partir d'un certain nombre de possibilités. Il s'attend donc à ce que les membres des ateliers procèdent à un examen sérieux, d'une part, du rôle que doivent jouer les gens d'horizons scientifiques divers dans la procédure de normalisation et, d'autre part, des moyens de diffusion ou des constats d'efficacité de la normalisation elle-même. Même si les Commissions françaises de terminologie ont choisi une voie juridique pour assurer la diffusion de leurs intentions de normalisation, signale M. CORBEIL, ce n'est là qu'une voie et il est fort possible, du moins le croit-il, d'en imaginer d'autres. L'implantation des choix linguistiques pouvant se faire, à son avis, selon des modalités extrêmement variables,

il n'est donc pas interdit de se demander jusqu'à quel point les linguistes n'auraient pas d'observations intéressantes à faire sur la mécanique même de l'usage linguistique et des procédés qui font que, normalement, et en prenant tout simplement la langue dans son état actuel, il n'y aurait pas lieu d'en arriver à une sorte de stratégie beaucoup plus rationnelle, beaucoup plus normale et, partant, beaucoup plus saine de la normalisation.

Le PRÉSIDENT remercie les participants. La séance est levée à 12 h 30.

Vendredi 19 octobre

III. SÉANCE PLÉNIÈRE: RAPPORTS D'ATELIERS ET DISCUSSION

La séance est ouverte à 14 h. Avant la présentation des rapports d'ateliers, le PRÉSIDENT cède la parole à M. BERNER qui a manifesté, dit-il, le désir d'exposer à l'Assemblée la solution que son pays a trouvée à la question thème du Colloque.

Il existe en Allemagne, dit alors M. BERNER, tout comme en France, un organisme normalisateur qui est effectivement le correspondant de l'AFNOR et dont les méthodes de travail et les résultats obtenus à la suite des travaux de normalisation sont comparables à ceux de ce bureau de normalisation. Toutefois, aux efforts de cet organisme normalisateur, sont venus s'ajouter, en Allemagne, ceux d'autres institutions travaillant dans le domaine de la terminologie.

Après la guerre, au moment où se multipliaient les échanges internationaux et particulièrement à la suite de la participation de l'Allemagne aux travaux de l'OTAN, il s'est produit, dit M. BERNER, une sorte d'explosion ou de prolifération de la documentation spécialisée, notamment dans le domaine militaire. C'est ainsi que les achats de matériel faits à l'étranger ont forcé les Forces armées à traduire la documentation qui accompagnait ce matériel. Il va de soi que les Forces armées, qui constituent un groupement sociologique important soucieux de la précision du langage, se devaient de trouver le vocabulaire précis nécessaire à la clarté et à la bonne marche des affaires.

C'est donc ce cheminement qui a conduit les autorités allemandes à la formule des commissions de terminologie, si bien que l'Allemagne compte actuellement une douzaine de ces commissions. Constituées dès que le besoin s'en fait sentir, elles s'occupent chacune d'un domaine qui, quoique très vaste, est toujours très bien défini: aéronautique, astronautique, télécommunications, électronique, traitement des données,véhicules automobiles et chenillés, etc.

Ces commissions se composent d'un président qui n'est pas linguiste, mais qui est un spécialiste du domaine visé, en général un représentant du Ministère,et de membres ordinaires qui, eux, représentent les principaux usagers de la terminologie à l'étude. Ce sont les représentants des Forces armées, les représentants de l'industrie ou d'associations professionnelles ou patronales, ou encore les représentants d'instituts scientifiques. Elles ont en outre la possibilité d'avoir recours à des spécialistes supplémentaires qui agiront, néanmoins, uniquement comme consultants. Enfin, chaque commission possède son propre secrétariat qui est assuré par l'Office fédéral des langues, ce qui permet un certain contrôle des travaux de terminologie.

Quant aux méthodes de travail des commissions, elles s'appuient sur une première proposition de base que doit présenter chacun des membres d'une commission, soit une liste de soixante termes en moyenne. Cette première liste est remise au secrétaire, membre du personnel de l'Office fédéral des langues, qui fait les recherches linguistiques nécessaires et dresse ensuite la liste des travaux, laquelle sera distribuée aux membres de la commission et servira de base aux discussions.

Les commissions se réunissent pendant trois jours consécutifs et chaque commission doit pouvoir traiter environ cent termes par jour. C'est beaucoup, de dire M. BERNER, aussi n'est-il pas toujours possible d'arriver à ce résultat. Pour qu'un terme soit accepté, l'unanimité doit se faire au sein de la commission, sinon le terme est remis à l'étude. Enfin, dès que les termes d'un même domaine sont homologués, le secrétaire procède à l'établissement d'une nouvelle liste de termes qui sont entrés dans l'ordinateur et deviennent ainsi accessibles à ses abonnés.

Après dix réunions, on procède à l'établissement d'un glossaire précédé d'une préface ministérielle prescrivant l'utilisation des termes figurant au manuel. C'est à ce stade que s'obtient l'effet normalisateur qui, de l'avis de M. BERNER, est considérable, compte tenu du très grand nombre de personnes que ces manuels parviennent à atteindre et de la nécessité qui s'ensuit d'utiliser les termes y contenus dans toute correspondance officielle. C'est donc là, de conclure M. BERNER, une solution très valable qui a d'ailleurs déjà porté ses fruits puisque le nombre total de termes reçus par les commissions de terminologie s'établit maintenant à près de 80 000.

A. Rapports d'ateliers

À la suite de l'exposé de M. BERNER, le PRÉSIDENT invite les secrétaires d'ateliers à présenter leurs rapports.

Atelier n° 1:

L'atelier n° 1, dont l'animateur M. AUGER a également agi comme secrétaire, a abordé la normalisation sous deux angles différents, d'une part la normalisation dite "spontanée" et, d'autre part, la normalisation dirigée.

1° La normalisation spontanée. L'atelier a d'abord examiné les tendances à la normalisation et observé ensuite très brièvement les facteurs de résistance aux changements.

a) Les tendances à la normalisation. Les membres de l'équipe de M. AUGER ont pu constater qu'il y avait toujours une certaine conformité à un modèle donné, ce qui, toutefois, n'exclurait pas, selon eux, les niveaux de langue à l'intérieur d'un groupe donné. Ces tendances sont souvent provoquées, dit M. AUGER, par un souci d'économie de la langue ou encore un besoin ou un désir de clarté et de compréhension.

b) La résistance aux changements. C'est là un phénomène bien connu en général. Les cas les plus fréquents de résistance seraient, de l'avis des membres de l'atelier, la résistance à la nouveauté et la résistance due aux "interférences sémantiques", comme dans le cas du mot "soutireuse", soit l'appareil utilisé dans l'industrie des eaux gazeuses et que les gens de cette industrie au Québec refusaient d'accepter en raison de sa parenté avec le mot "tireuse" qui correspond à la "trayeuse" française.

2° La normalisation dirigée. Après avoir examiné de plus près la procédure de normalisation de l'Office de la langue française, les membres de l'atelier de M. AUGER ont reconnu à l'unanimité la nécessité de recourir à des spécialistes au stade de l'enquête. Il leur est apparu indéniable, cependant, qu'il ne fallait jamais oublier de tenir compte des facteurs ou différences suivantes:

a) les différences temporelles, soit celles qui pourraient se présenter au moment même de l'enquête;

b) les différences d'échantillonnage, soit les différences inhérentes à la représentativité des spécialistes consultés;

c) les différences de milieux ou différences pouvant exister entre les milieux touchés par la norme.

En général, et tout en faisant quelques réserves sur des questions de modalités, comme la nécessité de respecter certains critères susceptibles d'assurer une certaine qualité et une certaine homogénéité à la langue, ils se sont dits d'accord avec la méthode de normalisation de l'Office. Ils ont convenu, enfin, qu'une certaine norme s'imposait en langue technique.

Atelier n° 2:

L'atelier de Mme DE VILLERS-SIDANI, dit son secrétaire M. ROUSSEAU, s'est surtout attaché à la terminologie technique. Aussi a-t-il jugé bon, en premier lieu, de revoir les procédures de normalisation des organismes que représentaient certains de ses membres, soit:

1° L'Office fédéral des langues, dont M. BERNER vient tout juste d'exposer la composition et les méthodes de travail.

2° L'AFNOR, où des commissions formées de dix personnes et groupant à la fois des spécialistes et des usagers de la terminologie visée sont responsables de la normalisation. Il est à noter, signale M. ROUSSEAU, qu'il n'y a au départ aucun linguiste au sein de ces commissions; ils seront cependant consultés au besoin. Un premier projet de norme est établi à partir des travaux des spécialistes de l'AFNOR et présenté à l'examen des commissions pour donner lieu, ensuite, soit à une norme officielle qui devient obligatoire pour tous les services publics, soit à une norme enregistrée ou à une norme expérimentale, laquelle sera reprise plus tard pour suivre le même cheminement.

3° L'Hydro-Québec, où il existe un comité central et des sous-comités de normalisation travaillant en collaboration avec le Service de rédaction et de traduction chargé des recherches documentaires et de la préparation des listes de termes. Ces listes sont ensuite soumises aux sous-comités responsables du choix des termes qui seront publiés sous forme de vocabulaires et distribués dans l'entreprise.

4° L'OLF, où, dans le secteur industriel en particulier, on élabore, à partir d'enquêtes sur le terrain et de recherches documentaires poussées (dictionnaires, ouvrages techniques, etc.), des lexiques ou

des vocabulaires provisoires distribués à des fins de sondage, les spécialistes et les usagers de cette langue technique étant invités à soumettre leurs commentaires à l'Office. Un comité de normalisation, dirigé par le terminologue responsable du secteur visé et groupant des spécialistes de la discipline en question, des représentants de l'industrie, de l'enseignement spécialisé et quelquefois des ministères à vocation technique, se réunit ensuite pour examiner ces commentaires et préparer l'édition définitive qui sera distribuée aux intéressées.

À la suite de ce tour d'horizon, les membres de l'atelier de Mme DE VILLERS-SIDANI ont constaté que la procédure de normalisation était à peu près la même pour tous ces organismes.

En conclusion, ils se sont mis d'accord pour souligner, d'une part, l'importance de la diffusion des vocabulaires spécialisés et souhaiter, d'autre part, que l'État donne aux organismes nationaux de terminologie l'autorité nécessaire en matière de normalisation du langage technique et ce, par tous les moyens possibles, y compris même, selon certains, le privilège de l'abattement fiscal pour les entreprises respectueuses de la norme.

Atelier n° 3:

Qui doit normaliser? À cette question les membres de l'atelier de M. FORTIN ont associé la notion de "mandat" pour conclure, signale son rapporteur M. AGRON, à l'existence d'un double mandat, d'une part, un mandat explicite et, d'autre part, un mandat implicite.

1° Le mandat explicite. C'est celui, dit M. AGRON, qu'un gouvernement donne à un organisme en le chargeant de préparer une normalisation.

2° Le mandat implicite. Sans nier l'importance du mandat explicite, les membres de l'atelier de M. FORTIN estiment plus important encore le mandat implicite qui a l'avantage, dit M. AGRON, d'étendre l'influence de l'organisme mandaté, à condition toutefois que ses travaux soient bien faits.

L'atelier de M. FORTIN s'est ensuite préoccupé d'établir la composition idéale du groupe de travail qui devrait veiller à la préparation des termes à normaliser. Il a d'abord estimé qu'il fallait qu'il soit à la fois petit en nombre et composé de spécialistes du

langage aussi bien que des spécialistes du domaine visé. Le travail en commun a le mérite de réduire les malentendus. Le danger de confier cette responsabilité isolément à ces deux groupes de spécialistes, dit M. AGRON, c'est qu'il s'installe une sorte de hiérarchie qui pourrait créer une certaine animosité entre les deux groupes. Le groupe mixte, au contraire, permet à ces différents spécialistes de participer aux mêmes discussions et donc d'apprécier à leur juste valeur les décisions prises en commun.

Enfin, ce groupe de travail devra, de l'avis des membres de l'atelier, mener des enquêtes publiques de façon à étendre ses connaissances et son champ d'action. Il va sans dire que ses membres auront la compétence voulue, de même que certaines qualités intrinsèques qui permettent le travail en commun, telles que la modestie et la tolérance. Quant à la compétence des spécialistes du langage, elle varierait, selon eux, suivant l'objet du travail, c'est-à-dire selon qu'il s'agit de fabriquer des mots nouveaux ou, au contraire, de choisir des équivalents dans une liste de termes.

En dernier lieu, l'atelier de M. FORTIN s'est penché sur les moyens d'action possibles pour assurer la normalisation, l'enseignement ayant été jugé le plus efficace, à son avis. L'atelier n'a pas pensé, dit alors M. AGRON, à l'abattement fiscal qui lui paraît, a priori, le meilleur moyen d'action. Néanmoins, la normalisation ne pourra se faire que si elle s'accompagne d'une préparation relativement douce de la population. Il faudra donc procéder à une sorte de sensibilisation de la population qui, de l'avis des membres de l'atelier, devrait venir moins du Gouvernement, ce qui pourrait risquer de créer des résistances, que des corps intermédiaires, en particulier des associations professionnelles. Par contre, dans le cas d'une normalisation très générale, par exemple le besoin de modifier l'état général de la langue, c'est au Gouvernement qu'il incombera d'intervenir, dit enfin M. AGRON.

Atelier n° 4:

Les discussions et les conclusions de l'atelier n° 4 ressemblent étrangement , dit son rapporteur M. GAUMOND, à celles des ateliers dont on vient de présenter les rapports.

Cette équipe a surtout cherché à proposer des éléments de réponse à la question qui lui était posée, à savoir: comment assurer la normalisation linguistique? Dans l'ensemble, la discussion s'est déroulée quelque peu à bâtons rompus, dit M. GAUMOND, si bien qu'il a été question du problème de la normalisation linguistique, de celui de la diffusion et particulièrement des éditions provisoires de l'OLF et,enfin, du dirigisme linguistique.

1o La normalisation en langue technique. L'atelier s'est préoccupé uniquement de la normalisation dans le domaine qui l'intéressait particulièrement, soit la technique. Il s'est d'abord mis d'accord sur le fait que les comités de normalisation devaient nécessairement se composer à la fois d'experts de la discipline en cause et de terminologues. Les experts devraient, à son avis, dresser la nomenclature ou la liste des termes pour la soumettre ensuite aux terminologues qui, eux, se chargeraient de faire les recherches nécessaires dans les dictionnaires, les ouvrages techniques, etc. Enfin, le résultat de leurs travaux serait soumis à l'examen du groupe mixte responsable de l'élaboration des définitions.

2° La diffusion. Considérant la diffusion comme l'un des aspects de la normalisation, les membres de l'équipe de M. CORBEIL ont remis en question le mode de diffusion particulier à l'Office de la langue française, c'est-à-dire l'édition provisoire sous sa forme actuelle. Ils sont demeurés très perplexes quant à la rentabilité et à l'utilité des lexiques provisoires mais n'ont pas réussi, cependant, à proposer une solution de rechange.

3° Le dirigisme linguistique. L'atelier s'est déclaré en faveur d'un certain dirigisme linguistique, pourvu qu'il demeure très subtil. La question s'est alors posée de savoir comment pourrait s'exercer cette subtilité. À titre de solution, les membres de l'atelier ont évoqué l'exemple donné par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche au Québec, qui a utilisé dans une récente publication sur la faune québécoise les termes "cerf" et "chevreuil" en parlant du "chevreuil québécois". Or il est bien connu dans les milieux spécialisés que le type du "chevreuil québécois" ne correspond pas tout à fait au type du "chevreuil français" et que, dans le premier cas, il s'agit plutôt d'un "cerf". C'est donc là, de l'avis de l'atelier, une façon subtile de faire accepter graduellement le mot "cerf" dans la langue.

En faisant des projections vers l'avenir, l'atelier a abordé ensuite le problème de l'introduction du système métrique au Québec. Il a proposé, à cet égard, d'indiquer sur les panneaux indicateurs le long des grandes routes la distance en kilomètres suivie de l'équivalent en milles. La même méthode pourrait s'appliquer aux manuels scolaires.

Enfin, la télévision pourrait également, de l'avis des membres de l'atelier, servir la cause du dirigisme linguistique. Il est suggéré, par exemple, de remplacer les courts métrages ou interludes musicaux qui meublent souvent les quelques secondes de battement entre deux émissions, par des dessins animés conçus de façon à diffuser graduellement des mots nouveaux.

Ce sont là, de conclure M. GAUMOND, autant de formes de dirigisme qui, de l'avis des membres de son équipe, font partie du processus de normalisation.

Atelier nº 5:

Soucieux de suivre une méthodologie marquée d'une grande rigueur, l'atelier de M. DE BESSÉ a commencé par constater, dit son rapporteur M. GOETSCHALCXK, que l'Office de la langue française avait une fonction normative. Néanmoins, cette fonction serait, à son avis, quelque peu particulière en ce sens qu'il ne s'agirait pas tellement de faire la chasse aux néologismes gênants, barbares ou allogènes, mais plutôt de rechercher des termes dont on a perdu la trace par suite d'une coupure de biens culturels dans le passé, dit M. GOETSCHALCXK.

Ce rattrapage ou ce travail normatif peut se faire, de l'avis des membres de l'atelier, soit par une approche globale, soit par une approche dite "échelonnée".

1º L'approche globale. Il s'agirait alors pour l'Office de confier à un groupe d'étude donné le soin de traiter de l'ensemble de la question, c'est-à-dire du double point de vue technique et linguistique.

2º L'approche échelonnée. Les recherches se feraient d'abord sur le plan technique pour être soumises ensuite aux linguistes qui en superviseraient la langue.

Quant à la composition du groupe d'étude lui-même, les membres de l'atelier estiment qu'il devrait nécessairement recruter des "hommes de l'art", un linguiste et un traducteur.

1º Des hommes de l'art, c'est-à-dire des spécialistes de la discipline qui pourraient être soit des représentants de l'entreprise, donc des praticiens, soit des spécialistes de la matière ou des théoriciens, ou les deux à la fois.

2º Un linguiste. La présence du linguiste est indispensable, de l'avis de l'atelier, pour assurer la cohérence avec l'ensemble du système linguistique.

3º Un traducteur. La présence du traducteur s'est déjà révélée fort utile si l'on en juge, dit M. GOETSCHALCXK, par l'exemple de la SIDBEC, présenté au cours de la journée, où il a été reconnu

que sa participation avait apporté une certaine amélioration aux travaux du groupe des spécialistes. L'atelier de M. DE BESSÉ est en effet d'avis que le traducteur qui doit travailler dans deux langues à la fois peut très bien faire le pont entre d'une part, le technicien qui, en général, maîtrise surtout sa langue maternelle, l'autre n'étant en principe qu'une langue seconde, et d'autre part, le linguiste qui, lui, très souvent ne s'occupe que d'une seule langue.

Enfin, l'atelier de M. DE BESSÉ en est arrivé à la conclusion que, quelle que soit l'approche du travail normatif, c'est-à-dire qu'elle soit globale ou échelonnée, il fallait de toute façon passer par différentes étapes qui sont, dans l'ordre, l'étape descriptive, l'étape sélective, l'étape normative et l'étape créative ou créatrice.

1° L'étape descriptive, soit le recensement de tout le vocabulaire ou de la terminologie qui existe dans le secteur visé.

2° L'étape sélective, soit le moment de déterminer la liste des mots qui vont exiger un examen ou un traitement.

3° L'étape normative, soit le moment de choisir ou de privilégier un terme.

4° L'étape créative ou créatrice, qui est plus ou moins parallèle à l'étape normative. C'est le moment où, faute de terme pour une notion donnée, la nécessité s'impose de créer un mot. C'est l'étape de la néologie.

Quant à la procédure normale de la mise à l'enquête publique, suivie du remaniement sur la base des commentaires reçus et de l'édition définitive du lexique, adoptée par l'Office de la langue française, elle est apparue tout à fait classique aux membres de l'atelier de M. DE BESSÉ et ils n'ont donc pas jugé opportun de proposer de révisions "déchirantes" à cette méthode.

Un problème s'est posé, cependant, c'est celui de la diffusion. Les membres de l'atelier ont immédiatement pensé aux "mass-media", étant donné le rôle important qu'ils jouent dans la vie moderne. Cependant, ils ont vite été rappelés à l'ordre par leur "génie statistique", dit M. GOETSCHALCXK, qui n'a pas manqué de leur faire observer que ce n'était certainement pas les quelque centaines de termes traités sur l'écran qui pouvaient changer quoi que ce soit à l'usage d'une langue qui compte en moyenne de 20 000 à 30 000 termes par domaine.

Ils en sont donc venus à la conclusion que, en langage technique, il y aurait pratiquement deux canaux de diffusion prioritaires, soit la langue administrative d'une part,et l'enseignement d'autre part.

1° La langue administrative. C'est là un moyen dont a parlé M. AUCLAIR au cours de son exposé. À cet égard, l'atelier est d'avis qu'il y aurait lieu de profiter du mécanisme de révision essentiellement juridique actuellement en place,pour y adjoindre un volet linguistique qui permettrait éventuellement d'exercer le contrôle que souhaite M. AUCLAIR.

2° L'enseignement. Il s'agit là aussi d'un moyen de diffusion déjà proposé par certains des participants. Il y aurait dans ce cas, de l'avis de l'atelier, deux façons d'introduire le bon usage en langage technique, soit d'une part la possibilité de faire appel à l'esprit de collaboration du corps enseignant et, d'autre part, le canal de l'agrément des manuels. Toutefois, étant donné que les manuels en usage seraient pour la plupart rédigés en anglais, l'atelier suggère de les remplacer d'abord par des manuels français.

Conclusion:

Cette dernière observation a permis aux membres de l'atelier de M. LE BESSE de déboucher sur la véritable conclusion, soit l'existence d'un problème essentiellement politique, d'où la nécessité de s'interroger sur la motivation.

En d'autres termes, dit M. GOETSCHALCXK, les Canadiens-français tiennent-ils vraiment à ce que le français soit utilisé de façon prioritaire dans la langue professionnelle? Si oui, l'atelier est d'avis qu'une action devrait être entreprise immédiatement et qu'une telle action suppose ou postule, il va sans dire, l'intervention des pouvoirs publics.

B. Discussion

La présentation des rapports d'ateliers est suivie d'une très brève intervention du Directeur de l'Office de la langue française, M. CHOLETTE, qui s'inquiète de savoir d'une part à qui et à quel type de documents ou de communications s'applique l'obligation d'utiliser les 80 000 mots dont a parlé M. BERNER dans son exposé, et d'autre part, quelles sont les sanctions prévues en cas d'infraction.

Il s'agit, répond M. BERNER, d'une obligation strictement morale qui s'applique en principe à tout le personnel du ministère de la Défense, c'est-à-dire à environ 600 000 personnes, et pour laquelle il n'y a aucune sanction qui soit prévue ou même possible en cas d'infraction.

En l'absence de nouvelles questions, le PRÉSIDENT remercie les participants et décide de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Vendredi 19 octobre

SÉANCE DE CLÔTURE

C'est le Directeur de l'Office de la langue française, M. Gaston CHOLETTE, qui devait tirer les conclusions générales du Colloque à l'issue du dîner traditionnel offert par l'Office à la fin de la troisième et dernière journée de cette rencontre internationale. Nous reproduisons ci-après le texte de son allocution.

Allocution de M. Gaston CHOLETTE
Sous-ministre adjoint au Ministère de l'Education
Directeur de l'Office de la langue française

Mesdames, Messieurs,

"De ces trois journées d'étude sur la normalisation de la terminologie technique, il ressort assez clairement que les utilisateurs de cette terminologie recherchent l'élimination des incompréhensions et une uniformisation aussi poussée que possible. Dans le domaine technique, il semble bien que les utilisateurs d'une même langue sont unanimes quant à l'opportunité de toujours désigner la même réalité par le même mot. Cette tendance est accentuée par l'internationalisation de la vie économique et elle se manifeste en particulier par la codification des normes techniques et du vocabulaire qui les accompagne.

"Si l'on cherche les conséquences de ce phénomène pour ce qui concerne le Québec, on arrive à la conclusion qu'il ne saurait y avoir qu'une seule terminologie technique au sein de la francophonie et que la marge de jeu réservée aux régionalismes est extrêmement étroite. La création opportune de néologismes québécois ne s'en trouve pas éliminée pour autant, dans la mesure où des objets ou des procédés de fabrication exclusifs ou sensiblement différents de ceux qui sont connus en France existent ici. L'Office de la langue française a d'ailleurs connu des problèmes de ce genre et leur a trouvé des solutions originales avec l'assentiment des utilisateurs.

"Ces réflexions me portent à sortir du sujet du présent colloque pour aborder le problème de la langue des Québécois. Il s'agit d'une question qui est largement discutée ici, surtout depuis deux ans environ, et qui s'est cristallisée plus ou moins autour de l'idée du "joual". Il y a à ce sujet plusieurs courants d'opinions qui s'affrontent avec violence dans un climat le plus souvent passionné. On trouve d'un côté, bien entendu, les partisans du français international, comme on disait il y a quelques années, ou du français du vingtième siècle, comme on a tendance à dire de plus en plus. Bien sûr, les tenants les plus ardents de ce mouvement préconisent l'alignement inconditionnel du Québec sur la France. Selon certains, cette normalisation devrait porter non seulement sur le vocabulaire visant aussi bien les archaïsmes que les anglicismes, mais aussi sur la prononciation. À l'autre extrême, il y a les promoteurs du "joual", pour qui le parler populaire des quartiers défavorisés de Montréal est ou doit devenir la véritable marque d'identité d'un peuple qui a retrouvé le sens et le goût de la parole. Aux yeux des joualisants, le "joual" est la langue naturelle des Québécois, celle dans laquelle ils s'expriment spontanément, tandis que le français serait pour le peuple d'ici une sorte de costume rigide et étranger qui gênerait la libre expression.

"Dans l'une des études préparées pour la Commission Gendron et qui a pour objet la qualité de la langue, on trouve cette phrase qui résume très bien l'une des idées maîtresses des joualisants et des tenants d'une langue québécoise distincte:

> "Une langue qui permet de communiquer, qui permet "qu'on se comprenne" est efficace et ne peut pas ne pas être un instrument de qualité au regard de la fin poursuivie. (1)

"Essayons de voir par quelques exemples ce que le triomphe de cette idée aurait pour effet de consacrer dans le monde du travail. Je vais commencer par un secteur que je connais un peu mieux, celui de l'entretien des voies ferrées, puisque mon père était cheminot. Écoutant mon père parler de son travail avec ses collègues, j'entendais des phrases comme celles-ci:

---

(1) BOUDREAULT, Marcel, "La qualité de la langue", Synthèse 1 (réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec), p. 71

> Ce matin, nous avons pris le "hand-car" (draisine) pour aller remplacer des "spikes" (crampons) à côté de la "crossing" (passage à niveau), près de la "station" (gare). Nous avons arraché des "spikes" avec des "crow-bars" (leviers) et nous les avons "scrappés" (rebutés). Nous les avons mis sur des "ties" (traverses) à côté de la "track" (voie).

"Voici d'autres phrases que l'on peut entendre dans nos usines et qui sont très bien comprises par ceux qui les emploient et ceux qui les entendent:

> "Passe-moi le "wrench" (clef anglaise) pour que je "slack" (desserre) la "nut" (écrou)."
>
> "Va me "plugger" (brancher) ça."
>
> "Va "winder" (enrouler) le "wire" (câble) après la "winch" (treuil)."

"On voit bien que la défense de l'usage revient effectivement, dans ce cas, à sanctionner chez les Québécois les séquelles de la colonisation anglaise. Un peuple dont la langue technique est aliénée doit-il se glorifier de ses plaies en cherchant à y voir le signe du génie et de la créativité populaires, et s'efforcer d'en faire un symbole d'identité nationale? Ce qu'il y a de plus troublant dans cette attitude, c'est qu'elle procède le plus souvent d'un rejet de la France et de son soi-disant impérialisme à l'égard du Québec. Cette attitude en est une de colonisés qui, habitués aux coups de pied du maître, ne peuvent tolérer que la France, pourtant si peu présente ici depuis plus de deux siècles, vienne les effleurer du bout de l'orteil par-dessus l'Atlantique.

"Les joualisants partent du postulat voulant que la langue française et la langue québécoise soient deux réalités bien différentes. Ils cultivent et amplifient les différences entre les deux, se réjouissant par exemple de constater qu'un Parisien a du mal à comprendre un chauffeur de taxi de Montréal. Personne pourtant ne s'étonne ou ne se réjouit de ce qu'un Marseillais ou un Montréalais ait du mal à saisir l'argot parisien. Qui pourtant soutiendrait que le français n'est pas la langue des Parisiens et des Marseillais?

"En regardant il n'y a pas longtemps le film de Pierre Perreault intitulé "Le règne du jour", j'ai été frappé par la facilité de communiquer qui existe entre "habitants" québécois et paysans français. Dans ce film, trois personnes de l'Ile-aux-Coudres effectuent un voyage au pays de leurs ancêtres, dans l'ouest de la France. Ils y rencontrent toutes sortes de gens, mais surtout des paysans, donc des homologues. A leur retour, alors qu'ils racontent leur expérience à des voisins, l'un de ceux-ci leur demande s'ils ont eu du mal à comprendre les Français et à se faire comprendre d'eux. La réponse arrive spontanément et je la paraphrase ici:

> "Pas du tout. Les Français, c'est du monde comme nous autres. On parle la même langue. Il y a des petites différences: un "piquette", ils appellent ça un "piquet" (piqué); une "valve" ils appellent ça un "robinet".

Et la conversation continue sur un autre thème.

"Voilà un témoignage qui est aussi éloquent que certaines déclarations de quelques linguistes confirmés.

"Il reste que le Québécois a mal à sa langue et que la parole ne lui est pas aussi facile qu'elle devrait l'être. Seuls, peut-être, échappent à cette faiblesse ceux qui vivent dans un milieu rural peu contaminé ou ceux qui ont fait un grand effort personnel pour se dégager de certaines contraintes aliénantes. Il faut bien admettre que la qualité du français au Québec est étroitement liée à la place que cette langue y occupe. L'attachement des Québécois à la langue française et le désir qu'ils peuvent manifester de s'en servir correctement dépendent dans une large mesure de l'importance de son utilisation, en particulier dans certains domaines comme le travail, la technique, les affaires et la science.

"La langue française n'aura vraiment de prestige au Québec que le jour où elle sera le moyen d'expression d'une communauté sûre d'elle-même, dans un milieu qui lui soit naturel. Les Québécois francophones s'exprimaient dans une langue qui leur était naturelle au cours du Régime français et de même pendant tout le temps, où, par la suite, ils vivaient majoritairement dans un milieu rural. Ils étaient alors tout à fait à l'aise pour s'exprimer car, en dépit de la séparation de 1763, ils continuaient à vivre dans un monde qui leur était familier. Le repliement et le manque de ressources linguistiques des francophones d'ici ne pouvaient manquer cependant de causer une certaine anémie de leur langue. Cependant, ce qui leur a fait le plus de tort au point de vue linguistique, fut surtout le fait que les

techniques industrielles et administratives influençant la vie en usine et au bureau arrivèrent au Québec en anglais. La langue du travail moderne a été marquée profondément par l'anglais, tant et si bien que le français et le monde du travail moderne n'ont jamais vécu ici en symbiose. La collectivité québécoise ne possède donc pas cette aisance, ce naturel qui sont la marque d'un peuple en harmonie avec son milieu. Il y a dichotomie entre la langue maternelle et les habitudes imposées par la présence économique anglophone.

"Que faut-il donc faire? Quelle langue les Québécois devraient-ils utiliser? Il est plus facile de poser ces questions que d'y répondre. L'Office de la langue française y a déjà apporté une réponse il y a une dizaine d'années en publiant la "Norme du français écrit et parlé au Québec". La Direction actuelle de l'Office, tout en reprenant à son compte la substance de cette norme, est bien consciente cependant du besoin de la remettre à jour, en y apportant, en particulier, des nuances qui tiennent compte de la réalité du Québec d'aujourd'hui.

"Chose certaine, il y a un grand ménage à faire. Je vous ai déjà indiqué l'orientation actuelle de l'Office dans le domaine de la terminologie technique. Il faut y remplacer les termes anglais par les termes français. Cette seule tâche est énorme, lorsqu'on sait que dans plusieurs branches de l'activité économique c'est la terminologie anglaise qui est utilisée naturellement, parfois depuis longtemps. Changer de vieilles habitudes ne sera pas chose facile. Ce n'est pas cependant une tâche impossible, comme plusieurs expériences l'ont déjà démontré.

"Quant à la langue commune, il faudra lui faire subir un traitement nuancé. Là non plus, il n'est pas question de conserver les anglicismes, sauf s'ils sont déjà bien établis ici comme en France. Toutefois il ne suffit pas qu'ils soient généralement utilisés en France pour que l'Office les sanctionne. Pour ce qui est des termes devenus archaïques en France mais qui sont encore bien vivants ici, il n'y a pas lieu de les pourchasser avec frénésie, mais tout au plus de mettre parallèlement en circulation le terme du vingtième siècle. Ce qu'il importe surtout d'éviter, c'est une attitude dogmatique et moralisatrice. Si l'Office se lançait dans une croisade contre tout ce que les inconditionnels de l'alignement sur la France considèrent comme des fautes, aussi bien dans la terminologie que dans la prononciation, il ne réussirait qu'à braquer les gens et à stériliser leurs moyens d'expression, en accentuant une gêne, une honte, un sentiment de culpabilité qui déjà sont beaucoup trop présents au sein de larges couches de la population, et qui forment la trame d'un subconscient linguistique tourmenté depuis longtemps. Il s'agit plutôt de faire

oeuvre positive en modifiant radicalement la condition québécoise. La fierté et la dignité qui découlent d'une parole assurée sont liées à la redécouverte d'une fierté et d'une dignité globales dont l'existence est inséparable de la maîtrise du milieu québécois par sa population."

À la suite de l'allocution de M. CHOLETTE, le PRÉSIDENT s'adresse une dernière fois aux participants qu'il remercie vivement, au nom de ses collègues de l'OLF et en son nom personnel, de l'aide précieuse qu'ils ont bien voulu leur accorder en acceptant de participer à ce deuxième colloque international de terminologie au Québec.

La séance de clôture est levée à 22 h.

A N N E X E S

ANNEXE I

Liste des participants au Colloque

ADLERBLUM, Armand	Agent culturel, Office de la langue française, Montréal
AGRON, Pierre	Ingénieur, secrétaire du Comité d'étude des termes techniques français, Paris
APPEL, Claude	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
AUCLAIR, Robert	Conseiller spécial, Bureau des sous-ministres, ministère du Travail, Québec
AUGER, Pierre	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
BEAUCHEMIN, Normand	Professeur de linguistique à l'Université de Sherbrooke, membre du Comité consultatif de l'Office de la langue française, Montréal
BÉLANGER, Nycole	Terminologue, Service des manuels, Hydro-Québec, Montréal
BERNER, K.E.	Directeur, Bundessprachenamt / Office fédéral des Langues, Allemagne
BIBEAU, Gilles	Professeur de linguistique à l'Université de Montréal, membre du Comité consultatif de l'Office de la langue française, Montréal
BIED-CHARRETON, U.	Chef du Service documentation technique, Syndicat général de la construction électrique, Paris

CHOLETTE, Gaston	Sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation, directeur de l'Office de la langue française, Québec
CHOQUET, Jean	Ingénieur, coordonnateur de l'environnement, Raffinerie de Montréal est, Gulf Oil Canada Limitée, Montréal
CLEMENT, Laurent	Directeur de la recherche, Bureau des traductions, Ottawa
CORBEIL, Jean-Claude	Directeur linguistique, Office de la langue française, Québec
DARBELNET, Jean	Professeur de linguistique à l'Université Laval, Québec, président du Comité consultatif de l'Office de la langue française, Québec
DE BESSÉ, Bruno	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
DE VILLERS-SIDANI, Marie-Éva	Agent culturel, Office de la langue française, Montréal
DUBUC, Robert	Terminologue en chef à la Banque de terminologie, Université de Montréal
DULONG, Gaston	Professeur de linguistique à l'Université Laval, Québec, membre du Comité consultatif de l'Office de la langue française, Québec
FEYRIE, Monique	Rapporteur du Haut Comité de la Langue française, Paris
FORTIN, Jean-Marie	Agent culturel et responsable de la Banque de terminologie à l'Office de la langue française, Québec
GAGNÉ, Léo	Directeur, Service promotion-diffusion, Office de la langue française, Québec
GAUMOND, Jean-Claude	Agent culturel, Office de la langue française, Québec

GODIVEAU, Rolland	Secrétaire permanent du langage à l'Office de la radio et de la télévision française, Paris
GOETSCHALCKX, Jean	Terminologue, Bureau de terminologie de la Commission des Communautés européennes, Luxembourg
GOFFIN, Roger	Professeur à l'Ecole supérieure de traducteurs et d'interprètes et terminologue au Bureau de terminologie, Commission des communautés européennes, Bruxelles
HÉROUX, Monique	Agent culturel, Office de la langue française, Montréal
KEMMLER, André	Ingénieur documentaliste, Société nationale industrielle aérospatiale, Paris
LABELLE, Guy	Directeur du département de linguistique à l'Université du Québec, Montréal membre du Comité consultatif de l'Office de la langue française, Montréal
LAGRENADE, Marcel	Directeur, Service de traduction, Société DOMTAR Limitée, Montréal
LAPALME, Jacques	Directeur, Bureau de normalisation du Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec
LAVIGNE, Jean-Guy	Conseiller spécial du Ministre de l'Education, monsieur François CLOUTIER, sur la politique linguistique, Québec
LESSARD, Paul	Directeur, Service d'informatique du ministère de l'Education, SIMEQ
LÉVESQUE, Marc	Directeur, Métallurgie et Inspection, Société SIDBEC
MAKDESSI, Joseph	Rédacteur, Compagnie minière Québec Cartier, Port-Cartier

MAYER, Henriot	Surintendant, Bureau des traductions, Secrétariat d'Etat, Ottawa
MEILLEUR, Guy	Chef intérimaire, normes et étiquettes, Division de l'inspection des viandes, hygiène vétérinaire, ministère de l'Agriculture, Ottawa
MERCIER, Jean	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
PLOTON, Jean-Michel	Délégué du Conseil international de la langue française (CILF), Paris
REY, Alain	Secrétaire général de rédaction des dictionnaires Robert, Paris
RICHARD, Guy	Ingénieur, Association française de normalisation, Paris
RIGAUD, Michel	Directeur, Département de métallurgie, Ecole polytechnique de Montréal
ROULLIER, Marcel	Chargé d'Études techniques, Fédération des industries mécaniques et transformatrices de métaux, Paris
ROUSSEAU, Louis-Jean	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
TSAI, Georges	Adjoint au commissaire, monsieur Keith SPICER, Bureau du Commissaire aux langues officielles, Ottawa
VINAY, Jean-Paul	Directeur, Département de linguistique, University of Victoria, British Columbia

ANNEXE II

Liste des Ateliers

Atelier nº 1

Animateur:	AUGER, Pierre	
Membres:	Appel, Claude	Office de la langue française, Québec
	Beauchemin, Normand	Université de Sherbrooke
	Bied-Charreton, J.	Syndicat général de la construction, Paris
	Feyrie, Monique	Haut Comité de la Langue française, Paris
	Mayer, Henriot	Secrétariat d'État, Ottawa
	Meilleur, Guy	Ministère de l'Agriculture, Ottawa
	Rey, Alain	Dictionnaires Robert, Paris

Atelier nº 2

Animateur:	DE VILLERS-SIDANI, Marie-Éva	
Membres:	Bélanger, Nycole	Hydro-Québec, Montréal
	Berner, K.E.	Office fédéral des Langues, Allemagne
	Darbelnet, Jean	Université Laval, Québec
	Makdessi, Joseph	Québec Cartier, Port-Cartier
	Richard, Guy	Association française de normalisation, Paris
	Rigaud, Michel	École Polytechnique de Montréal
	Rousseau, L.-J.	Office de la langue française, Montréal

Atelier n° 3

Animateur:	FORTIN, Jean-Marie	
Membres:	Agron, Pierre	Comité d'étude des termes techniques français, Paris
	Choquet, Jean	Raffinerie de Montréal est, Gulf Oil Canada Limitée
	Clément, Laurent	Bureau des traductions, Ottawa
	Dubuc, Robert	Université de Montréal
	Héroux, Monique	Office de la langue française, Montréal
	Labelle, Guy	Université du Québec, Montréal
	Mercier, Jean	Office de la langue française, Québec
	Roullier, Marcel	Fédération des industries mécaniques et transformatrices de métaux, Paris

Atelier n° 4

Animateur:	CORBEIL, Jean-Claude	
Membres:	Auclair, Robert	Ministère du Travail, Québec
	Gaumond, Jean-Claude	Office de la langue française, Québec
	Godiveau, Rolland	ORTF, Paris
	Goffin, Roger	Commission des communautés européennes, Bruxelles
	Lagrenade, Marcel	DOMTAR Limitée, Montréal
	Lapalme, Jacques	Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec
	Tsaï, Georges	Bureau du Commissaire aux langues, Ottawa

Atelier n° 5

Animateur:	DE BESSÉ, Bruno	
Membres:	Adlerblum, Armand	Office de la langue française, Montréal
	Bibeau, Gilles	Université de Montréal
	Dulong, Gaston	Université Laval, Québec
	Goetschalckx, Jean	Commission des Communautés européennes, Luxembourg
	Kemmler, André	Société nationale industrielles aérospatiale, Paris
	Lévesque, Marc	SIDBEC
	Ploton, Jean-Michel	CILF, Paris
	Vinay, Jean-Paul	University of Victoria, British Columbia

ANNEXE III

SCHÉMA DE L'EXPOSÉ DE M. BRUNO DE BESSE
AGENT CULTUREL LINGUISTE A L'OLF

Cas type nº 2

OBSERVATION DE LA SYNONYMIE DANS LA
TERMINOLOGIE DE LA MÉTALLURGIE

Octobre 1973

I. INTRODUCTION

1. CORPUS

- lexiques + défauts 782
  + aciérie 1992
- méthode de confection des lexiques
- normalisation -buts
  -composition de l'équipe

2. CHOIX DES CAS ÉTUDIÉS

- 1 entrée anglaise
- + de 1 sorties françaises
- étude de la synonymie en français
  unités en présence.

3. REMARQUES LINGUISTIQUES PRÉLIMINAIRES

- étude hors-contexte (situation)
  mot à mot
- étude dans une perspective bilingue
  situation de traduction
- contexte de normalisation
- unités complexes-(syntagmes) dans
  les langues techniques
- synonyme + forme différente
  + même sens
  + même situation
  (+ langue technique)

4. MÉTHODE D'OBSERVATION

- aucune idée de départ
  pas de recherche d'exemple

- essai de classification

- hypothèse plusieurs mots pour 1 entrée
  - synonymie possible

- étude des unités complexes

- étude des unités simples

II. ASPECTS STATISTIQUES

A. DÉFAUTS

1. Synonymie

Nombre d'entrées dans le lexique	Nombre de cas de "synonymie"	%
782	276	35%

2. Répartition par parties du discours

Parties du discours	Nombre	Pourcentage
nom	261	94.5%
adjectif	7	2.75%
verbe	8	2.75%
adverbe	0	%
pronom	0	%
article	0	%
conjonction	0	%
préposition	0	%
interjection	0	%

3. Nombre de mots (unités graphiques) dans les "syntagmes entrées" (en anglais).

(Copules non comptées)

Mots ou unités graphiques	Nombre d'entrées dans le lexique	Pourcentage	
1	142	51.5%	- 91%
2	109	39.5%	
3	11	3.75%	
1 ou 2 composition ou juxtaposition ou trait d'union Ex.: blowhole / blow hole mismatch / mis-match	4	1.50%	
2 avec in / up / of / at / 's	9	3 %	
2 ou 4 Ex.: sub cutaneous blow hole / subcutaneous blowhole	1	0.75%	

B. ACIÉRIE

1. Synonymie avant/après le travail de normalisation

a. Lexique de départ

Nombre d'entrées	Nombre de cas de synonymie	%
1992	644	32%

b. Après la normalisation

Nombre d'entrées	Nombre de cas de synonymie	%
1837	296	16%

c. Causes de la diminution du nombre des cas de synonymie

Erreurs

Choix

2. Distribution des entrées par lettre de l'alphabet dans le lexique de départ

A	80
B	116
C	259
D	97
E	76
F	130
G	42
H	62
I	66
J	6
K	5
L	86
M	98
N	25
O	54
P	113
Q	6
R	149
S	288
T	135
U	11
V	23
W	55
X	1
Y	5
Z	4
TOTAL	1992

3. Essai de constitution d'un échantillon

Lettre	Nombre d'entrées	Nombre de cas de synonymie	%
A, B.	196	61	30%
C	259	92	35%
E, F.	206	60	29%
L, M, N.	209	43	21%
O, P.	210	84	40%

III. ESSAI DE CLASSIFICATION

A. ASPECTS SÉMANTIQUES

1. Archilexème

présente l'ensemble des traits sémantiques communs aux diverses unités de la série.

Ex.: siège est l'archilexème de la série, chaise, fauteuil, tabouret.

clink	crique, crique à chaud, crique de tension, crique interne
scab	gale, gale franche, gale volante
top surface porosity	refus, refus fermé, refus ouvert

2. Opposition général/particulier

foreign matter	matière étrangère, impureté
roll mark	marque de laminage, trace de cylindre
slag	scorie, laitier

B. ASPECTS LEXICOLOGIQUES

1. Base constante + expansion variable

central unsoundness	porosité axiale, porosité centrale
chance variation	dispersion accidentelle, dispersion occasionnelle
corrugated surface	surface gondolée, surface ondulée
guide mark(s)	marque de guide, marques de galets
incorrect pattern	modèle non conforme, modèle mal conçu
internal shrinkage	retassure interne, retassure borgne
lapped	acier présentant des laminations, acier présentant des doublures
longitudinal corner crack	crique longitudinale d'arête, crique longitudinale d'angle
reel break	détérioration des bords, détérioration des rives
rolled-in scale	battitures enfoncées, battitures incrustées
slag inclusion	inclusion de laitier, inclusion de scorie
slip crack	crique de glissement, crique de clivage
surface shrinkage	retassure ouverte, retassure externe, retassure de surface
transverse corner crack	crique transversale d'arête, crique transversale d'angle

2. Base variable + expansion constante

casting defect	anomalie de fonderie, défaut de fonderie
cold cracking	fêlure à froid, rupture à froid, tapure à froid
cooling crack	crique de retrait, tapure de retrait
drop	chute de sable, soulèvement de sable
edge break	crique du bord, fissure du bord
edge tearing	déchirure des rives, criquage des rives
flake crack	tapure de tension, crique de tension
fold crack	fissure de repli, crique de repli
fold crevice	fissure de repli, crique de repli
fracture specimen	éprouvette de rupture, échantillon de rupture
hot bending	flexion à chaud, pliage à chaud
roll pick-up	piqûre due au laminage, strie due au laminage
rolling skin	pellicule de laminage, peau de laminage, croûte de laminage
skin shrinkage	contraction de la croûte, retrait de la croûte
surface crack	crique superficielle, fissure superficielle, tapure superficielle
surface of fracture	face de cassure, faciès de cassure
tension crack	crique de tension, fissures de tension
weld nugget	perle de soudure, noyau de soudure

C. ASPECTS LEXICOGRAPHIQUES

Description et/ou paraphrase synonymique du terme.

dimple	bosse, trace de coup
gas pocket	inclusion de gaz, soufflure
oversize	surprofil, hors tolérances dimensionnelles
pincher	onde, repliure de laminage
pipe eliminator	moyen pour éviter les retassures, mélange à couvrir la retassure
pipe eradicator	moyen pour éviter les retassures, mélange à couvrir la retassure
projection loss	bavure, projection de métal
refuse	rebut, refus, matériau faisant l'objet d'une réclamation
rejected material	rebut, refus, matériau faisant l'objet d'une réclamation
rhomboïdity	forme rhombique, versage
rise	remontée, élévation de la tête du lingot
rising	remontée (du métal fondu, par suite des dégagements gazeux), élévation (de la tête du lingot) après la coulée
scarf, to	écriquer, nettoyer au chalumeau
shell	croûte de coulée, peau
shrink hole	creux formé par contraction, retassure
shrinkage cavity	cavité formée par retrait, retassure

shrinkage hole	cavité de retrait, retassure
shrinking	retrait, formation de ratassures
spill	paille, défaut interne
surge	remontée, remontée très rapide du matériel pendant ou après la coulée, mais avant l'effervescence

D. ASPECTS STYLISTIQUES

1. Métaphores

chrome checks	craquelures, gerçures
phosphide sweats	gouttes phosphoreuses, diamants
run marks	traces d'écoulement, fleurs
shake	crevasse, gerçure
snowflakes	craquelures, gerçures
spatter	éclaboussure, perle de soudure, goutte froide
splash	éclaboussure, goutte froide
spotted	taché, truité
surface folding	rides, peau de crapaud
upturned fiber imperfections	fibres retournées, virgules

2. Différence de perception

corner shaling	peau, coquille d'oeuf

corner shelling	peau, coquille d'oeuf
hackly fracture	cassure crochue, cassure hachée
rat tail	queue de rat, surface vermiculée
riffled sheet	tôle striée, tôle cannelée
scratched	rayé, strié, égratigné, éraflé, éraillé
serrated	dentelé, cranté, cannelé, strié
shelly	pailleux, écailleux
tiger's eye	oeil de chat, oeil de tigre

3. Nom commun/nom savant

draw	retirure, effet Léonard
oxidized blowholes	soufflure, effet Custer

E. ASPECTS MORPHOLOGIQUES

1. Disparition de la base

l'expansion prend une existence autonome.

rust preventing medium	antirouille, moyen antirouille

2. Disparition de l'expansion

la base fonctionne comme substitut de l'unité toute entière.

pinholes	porosité superficielle, porosité, piqûres de scorie, piqûres

rolling scale	pailles, pailles de laminage
ridge	strie, strie superficielle
teeming arrest	reprise de coulée, reprise

3. Variation des moyens grammaticaux (copules, joncteurs, transformations)

dans les unités du type base + expansion

cracked edge	crique transversale, crique d'angle
fracture appearance	aspect de la cassure, aspect d'une cassure
longitudinal facial crack	crique longitudinale de face, crique longitudinale sur une face
scaling	écaillage, formation d'écailles
sticker break	défaut de surface de tôles collées, défaut superficiel de tôles collées
sub cutaneous blow hole subcutaneous blowhole	soufflure de peau, soufflure superficielle
surface quality	état de surface, fini superficiel
transverse facial crack	crique transversale de face, crique transversale sur une face

4. Hésitations morphologiques

variation de la suffixation et/ou de la préfixation

burr, to	ébavurer, débavurer
clowhole	retassure, retassement
cobble	gaillette, gailleterie, gailletin
ding	bosse, cabossure
drawn-in scale	encroûtage, encroûtement

flash	barve, barbure
flash, to	ébavurer, débavurer
flexure	fléchissement, flexion
formation of crack(s)	fissuration, fissurage
lap	repli, repliure
notching	entaille, entaillage
overheating	surchauffe, surchauffage
rusting	rouillage, rouillement
scaling off	écaillement, écaillage
sticking	adhérence, adhésion
undercut	brèche, ébréchure
veining	gerces, gerçure

- le suffixe n'a pas de valeur lexicale comme dans l'opposition raffinage/raffinement

- le suffixe ne joue pas le rôle d'"indicateur de structure lexicale".
  ex.: -ane (chimie) méthane
  -idés (Sc. Nat.) équidés

- le suffixe ne joue pas non plus le rôle d'"indicateur de valeur d'emploi".
  ex.: maison/maisonnette
  chauffeur/chauffard

- le suffixe joue seulement le rôle d'"indicateur de classe".
  ex.: -ment suffixe adverbial.

F. ASPECTS SOCIO-LINGUISTIQUES

1. Variation géographique

blacking scab	dartre franche, dartre volante
expansion scab	gale franche, gale volante (Belgique)

2. Variation de situation: niveau de langue

blister	boursoufflure, cloque, ampoule, pustule
slag	laitier, pizza

3. Fréquence d'emploi

crack(s)	fissure, crique, tapure, fente, déchirure, fêlure, lézarde

G. EFFETS NORMATIFS

- erreurs
- choix

1. Unités simples

bleed	exsudation, (saignée, bavure à ébarber)
bleeder	saignée, (bavure à ébarber)
blowhole blow hole	soufflure, (inclusion gazeuse, retassure cloque)

break	cassure, (fracture, rupture)
breakage	cassure, (fracture, rupture)
collapse	effondrement, (écoulement, tombée, écrasée)
flakes	flocons, (fissures capillaires, craquelures, gerçures)
metal penetration	abreuvage, (défoncement, coquille d'oeuf abreuvante)
roughness	rugosité, (âpreté, inégalité)
segregation	ségrégation, (liquation)
sticker	adhérence, (lingot bloqué dans la lingotière, paquet de tôles collées)
sweat	ressuage, (peau)
sweating	ressuage, (liquation par fusion de certains éléments de corps solides)
veining	gerce, gerçure, nervure, (friasse, improprement)

2. Unités complexes

breaking elongation	allongement à la rupture, (déformation à la rupture, allongement de rupture par unité de longueur)
double skin	double peau, (repliure (de laminage), paille de lingot, couche secondaire superficielle)
endogenous slag inclusion	inclusion de scorie congénitale, (piqûre de scorie congénitale) erreur de dictionnaire
fire crack(s)	crique à chaud, (criqûre(s) de recuit)

off-heat	coulée ratée, (piquée défectueuse)
run out	moule vidé, (bavure)
seam	fissure de repli, (crique de repli, repliure de laminage, crique superficielle non resoudée, bord, couture, crique superficielle, paille, couche, crique, gerçure, ligne, soufflure ou crique étirée et refermée par laminage sans être soudée)

H. PRECISION DES DOMAINES D'EMPLOI

Imprécision dans le lexique de départ.

buckling	gauchissement (soudage), flambage (formage), voile (fonderie)
burr	barbure (formage), bavure (formage), bavure de joint (fonderie), barbe (fonderie)
cold lap	repliure de laminage (laminage), repli (solidification), peau de crapaud, friasse, grimace (fonderie)
fold	repliure de laminage (formage), pli (fonderie)
pit	empreinte (fonderie), piqûre (corrosion), marque (fonderie)

I. CAS DE SYNONYMIE DE LA LANGUE COMMUNE

bulging	bombage, convexité
dent	enfoncement, bosse, trace de coup, creux, cabossure
depression	dépression, cavité
dirt	impureté, saleté, matière étrangère
discard	rebut, déchets, chutage, rejet
distort, to	se gondoler, se déformer, gauchir
fissure	cassure, rupture, fente, fissure
fracture	cassure, fracture, rupture
gouge	strie, balafre
hole	trou, trou intérieur, cavité
mark	piqûre, marque
nick	encoche, entaille, saignée, fente
off-size	tolérance (de mesure), hors toléràncès dimensionnelles, différence de mesure
rupture	fracture, rupture, cassure
scar	marque, piqûre
score	rayure, marquage
scrap	refus, rebut, déchet, matériau faisant l'objet d'une réclamation

J. UNITÉS SIMPLES

1. Statistiques

+ 38 unités domaines d'emploi: laminage (formage)
  - soudage
  - traitement thermique
  - corrosion

+ 45 unités simples

+ domaines d'emploi: - généralités
  - fonderie

+ 14 ensembles synonymiques

2. Liste alphabétique des unités simples

barbe
babure
casse localisée
cassure
craquelure
* criquage
crique
* criqué
criqûre
dartre
* débarbage
* débarber
* débavurage
* débavurer
dêche
* ébarbage
* ébarber
ébarbure
* ébavurage
* ébavurer
écaillage
écaillement
fêlure
* fissurage
* fissuration
fissure
* fissuré
fleurs
fracture
gale
gerce
gerçure
nervure
perle
piqûre
pore
porosité
retassement
retassure
retirure
rupture
soufflure
tapure
traces d'écoulement

3. Ensembles synonymiques

1-

cassure
craquelure
fêlure
fissuration
fissure
fracture
rupture

2-

piqûre
pore
porosité
soufflure

3-

crique
criqûre
fissure
tapure

4-

cassure
fêlure
fissuration
fissure
fissuré

5-

barbe
barbure
bavure
ébarbure

6-

piqûre
pore
porosité
soufflure

7-

piqûre
soufflure

8-

gerce
gerçure
nervure

9-

retassement
retassure
retirure

10-

casse localisée
dêche

11-

cassure
rupture

12-

dartre
gale

13-

écaillage
écaillement

14-

fleurs
traces d'écoulement

15-

criquage
fissurage
fissuration

16-

criqué
fissuré

17-

ébarbage
débarbage
débavurage
ébavurage

18-

débarber
débavurer
ébarber
ébavurer

IV. CONCLUSIONS

A.1	pas synonymie	sens ≠ m̂ forme
A.2	pas synonymie	sens ≠
B.1	°synonymie	)langue commune)unités simples
C	synonymie relative	situation ≠
D.1 D.2 D.3	synonymie relative	situation ≠
E.1 E.2 E.3 E.4	pas synonymie	m̂ forme
F.1 F.2 F.3	synonymie relative	situation ≠
G.1 G.2	pas synonymie	sens ≠
H	pas synonymie	sens ≠
I	synonymie	langue commune
J	°synonymie	

Étude de M. Marcel LAGRENADE
Directeur du Service de traduction
Société DOMTAR Limitée, Montréal

M A R K E T I N G

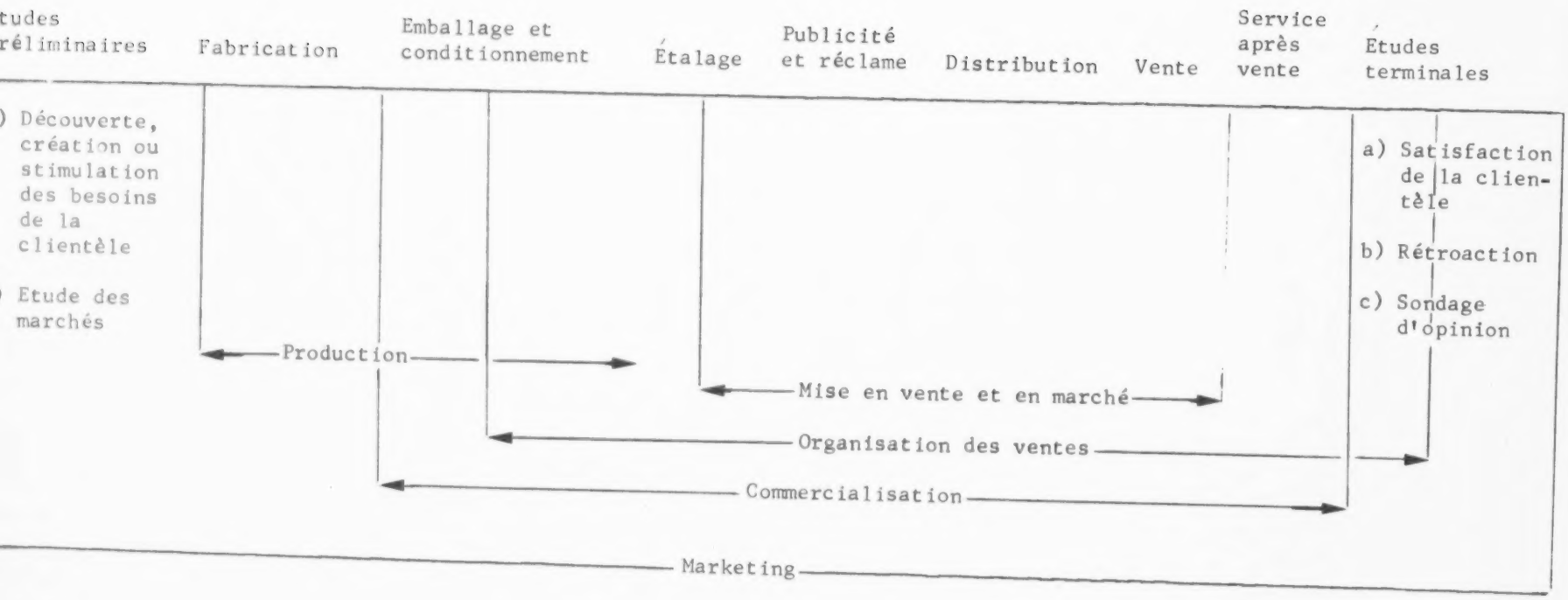

Domtar: Traduction et linguistique, 1970.

ANNEXE IV

TABLE DES MATIÈRES

Page

PROGRAMME I

SÉANCE D'OUVERTURE 1

PREMIÈRE SÉANCE 7

La synonymie en matière de terminologie technique et scientifique

- M. Jean-Claude CORBEIL, OLF 9
- M. Pierre AUGER, OLF 25
- M. Bruno DE BESSÉ, OLF 35

- Séance plénière 49
- Rapports d'ateliers 59
- Discussion 66

DEUXIÈME SÉANCE 77

Procédure de normalisation technique, retombées linguistiques de cette activité

- M. Guy RICHARD, AFNOR 79
- M. Jacques LAPALME, BNQ 89
- M. Robert AUCLAIR, Ministère du Travail 97

- Séance plénière 113
- Rapports d'ateliers 123
- Discussion 133

Page

TROISIÈME SÉANCE 145

Comment assurer la normalisation linguistique

- M. Jean-Michel PLOTON, CILF 147
- M. André KEMMLER, Société nationale aérospatiale ... 167
- M. Gaston DULONG, Université Laval, Québec 177
- M. Marc LÉVESQUE, SIDBEC 183

- Séance plénière 187
- Exposé de M. BERNER sur l'Office fédéral des langues 199
- Rapports d'ateliers 201
- Discussion 209

SÉANCE DE CLÔTURE 211

Allocution du directeur de l'OLF, M.Gaston CHOLETTE, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation .. 213

ANNEXES

I Liste des participants au Colloque 221
II Liste des ateliers 225
III Schéma de l'exposé de M. Bruno DE BESSÉ, OLF 231
IV Le Marketing - Étude de M. Marcel LAGRENADE, DOMTAR. 253

Montréal
Août 1974

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Septembre 1974

34 - P - 5024